

I
(N° 17.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SESSION 1852-1853.)

COMPTE GÉNÉRAL
DE
L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

RENDU

POUR L'ANNÉE 1850,

PAR LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE M. HAYEZ, RUE DE L'ORANGERIE, N° 16.

1853.

II

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
Note préliminaire	1— 2
COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.	
Note sur le compte des opérations de l'année 1850.	5— 11
Tableau général des opérations de l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.	12— 25
Développement, par classe de comptables, des Recettes faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1850	24— 25
Développement, par classe de comptables, des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1850	26— 27
Résumé du développement, par classe de comptables, des recettes et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1850	28— 29
COMPTES DES BUDGETS.	
Note sur les comptes des Budgets	52
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1848.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1848	54— 42
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1848	44— 51
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.	54— 59
Budget de l'exercice 1848. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	62— 65
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	64— 67
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1848. Recettes.	70— 155
— — — — — Dépenses	156— 216
Résultat général du Budget de l'exercice 1848	217
Note comparative de la situation du deuxième compte provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1848.	218
<i>Compte définitif du Budget de l'exercice 1849.</i>	
Note sur le compte définitif du Budget de l'exercice 1849	221— 250
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1849	252— 259
Tableau des crédits servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.	242— 247
Budget de l'exercice 1849. Compte des recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.	250— 251
— — — — — Compte des dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice	252— 255
Développements du compte définitif du Budget de l'exercice 1849. Recettes.	258— 541
— — — — — Dépenses	344— 404
Résultat général du Budget de l'exercice 1849	405
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1849.	406

Compte provisoire du Budget de l'exercice 1850.

	PAGES.
Note sur le compte provisoire du Budget de l'exercice 1850.	409—412
Tableau des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850, présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.	414—421
Tableau des crédits servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850 . . .	424—429
Budget de l'exercice 1850. Compte provisoire des recettes, au 1 ^{er} janvier 1851	432—433
— — — — — Compte provisoire des dépenses, au 1 ^{er} janvier 1851	434—437
Résultat général du compte provisoire du Budget de l'exercice 1850, au 1 ^{er} janvier 1851 . . .	438

*Comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses
des exercices 1850 à 1850.*

Note sur la comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1850 à 1850.	440—441
État comparatif des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1850 à 1850 inclusivement.	442—445

Compte des opérations sur les exercices clos.

Note sur le compte des opérations concernant les exercices clos	447—448
Exercices en cours d'apurement de 1845, 1846, 1847, 1848 et 1849. — Situation des dépenses restant à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	450—459

COMPTE DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE 1850.

Note sur le compte de trésorerie	462—468
État général des recettes et des paiements de l'année 1850	470—471
Développements du compte de trésorerie pour l'année 1850.	472—515

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1850.

Note sur le compte de la dette publique pour l'exercice 1850	519—540
Annexes au compte de la dette publique pour l'exercice 1850	542—585



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Aux termes de l'arrêté royal du 13 novembre 1849, qui a pourvu, notamment, à l'exécution des articles 42 et 43 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le compte général de l'administration des Finances, actuellement rendu pour l'année 1850, est établi dans les formes prescrites par ces dispositions.

Il expose en un tableau intitulé : *Compte des opérations de l'année 1850*, les faits de la gestion annuelle de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État, ainsi que les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez ces préposés au commencement et à la fin de l'année. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les Budgets, par branche principale de revenus et par départements ministériels; et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est suivi du développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à constater leur conformité avec les arrêts portés par la Cour des Comptes sur les comptes individuels soumis à son jugement.

Ce compte général est appuyé des comptes de développement ci-après désignés :

1° COMPTES DES BUDGETS, comprenant,

SAVOIR :

Les comptes définitifs des Budgets des exercices 1848 et 1849, lesquels se composent de la série de tableaux établissant la situation de ces Budgets au 31 octobre 1850, époque de leur clôture respective, tel que le règlement en sera proposé aux Chambres législatives. Ces tableaux exposent, d'une part, par année, par branche de revenus et par nature de perception, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits et les recouvrements restant à faire; et, d'autre part, par année, par Ministère, par article et par service spécial, les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les paiements effectués et les paiements restant à effectuer pour solder les dépenses. Ils établissent, de plus, la comparaison entre les évaluations des recettes, les droits constatés à la charge des redevables de l'État et les recouvrements effectués sur ces droits; et la comparaison entre les crédits ouverts, les dépenses, les droits constatés au profit des créanciers de l'État et les paiements effectués sur les ordonnances des Ministres.

Le compte provisoire du Budget de l'exercice 1850, offrant, à raison des faits qui se sont accomplis pendant la première année d'exécution de ce Budget, les mêmes rapprochements, mais d'une manière moins développée, que les comptes définitifs qui le précèdent.

La comparaison des résultats généraux des Budgets des recettes et dépenses des exercices 1850 à 1850, faisant connaître la situation financière de chacun de ces Budgets, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres, pendant la gestion du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1850.

Enfin, *le compte des opérations sur les exercices clos*, qui rappelle les ordonnances en circulation et restant à payer à la clôture des exercices en cours d'apurement, oppose à ce premier résultat les paiements effectués depuis, et dégage les créances qui restent encore à solder.

2^e COMPTE DE LA TRÉSORERIE, dans lequel on expose les opérations de l'année qui s'appliquent aux effets à payer, aux comptes courants et autres créances passives de l'administration des Finances, ainsi qu'aux créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

Cette partie du compte est appuyée de tableaux de développement dans lesquels les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte. On y trouve ainsi, sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'objet de comptes distincts, une situation complète de la Dette flottante et des autres effets à payer mis en circulation tant pour les services particuliers de la Dette publique que de la trésorerie, comme aussi de tous les services publics et spéciaux, en général, qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances. Cette série de tableaux se termine par un bilan établissant l'actif et le passif de l'administration des Finances, au commencement et à la fin de l'année, document qui offre une garantie de plus de l'exactitude des encaisses matériels constatés dans les comptes des opérations de l'année et de la trésorerie.

Ce bilan est, à proprement parler, le résumé des écritures (*Le journal général et le grand-livre*) tenues à l'administration du trésor public, conformément à l'art. 5 de la loi de comptabilité et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers de l'État, d'après les comptes et autres pièces justificatives de la recette et de la dépense dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

Chacune des principales divisions du compte général dont on vient de donner la description, est précédée d'une note qui en résume les résultats et qui rappelle les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière principale. Ces explications sont surtout destinées à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations de la Cour des Comptes.

A la suite du présent compte est publié le **COMPTE SPÉCIAL DE LA DETTE PUBLIQUE** pour l'année 1850. Ce document, qui donne la définition des différentes natures de dette, en fait connaître la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période; il constate aussi la situation de l'emploi des crédits alloués pour l'amortissement, le paiement des intérêts et des frais relatifs à ces deux objets.

COMPTE
DES
OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

(4)

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits, ainsi que les recettes et les paiements qui ont eu lieu, pendant l'année 1850, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1850 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1850.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, à la fin de l'année précédente, montaient à fr. 56,739,663 65

Les recettes de toute nature faites par l'administration des Finances, pendant l'année 1850, se sont élevées à 335,911,930 francs,

SAVOIR :

Recettes sur les produits ordinaires et extraordinaires
des Budgets fr. 119,410,873 79

Recettes provenant du mouvement des créances passives
de l'administration des Finances 78,141,016 11

Idem de ses créances actives 10,286,506 06

Mouvements de fonds entre les comptables des Finances 128,073,534 04

TOTAL de la recette. . . . fr. 335,911,930 » 335,911,930 »

Le compte des Finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme
totale de fr. 392,651,595 65

Les dépenses faites par l'administration des Finances s'élèvent à fr. 346,749,580 19 c^s,

Savoir :

Dépenses sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets en cours d'exécution	fr. 127,947,855 57
Dépenses sur les ordonnances en circulation des exercices clos	335,167 10
Dépenses provenant du mouvement des créances passives de l'administration des Finances	81,450,446 86
Idem de ses créances actives	9,515,466 86
Mouvements de fonds entre les comptables des Finances	127,702,414 74
Paiement en réduction du solde actif constaté au 31 décembre de cette année, sur les opérations du Budget de l'exercice 1849.	229 06
TOTAL de la dépense	fr. 346,749,580 19

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant chez les comptables au 31 décembre 1850, ainsi que le montant des pièces de dépenses en cours de régularisation à la même époque près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes, ensemble fr. 45,902,013 46

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi fr. 392,651,593 65

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

RECETTES.

Exercice 1848.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1850, sur les contributions et revenus de l'exercice 1848, s'élevaient à	fr. 322,520 64
Les modifications apportées en 1850 aux droits antérieurement constatés, ont déterminé une augmentation de	157,429 46
de sorte qu'il restait réellement à recouvrer, au commencement de l'année, une somme de	fr. 479,950 10
Les recouvrements effectués pendant l'année 1850 n'ayant été que de	473,215 18
le Budget de l'exercice 1848 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de	fr. 6,734 92

Exercice 1849.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1850, sur les contributions et revenus de l'exercice 1849, s'élevaient à	fr. 5,878,488 47
Les modifications apportées, en 1850, aux droits constatés pendant l'année précédente, se résument en une augmentation de	553,818 09
Il restait ainsi réellement à recouvrer, au commencement de l'année, une somme de	fr. 6,432,306 56
Les recouvrements effectués pendant l'année 1850, n'ayant été que de	5,751,460 18
le Budget de l'exercice 1849 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer de	fr. 680,846 38

Exercice 1850.

D'après les documents adressés périodiquement à l'administration du trésor public, par les préposés à la liquidation et à la réalisation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1850, ont été fixés à fr. 133,213,031 70
 Les recouvrements effectués ne se sont élevés qu'à 113,186,198 43
 Et au 31 décembre 1850, il restait à recouvrer fr. 20,028,833 27

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits, tant ordinaires qu'extraordinaires, recouvrés pendant l'année 1850, s'élèvent ensemble à une somme de fr. 119,410,873 79 c, savoir :

Exercice 1848	fr. 473,213 18	} 119,410,873 79
— 1849	5,731,460 18	
— 1850	113,186,198 43	

DÉPENSES.

Exercice 1848.

Sur les droits précédemment liquidés par la Cour des Comptes et ordonnancés par l'administration du trésor public, à la charge du Budget de l'exercice 1848, il restait à payer au 1^{er} janvier 1850, d'après le compte de l'année précédente fr. 1,824,608 90

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 1850, il en a été liquidé et ordonnancé pour 5,017,653 66

de sorte qu'en définitive, les créances à payer par le trésor se sont élevées à fr. 6,842,262 56

Les paiements effectués et les justifications produites pendant la même période, n'ayant été que de 6,590,359 46

il restait à payer et à justifier à la clôture de l'exercice 1848, pour en solder les dépenses, une somme de fr. 251,903 10

se décomposant ainsi qu'il suit :

Ordonnances en circulation non payées	fr. 201,903 10
Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur le Budget du Ministère de l'Intérieur. .	50,000 »
	<u>Fr. 251,903 10</u>

Exercice 1849.

D'après le compte précédent, il restait à payer à la fin de l'année 1849, sur les droits liquidés et ordonnancés à charge du Budget de cet exercice, fr. 24,937,740 26

Du 1^{er} janvier au 31 octobre 1850, il en a été liquidé et ordonnancé pour 24,196,099 37

Les dépenses à solder par le trésor se sont, par conséquent, élevées à . fr. 49,133,839 63

A REPORTER. fr. 49,133,839 63

REPORT. fr. 49,153,839 63

Les paiements et les justifications n'ayant eu lieu qu'à concurrence de . 48,673,917 09
il restait à payer et à justifier, à la clôture de l'exercice 1849, pour en solder
les dépenses, une somme de fr. 459,922 54
se décomposant ainsi qu'il suit :

Ordonnances en circulation non payées fr.	429,834 39
Dépenses à justifier sur ordonnances d'ouverture de crédit imputées sur les Budgets des Ministères de l'Intérieur et des Travaux publics	30,088 15
Fr.	<u>459,922 54</u>

Exercice 1850.

Les droits liquidés et ordonnancés pendant l'année 1850, à la charge de l'exercice 1850, s'élèvent à fr. 94,105,278 41
Sur cette somme il a été payé et justifié celle de 72,683,579 02
Et au 31 décembre 1850, les ordonnances restant à solder par le trésor, montaient à fr. 21,421,699 39

Exercices clos.

Les paiements effectués pendant l'année 1850 sur les ordonnances en circulation et restant à payer à la clôture des exercices, s'élèvent à fr. 335,167 10 c',

SAVOIR :

Exercices apurés de 1842, 1843 et 1844 (1). fr.	201 30
— en cours d'apurement, de 1845 à 1849 inclusivement.	334,965 80
Fr.	<u>335,167 10</u>

RÉCAPITULATION.

La réunion des paiements effectués sur les services ordinaires et extraordinaires de ces différents exercices, fait ressortir, pour l'année 1850, un total de fr. 128,283,022 57 c',

SAVOIR :

Exercice 1848 fr.	6,590,359 46	} 128,283,022 67
— 1849	48,673,917 09	
— 1850	72,683,579 02	
Exercices clos	335,167 10	

(1) Ces paiements, qui ont eu lieu réellement en 1850, figuraient déjà dans les comptes d'apurement antérieurement rendus, où ils avaient été portés par anticipation.

RÉSULTATS DU SERVICE DES BUDGETS POUR L'ANNÉE 1850.

Considéré dans son ensemble, le service des Budgets a présenté, pendant l'année 1850, un excédant de dépense de fr. 8,872,377 94 c, qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

Recettes	fr. 119,410,875 79
Dépenses	128,285,022 67

Excédant de dépense. fr. 8,872,148 88

En y ajoutant le paiement qui figure parmi les opérations du service de trésorerie, et qui a eu lieu pendant l'année 1850, en réduction du solde actif de l'exercice 1849, constaté par le compte précédent, ci 229 06

cet excédant s'élève, en définitive (*voir le compte de la trésorerie*), à 8,872,377 94

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des Finances ont présenté, pendant l'année 1850, les mouvements et le résultat ci-après :

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des Finances se sont accrues de recettes s'élevant à fr. 78,141,016 11
et ont été atténuées de remboursements s'élevant à 81,450,446 86

Leur solde au commencement de l'année avait ainsi éprouvé une diminution de la différence de. fr. 3,309,430 75

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du trésor remboursés sur ceux qui ont été émis.	fr. 855,051 25
Diminution des autres créances passives	2,474,399 50
	<u>Fr. 3,309,430 75</u>

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, ont été de. fr. 10,286,506 06

Et les paiements faits en accroissement de ces créances ayant été de 9,313,466 86

le résultat des opérations de l'année les a ainsi diminuées de 973,039 20

Mouvement de fonds entre les comptables.

Pendant l'année 1850, les comptables ont reçu de leurs collègues. . fr. 258,954 39
 Et le caissier de l'État a encaissé des versements pour 127,814,579 65

ENSEMBLE. fr. 128,073,534 04

Les envois de fonds que les comptables ont faits à leurs collègues, pendant la même année, montent à . . . fr. 258,954 39
 et les versements qui ont reçu une imputation dans les écritures de la trésorerie générale, par suite de la production des récépissés, à 127,443,460 35
 ————— 127,702,414 74

Le solde, au commencement de l'année, s'est, par conséquent, accru de la différence de fr. 371,119 30

Ainsi qu'on l'aura remarqué, la recette et la dépense du chef des envois de fonds que les comptables se sont fait mutuellement, ne présente pas de différence; il s'ensuit que l'augmentation de fr. 371,119 30 c, qui est constatée ci-dessus, s'applique exclusivement aux versements demeurés sans imputation, à défaut de la production des récépissés.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Au 1^{er} janvier 1850, les valeurs de caisse et de portefeuille constatées tant par les comptes de gestion des comptables que par la comptabilité de l'administration du trésor public, présentaient un total de . . . fr. 56,739,663 65

A la même époque de l'année suivante, ces valeurs ne s'élèvent plus qu'à 45,902,013 46

Elles ont, par conséquent, subi, pendant l'année 1850, une diminution de fr. 10,837,650 19

Ce dernier résultat, ainsi que les termes qui l'ont produit, se décomposent comme suit :

	VALEURS de caisse et de portefeuille.		DIFFÉRENCES résultant des opérations de l'année 1851.	
	AU 1 ^{er} janvier 1850.	AU 1 ^{er} janvier 1851.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Comptables chargés de la liquidation et de la perception des impôts	5,895,631 07	6,724,871 82	829,240 75	"
Caissier de l'État.	16,926,473 65	14,048,040 66	"	2,878,423 97
Directeurs provinciaux du trésor	2,547,365 04	2,565,758 96	"	181,606 08
Administration du trésor public son compte de pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.	31,370,195 91	22,763,553 02	"	8,606,860 89
	56,739,663 65	45,902,013 46	829,240 75	11,666,890 94
			10,837,650 19	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1850.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des Finances, pendant l'année 1850, les résultats généraux qui suivent :

RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur les services ordinaires et extraordinaires des Budgets.	" 8,872,577 94
Bons du trésor remis à divers. (Excédants des remboursements.)	" 835,031 25
Réduction des créances passives de l'administration des Finances	" 2,474,399 50
Atténuation des créances actives.	073,030 20 "
Excédant de recette sur les mouvements de fonds.	571,119 30 "
Diminution de l'encaisse des comptables, y compris les pièces de dépenses en cours de régularisation	10,837,050 19 "
12,181,808 69	12,181,808 69

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptable, des recettes et des paiements faits par l'administration des Finances pendant l'année 1850. Ce développement a pour objet de démontrer la conformité qui existe entre le présent compte général et les comptes individuels arrêtés par la Cour des Comptes.

COMPTE DES OPÉRA

TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1^{er} JANVIER 1850.

Numéraire.	17,009,060 88
Pièces de dépenses { chez les comptables	7,870,402 86
{ en cours de régularisation près des Départements Ministériels et de la Cour des Comptes	31,370,193 91
	39,040,590 77
	Fr. 56,759,663 65

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1848.

RESSOURCES ORDINAIRES.

Capitaux et revenus.

Remboursements. — Trésor public.

DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1850.	MODIFICATIONS apportées, en 1850. aux droits antérieurement constatés.		RECOUVREMENT EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	RESTE A RECOURIR à la clôture de l'exercice.
	Augmentations	Diminutions.		
Travaux publics	44,135 64	"	44,135 64	"
Trésor public	158,891 80	6,716 10	165,607 90	"
Remboursements. — Trésor public.	119,495 20	150,715 36	265,471 64	6,754 92
	322,520 64	157,429 46		
	157,429 46			
	479,950 10		475,215 18	6,754 92

TIONS DE L'ANNÉE 1850.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1848.

	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1850.	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1850.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1850. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dette publique	47,077 95	215,631 95	217,482 89	43,827 01	"
Dotations. { Chambre des Représentants	400 "	"	400 "	"	"
{ Cour des Comptes	5,225 "	"	5,225 "	"	"
Ministère de la Justice	526,126 27	509,957 55	614,704 72	21,578 88	"
— des Affaires Étrangères	811,026 76	11,051 57	825,758 15	100 18	"
— de l'Intérieur	450,088 99	151,877 91	504,416 10	50,550 80	50,000 "
— des Travaux publics	25,927 50	527,927 40	550,101 78	21,065 21	"
— de la Guerre	26,084 88	4,776 06	25,652 92	5,208 02	"
— des Finances	42,162 74	5,242,565 65	5,262,452 57	22,294 02	"
Non-Valeurs et Remboursements	6,549 09	752,987 70	758,716 74	620 95	"
SERVICES SPÉCIAUX.					
Crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1845, et transférés conformément au projet de loi portant règlement de cet exercice.	1,726,970 08	5,017,655 66	6,540,980 67	155,645 07	50,000 "
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845.)	87 75	"	"	87 75	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 16 mai 1845)	210 12	"	101 06	108 16	"
Continuation des travaux du canal de la Campine (loi du 24 septembre 1845)	1 "	"	"	1 "	"
Construction des chemins de fer (loi du 29 septembre 1842)	85 84	"	"	85 84	"
Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg (loi du 29 septembre 1842)	11 75	"	"	11 75	"
Crédits votés dans le cours de l'exercice.					
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (Lois du 22 mars et du 18 mai 1848 et du 17 juillet 1849)	59,501 56	"	11,556 01	47,965 55	"
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 25 mai 1848)	57,940 82	"	57,940 82	"	"
	1,824,608 00	5,017,655 66		201,905 10	50,000 "
	6,842,262 56		6,590,559 46	251,905 10	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1849.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1850.	MODIFICATIONS apportées, en 1850, aux droits antérieurement constatés.		RECouvrements effectués pendant l'année 1850.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
		Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.					
IMPÔTS					
Contributions directes, douanes et accises	3,518,834 52	555,425 06	"	5,481,126 44	103,134 04
Enregistrement et domaines	555,600 72	435 45	"	04,784 53	201,251 84
PÉAGES.					
Enregistrement et domaines	20,228 41	2,091 95	"	18,245 51	4,075 03
Travaux publics	66,419 16	170,960 25	"	246,548 30	"
Marine.	7,647 51	"	"	7,647 51	"
CAPITAUX ET REVENUS.					
Travaux publics	341,453 40	"	"	341,453 40	"
Enregistrement et domaines	216,015 51	"	2,210 10	106,952 50	106,853 02
Trésor public.	826,021 45	"	"	826,021 45	"
REMBOURSEMENTS.					
Contributions directes	4,087 17	4,012 51	"	8,099 68	"
Enregistrement et domaines	124,465 06	5,007 94	"	43,869 90	84,202 "
Trésor public.	405,714 50	10,485 26	"	474,860 40	51,550 45
	5,776,486 20	556,028 28	2,210 10	5,649,458 "	680,846 38
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.					
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843.	102,002 18	"	"	102,002 18	"
	5,878,488 47 a)	556,028 28	2,210 10		
		553,818 09			
	6,432,506 56			5,751,460 18	680,846 58

a) La différence en plus de fr. 229 06 c^s que présente ce résultat avec celui du compte précédent provient de ce que les recettes constatées en 1849 ont subi une réduction de pareille somme.

RATIONS DE L'ANNÉE 1850.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

SUITE DE LA DÉPENSE.					
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1849.					
	DROITS qui restaient à payer au 1 ^{er} janvier 1850.	DROITS constatés ET ORDONNANCES pendant l'année 1850.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1850. (Du 1 ^{er} janvier au 31 octobre.)	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier à la clôture de l'exercice pour solder les dépenses.	
				Sur ORDONNANCES en circulation.	Sur ORDONNANCES d'ouverture de crédit.
SERVICE ORDINAIRE.					
Dette publique	925,102 45	6,014,820 59	6,802,156 59	47,706 25	"
Dotations. { Sénat	"	14,000 "	14,000 "	"	"
{ Chambre des Représentants	62,800 50	24,584 55	87,184 69	"	"
{ Cour des Comptes	5,666 74	8,019 20	11,686 03	"	"
Ministère de la Justice	2,602,900 58	2,822,449 72	5,348,856 08	76,505 02	"
— des Affaires Étrangères	607,650 79	513,691 95	1,005,517 52	5,805 20	"
— de l'Intérieur	1,543,572 51	1,021,046 70	2,184,853 50	170,765 88	8,800 "
— des Travaux publics	3,111,105 59	3,668,560 20	6,668,562 01	90,102 32	21,288 15
— de la Guerre	15,726,011 28	878,642 26	16,502,889 88	11,765 60	"
— des Finances	578,501 57	7,857,296 80	8,216,251 76	19,546 61	"
Non-Valeurs et Remboursements	24,959 86	1,575,187 60	1,596,399 45	1,748 01	"
	24,875,948 51	24,196,099 57	48,618,158 50	425,801 45	50,088 15
SERVICES SPÉCIAUX.					
Crédits restés disponibles à la clôture de l'exercice 1846 et transférés conformément au projet de loi portant règlement de cet exercice.					
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
Chemin de fer (lois des 21 et 26 juin 1840).	5,952 17	"	"	5,952 17	"
Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin, 28 mars 1847 et 17 avril 1848)	3,836 56	"	3,755 77	100 79	"
Chemin de fer (loi du 16 août 1846)	2,500 19	"	2,590 19	"	"
Crédits votés dans le cours de l'exercice.					
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 17 juillet 1840)	40,452 83	"	40,452 83	"	"
	24,957,740 26	24,196,099 59		429,854 50	50,088 15
	40,155,850 65		48,075,917 00	459,922 54	

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

SUITE DE LA RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS. — EXERCICE 1850.

	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1850.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1850.	RESTE A RECOURER, au 1 ^{er} janv. 1851, sur les DROITS CONSTATÉS.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
IMPÔTS.			
Contributions directes, douanes et accises.	64,545,125 03	61,928,486 85	2,616,638 20
Enregistrement et domaines.	21,756,756 37	21,431,865 06	324,871 31
FÉAGES.			
Enregistrement et domaines.	4,385,054 10	4,570,025 67	15,028 45
Travaux publics	5,168,070 56	2,858,504 01	509,766 55
Marine	180,508 95	169,508 06	11,000 89
CAPITAUX ET REVENUS.			
Travaux publics	14,665,625 10	14,665,625 10	»
Enregistrement et domaines	2,458,155 57	2,295,561 82	162,571 55
Trésor public	2,495,816 17	2,000,167 01	495,649 16
REMBOURSEMENTS.			
Contributions directes.	104,940 86	97,568 21	7,372 65
Enregistrement et domaines	757,352 82	543,900 08	213,452 74
Trésor public	1,925,078 81	484,504 38	1,438,774 43
	116,456,442 14	110,951,516 23	5,505,125 91
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843	430,940 87	430,940 87	»
— de la négociation des titres de la dette à 2 1/2 p. % (loi du 20 juin 1849).	5,954,667 56	507,063 19	5,447,604 17
— de la négociation des titres de la dette à 4 p. % (même loi).	10,393,001 33	1,316,878 14	9,076,123 19
	153,215,051 70	115,186,198 45	20,028,853 27

RATIONS DE L'ANNÉE 1850.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

SUITE DE LA DÉPENSE.			
DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICE 1850.			
	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1850.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1850.	RESTE À PAYER, au 1 ^{er} janvier 1851, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
<i>Dépenses arriérées de l'exercice antérieur, transférées en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.</i>			
Ministère de la Justice	4,082 64	•	4,082 64
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette publique	29,206,540 52	27,990,418 89	1,505,950 63
Dotations. { Liste civile	2,751,522 75	2,751,522 75	•
{ Sénat	54,500 •	54,500 •	•
{ Chambre des Représentants	577,755 40	511,011 20	66,744 20
{ Cour des Comptes	144,475 25	144,475 25	•
Ministère de la Justice.	9,167,155 49	7,092,982 19	2,074,155 50
— des Affaires Étrangères	1,866,741 80	1,157,156 95	709,584 85
— de l'Intérieur	5,682,107 90	4,641,848 14	1,057,959 76
— des Travaux publics	12,708,465 99	10,054,447 95	2,654,018 04
— de la Guerre.	25,220,189 15	11,885,965 58	13,556,223 77
— des Finances	5,654,001 45	5,576,790 96	57,210 47
Non-Valeurs et Remboursements	658,419 74	651,667 86	26,751 88
SERVICES SPÉCIAUX.			
Crédits restés disponibles sur les exercices antérieurs à l'époque du 31 décembre 1849. Savoir :			
<i>Transfert de l'exercice 1847 (suivant le projet de loi du règlement de cet exercice).</i>			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Canal de Zelzaete, 2 ^e section (lois du 28 mars 1847, du 17 avril 1848 et du 17 juillet 1849).	167,714 50	167,711 59	2 91
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges (loi du 28 mars 1847)	9,666 90	9,666 90	•
Achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 15 mai 1847)	15,809 09	15,809 09	•
Canal de la Campine (lois du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	1,520 •	1,520 •	•
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en com- munication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	5,625 72	4,988 90	636 75
A REPORTER. fr.	91,745,881 55	70,471,282 09	21,272,599 24

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

*Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de*SUITE DE LA **RECETTE.**

RATIONS DE L'ANNÉE 1850.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

SUITE DE LA DÉPENSE.

SUITE DES DÉPENSES PUBLIQUES. -- EXERCICE 1850.

	DROITS constatés ET ORDONNANCÉS pendant l'année 1850.	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS pendant l'année 1850.	RESTE A PAYER, au 1 ^{er} janvier 1851, sur les DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.
REPORT. fr.	91,743,881 53	70,471,282 09	21,272,599 24
<i>Suite des SERVICES SPECIAUX.</i>			
<i>Transfert de l'exercice 1848 (conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité).</i>			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 13 avril 1845)	525 15	525 15	.
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois du 16 mai 1845, du 22 mars 1848, du 18 mai 1848 et du 17 juillet 1849)	570,147 94	560,523 11	5,624 83
Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)	1,045,088 40	1,028,008 45	17,070 95
<i>Transfert de l'exercice 1849 (conformément à l'art. 51 de la loi sur la comptabilité).</i>			
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	167,547 10	166,419 49	927 70
Écoulement des eaux du Haut-Escaut (loi du 18 juin 1846)	75,050 70	75,050 70	.
Chemin de fer (loi du 16 août 1846)	15,722 23	15,722 23	"
Crédits votés dans le cours de l'exercice.			
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850).	179,564 21	81,602 55	97,871 66
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.			
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)	555,248 52	525,862 51	29,386 01
Canal de Zelzaete à la Mer du Nord, entre St-Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850).	59,198 62	58,988 62	210 .
Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850)	115,726 12	115,726 12	.
	94,105,278 41	72,685,570 02	21,421,699 39

de prix, analogue à celle qui avait été adoptée en Belgique pour la fixation des bases du tarif intérieur, ne pourrait suffire pour maintenir la circulation actuelle et, à plus forte raison, pour lui donner l'extension que réclamait la prospérité des deux railways; que le chemin de fer belge-rhénan devait, de toute nécessité, faire au commerce des conditions non moins avantageuses que la navigation du Rhin, sous peine de voir celle-ci lui enlever successivement la plus grande partie de ses transports.

Les délégués rhénans ne contestaient pas cette nécessité; mais, se fondant sur le coût extrêmement élevé de leur chemin, sur sa dépense d'exploitation relativement plus considérable, eu égard à son peu d'étendue, ils prétendaient que l'administration belge était plus à même que l'administration rhénane, de s'imposer un sacrifice dans l'intérêt commun, et, demandaient que la base des prix de transport fût en conséquence moins élevée pour le parcours belge que pour le parcours rhénan.

La discussion conduisit néanmoins à quelques concessions mutuelles, et une convention fut conclue, le 2 juin, entre les commissaires belges et rhénans. En voici les bases principales :

1^o Admission des marchandises au transport à grande vitesse, aux conditions ci-après :

Unité de poids, 10 kilogrammes;

Unité de distance, 3 lieues de 3,000 mètres;

Base des frais variables, 3 centimes par 10 kilogrammes et par 3 lieues sur chaque territoire;

Base des frais fixes, autre que le factage, 1 1/2 centime par 10 kilogrammes sur chaque territoire;

Attribution du produit du factage à l'administration dont dépend la station d'arrivée.

2^o Admission des marchandises au transport à petite vitesse, aux prix et conditions suivantes :

Unité de poids, 10 kilogrammes au-dessous du poids *minimum* de 100 kilogrammes;

Unité de distance, la lieue de 3,000 mètres;

Base des frais fixes, 8 centimes par 100 kilogrammes sur chaque territoire⁽¹⁾, ces frais fixes s'appliquant par dixième, de dix en dix kilogrammes, au-dessus du poids *minimum* d'admission;

Subdivision du tarif à petite vitesse en deux sections sous le rapport de la quantité des frais variables :

Pour la première section, comprenant les marchandises générales et répondant à notre tarif n° 2, les frais variables se calculent à raison de 3 centimes par 100 kilogrammes et par lieue sur chaque territoire.

(¹) En Belgique, ce prix est réduit à 5 centimes, lorsque le chargement ou le déchargement de la marchandise est effectué par l'expéditeur ou le destinataire.

RATIONS DE L'ANNÉE 1850.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

SUITE DE LA DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES. — EXERCICES CLOS.

1° <i>Payements effectués, pendant l'année 1850, sur les ordonnances en circulation des exercices clos, lesquels payements avaient été constatés par anticipation dans les comptes d'apurement antérieurement rendus, Savoir :</i>				
Exercice 1842	fr.	159 88		
— 1845		58 12		201 50
— 1844		3 50		
2° <i>Payements effectués, en 1850, sur les ordonnances en circulation des exercices clos en cours d'apurement, Savoir :</i>				
Exercice 1845	fr.	888 08		
— 1840		10,838 58		
— 1847. { Service ordinaire	fr.	59,785 17	54,756 18	554,965 80
— 1847. { Services spéciaux		14,951 01		
— 1848. { Service ordinaire		41,119 11	43,408 10	
— 1848. { Services spéciaux		2,289 05		
— 1849. { Service ordinaire		225,094 40	225,094 40	
— 1849. { Services spéciaux		*		
		Fr.		555,167 10

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	15,454,000 »		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique	Mandats.	19,427,171 88	
			Coupons d'intérêts, etc.	9,711,754 74	49,008,457 95
		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	4,525,551 55		
	Divers services publics	17,571,518 44			
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des recettes et dépenses pour ordre.	625,140 75	26,578,196 12	81,450,446 86	
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	8,585,550 95			
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.	5,975,702 79			
	Dépense pour le compte des correspondants des comptables des Finances.				
	Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.).				
Mouvement de fonds entre les comptables des Finances. (Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense.).					127,702,414 74
Budgets. — Payement en réduction du solde actif de l'exercice 1849, constaté à l'époque du 31 décembre de cette année.					229 06
					218,466,557 52

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

Suite du TABLEAU GÉNÉRAL des opérations de

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET

<i>Contributions et revenus publics.</i>	Exercice 1848.	475,215 18	119,410,875 79
	— 1849.	5,751,460 18	
	— 1850.	115,180,108 43	
<i>Opérations de trésorerie . . .</i>	Recettes en augmentation des créances passives	78,141,016 11	128,075,554 04
	— en atténuation des créances actives	10,286,506 06	
	Mouvement de fonds entre les comptes des finances	128,075,554 04	
TOTAL DE LA RECETTE.		535,911,950 »	
REPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1850.		56,759,603 65	
TOTAL GÉNÉRAL. fr.		592,651,553 65	

RATIONS DE L'ANNÉE 1850.

l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1851.			
Numéraire.			15,156,520 96
Pièces de dépenses.	Chez les comptables.	7,982,559 48	
	En cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes	22,763,335 02	50,745,602 50
			45,902,015 46

DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1850.

<i>Dépenses publiques.</i>	Exercice 1848.	6,500,539 40	
	— 1849.	48,075,917 09	128,283,022 67
	— 1850.	72,083,570 02	
	Exercices clos.	335,167 10	
<i>Opérations de trésorerie</i>	Payements en atténuation des créances passives		81,450,446 86
	— en augmentation des créances actives		9,313,406 86
	Mouvement de fonds entre les comptables des finances		127,702,414 74
	Payement en réduction du solde actif de l'exercice 1849		229 06
TOTAL DE LA DÉPENSE.			340,740,580 19
RAPPORT des valeurs de caisse et de portefeuille au 1 ^{er} janvier 1851.			45,902,015 46
TOTAL GÉNÉRAL. fr.			502,651,595 65

RATIONS DE L'ANNÉE 1850.

faites par l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines	PERCEPTEURS des POSTES.	AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des CHEMINS DE FER.	CAISSIER de L'ÉTAT.	Administration du trésor public.		TOTAL des RECETTES.
				Recettes réalisées sans l'intervention des comp- tables des administra- tions des recettes et ver- sées directement, pour son compte, dans la caisse de l'Etat	Recettes constatées par des virements de comptes dans les évitaires centrales.	
"	"	"	"	255,484 52	250,730 66	475,215 18
569,126 58	946,588 30	541,435 40	"	1,120,784 37	177,574 92	5,751,460 18
20,112,700 28	2,858,304 01	14,603,625 10	"	5,671,187 05	785,356 15	115,186,198 45
"	"	"	"	14,598,968 75	"	14,598,968 75
"	"	"	"	"	10,009,423 90	10,009,423 90
"	"	"	"	"	9,685,892 50	9,685,892 50
"	"	"	"	"	4,671,198 18	4,671,198 18
"	"	"	"	1,153,110 13	15,727,774 56	14,880,884 69
250,856 75	"	"	"	535,581 16	"	786,417 89
654,990 65	"	1,623,348 18	"	2,890,389 99	114,177 75	8,606,059 70
2,168,932 42	790,477 44	11,586 85	"	"	"	5,904,100 50
430,950 "	"	"	"	3,219,559 42	6,027,016 64	10,286,506 06
139,952 30	119,022 "	"	127,814,579 65	"	"	128,075,554 04
35,150,458 03	4,014,191 84	16,659,815 60	127,814,579 65	27,429,065 99	55,036,145 22	535,911,950 "

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des paiements

NATURE DES DÉPENSES.		RECEVEURS des CONTRIBUTIONS directes, douanes et acales.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT et des domaines.	PERCEPTEURS des POSTES.
OPÉRATIONS DES BUDGETS.				
Dépenses publiques, Exercice 1848.	Avances des comptables	8,802,254 76	2,320,254 07	"
	Mandats des directeurs du trésor sur les caisses des comptables, pour objets fixes	5,070,570 37	331,307 09	1,040,525 61
	Ordonnances liquidées par la Cour des Comptes, acquittées par les comptables	365 02	"	"
	— — 1840. —			
	— — 1850. —			
Payements effectués et justifiés sur les ordonnances en circulation des exercices clos et en cours d'apure- ment	Payements assignés sur le caissier de l'État par les directeurs du trésor	"	"	"
	Payements effectués par le caissier de l'État pour le compte immédiat du trésor	"	"	"
	Dépenses constatées par des virements de comptes dans les écritures centrales	"	"	"
		14,842,190 15	2,660,562 36	1,040,525 61
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Payements en atténuation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	"	"	"
	Émissions d'effets à payer. { Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique. { Mandats	"	"	"
		"	"	"
		"	"	"
	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	"	"	"
	Divers services publics.	"	"	"
	Dépense pour le compte des cor- respondants du trésor.	"	"	"
	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	"	"	"
	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	"	"	"
	Dépense pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	2,821,477 37	2,397,500 31	754,812 41
Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre				
Payements en augmentation des créances actives. (Avances à divers.)		" 08	"	"
Mouvement de fonds entre les comptables des finances.	Fonds remis.	"	130,932 39	119,022 "
	Récépissés de versements pro- duits en dépense.	53,860,653 51	28,201,822 28	2,025,665 70
Budgets. — Payement en réduction du solde actif de l'exercice 1849, constaté à l'époque du 31 décembre de cette année		"	"	"
TOTAL DES PAYEMENTS. fr.		71,524,320 91	33,399,820 04	3,940,025 72

RATIONS DE L'ANNÉE 1850.

faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des CHEMINS DE FER.	CAISSIER de l'ÉTAT.	Administration du trésor public.		TOTAL des PAYEMENTS.	DIFFÉRENCES Résultat du mouvement, pendant l'année 1850, du portefeuille des directeurs du trésor et des pièces de dépenses en cours de régula- rization sur les budgets des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.		MONTANT des PAYEMENTS renseignés dans le compte rendu des opérations de l'année 1850.
		Récépissés de verse- ments produits pour constater les recettes réalisées sans l'interven- tion des comptables des administra- tions des recettes.	Dépenses constatées par virements de comptes dans les écritures centrales.		Excédant des pièces régularisées sur les dépenses de l'année.	Excédant des dépenses de l'année sur les pièces régularisées	
"	"	"	"	11,191,500 45			
"	"	"	"	7,560,405 67			
"	"	"	"	505 02			
"	70,486,255 72	"	"	70,486,255 72			
"	206,054 "	"	"	206,054 "			
"	"	"	30,200,427 48	30,200,427 48			
"	70,603,207 72	"	30,200,427 48	110,454,915 52	8,828,100 35	"	128,283,022 67
"	5,245,000 "	"	10,180,000 "	15,434,000 "	"	"	15,434,000 "
"	10,425,004 26	"	1,477 62	10,427,171 88	"	"	10,427,171 88
"	7,210,494 89	"	2,492,250 85	9,711,754 74	"	"	9,711,754 74
"	4,525,551 35	"	"	4,525,551 35	"	"	4,525,551 35
"	9,372,055 05	"	7,090,465 30	17,571,518 44	"	"	17,571,518 44
"	650,504 48	"	"	650,504 48	"	56,165 73	695,140 75
"	5,054,589 60	"	3,328,047 24	8,383,556 05	"	"	8,383,556 05
"	"	"	"	5,975,792 79	"	"	5,975,792 79
"	8,408,126 20	"	815,540 58	9,313,466 86	"	"	9,313,466 86
"	"	"	"	258,954 50	"	"	258,954 50
15,920,731 72	"	27,429,065 99	"	127,446,939 "	"	5,478 65	127,443,460 35
"	"	"	229 06	229 06	"	"	229 06
					8,828,100 35	59,642 58	
15,920,731 71	150,693,003 62	27,429,065 99	55,056,145 22	537,961,113 22	8,788,466 97		546,749,580 19

SUITE DU COMPTE DES OPÉ

RÉSUMÉ DU DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1850			RECETTES et VIREMENTS DE FOND effectués pendant l'année 1850.	TOTAL au 31 décembre 1850.
	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	Chez LES DIRECTEURS du TRÉSOR dans les provinces.	En cours DE RÉGULARISATION sur le Budget près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes.		
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	4,135,723 95	•	•	71,841,675 07	75,975,599 00
Receveurs de l'enregistrement et des domaines .	1,621,555 01	•	•	55,150,458 05	54,758,015 04
Percepteurs des postes	140,551 55	•	•	4,014,101 84	4,154,545 37
Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer.	•	•	•	10,650,815 60	10,650,815 60
Caissier de l'État	16,026,475 05	•	•	127,814,370 05	144,741,055 28
Administration du trésor public.	Récépissés de versements pro- duits pour constater des re- cettes réalisées sans l'inter- vention des comptables des administrations des recettes.			27,420,065 99	27,420,065 99
	Virements de comptes dans les écritures centrales			35,036,145 22	88,953,704 17
	22,822,104 70	2,547,365 04	31,370,193 91	355,011,050 •	392,051,595 05

RATIONS DE L'ANNÉE 1850.

et des paiements faits par l'Administration des Finances, pendant l'année 1850.

PAYEMENTS et VIREMENTS DE FONDS effectués pendant l'année 1850.	DIFFÉRENCE résultant du mouven't, pendant l'année 1850, du portefeuille des di- recteurs du trésor et des pièces de dépenses en cours de réguli- sation sur les Budgets prés des Départem'ts ministériels et de la Cour des Comptes.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE au 1 ^{er} janvier 1851			Observations.
		En cours DE RÉGULARISATION sur le Budget prés des Départem'ts ministériels et de la Cour des Comptes.	Chez LES DIRECTEURS du TRÉSOR dans les provinces.	Chez LES COMPTABLES des ADMINISTRATIONS des recettes.	
71,524,320 91	"	"	"	4,451,078 60	
53,399,820 04	"	"	"	1,358,195 60	
3,949,025 72	"	"	"	205,517 65	
15,029,751 72	"	"	"	710,081 88	
130,695,005 62	"	"	"	14,048,049 06	
27,429,065 99	"	"	"	"	
55,036,145 22	8,788,466 07	22,763,353 02	2,365,758 06	"	
537961,115 22	8,788,466 07	22,763,353 02	2,365,758 06	20,772,021 48	

Certifié le présent compte rendu des opérations de l'année 1850, conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de l'administration du trésor public, d'après les comptabilités administratives dans les provinces et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État

Bruxelles, le 1^{er} juillet 1852.

Le Directeur général du trésor public,

VAN KERCKHOVE.

Arrêté par le Ministre des Finances.

FRÈRE-ORBAN.

30

Comptes des Budgets.



NOTE

SUR LES COMPTES DES BUDGETS.

Les comptes des Budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres. Ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits constatés et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux Ministres avec les services faits et avec les paiements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépense, de même que les crédits à transférer à des exercices subséquents.

Ils se composent, pour l'année 1850, des documents qui suivent :

- 1° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1848;*
- 2° *Compte définitif du Budget de l'exercice 1849;*
- 3° *Compte provisoire du Budget de l'exercice 1850.*

Ces documents trouvent la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, notamment en ce qui concerne les recettes et les paiements, dans les autres sections du compte général des finances ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1850 ou que la situation en est établie à la fin de l'année,

Savoir :

- Compte des opérations de l'année;*
- Compte de la trésorerie et bilan de l'administration des Finances.*

Les comptes des Budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés par les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, ainsi que par les liquidations de la Cour des Comptes et les pièces justificatives en général, dont la production est prescrite par les lois et règlements sur la comptabilité publique.

On joint aux comptes des Budgets, sous le titre de : *Comparaison des résultats généraux des Budgets des Recettes et Dépenses des exercices 1830 à 1850*, un tableau qui résume la situation financière des Budgets votés depuis l'établissement du Gouvernement actuel, telle qu'elle est établie dans les comptes rendus et telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui sont exclusivement propres à ces exercices.

Enfin, on a rattaché aux comptes des Budgets, celui des *Opérations sur les exercices clos*, qui fait connaître les paiements effectués par l'administration des Finances sur les ordonnances en circulation appartenant aux divers exercices clos qui n'avaient pas encore atteint leur terme de prescription.

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

NOTE

SUR

LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

L'arrêté royal du 27 décembre 1847 ayant disposé que l'exercice 1848 resterait soumis, pour le dernier, au règlement du 24 octobre 1824, il devait, comme ceux qui l'ont précédé, parcourir une période de trois années qui se terminait le 31 décembre 1850.

Toutefois, afin de prévenir l'anomalie qui eût existé, si cet exercice était demeuré ouvert au delà du terme assigné aux opérations de l'exercice suivant, qui tombait sous le régime de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, un arrêté royal, daté du 15 mai 1850, en a abrégé la durée de deux mois, de sorte que l'exercice 1848 a pu se clôturer le même jour que l'exercice 1849, c'est-à-dire le 31 octobre 1850.

Deux comptes provisoires, se rapportant aux gestions 1848 et 1849, ont déjà été publiés pour l'exercice 1848.

Le présent compte définitif retrace les opérations qui ont eu lieu pendant l'année 1850, en même temps qu'il rappelle celles qui ont fait l'objet de ces comptes provisoires. Il expose ainsi l'ensemble des faits de la recette et de la dépense qui se sont accomplis depuis l'ouverture de l'exercice jusqu'à l'époque de sa clôture, c'est-à-dire du 1^{er} janvier 1848 au 31 octobre 1850, et dont on va donner l'analyse, en faisant connaître d'abord les dispositions législatives qui les ont autorisés.

Prévisions du Budget.

Les ressources affectées à l'exercice 1848 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 31 décembre 1847, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1848, n° 1, à fr. 118,412,250 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 117,612,250 »
— extraordinaires	800,000 »

ENSEMBLE.	fr. 118,412,250 »
-------------------	-------------------

A REPORTER.	fr. 118,412,250 »
---------------------	-------------------

REPORT. fr. 118,412,250 »

Les besoins du même exercice ont été fixés, par les lois suivantes, à . fr. 118,193,870 65

SAVOIR :

Loi du Budget du Ministère des Affaires Étrangères, du 25 décembre 1847,	
<i>Moniteur</i> du 28, n° 362	fr. 2,698,774 »
— de la Dette publique, du 29 du même mois, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365.	31,813,472 07
— du Ministère des Finances, du même jour	13,031,450 »
— des Non-Valeurs et Remboursements, du même jour	1,931,000 »
— des Dotations, du 31 du même mois, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1	3,391,872 75
— du Ministère de l'Intérieur, du 1 ^{er} janvier 1848, <i>Moniteur</i> du 4, n° 4	6,315,962 40
— du Ministère de la Guerre, du même jour, <i>Monit.</i> du 6, n° 6.	28,690,000 »
— du Ministère des Travaux publics, du 4 mars 1848, <i>Moniteur</i> du 5, n° 65.	17,593,444 43
— du Ministère de la Justice, du 9 même mois, <i>Moniteur</i> du 11, n° 71.	12,707,893 »
ENSEMBLE. fr. 118,193,870 65	

Le Budget de l'exercice 1848 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de fr. 218,379 35

Mais des excédants de crédits pour des services spéciaux ayant été transférés à l'exercice 1848, conformément au projet de loi du règlement de l'exercice 1845, ci 1,063,320 66

les charges extraordinaires dont le présent Budget se trouvait ainsi grevé, dès l'ouverture de l'exercice, changeaient ce boni en un déficit de . . . fr. 844,941 31

Ces prévisions ont été modifiées depuis par des lois spéciales.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à . fr. 118,412,250 » ont été augmentées :

1° Du produit présumé de la fabrication des monnaies de cuivre, décrétée par la loi du 9 mai 1848, ouvrant un crédit supplémentaire de 200,000 fr. pour couvrir les frais de cette fabrication, ci 290,000 »

2° Du montant de l'avance décrétée par la loi du 26 février 1848, d'une somme égale aux huit douzièmes de la contribution foncière de l'exercice 1848. 12,227,000 »

3° Du produit présumé de l'emprunt autorisé par la loi du 6 mai 1848. 25,541,000 »

De sorte que les recettes affectées législativement au Budget de 1848 (à voir, pour les développements, le tableau des évaluations des recettes, etc., qui précède le compte), se sont élevées, en définitive, à fr. 156,470,250 »

Ce dernier résultat se divisant ainsi qu'il suit :

Ressources ordinaires	fr. 117,902,250 »	} 156,470,250 »
— extraordinaires	38,568,000 »	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif qui, en y comprenant les charges extraordinaires transférées de l'exercice 1845, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à fr. 419,257,191 31

Ont été augmentées :

1° En ce qui concerne le service ordinaire, de 13,208,567 64

SAVOIR :

Lois de crédits supplémentaires votées dans le cours de l'exercice fr. 13,558,516 28

Annulations de crédits opérées par d'autres dispositions 129,748 64

Reste l'augmentation ci-dessus de fr. 13,208,567 64

2° Quant aux services spéciaux, par des lois, également votées dans le cours de l'exercice, allouant des crédits pour une somme de fr. 10,605,611 38

De manière que les crédits de l'exercice 1848 (voir, pour l'indication des lois et de leur objet spécial, le tableau de crédits qui précède le compte), présentent finalement un total de fr. 143,071,370 33

Ce dernier résultat se divisant comme suit :

Service ordinaire	fr. 131,402,438 29)	143,071,370 33
Services spéciaux	11,668,932 04)	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1848, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 156,470,250 »
Dépense	143,071,370 33

Excédant de recette. fr. 13,398,879 67

Mais cet excédant s'augmentant, d'une part :

1° De la partie du produit de l'emprunt du 18 juin 1836, rattachée au présent exercice pour y faire face aux paiements faits aux concessionnaires de la Sambre canalisée. . . fr. 25,000 »

2° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1845, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait conformément au projet de loi du règlement de cet exercice . . . 140,916 91

Fr. 165,916 91

et s'atténuant, d'autre part, de l'excédant de dépenses dudit exercice 1845, dont le transfert a eu également lieu d'après ledit projet de loi fr. 4,533,397 92

Le rapprochement de ces deux termes faisant ressortir un accroissement de charges de fr. 4,367,481 01

L'exercice 1848 n'offrait plus, en définitive, qu'un boni présumé de . fr. 9,031,398 66

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1848, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Recettes.

Les évaluations de recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à . fr. 156,470,250 »

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État
sur les différentes branches de revenus dont se composent
les ressources du Budget, montent à fr. 146,094,619 02

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits
n'ont été que de 145,951,969 64

et il est resté à recouvrer 142,649 38

Ce restant à recouvrer, qui s'applique :

A la remise due au trésor pour frais de perception des
revenus provinciaux, à concurrence de la somme de. . fr. 6,754 92

Et au produit de l'emprunt décrété par la loi du 6 mai
1848, pour celle de 155,914 46

Fr. 142,649 38

représente des ressources assurées pour le trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,
ci fr. 156,470,250 »
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci . . . 145,951,969 64

Les ressources réalisées pendant l'exercice sont, par conséquent, restées
au-dessous des évaluations de. fr. 10,518,280 56

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus :

RESSOURCES ORDINAIRES.		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures AUX ÉVALUATIONS.
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	»	2,721,484 04
	Enregistrement et domaines	»	1,147,096 08
PÉAGES	Enregistrement et domaines	»	712,215 81
	Travaux publics	»	159,515 21
	Marine	»	170,125 84
CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics	»	5,952,114 97
	Enregistrement et domaines	»	452,017 60
	Trésor public	»	205,005 37
A REPORTER. fr.		»	9,510,570 95

SUIVE DES RESSOURCES ORDINAIRES.		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures AUX ÉVALUATIONS.
REPORT. fr.		.	9,510,370 05
REMBOURSEMENTS	Contributions directes	.	39,007 98
	Enregistrement et domaines	.	45,181 71
	Trésor public	351,072 26	.
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		351,072 26	9,594,560 64
Produit de la vente de biens domaniaux autorisée par la loi du 5 février 1845		.	521,515 08
Avance d'une somme égale aux huit douzièmes de la contribution foncière de l'exercice 1848. (Loi du 26 février 1848.)		.	240,606 96
Emprunt décrété par la loi du 6 mai 1848.		.	515,211 94
		351,072 26	10,869,952 62
Excédant des évaluations sur les recettes. fr.		10,518,280 36	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles, si ce n'est, cependant, que, pour 1848, on peut attribuer aux événements politiques de l'époque la majeure partie du déficit, d'une importance tout exceptionnelle, que présentent les recettes de cet exercice. Quoi qu'il en soit, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'à ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte sub litt. A à L.

Dépenses ordinaires.

Les crédits accordés aux Ministres pour le service ordinaire, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à fr. 131,402,438 29

Les dépenses liquidées et ordonnancées à la charge de l'exercice 1848, montent à fr. 126,161,104 69

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de 125,957,461 62

Et il est resté à payer ou à justifier pour solde fr. 203,643 07

Ce dernier résultat consiste comme suit :

En ordonnances en circulation et à payer. fr.	153,643 07
En dépenses à justifier et à régulariser sur une ordonnance d'ouverture de crédit liquidée sur le Budget du Ministère de l'Intérieur fr.	50,000 »
ENSEMBLE la somme ci-dessus de fr.	<u>203,643 07</u>

En ce qui concerne les ordonnances en circulation, elles seront acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au moment où ces paiements auront eu lieu, jusqu'à l'expiration du délai de déchéance, fixé par l'art. 56 de la loi de comptabilité. Le compte final d'apurement dont parle l'art. 231 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, déterminera ensuite le montant des ordonnances prescrites à porter en recette réelle au compte de gestion de l'année pendant laquelle la prescription est atteinte, ainsi qu'au compte du Budget de l'exercice courant.

Quant à la somme de 50,000 francs, qui est sortie de la caisse de l'État ensuite de crédit ouvert visé par la Cour des Comptes, elle doit être l'objet d'une disposition spéciale dans la loi de compte, par application de l'art. 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, qui a pourvu à l'exécution des art. 17 et 23 de la loi de comptabilité. Il résulte des explications données par M. le Ministre de l'Intérieur, dans ses dépêches des 30 juin et 18 août 1852, n° 646, 7^e d^o, que cette dépense, qui a été appliquée à la construction de la route d'Ath à Frasnes, n'a pu être justifiée en temps utile, à cause du retard que l'on a éprouvé tant dans la solution des questions soumises à la décision de l'administration provinciale, au sujet de l'exécution des travaux, que dans l'aplanissement des difficultés financières relatives à l'acquisition des terrains, et qu'en définitive, les pièces justificatives de la dépense dont il s'agit ont pu être soumises à un examen dont la Cour des Comptes est actuellement saisie.

La comparaison des crédits mis à la disposition des Ministres, tels qu'ils sont indiqués ci-dessus, ci	fr. 151,402,458 29
avec les dépenses liquidées et ordonnancées, ci	126,161,104 69

ferait ressortir un excédant de crédit de	fr. 5,241,333 60
---	------------------

Mais comme on n'a pas compris dans ces autorisations de dépenses les crédits complémentaires à accorder par la loi de compte, pour régulariser les dépenses faites en excédant des allocations du Budget des Non-Valeurs et Remboursements (les crédits portés à ce Budget n'étant pas limitatifs), ci	275,427 52
--	------------

les crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement, s'élèvent, en réalité, à	fr. 5,516,761 12
--	------------------

Ces excédants de crédits se répartissent sur les Ministères et services suivants :

Dette publique	fr. 297,456 89
Dotations. {	
Chambre des Représentants	861 42
Cour des Comptes	1,289 »
	2,150 42
Ministère de la Justice	645,582 34
— des Affaires Étrangères.	56,011 59
— de l'Intérieur.	190,780 05
— des Travaux publics.	1,254,818 56
— de la Guerre	2,524,626 68
— des Finances	269,155 54
Non-Valeurs et Remboursements.	278,199 07

Somme pareille au montant des crédits à annuler	fr. 5,516,761 12
---	------------------

Dépenses extraordinaires.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits pour des services spéciaux rattachés au Budget de l'exercice 1848, s'élèvent comme suit :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1845 . fr.	1,063,320 66	} 11,668,952 04
Crédits votés dans le cours de l'exercice	10,605,611 38	

Les dépenses liquidées et régularisées à charge de l'exercice, pendant les années 1848 et 1849, montent à 8,899,490 68

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de . . . 8,851,230 65

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour fr. 48,260 03

Ces ordonnances en circulation sont soumises au même régime que celui indiqué plus haut pour celles dérivant du service ordinaire.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les paiements liquidés et régularisés à charge de ces crédits, pendant les années 1848 et 1849, ci fr. 8,899,490 68

il en résulte que le report à exercer sur ces crédits, en exécution de l'art. 31 de la loi de comptabilité, doit avoir lieu pour fr. 2,769,441 36

Le transfert de ces excédants de crédits, pour des services spéciaux, a été opéré à l'exercice 1850, suivant décompte dressé en conformité de l'art. 205 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont la remise à la Cour des Comptes a eu lieu le 12 janvier 1850.

D'après ce qui précède, le service des dépenses du Budget de l'exercice 1848, considéré dans son ensemble, se résume comme suit :

Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent,

SAVOIR :

Les paiements effectués et justifiés	Service ordinaire . fr.	125,957,461 62	} 134,808,692 27
	Services spéciaux . . .	8,851,230 65	
Les paiements restant à faire ou à justifier pour solde.	Service ordinaire . . .	203,643 07	} 251,903 10
	Services spéciaux . . .	48,260 03	

TOTAL des dépenses ou crédits rattachés définitivement à l'exercice. fr. 135,060,595 37

Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement 5,516,761 12

Crédits pour des services spéciaux transférés à l'exercice 1850. 2,769,441 36

TOTAL des crédits devant servir de base au règlement définitif du Budget. 143,346,797 85

En comparant ce dernier résultat avec les crédits alloués par le Budget primitif et les lois subséquentes rendues dans le cours de l'exercice, ci . . 143,071,370 33

on trouve, pour différence, le montant des crédits complémentaires à accorder par la loi de compte, pour régulariser les dépenses faites en excédant des allocations au Budget des Non-Valeurs et Remboursements, ci . . . fr. 275,427 52

Les états IV à V, qui appuient le compte, donnent les développements, par Ministère et par article, des divers résultats constatés ci-dessus, en ce qui concerne les dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux sont présentés dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1848, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits que l'on vient d'exposer :

Les ressources ordinaires et extraordinaires réalisées pendant l'exercice s'élèvent à fr. 145,951,969 64

Elles s'accroissent :

1° De la partie du produit de l'emprunt du 18 juin 1836, rattachée au présent exercice, pour y faire face aux paiements faits à la société concessionnaire de la Sambre canalisée. fr. 25,000 »

2° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1845 et dont le transfert, avec la même affectation, est fait conformément au projet de loi du règlement de cet exercice . . . 140,916 91

Les recettes applicables aux besoins de l'exercice 1848 sont, en conséquence, de. fr. 146,117,886 55

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, s'élèvent à fr. 126,161,104 69

Et les dépenses extraordinaires, pour des services spéciaux, à. 8,899,490 68

ENSEMBLE fr. 155,060,595 37

L'exercice présente, par conséquent, un excédant de recettes sur les dépenses de fr. 11,057,291 18

Mais comme il a été porté en dépense extraordinaire à cet exercice, le déficit de celui de 1845, ainsi que le porte le projet de règlement de ce dernier exercice 4,553,597 92

le boni constaté ci-dessus se réduit, en définitive, à fr. 6,523,893 26

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1848 paraissait devoir présenter un excédant de ressources de fr. 9,031,398 66

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'un boni de fr. 6,523,893 26 c'.

A REPORTER. fr. 9,031,398 66

REPORT. fr. 9,031,398 66

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après;

D'une part :

Moins value des recettes réalisées comparativement aux
évaluations du Budget des Voies et Moyens. fr. 10,518,280 56

D'autre part :

1° Dépenses non effectuées par les Mi-
nistres sur celles qui avaient été autorisées
par les Chambres, et pour lesquelles des
crédits sont à annuler, en somme égale à fr. 5,516,761 12

A déduire pour les crédits complémen-
taires à accorder pour régularisation des
dépenses faites en excédant des allocations
non limitatives du Budget des Non-Valeurs
et Remboursements, ci 275,427 52

RESTE. fr. 5,241,333 60

2° Excédant des crédits pour des services
spéciaux transférés à l'exercice 1850, fr. 2,769,441 56

ENSEMBLE. fr. 8,010,774 96

En conséquence, une diminution du boni d'abord constaté, de. . . fr. 2,507,505 40

Excédant de ressources d'accord avec le résultat final du Budget de l'exer-
cice 1848, tel qu'il est constaté ci-dessus , fr. 6,523,893 26

TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE	
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 31 décemb. 1847, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janv. 1848, n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.
			Montant.
IMPÔTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
<i>Foncier.</i>	Principal	13,500,000	"
	5 centimes additionnels ordinaires, dont deux pour non-valeurs.	775,000	"
	10 — — extraordinaires.	1,550,000	"
	5 — — supplémentaires sur le tout	534,750	"
<i>Personnel.</i>	Principal	8,564,000	"
	10 centimes additionnels extraordinaires et amendes	836,400	"
<i>Patentes.</i>	Principal	2,815,000	"
	10 centimes additionnels extraordinaires.	281,500	"
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	150,000	"
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	15,000	"
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	8,530	"
<i>Douanes.</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	10,500,000	"
	— de sortie	470,000	"
	— de transit	70,000	"
	— de tonnage.	500,000	"
	Timbres	57,000	"
<i>Accises.</i>	Droits de consommation sur les boissons distillées.	920,000	"
	Sel (sans additionnels)	4,800,000	"
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,000,000	"
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	200,000	"
	— indigènes (id.)	3,500,000	"
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,500,000	"
	Sucres	5,000,000	"
	Timbres sur les quittances	5,000	"
	— sur les permis de circulation.	1,000	"
<i>Garantie.</i>	Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent.	140,000	"
<i>Recettes diverses.</i>	Droits d'entrepôts, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	190,000	"
	Recettes extraordinaires et accidentelles	10,000	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
<i>Droits, additionnels et amendes.</i>	Enregistrement (30 centimes additionnels)	10,600,000	"
	Greffe (id.)	500,000	"
	Hypothèques (26 id.)	1,700,000	"
	Successions (30 id.)	5,000,000	"
	Timbres (sans additionnels)	5,000,000	"
	Amendes	150,000	"
<i>Recettes diverses.</i>	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.	70,000	"
	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000	"
	Produits des examens	70,000	"
	— des brevets d'invention	20,000	"
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	100	"
A REPORTER.		84,729,950	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT					Observations.
	Total.	Suivant les comptes provisoires rendus pour les années 1848 et 1849.	Augmentations	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
15,500,000 "	18,559,750 "	15,500,000 "	"	"	15,500,000 "	18,559,749 79	
775,000 "		775,000 "	"	"	775,000 "		
1,550,000 "		1,550,000 "	"	"	1,550,000 "		
554,750 "		554,749 79	"	"	554,749 79		
8,564,000 "	9,200,400 "	8,202,028 15	"	"	8,202,028 15	9,121,255 10.	
856,400 "		829,227 01	"	"	829,227 01		
2,815,000 "	3,096,500 "	2,684,017 76	"	"	2,684,017 76	2,952,458 50	
281,500 "		268,420 74	"	"	268,420 74		
156,000 "	180,180 "	207,208 44	"	"	207,208 44	207,208 44	
15,600 "							
8,580 "							
10,500,000 "	11,577,000 "	8,828,225 00	"	"	8,828,225 00	9,554,040 45	
470,000 "		504,700 66	"	"	504,700 66		
70,000 "		40,520 42	"	"	40,520 42		
500,000 "		355,401 14	"	"	355,401 14		
57,000 "		25,795 12	"	"	25,795 12		
920,000 "		870,292 89	"	"	870,292 89		
4,800,000 "	20,006,000 "	4,850,256 80	"	"	4,850,256 80	19,552,602 58	
2,000,000 "		1,922,512 55	"	"	1,922,512 55		
200,000 "		225,278 17	"	"	225,278 17		
3,500,000 "		3,547,173 04	"	"	3,547,173 04		
0,500,000 "		0,127,151 88	"	"	0,127,151 88		
3,000,000 "		3,076,456 40	"	"	3,076,456 40		
5,000 "		4,042 66	"	"	4,042 66		
1,000 "		871 28	"	"	871 28		
140,000 "		97,434 59	"	"	97,434 59		
100,000 "		215,980 52	"	"	215,980 52		
10,000 "	200,000 "	28,714 06	"	"	28,714 06	242,694 58	
	63,679,850 "					60,958,545 96	
10,600,000 "	20,750,000 "	9,064,849 92	"	"	9,064,849 92	19,593,079 15	
500,000 "		502,540 45	"	"	502,540 45		
1,700,000 "		1,456,999 51	"	"	1,456,999 51		
5,000,000 "		5,756,087 51	"	"	5,756,087 51		
3,000,000 "		2,895,556 49	"	"	2,895,556 49		
150,000 "		157,465 47	"	"	157,465 47		
70,000 "	500,100 "	73,895 85	"	"	73,895 85	509,924 77	
140,000 "		156,610 61	"	"	156,610 61		
70,000 "		84,475 47	"	"	84,475 47		
20,000 "		15,202 84	"	"	15,202 84		
100 "		1,740 "	"	"	1,740 "		
	21,050,100 "					19,905,003 92	
	84,729,950 "	80,861,549 88	"	"		80,861,549 88	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 31 décembre 1867, Moniteur du 1 ^{er} jan- vier 1868, n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
REPORT.		84,729,950 "	"	"
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Domaines.	Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	875,000 "	"	"
	Produits de la Sambre canalisée	700,000 "	"	"
	— du canal de Charleroy	1,525,000 "	"	"
	— du canal de Mons à Condé	110,000 "	"	"
	— des droits de bacs et passages d'eau	90,000 "	"	"
	— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe.	2,000,000 "	"	"
TRAVAUX PUBLICS.				
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements	5,500,000 "	"	"
	Port des journaux et imprimés	155,000 "	"	"
	Droits sur les articles d'argent.	25,000 "	"	"
	Remboursements d'offices étrangers	115,000 "	"	"
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	50,000 "	"	"
MARINE.				
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		512,000 "	"	"
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer		16,000,000 "	"	"
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		10,000 "	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées.		9,000 "	"	"
Capitaux du fonds de l'industrie.		120,000 "	"	"
— de créances ordinaires		565,000 "	"	"
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves		200,000 "	"	"
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 50 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846		500,000 "	"	"
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; ventes d'herbes; extraction de minerais de fer, de terre et de sable.		1,100,000 "	"	"
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre		400,000 "	"	"
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture		60,000 "	"	"
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires		180,000 "	"	"
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière		100 "	"	"
— volontaires.		100 "	"	"
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des lois</i>		20,000 "	"	"
A REPORTER.		113,140,130 "	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT				Observations.
	Total.	Suivant les comptes provisoires rendus pour les années 1845 et 1849.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
-	84,729,050	80,861,540 88	-	-	-	80,861,540 88
875,000	5,500,000	852,072 59	-	-	852,072 59	4,587,780 10
700,000		502,414 76	-	-	502,414 76	
1,525,000		1,564,298 73	-	-	1,564,298 73	
110,000		106,765 10	-	-	106,765 10	
90,000		84,592 40	-	-	84,592 40	
2,000,000		1,607,644 69	-	-	1,607,644 69	
3,500,000	3,025,000	3,064,354 95	-	-	3,064,354 95	3,465,484 79
135,000		114,129 92	-	-	114,129 92	
25,000		21,509 71	-	-	21,509 71	
115,000		208,046 56	-	-	208,046 56	
50,000		57,445 87	-	-	57,445 87	
312,000	312,000	152,874 16	-	-	152,874 16	152,874 16
16,000,000	16,010,000	12,057,555 03	-	-	12,057,555 03	12,077,885 03
10,000		20,550	-	-	20,550	
9,000	3,163,200	1,552 52	-	-	1,552 52	2,710,282 40
120,000		68,957 19	-	-	68,957 19	
565,000		186,175 49	-	-	186,175 49	
200,000		618,101 04	-	-	618,101 04	
500,000		544,187 88	-	-	544,187 88	
1,100,000		989,516 80	-	-	989,516 80	
400,000		556,557 05	-	-	556,557 05	
60,000		36,544 37	-	-	36,544 37	
180,000		61,150 49	-	-	61,150 49	
100		151 40	-	-	151 40	
100		460	-	-	460	
29,000		47,567 47	-	-	47,567 47	
-	113,140,130	103,855,662 42	-	-	-	103,855,662 42

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	ÉVALUATION D'APRÈS LE BUDGET des Voies et moyens. (Loi du 31 décembre 1847. Nouvelle du 1 ^{er} janvier 1848, n° 1)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT.	113,140,130	"	"
SUITE DES CAPITAUX ET REVENUS.			
TRESOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	85,000	"	"
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, etc.	557,520	"	"
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842	299,500	"	"
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	570,000	"	"
— des actes des commissariats maritimes.	55,800	"	"
— des droits de pilotage et de fanal	625,000	"	"
— de la fabrication de pièces de cuivre	145,000	9 mai 1848 . .	290,000
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,000	"	"
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	90,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000	"	"
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.	25,000	"	"
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>			
Frais de poursuites et d'instances	5,000	"	"
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	145,000	"	"
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	6,000	"	"
— — — des provinces	7,000	"	"
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>			
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000	"	"
Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	1,000	"	"
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>			
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique.	100	"	"
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	47,600	"	"
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^{me} sections), du canal d'embranchement vers Turnhout et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzate	80,000	"	"
A REPORTER.	116,053,650	"	290,000

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT					Observations.
	Total.	Suivant les comptes provisoires rendus pour les années 1848 et 1849	Augmentations.	Diminutions	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
"	113,140,150 "	105,835,662 42	"	"	"	105 835 662 42	
85,000 "		112,585 62	"	"	112,585 62		
537,520 "		537,520 "	"	"	537,520 "		
200,500 "	2,587,820 "	300,600 89	"	"	300,600 89	2,581,916 63	
570,000 "		556,062 13	"	"	556,062 13		
55,800 "		51,699 16	"	"	51,699 16		
625,000 "		590,509 11	"	"	590,509 11		
455,000 "		446 625 62	6,716 10	"	455,341 72		
1,000 "	91,000 "	1,595 75	"	"	1,595 75	31,992 02	
90,000 "		50,596 27	"	"	50,596 27		
50,000 "		94,527 19	"	"	94,527 19		
25,000 "		68,604 87	"	"	68,604 87		
5,000 "		3,577 36	"	"	3,577 36		
145,000 "		155,256 05	"	"	155,256 03		
6,000 "		5,412 75	"	"	5,412 75		
7,000 "	526,700 "	"	"	"	"	481,518 29	
160,000 "		127,171 29	"	"	127,171 29		
1,000 "		2,443 45	"	"	2,443 45		
100 "		262 52	"	"	262 52		
47,600 "		46,282 85	"	"	46,282 85		
80,000 "		"	"	"	"		
"	116,545,650 "	106,744,573 26	6,716 10	"	"	106,751,089 36	

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 31 décemb. 1847, Moniteur du 1 ^{er} jan- vier 1848, n° 1.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT.	116,055,650 »	»	290,000 »
SUITE DES REMBOURSEMENTS.			
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	978,400 »	»	»
Recettes accidentelles.	200,000 »	»	»
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	198,600 »	»	»
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	19,600 »	»	»
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1848	160,000 »	»	»
Frais de perception des revenus provinciaux.	»	»	»
	117,612,250 »	»	290,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843	800,000 »	»	»
Avance d'une somme égale aux huit douzièmes de la contribution foncière de l'exer- cice 1848 (loi du 26 février 1848).	»	26 février 1848.	12,227,000 »
Produit de l'emprunt décrété par la loi du 6 mai 1848.	»	6 mai 1848.	25,541,000 »
	800,000 »	»	37,768,000 »
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	117,612,250 »	»	290,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX.	118,412,250 »	»	38,058,000 »

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.

RECETTES			DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant les comptes provisoires rendus pour les années 1848 et 1849.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE		
	116,545,650	106,744,375 26	6,710 10			106,751,089 56	
978,400	1,556,600	683,078 87	150,713 30		834,692 23	1,915,007 18	
200,000		807,708 71			807,708 71		
198,600		196,996 09			196,996 09		
19,600		20,284			20,284		
160,000							
		55,326 15			55,326 15		
	117,902,250	108,508,667 08	157,429 46			108,666,096 54	
	600,000	278,486 02			278,486 02	37,428,522 48	
	12,227,000	11,988,064 12		1,731 08	11,986,333 04		
	25,541,000	25,026,050 98	137,645 54		25,163,702 52		
	38,568,000	37,202,608 02	157,645 54	1,731 08		37,428,522 48	
	117,902,250	108,508,667 08	157,429 46			108,666,096 54	
			205,075	1,731 08			
	156,470,250	145,801,275 10	205,545 92			146,094,610 02	

52

TABLEAU**DES****CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF****DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.**

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS POUR LE SERVICE ORDINAIRE.
Dette publique	29 décembre 1847. (<i>Monit.</i> n° 365.)	Budget primitif.
	16 juillet 1849. . (<i>Monit.</i> n° 200.)	Augmentation aux art. 22 et 23 du chap. 1 ^{er} du Budget
Dotations	31 décembre 1847. (<i>Monit.</i> de 1848, n° 1.)	Budget primitif
	19 avril 1848 . . (<i>Monit.</i> n° 115.)	Renouvellement et restauration du mobilier de la Cour des Comptes, détruit par suite de l'incendie du 7 novembre 1846
	17 février 1849. . (<i>Monit.</i> n° 50.)	Dépenses de la Chambre des Représentants
	9 mars 1848 . . (<i>Monit.</i> n° 71.)	Budget primitif.
Ministère de la Justice	29 décembre 1848. (<i>Monit.</i> n° 365)	Frais d'instruction et d'exécution, etc. 50,000 • Établissements de réforme pour les mendiants et vagabonds, âgés de moins de 18 ans 171,500 • Frais d'entretien, de nourriture et d'habillement des détenus 70,000 •
	31 décembre 1849. (<i>Monit.</i> de 1850, n° 1.)	Augmentation à l'art. 1 ^{er} du chap. IX et à l'art. 4 du chap. X du Budget. .
Ministère des Affaires Étran- gères	25 Décembre 1847. (<i>Monit.</i> n° 362.)	Budget primitif.
	25 avril 1848 . . (<i>Monit.</i> n° 118.)	Frais de location d'un bateau à vapeur pour maintenir le service de navigation entre Anvers et Tamise
	1 janvier 1848. . (<i>Monit.</i> n° 4.)	Budget primitif.
	18 avril 1848 . . (<i>Monit.</i> n° 110.)	Maintien du travail et particulièrement du travail industriel, et pour faciliter l'exportation de fabricats ou produits belges, et toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières
Ministère de l'Intérieur		Appropriation des musées royaux 7,000 • Encouragements à l'agriculture 25,000 •
	28 mai 1848 . . (<i>Monit.</i> n° 151.)	Dépenses résultant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, a l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer 8,480 • Augmentation à l'art. 2, chap. XXI du Budget. 40,000 •
	21 juin 1849 . . (<i>Monit.</i> n° 173.)	Augmentations aux chap. XVI, XX, XXI et XXIV du Budget.
	4 juin 1850 . . (<i>Monit.</i> n° 157.)	Augmentation aux chap. V, X, XI et XXI du Budget
		A REPORTER.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS
MONTANT	MONTANT	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	SERVANT DE BASE
D'APRÈS LE BUDGET	D'APRÈS DES LOIS					à
primitif.	spéciales.					règlement définitif
						DU BUDGET.
31,815,472 07	.	52,702,871 23	.	.	.	32,702,871 23
.	880,500 16		.	.	.	
3,501,872 75	.	3,458,799 44	.	.	.	3,458,799 44
.	21,015 82		.	.	.	
.	45,910 87		.	.	.	
12,707,805 .	.	13,051,305 .	.	.	.	13,051,305 .
.	201,500 .		.	.	.	
.	32,000 .		.	.	.	
2,608,774 .	.	2,719,274 .	78,000 .	2 janvier 1850. (Monit. n° 5.)	79,748 64	2,630,525 56
.	20,500 .		1,748 64	15 janvier 1850. (Monit. n° 18.)		
0,515,962 40	.	8,557,727 25	.	.	.	8,557,727 25
.	2,000,000 .		.	.	.	
.	.		.	.	.	
.	80,480 .		.	.	.	
.	142,924 65		.	.	.	
.	18,360 22		.	.	.	
56,027,976 22	3,542,090 70	60,470,066 92	79,748 64	.	79,748 64	60,390,318 28

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT.
Ministère des Travaux publics	4 mars 1848 . . (Monit. n° 65.)	Budget primitif.
	8 mars 1848 . . (Monit. n° 72.)	Service des plantations sur les routes, etc.
	18 juin 1855 . . (N° 527, Bull. offic. 55.)	Augmentation de ce Budget, à concurrence des paiements faits en 1848, sur le million tenu en réserve en exécution de l'art. 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1855, relative à la Sambre canalisée.
Ministère de la Guerre.	1 janvier 1848 . . (Monit. n° 6.)	Budget primitif.
	15 avril 1848 . . (Monit. n° 109.)	Dépenses diverses
	29 décembre 1847. (Monit. n° 565.)	Budget primitif.
Ministère des Finances	9 mai 1848. . . . (Monit. n° 151.)	Fabrication de monnaies de cuivre.
	24 mai 1848. . . . (Monit. n° 147.)	Matériel de l'hôtel des monnaies
	16 juillet 1849. . . (Monit. n° 200.)	Augmentation à l'art. 18 du chap. III, à l'art. 8 du chap. IV, aux art. 2 à 10 du chap. VII, et à l'art. 1 ^{er} du chap. VIII du Budget
Non-Valeurs et Remboursements	29 décembre 1847. (Monit. n° 565.)	Budget primitif.
EXCÉDANTS DE CRÉDITS		
pour des services spéciaux, transférés de l'exercice 1845, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice.		
Ministère de la Marine	9 juillet 1845. . . (Monit. n° 96.)	Acquisition de trois paquebots à vapeur destinés à l'établissement d'un service pour le transport des voyageurs entre la Belgique et l'Angleterre
	6 avril 1845 . . . (Monit. n° 100.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
	13 avril 1845 . . . (Monit. n° 106.)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
Ministère des Travaux publics	16 mai 1845 . . . (Monit. n° 140.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	24 septembre 1845. (Monit. n° 269.)	Continuation des travaux du canal de la Campine
	29 septembre 1842. (Bull. offic. 827.)	Construction des chemins de fer
		Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg

règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
56,027,076 22	3,542,090 70	60,470,066 92	79,748 64	"	79,748 64	60,590,518 28
17,595,444 45	"	17,608,444 45	"	"	"	17,608,444 45
"	50,000 "					
"	25,000 "					
28,690,000 "	"	37,690,000 "	"	"	"	37,690,000 "
"	9,000,000 "					
13,051,450 "	"					
"	200,000 "	15,752,675 58	50,000 "	Arrêté royal du 8 mars 1848, Mon. n° 72.	50,000 "	15,702,675 58
"	91,500 "					
"	420,025 58					
1,951,000 "	"	1,951,000 "	"	"	"	1,051,000 "
118,195,870 05	13,558,510 28	151,552,186 95	129,748 64	"	129,748 64	151,402,438 29
176,026 20	"	176,026 20	"	"	"	176,026 20
3 54	"	3 54	"	"	"	3 54
681,145 60	"	681,145 60	"	"	"	681,145 60
65,220 52	"	65,220 52	"	"	"	65,220 52
1 "	"	1 "	"	"	"	1 "
120,650 70	"	120,650 70	"	"	"	120,650 70
20,266 12	"	20,266 12	"	"	"	20,266 12
1,063,320 06	"	1,063,320 06	"	"	"	1,063,320 06

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
Ministère des Travaux publics		CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX <i>votés dans le cours de l'exercice.</i>
	22 mars 1848 . . (<i>Monit. n° 85.</i>)	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
	18 mai 1848 . . (<i>Monit. n° 141.</i>)	
	17 juillet 1849 . . (<i>Monit. n° 200.</i>)	
	21 avril 1848 . . (<i>Monit. n° 115.</i>)	Chemin de fer
	24 mai 1848 . . (<i>Monit. n° 147.</i>)	
RÉCAPITULATION.		
Crédits pour le service ordinaire		
Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés de l'exercice 1845.		
Crédits pour des services spéciaux votés dans le cours de l'exercice.		

règlement définitif du Budget de l'exercice 1848.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
2,000,000 »	»	5,600,000 »	»	»	»	5,600,000 »
800,000 »	»					
800,000 »	»					
5,000,000 »	»	7,005,611 58	»	»	»	7,005,611 58
2,005,611 58	»					
10,605,611 58	»	10,605,611 58	»	»	»	10,605,611 58
118,193,870 65	15,538,516 28	131,532,186 93	129,748 64	»	129,748 54	131,402,458 29
1,063,520 66	»	1,063,520 66	»	»	»	1,063,520 66
10,605,611 58	»	10,605,611 58	»	»	»	10,605,611 58
129,862,802 60	15,558,516 28	145,201,118 97	129,748 64	»	129,748 64	145,071,570 55

60

COMPTE DÉFINITIF

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

BUDGET DE

Compte des Recettes, à l'épo

INDICATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.
RESSOURCES ORDINAIRES.				
Litt. A.	IMPÔTS	{ Contributions directes, douanes et accises	65,679,830 »	60,958,545 90
— B.		{ Enregistrement et domaines	21,050,100 »	19,905,005 92
— C.	PÉAGES	{ Enregistrement et domaines	5,500,000 »	4,587,786 16
— D.		{ Travaux publics	5,025,000 »	5,465,484 79
— E.		{ Marine	512,000 »	152,874 16
— F.		{ Travaux publics	16,010,000 »	12,077,885 05
— G.	CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	5,105,200 »	2,710,282 40
— H.		{ Trésor public	2,587,820 »	2,581,916 65
— I.	REMBOURSEMENTS . . .	{ Contributions directes	91,000 »	51,902 02
— J.		{ Enregistrement et domaines	520,700 »	481,518 20
— K.		{ Trésor public	1,550,600 »	1,915,007 18
			117,902,250 »	108,666,096 54
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.				
Litt. L.	Produits des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845 . . .		800,000 »	278,486 92
— M.	{ Avance d'une somme égale aux huit douzièmes de la contribution foncière de l'exer- cice 1848 (loi du 26 février 1848.)		12,227,000 »	11,986,533 04
	{ Produit de l'emprunt décrété par la loi du 6 mai 1848		25,541,000 »	25,165,702 52
			58,568,000 »	57,428,522 48
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.			117,902,250 »	108,666,096 54
			156,470,250 »	146,094,619 02
Recette à l'exercice 1848 :				
1° De la partie du produit de l'emprunt du 18 juin 1856, rattachée au présent exercice, pour y faire face aux paiements faits à la société concessionnaire de la Sambre canalisée.			25,000 »	
2° Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1845, et dont le transfert, avec la même affectation, est faite conformément au projet de loi du ré- glement de cet exercice			140,916 91	
			156,056,166 91	

que de la clôture de l'exercice.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURS.	
58,228,252 45	2,750,095 51	"	60,938,345 96	"	2,721,484 04	"	60,958,545 96
19,905,005 02	"	"	19,905,005 02	"	1,147,096 08	"	19,905,005 02
4,587,786 10	"	"	4,587,786 10	"	712,215 84	"	4,587,786 10
5,257,438 45	208,046 56	"	5,465,484 79	"	159,515 21	"	5,465,484 79
152,874 10	"	"	152,874 16	"	179,125 84	"	152,874 16
11,025,532 45	110,416 06	44,155 64	12,077,885 05	"	5,932,114 07	"	12,077,885 05
2,710,282 40	"	"	2,710,282 40	"	452,917 60	"	2,710,282 40
1,559,730 20	876,578 55	105,607 90	2,581,916 05	"	205,905 57	"	2,581,916 05
44,654 08	7,557 04	"	51,992 02	"	59,007 98	"	51,992 02
481,518 20	"	"	481,518 20	"	45,181 71	"	481,518 20
1,222,294 21	422,506 41	265,471 64	1,908,272 26	6,754 92	"	551,672 26	1,908,272 26
105,851,147 03	4,354,998 81	475,215 18	108,659,561 02	6,754 92	9,594,560 64	551,672 26	108,659,561 02
278,486 92	"	"	278,486 92	"	521,515 08	"	278,486 92
11,986,555 04	"	"	11,986,555 04	"	240,666 96	"	11,986,555 04
24,372,958 20	654,849 86	"	25,027,788 06	155,914 46	515,211 94	"	25,027,788 06
56,637,758 16	654,849 86	"	57,292,608 02	155,914 46	1,275,591 98	"	57,292,608 02
105,831,147 03	4,354,998 81	475,215 18	108,659,561 02	6,754 92	9,594,560 64	551,672 26	108,659,561 02
140,468,905 79	5,009,848 67	475,215 18	145,951,969 64	142,640 58	10,869,952 62	551,672 26	145,951,969 64
						10,518,280 56	
							25,000 "
							140,916 91
							146,117,886 55

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUS			
				En 1848.	En 1849.	En 1850.	
	DÉPENSES ORDINAIRES.						
Litt. N.	Dettes publiques.	52,702,871 25	52,410,932 16	11,530,505 22	20,617,317 04	217,482 89	
	Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	
— O.	Dotations. { Sénat	40,000 "	40,000 "	25,000 "	17,000 "	"	
	Chambre des Représentants. .	484,560 87	485,090 45	535,720 24	127,570 21	400 "	
	Cour des Comptes.	182,015 82	181,026 82	160,899 06	17,502 76	5,225 "	
— P.	Ministère de la Justice	15,051,595 "	12,587,812 66	7,488,756 58	4,262,972 48	614,704 72	
— Q.	— des Affaires Étrangères	2,050,525 56	2,585,515 77	1,284,815 11	474,842 35	825,758 15	
— R.	— de l'Intérieur	8,557,727 25	8,566,947 22	3,209,760 07	2,566,211 25	504,410 10	
— S.	— des Travaux publics	17,688,444 45	16,413,625 87	8,265,852 87	7,795,058 01	550,191 78	
— T.	— de la Guerre	57,090,000 "	55,165,375 52	5,741,565 27	20,502,040 11	25,652 92	
— U.	— des Finances	15,702,675 58	15,455,520 04	1,875,597 94	8,275,195 71	5,262,452 57	
— V.	Non-Valeurs et Remboursements . .	1,951,000 "	1,942,750 65	45,757 02	1,159,655 52	758,716 74	
		151,402,458 29	126,161,104 09	44,720,517 75	74,687,163 22	6,540,980 67	
	Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux restés disponibles à la clôture de l'exercice 1845, et transférés conformément au projet de loi portant règlement de cet exercice.						
	MINISTÈRE DE LA MARINE.						
	Acquisition de trois paquebots à vapeur, destinés à l'établissement d'un service, pour le transport des voyageurs, entre la Belgique et l'Angleterre (loi du 9 juillet 1845) . .	176,026 29	155,580 95	155,580 95	"	"	
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.						
	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 6 avril 1845)	5 54	5 54	5 54	"	"	
	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845)	681,145 60	447,565 05	422,419 65	24,857 65	"	
	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 16 mai 1845)	65,220 52	52,241 93	20,595 55	31,456 48	101 96	
	Continuation des travaux du canal de la Campine (loi du 24 septembre 1845)	1 "	1 "	"	"	"	
	Construction des chemins de fer (loi du 20 septembre 1842)	120,650 70	120,650 70	87,581 87	55,185 08	"	
	Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg (loi du 20 septembre 1842)	20,266 12	20,266 12	10,987 64	266 75	"	
		1,065,520 66	795,918 18	705,777 78	80,745 96	101 96	

L'EXERCICE 1848.

de la clôture de l'exercice.

TIFFÉS	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS NON CONSOMMÉS par les dépenses, à annuler définitivement.	Excédent des allocations pour des services spéciaux dont le transfert à l'exercice 1850 ou le 1 ^{er} janvier 1851, conformément à l'article 51 de la loi sur la comp- tabilité.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1848.
Total.								
52,585,105 15	45,827 01	"	297,456 89	5,497 82	5,497 82	297,456 80	"	52,410,952 16
2,751,522 75	"	"	"	"	"	"	"	2,751,522 75
40,000 "	"	"	"	"	"	"	"	40,000 "
485,699 45	"	"	861 42	"	"	861 42	"	485,699 45
181,026 82	"	"	1,289 "	"	"	1,289 "	"	181,026 82
12,586,453 78	21,578 88	"	645,582 54	"	"	645,582 54	"	12,587,812 66
2,585,413 50	100 18	"	56,011 59	"	"	56,011 50	"	2,585,513 77
8,280,590 42	50,550 80	50,000 "	190,780 05	"	"	190,780 05	"	8,500,947 22
10,591,062 66	21,663 21	"	1,254,818 56	"	"	1,254,818 56	"	10,415,625 87
55,160,165 50	5,208 02	"	2,524,626 68	"	"	2,524,626 68	"	55,165,575 32
15,411,220 02	22,294 02	"	269,155 54	"	"	269,155 54	"	15,455,620 04
1,942,109 08	620 95	"	278,199 07	269,929 70	269,929 70	278,199 07	"	1,942,750 65
125,957,461 62	153,615 07	(1) 50,000 "	5,516,761 12	275,427 52	275,427 52	5,516,761 12	"	126,161,104 69
155,589 05	"	"	22,656 54	"	"	22,656 54	"	155,589 05
5 54	"	"	"	"	"	"	"	5 54
447,277 50	87 75	"	235,778 55	"	"	235,778 55	"	447,565 05
52,135 77	108 16	"	12,987 59	"	"	12,987 59	"	52,241 95
"	1 "	"	"	"	"	"	"	1 "
120,564 95	85 84	"	"	"	"	"	"	120,650 79
20,254 59	11 75	"	"	"	"	"	"	20,266 12
705,625 70	294 48	"	269,402 48	"	"	269,402 48	"	705,918 18

(1) Les explications exigées au sujet de cette dépense, par l'art. 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, sur l'exécution des art. 17 et 25 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, sont consignées dans la note explicative qui précède le présent compte.

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROIT constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUS		
				En 1848.	En 1849.	En 1850.
	Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux votés dans le cours de l'exercice.					
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, (lois du 22 mars 1848, du 18 mai 1848 et du 17 juillet 1849).	3,000,000	5,164,962 02	1,711,040 01	1,594,620 45	11,336 01
	Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848).	7,005,611 38	4,940,610 48	2,244,941 21	2,037,728 45	37,940 82
		10,005,611 38	8,105,572 50	3,955,981 22	4,032,348 90	40,276 83

RÉCAPITULATION.

Dépenses ordinaires.	131,402,438 20	126,161,104 69	44,720,317 75	74,687,163 22	6,540,980 67
Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux transférés de l'exercice 1845	1,063,520 66	793,918 18	703,777 78	89,745 96	101 96
Dépenses sur des crédits pour des services spéciaux votés dans le cours de l'exercice	10,005,611 38	8,105,572 50	3,955,981 22	4,032,348 90	40,276 83
	145,071,370 33	135,060,595 37	49,389,076 75	78,829,256 08	6,590,359 46
Dépense à l'exercice 1848 :					
De l'excédant de dépenses de l'exercice 1845, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice	4,535,397 92	4,535,397 92			
	147,604,768 25	139,593,993 29			

L'EXERCICE 1848.

l'époque de la clôture de l'exercice.

TIFIÉS		PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
	Total.	sur ordonnances en circulation.	sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Excédant des allocations pour des services spéciaux dont le transfert à l'exercice 1850 a eu lieu le 31 décembre 1849, conformément à l'article 51 de la loi sur la comptabilité.	CRÉDITS insuffisants de l'exercice 1848.
	3,110,990 47	47,905 55	.	435,037 98	.	.	.	435,037 98	3,104,902 02
	4,940,610 48	"	"	2,005,000 00	.	.	.	2,005,000 00	4,040,610 48
	8,057,606 95	47,905 55	"	2,500,038 88	.	.	.	2,500,038 88	8,105,572 50

125,957,401 02	153,645 07	50,000 .	5,516,761 12	275,427 52	275,427 52	5,510,761 12	.	126,161,104 00
795,023 70	204 48	"	269,402 48	.	.	.	269,402 48	795,918 18
8,057,606 95	47,905 55	"	2,500,038 88	.	.	.	2,500,038 88	8,105,572 50
134,808,092 27	201,903 10	50,000 .	8,286,202 48	275,427 52	275,427 52	5,516,761 12	2,760,441 56	135,000,595 37
	251,903 10						8,286,202 48	
4,533,397 92								4,533,397 92
159,542,090 19								159,505,903 20

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

RECETTES.

TABLEAU LIT. A.

IMPOTS — CONTRIBUTIONS

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Foncier</i>	Principal	15,500,000 »	»	15,500,000 »
	5 centimes additionnels ordinaires, dont deux pour non-valeurs	775,000 »	»	775,000 »
	10 centimes additionnels extraordinaires.	1,550,000 »	»	1,550,000 »
	5 centimes additionnels supplémentaires sur le tout.	554,750 »	»	554,749 79
			»	18,559,749 79
<i>Personnel</i>	Principal	8,564,000 »	»	8,292,028 15
	10 centimes additionnels extraordinaires.	830,400 »	»	829,191 00
	Amendes	»	»	55 02
			»	9,121,255 16
<i>Patentes</i>	Principal	2,815,000 »	»	2,684,017 76
	10 centimes additionnels extraordinaires.	281,500 »	»	268,420 74
			»	2,952,438 50
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	150,000 »	»	»
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	15,600 »	»	207,208 44
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	8,580 »	»	»
<i>Douanes</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	10,500,000 »	»	8,828,223 09
	— de sortie (id.)	470,000 »	»	304,700 06
	— de transit (id.)	70,000 »	»	40,520 42
	— de tonnage (id.)	500,000 »	»	555,401 14
	Timbres	57,000 »	»	25,795 12
		11,577,000 »	»	9,554,640 43
Droits de consommation sur les boissons distillées		920,000 »	»	870,292 80

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
en 1848 et 1849.	en 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
18,530,740 70	•	•	18,530,740 70	•	• 21	•	
9,121,210 24	•	9,121,210 24	9,121,235 16	•	70,144 84	•	
35 02	•	35 02					
9,121,235 16							
2,952,438 50	•	•	2,952,438 50	•	144,061 50	•	
207,208 44	•	•	207,208 44	•	•	207,208 44	
8,828,223 00	•	•	8,828,223 00	•	1,671,776 91	•	
304,700 66	•	•	304,700 66	•	165,200 34	•	
40,520 42	•	•	40,520 42	•	20,470 58	•	
335,401 14	•	•	335,401 14	•	144,598 86	•	
25,795 12	•	•	25,795 12	•	11,204 88	•	
9,534,640 43	•	•	9,534,640 43	•	2,022,350 57	•	
870,202 80	•	•	870,202 80	•	49,707 11	•	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Sel</i>	Droits, sans additionnels	4,800,000	4,800,689 04	4,830,256 80
	Eau de mer		40,566 86	
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,000,000	"	1,922,512 55
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	200,000	"	225,278 17
	— indigènes (id).	5,500,000	"	5,347,173 04
	Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,500,000	6,124,611 41	6,127,151 88
<i>Accises.</i>	Vinaigres (id. id.).		2,520 47	
	Sucres de canne, nouveau régime.	5,000,000	1,951,873 06	5,076,436 40
	— — ancien droit.		500 "	
	— de betterave, nouveau régime		1,155,114 47	
	— — ancien régime		5,000 "	
	— glucoses et autres sucres non cristallisables.		3,948 87	
	Timbres sur les quittances.	5,000	"	4,942 66
	— sur les permis de circulation	1,000	"	871 28
		20,006,000	"	19,552,602 58
<i>Garantie.</i> — Droits de marque des matières d'or et d'argent.		140,000	"	97,454 50
<i>Recettes diverses.</i> {	Droits d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	190,000	"	213,080 52
	Loyers de bâtiments.	10,000	1,191 64	28,714 08
	Droits de naturalisation des navires étrangers.		10,062 "	
	Recettes extraordinaires { en matière de douanes		5,458 13	
	— — d'accises		2,614 97	
	Forcements en recette provenant de la vérification des registres tenus par les receveurs.		2,882 24	
	Recettes extraordinaires de non-valeurs.		4,751 85	
	Contributions du territoire neutre de Moresnet.		875 25	
		200,000	"	242,604 58

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
en 1848 et 1849.	en 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
4,800,080 94	"	4,800,080 94	4,850,256 80	"	"	50,256 80	
40,566 86	"	40,566 86					
1,922,512 35	"	"	1,922,512 35	"	77,487 65	"	
225,278 17	"	"	225,278 17	"	"	25,278 17	
3,547,173 04	"	"	3,547,173 04	"	152,826 00	"	
6,124,611 41	"	6,124,611 41	6,127,151 88	"	372,868 12	"	
2,520 47	"	2,520 47					
1,931,873 06	"	1,931,873 06					
500 "	"	500 "					
1,135,114 47	"	1,135,114 47	3,076,456 40	"	"	76,456 40	
5,000 "	"	5,000 "					
3,948 87	"	3,948 87					
4,942 66	"	"	4,042 66	"	57 34	"	
871 28	"	"	871 28	"	128 72	"	
19,552,602 58	"	"	19,552,602 58	"	603,368 79	149,071 57	
					433,397 42		
97,454 59	"	"	97,454 59	"	42,545 41	"	
213,980 52	"	"	213,980 52	"	"	23,980 52	
1,191 64	"	1,191 64					
10,902 "	"	10,902 "					
5,458 13	"	5,458 13					
5,614 97	"	2,614 97	28,714 06	"	"	18,714 06	
2,882 24	"	2,882 24					
4,731 83	"	4,731 83					
875 25	"	875 25					
242,694 58	"	"	242,694 58	"	"	42,694 58	

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
RÉCAPITULATION, PAR			
Foncier	18,559,750	"	18,559,740 79
Personnel.	9,200,400	"	9,121,255 16
Patentes	3,096,500	"	2,932,438 50
Redevances sur les mines.	180,180	"	207,208 44
Douanes	11,577,000	"	9,554,640 45
Droits de consommation sur les boissons distillées	920,000	"	870,202 80
Accises	20,006,000	"	19,552,602 58
Garantie.	140,000	"	97,454 50
Recettes diverses	200,000	"	242,694 58
TOTAUX GÉNÉRAUX.	65,679,830	"	60,958,545 96

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
en 1848 et 1849.	en 1850.	TOTAL		A RECOURIR	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	

BRANCHE DE REVENU.

18,539,740 79	"	"	18,539,740 79	"	" 21	"	
9,121,255 16	"	"	9,121,255 16	"	79,144 84	"	
2,952,458 50	"	"	2,952,458 50	"	144,061 50	"	
207,208 44	"	"	207,208 44	"	"	27,028 44	
9,554,040 45	"	"	9,554,040 45	"	2,022,550 57	"	
870,292 80	"	"	870,292 80	"	49,707 11	"	
19,552,002 58	"	"	19,552,002 58	"	455,597 42	"	
97,454 59	"	"	97,454 50	"	42,545 41	"	
242,694 58	"	"	242,694 58	"	"	42,694 58	
					2,791,207 06	69,723 02	
60,958,545 96	"	"	60,958,545 96	"	2,721,484 04		

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Foncier		1,504,458 95	3,537,178 32	2,785,985 09
Personnel		1,256,620 04	2,225,257 50	1,100,421 74
Patentes		405,743 54	620,449 53	281,099 20
Redevances sur les mines		"	"	"
Douanes	Droits d'entrée	5,141,597 95	502,610 39	619,054 37
	— de sortie	70,076 12	17,422 60	87,792 74
	— de transit	25,247 37	400 48	612 56
	— de tonnage	304,068 66	6,206 57	25,207 72
	Timbres	8,110 06	2,712 26	3,566 70
Droits de consommation sur les boissons distillées		73,200 "	127,846 25	101,173 50
Accises	Sel. {	Droit sans additionnels	452,926 02	655,327 28
		Eau de mer	20,098 50	20,468 56
	Vins étrangers		500,955 01	444,660 71
	Eaux-de-vie étrangères		52,471 54	80,124 76
	— indigènes		457,021 37	855,414 11
	Bières		614,186 83	1,765,037 64
	Vinaigres		2,041 65	227 86
	Sucres de canne. {	Nouveau régime	1,253,173 15	4,850 76
		Ancien droit	"	"
	— de betterave. {	Nouveau régime	24,498 25	352,255 15
		Ancien droit	"	"
	— glucoses et autres sucres non cristallisables		"	"
	Timbres sur les quittances		573 25	861 25
	— sur les permis de circulation		41 03	131 "
Garantie		21,762 98	50,947 20	8,788 04
Recettes diverses. {	Droits d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers		213,202 42	25 35
	Loyers de bâtiments		"	"
	Droits de naturalisation des navires étrang.		10,962 "	"
	Recettes extraordinaires {	en matière de douanes	3,103 88	153 59
		— d'accises	120 09	544 28
	Recettes extraordinaires et accidentelles		256 49	28 50
	Forcements en recette provenant de la vérification des registres tenus par les receveurs		256 49	28 50
	Recettes extraordinaires de non-valeurs		02 80	2,626 50
	Contribution du territoire neutre de Moresnet		"	"
TOTAUX fr.		12,266,610 60	11,051,466 23	7,051,466 40

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1848.	1847.
Foncier		18,550,740 79	18,537,354 65
Personnel		9,121,255 16	9,156,337 67
Patentes		2,952,458 50	3,153,008 45
Redevances sur les mines.		207,208 44	101,021 75
Douanes	Droits d'entrée	8,828,223 00	9,750,987 45
	— de sortie	304,709 66	476,567 95
	— de transit	40,520 42	80,868 82
	— de tonnage	555,401 14	574,286 47
	Timbres	25,705 12	35,254 27
Droits de consommation sur les boissons distillées		870,202 89	870,283 75
Accises.	Sel.	4,850,256 80	4,604,616 08
	Vins étrangers	1,022,512 55	2,540,708 27
	Eaux-de-vie étrangères.	235,278 17	202,704 20
	— indigènes	3,547,173 04	2,870,701 64
	Bières et vinaigres	6,127,151 88	5,318,115 10
	Sucres.	3,070,456 40	1,417,259 85
	Timbres sur les quittances.	4,042 66	4,455 25
— sur les permis de circulation		871 28	761 72
Garantie.		97,454 59	127,562 67
Recettes diverses. {	Droits d'entrepôt, y compris ceux de l'entrepôt d'Anvers	215,080 52	216,155 07
	Recettes extraordinaires et accidentelles.	28,714 06	30,506 52
TOTAUX.		60,958,345 96	59,704,915 67

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
22,505 14	"	<i>Foncier.</i> — Différence en plus. — Cette augmentation n'est que fictive : la somme est affectée à des terrains qui ont été submergés par suite des événements politiques et dont le montant des cotisations avait précédemment été porté en déduction du contingent de l'impôt.
"	15,082 51	<i>Personnel.</i> — Différence en moins. — Inhabilitation de maisons, diminution des objets imposables, notamment des 5 ^e et 6 ^e bases, par suite des événements politiques.
"	200,629 95	<i>Patentes.</i> — Différence en moins. — Doit être attribuée à la stagnation de l'industrie et du commerce en général par suite des événements politiques.
45,586 69	"	
"	911,764 36	
"	171,658 27	
"	40,548 40	<i>Douanes.</i> — La différence en moins dans le produit des droits de douane est le résultat des événements politiques, qui ont comprimé le commerce et l'industrie dans la plupart des pays de l'Europe.
"	218,885 55	A l'entrée, la diminution porte principalement sur les articles suivants : bestiaux, bois de construction, fers, habillements, modes, tissus, merceries, pierres, poissons, tabacs fabriqués, thé, vins.
"	9,459 15	
"	5,900 80	
245,640 72	"	
"	418,195 02	<i>Accises.</i> — Mus par la crainte de voir une guerre interrompre momentanément nos relations maritimes avec les pays producteurs du sel, les négociants et raffineurs se sont empressés, à la suite des événements de février, de faire des approvisionnements au delà des besoins de la consommation normale.
20,575 07	"	D'un autre côté, la crise alimentaire ayant cessé, les travaux des distilleries et des brasseries ont repris leur activité ordinaire.
470,471 40	"	Relativement aux sucres, la loi du 16 mai 1847 avait suspendu les effets de l'art. 4 de celle du 17 juillet 1846. A partir du 1 ^{er} juillet 1848, on a pu appliquer cette dernière disposition, qui assurait au trésor un minimum de recettes de 5,000,000 de francs.
809,018 69	"	Telles sont les circonstances auxquelles on doit attribuer les augmentations qu'ont éprouvées, en 1848, les produits de l'accise sur les eaux-de-vie, les bières et les sucres.
1,659,196 55	"	Quant à la diminution constatée sur les vins, elle s'explique par les causes politiques, qui ont également affecté les produits des douanes.
507 41	"	
109 56	"	
"	50,108 08	
"	2,174 55	
"	1,792 46	
3,279,500 13	2,020,069 84	<i>Nota.</i> Les différences qui ne sont point expliquées tiennent à des causes accidentelles, trop peu importantes pour qu'il soit nécessaire de les faire connaître.
1,253,450 29		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Enregistrement .	Actes civils publics	10,000,000 "	7,148,218 31	9,064,840 92
	— — sous seing-privé		735,503 37	
	— judiciaires		601,647 41	
	— d'huissiers		544,165 43	
	Lettres de noblesse		5,512 "	
	Permis de changer de nom de famille		415 40	
	Droit de naturalisation ordinaire		9,500 "	
Greffes	Mise au rôle	500,000 "	41,590 59	502,540 45
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		260,749 86	
Hypothèques .	Droits d'inscriptions	1,700,000 "	144,071 74	1,456,999 51
	Droits de transcriptions d'actes de mutations		1,292,927 57	
Successions .	Droits de succession	5,000,000 "	5,756,087 51	5,756,087 51
	Droits de mutations par décès			
Timbre	Débite	3,000,000 "	177,862 60	2,895,336 49
	Effets de commerce. Visa		46,544 23	
	Extraordinaire		112,946 70	
	proportionnel. Bons de caisse, obligations 5 ans ou illimitées		75,114 10	
	Timbres de coupures		"	
	Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers		"	
	Débite		1,476,169 70	
	Visa		15,729 07	
	Extraordinaire		277,475 75	
	Passeports à l'intérieur		10,472 "	
	— à l'étranger		26,760 "	
	de dimension. Permis de ports d'armes de chasse		233,640 "	
	Journaux indigènes		197,469 41	
	— étrangers		14,189 57	
	Affiches		87,236 62	
	Annonces et avis		24,878 "	
	Feuilles de patentes		118,726 60	
	Timbre (ancienne législation)		132 14	
A REPORTER. fr.		20,600,000 "	19,455,613 68	19,455,613 68

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1848 et 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
7,148,218 31	"	7,148,218 31					
755,505 57	"	755,505 57					
601,647 41	"	601,647 41					
544,165 45	"	544,165 45	9,064,849 92	"	1,555,150 08	"	
5,512 "	"	5,512 "					
415 40	"	415 40					
0,500 "	"	0,500 "					
41,590 59	"	41,590 59	502,540 45	"	"	2,540 45	
260,740 86	"	260,740 86					
144,071 74	"	144,071 74	1,456,909 51	"	265,000 60	"	
1,202,027 57	"	1,202,027 57					
5,756,087 51	"	5,756,087 51	5,756,087 51	"	"	756,087 51	
177,862 60	"	177,862 60					
46,544 25	"	46,544 25					
112,046 70	"	112,046 70					
75,114 10	"	75,114 10					
"	"	"					
"	"	"					
1,476,159 70	"	1,476,159 70					
15,720 07	"	15,720 07					
277,475 75	"	277,475 75	2,895,556 49	"	104,665 51	"	
10,472 "	"	10,472 "					
26,760 "	"	26,760 "					
255,640 "	"	255,640 "					
197,460 41	"	197,460 41					
14,180 57	"	14,180 57					
87,256 62	"	87,256 62					
24,878 "	"	24,878 "					
118,726 60	"	118,726 60					
132 14	"	132 14					
19,455,615 68	"	19,455,615 68	19,455,615 68	"	1,902,814 28	758,427 06	

21

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recon

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
REPORT. fr.		20,600,000	19,455,613 68	19,455,613 68
Amendes	Enregistrement	150,000	42,205 24	157,465 47
	Grefle		"	
	Hypothèques		9,821 51	
	Successions		26,521 73	
	Timbre.		50,116 90	
Recettes diverses.	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement.	70,000	53,870 40	75,805 85
	— pour être déchargé de la responsabilité du remplacement		18,025 50	
	Amendes en matière de simple police, civile et correctionnelle, etc.	140,000	136,610 61	136,610 61
	Produits des examens et visa des diplômes	70,000	84,475 47	84,475 47
	— des brevets d'invention	20,000	13,202 84	15,202 84
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	100	1,740	1,740
TOTAUX. fr.		21,050,100	10,005,005 92	10,005,005 92

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1848 et 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
19,455,615 68	"	19,455,615 68	19,455,615 08	"	1,002,814 28	758,427 96	
42,205 24	"	42,205 24					
"	"	"					
9,821 51	"	9,821 51	157,465 47	"	12,554 55	"	
26,521 75	"	26,521 75					
59,116 99	"	59,116 99					
55,870 46	"	55,870 46					
18,025 59	"	18,025 59	75,895 85	"	"	5,895 85	
136,610 61	"	136,610 61	136,610 61	"	5,589 59	"	
84,475 47	"	84,475 47	84,475 47	"	"	14,475 47	
15,202 84	"	15,202 84	15,202 84	"	6,797 16	"	
1,740 "	"	1,740 "	1,740 "	"	"	1,040 "	
					1,925,535 56	778,459 28	
19,905,005 92	"	19,905,005 92	19,905,005 92	"	1,147,096 08		

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Enregistrement.	Actes civils publics	723,612 05	1,485,550 11	914,824 44
	— — sous seing privé	51,701 88	201,555 14	90,120 48
	— judiciaires	52,507 51	135,792 06	53,057 47
	— d'huissiers	89,527 56	142,531 05	44,550 71
	Lettres de noblesse	•	5,512 •	•
	Permis de changer de nom de famille	137 80	137 80	•
Greffe	Droit de naturalisation ordinaire	1,500 •	2,000 •	500 •
	Mise au rôle	5,180 38	12,557 05	5,153 57
Hypothèques	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	20,027 75	60,444 40	20,100 85
	Droits d'inscriptions	12,529 41	28,217 05	12,595 27
Successions	Droits de transcriptions d'actes de mutations	120,176 76	241,673 29	160,056 44
	Droits de successions	595,780 01	1,154,544 09	724,215 69
proportionnel.	— de mutations par décès	•	•	•
	Débite	20,769 75	54,425 00	15,550 40
	Effets de commerce. Visa	16,015 40	6,380 55	2,717 55
	Extraordinaire	8,760 10	85,689 15	1,980 15
	Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées	•	75,114 10	•
	Timbres de coupures	•	•	•
Timbre	Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers	•	•	•
	Débite	128,537 25	288,065 15	155,878 60
	Visa	655 20	2,495 86	4,515 •
	Extraordinaire	44,025 75	81,389 65	50,545 •
	Passe-ports à l'intérieur	590 •	6,044 •	502 •
	— à l'étranger	4,072 •	9,648 •	1,704 •
	de succession. Permis de ports d'armes de chasse	16,550 •	42,060 •	21,600 •
	Journaux indigènes	17,118 51	129,735 81	6,908 60
	— étrangers	2,251 52	6,701 71	824 65
	Affiches	9,105 95	50,421 51	11,182 80
Timbre (ancienne législation)	Annonces et avis	5,040 55	10,214 05	1,283 70
	Feuilles de patentes	15,269 15	18,005 40	14,546 26
A REPORTER fr.		1,054,225 20	4,322,590 15	2,290,161 78

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
970,558 68	1,202,040 55	784,456 55	233,757 47	268,506 65	477,523 21	7,148,218 31	
151,522 70	82,795 15	55,345 38	51,821 01	42,679 16	48,074 40	755,503 57	
105,154 15	112,496 10	64,355 49	11,887 88	29,578 51	59,257 60	601,047 41	
61,870 68	70,685 05	59,260 50	12,052 94	28,050 42	35,451 65	544,165 45	9,064,849 92
"	"	"	"	"	"	5,512 "	
"	"	"	157 80	"	"	415 40	
500 "	1,500 "	5,000 "	"	"	500 "	9,500 "	
5,488 57	6,458 71	6,576 49	717 25	1,692 87	1,906 72	41,590 59	502,540 45
54,005 78	49,562 14	40,954 02	5,512 54	10,654 12	10,900 29	260,749 86	
18,740 70	27,754 04	21,151 10	4,056 60	5,926 11	15,521 50	144,071 74	1,456,009 31
100,128 02	240,017 20	126,316 50	49,780 52	60,574 70	95,424 07	1,292,927 57	
1,277,000 87	705,044 28	643,700 00	167,071 25	85,565 22	544,568 71	5,756,087 51	5,756,087 51
25,652 15	30,014 40	16,691 10	1,893 65	5,758 20	9,128 05	177,862 60	
4,643 64	5,948 46	7,982 05	118 40	1,121 60	1,619 "	46,544 25	
4,514 55	5,191 85	7,690 80	115 00	500 75	903 75	112,946 70	
"	"	"	"	"	"	73,114 10	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	"	
205,476 70	275,905 55	179,072 60	62,756 45	88,506 05	94,185 55	1,476,159 70	
1,065 10	1,071 28	1,984 66	616 80	1,410 25	1,051 92	15,729 07	
58,852 05	20,145 40	35,517 25	2,956 15	2,854 50	15,591 40	277,475 75	2,895,556 49
520 "	1,566 "	208 "	122 "	214 "	206 "	10,472 "	
5,624 "	2,656 "	5,240 "	288 "	656 "	872 "	26,760 "	
18,900 "	50,520 "	29,910 "	15,200 "	12,570 "	28,550 "	235,640 "	
14,704 18	4,091 46	10,664 68	672 27	151 01	4,552 80	197,469 41	
970 09	1,244 55	1,545 20	75 50	196 65	580 95	14,189 57	
11,900 10	11,522 21	5,240 55	2,262 97	455 84	5,146 62	87,256 62	
2,869 50	3,234 77	2,854 86	161 58	228 05	990 59	24,878 "	
19,610 55	21,145 25	12,050 15	6,516 45	5,816 65	7,188 75	118,726 60	
5 20	57 66	41 50	"	16 74	27 75	132 14	
3,172,725 62	5,084,022 65	2,120,256 17	609,207 95	649,662 10	1,254,962 08	10,455,813 08	10,455,813 68

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
REPORT. fr.		1,954,925 20	4,322,590 15	2,299,161 78
Amendes.	Enregistrement	2,810 14	11,926 48	5,988 87
	Grefte	"	"	"
	Hypothèques	498 52	686 55	946 12
	Successions	2,621 05	4,008 40	5,376 47
	Timbre.	6,284 45	24,683 40	2,622 62
Recettes diverses.	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement. . .	5,852 "	8,250 "	4,830 "
	— pour être déchargé de la responsabilité du rempla- cement	"	2,460 84	1,587 50
	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	6,455 46	55,612 11	11,495 90
	Produits des examens et visa des diplômes.	2,160 75	41,850 23	2,052 21
	— des brevets d'invention	517 47	8,768 30	655 05
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	50 "	1,600 "	"
TOTAUX fr.		1,081,283 84	4,462,544 55	2,332,705 50

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LINBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
3,172,725 62	3,084,022 65	2,190,256 17	600,207 95	640,662 10	1,234,962 08	19,455,615 68	19,455,615 68
5,338 16	6,155 25	3,925 95	2,670 57	2,201 16	3,210 60	42,205 24	
"	"	"	"	"	"	"	
845 50	922 09	987 77	958 12	2,740 05	1,258 51	9,821 51	157,465 47
3,225 67	4,624 84	2,105 48	1,570 02	1,510 70	1,501 10	26,521 75	
5,660 05	10,451 95	4,048 02	725 45	1,266 18	5,574 80	59,116 00	
3,960 "	15,420 "	8,560 46	2,406 "	1,840 "	6,045 "	55,870 46	
517 46	4,126 08	2,857 15	2,222 22	"	4,444 44	18,025 50	75,895 85
12,084 01	56,261 70	11,725 14	4,808 05	6,428 78	11,050 88	156,610 61	156,610 61
15,606 01	9,220 52	15,955 94	721 65	145 25	764 91	84,475 47	84,475 47
1,434 74	1,494 84	552 46	"	"	"	15,202 84	15,202 84
"	"	"	"	"	"	1,740 "	1,740 "
3,219,195 02	3,170,681 72	2,177,858 54	625,580 59	665,594 20	1,267,980 18	10,003,005 92	10,003,005 92

IMPOTS. — ENREGISTRE

Comparaison des recouvrements effectués,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1848.	1847.
Droits, additionnels et amendes y rela- tives	Enregistrement	9,064,840 92	10,693,330 74
	Grefte	302,340 45	307,205 20
	Hypothèques	1,436,999 31	1,737,152 27
	Successions	5,756,087 51	6,022,024 16
	Timbre	2,805,350 49	3,061,152 70
	Amendes	137,465 47	225,044 33
Recettes diverses	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité du remplacement	73,895 85	54,305 04
	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	136,610 61	136,602 59
	Produit des examens	84,475 47	80,229 54
	— des brevets d'invention	13,202 84	21,411 40
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,740 .	640 .
TOTAL. fr.		19,903,005 92	22,345,216 68

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	1,030,709 82	La diminution sur l'ensemble des impôts ressortissant à l'administration de l'enregistrement et des domaines est de fr. 2,440,212 76 c. Elle résulte principalement des événements politiques de 1848, qui ont eu pour effet d'arrêter les transactions immobilières et dont la fortune publique a dû nécessairement se ressentir. Il est à remarquer qu'une des causes de cette diminution provient de l'abolition du timbre sur les journaux, quoiqu'en partie atténuée par la nouvelle législation sur les timbres pour effets de commerce.
"	4,954 75	
"	500,152 96	
"	266,836 65	
"	165,816 21	
"	88,478 80	
10,500 81	"	
8 11	"	
4,246 13	"	
"	8,208 56	
1,100 "	"	
24,045 05	2,405,157 81	
2,440,212 76		

TABLEAU LIII. C.

PÉAGES. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'écluse, ponts, navigation.</i> - Canal de Pommerœul à Antoing — de Maestricht à Bois-le-Duc — de la Campine - Autres voies navigables	875,000	462,419 55 54,797 35 20,266 52 314,589 01	852,072 39
Produits de la Sambre canalisée	700,000	502,414 76	502,414 76
— du canal de Charleroy	1,525,000	1,364,298 73	1,364,298 73
— du canal de Mons à Condé	110,000	106,765 10	106,765 10
<i>Produits des droits de bacs et passages d'eau.</i> - Bacs, bateaux et passages d'eau - Passages d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre — d'Anvers à Tamise	90,000	43,850 97 24,298 52 10,463	84,502 49
<i>Produits des barrières sur les routes de</i> 1^{re} classe. - Barrières en ferme et en collecte - Excédant de droits d'encan 2^e classe. - Barrières en ferme et en collecte - Excédant de droits d'encan	2,000,000	754,764 07 11,678 74 958,827 26 12,576 62	1,697,644 69
TOTAUX. fr.	5,300,000	4,587,786 16	4,587,786 16

DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS.				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1848 et 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
462,419 53	•	462,419 53					
34,797 53	•	34,797 53					
20,266 52	•	20,266 52	832,072 50	•	42,027 61	•	
314,589 01	•	314,589 01					
502,414 76	•	502,414 76	502,414 76	•	197,585 24	•	
1,364,298 73	•	1,364,298 73	1,364,298 73	•	160,701 27	•	
106,763 10	•	106,763 10	106,763 10	•	3,256 90	•	
43,830 97	•	43,850 97					
24,298 52	•	24,298 52	84,502 49	•	5,407 51	•	
16,465 •	•	16,465 •					
734,764 07	•	734,764 07					
11,676 74	•	11,676 74	1,097,644 69	•	302,335 31	•	
938,827 26	•	938,827 26					
12,376 62	•	12,376 62					
4,587,786 16	•	4,587,786 16	4,587,786 16	•	712,215 84	•	

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
<i>Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'écluse, ponts, navigation.</i> - Canal de Pommerœul à Antoing — de Maestricht à Bois-le-Duc — de la Campine - Autres voies navigables	" " 10,676 08 17,251 25	" " " 3,030 06	" " " 89,580 79
Produits de la Sambre canalisée	"	"	"
— du canal de Charleroy	"	342,091 74	"
— du canal de Mons à Condé	"	"	"
<i>Produits des droits de bacs et passages d'eau.</i> - Bacs, bateaux et passages d'eau - Passages d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre — — à Tamise	5,252 50 24,298 52 16,463 "	" " "	247 25 " "
<i>Produits des barrières sur les routes de</i> 1^{re} classe. - Barrières en ferme et en collecte - Excédant de droits d'encan 2^e classe. - Barrières en ferme et en collecte - Excédant de droits d'encan	62,097 96 616 95 40,855 61 101 87	162,469 00 2,909 10 95,525 27 1,109 50	74,486 75 1,060 88 81,595 10 871 55
TOTAUX. fr.	178,282 52	605,732 65	247,621 10

DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
"	462,410 55	"	"	"	"	462,410 55	852,072 30
"	"	"	54,797 55	"	"	54,797 55	
"	"	12 24	9,577 60	"	"	20,266 52	
110,969 46	38,686 85	28,061 51	2,097 20	"	22,851 89	314,589 01	
"	276,839 28	"	"	"	225,575 48	502,414 76	502,414 76
"	1,022,206 99	"	"	"	"	1,364,208 75	1,364,208 75
"	106,763 10	"	"	"	"	106,763 10	106,763 10
14,447 74	1,030 14	20,356 67	1,866 67	"	630 "	43,830 07	84,592 40
"	"	"	"	"	"	24,208 52	
"	"	"	"	"	"	16,405 "	
70,737 48	148,524 33	44,512 41	21,528 07	81,097 51	67,831 49	754,764 07	1,697,644 60
791 01	5,260 27	921 58	140 51	715 "	1,254 37	11,076 74	
65,918 11	341,584 12	171,487 55	55,885 86	48,644 10	61,535 76	938,827 26	
587 78	6,146 71	1,688 39	99 68	508 17	1,173 37	12,376 62	
263,451 58	2,407,470 52	267,640 15	104,892 92	151,862 78	380,832 56	4,587,786 16	4,587,786 16

Comparaison des recouvrements effectués,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1848.	1847.
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	832,072 30	927,540 20
— de la Sambre canalisée	502,414 70	732,932 20
— du canal de Charleroy	1,564,298 75	1,655,222 40
— du canal de Mons à Condé.	106,765 10	99,124 43
— des droits de bacs et passages d'eau.	84,502 40	89,750 77
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1,697,644 60	1,806,635 02
TOTAUX. fr.	4,587,786 10	5,401,245 86

DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	a) 95,476 90	a) Diminution : fr. 95,476 90 c ^s . Elle doit être attribuée aux événements de 1848, qui, en ralentissant la production, ont nécessairement influé sur l'activité de la navigation.
•	b) 250,557 55	b) Diminution : fr. 250,557 55 c ^s . En 1847, il y avait eu une augmentation de fr. 84,592 15 c ^s , due à la grande activité de la navigation pendant cette année. En 1848, au contraire, la Sambre, par laquelle se font principalement les expéditions de charbons pour Paris, a eu beaucoup à souffrir de la situation de cette capitale.
•	c) 290,923 75	c) Diminution : fr. 290,923 75 c ^s . Elle provient non-seulement de la crise commerciale, amenée par les événements de 1848, mais encore de la concurrence faite au canal par le chemin de fer.
d) 7,638 67	•	d) Augmentation : fr. 7,638 67 c ^s . Aux termes de la loi du 29 décembre 1843, qui a rendu à l'État l'administration de ce canal, il a été alloué à la province une partie des produits, qui diminue chaque année d'un dixième.
•	e) 5,167 28	Cette circonstance explique comment il se fait qu'il y a eu augmentation en 1848, quoique la totalité des droits de navigation perçus ait été en réalité moins élevée qu'en 1847, à cause des événements de l'époque. e) Diminution : fr. 5,167 28 c ^s . Elle provient du résultat moins favorable de la location des passages remis en adjudication.
•	f) 198,990 93	f) Diminution : fr. 198,990 93 c ^s . Elle s'explique par l'établissement des chemins de fer et l'extension qu'a prise leur exploitation.
7,638 67	821,006 57	
815,457 70		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.			
	Produit des lettres taxées.		2,614,000 25	
	— — affranchies	3,300,000 "	"	3,064,554 93
	— — chargées.		450,455 08	
	— de la vente des timbres-poste.		"	
	Port des journaux et imprimés.			
	Produit des journaux affranchis	135,000 "	87,834 11	114,120 92
	— imprimés —		26,295 81	
	Droit sur les articles d'argent	25,000 "	21,509 71	21,500 71
	Remboursements d'offices étrangers.			
	Office d'Angleterre		150,207 58	
	— des Pays-Bas		2,094 16	
	— de Luxembourg	115,000 "	5,208 85	208,046 56
	— de Prusse		27,920 01	
	— de la Tour-et-Taxis		22,454 88	
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	50,000 "	57,445 87	57,445 87
TOTAUX fr.		3,625,000 "	5,465,484 79	5,465,484 79

VAUX PUBLICS.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.			
En 1848 et 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.				
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.							
2,014,099 25	•	2,014,099 25	3,004,554 93	•	255,445 07	•				
450,455 68	•	450,455 68								
•	•	•								
87,834 11	•	87,834 11	114,129 92	•	20,870 08	•				
26,205 81	•	26,205 81								
21,309 71	•	21,309 71	21,309 71	•	5,690 29	•				
150,207 58	•	150,207 58	208,046 36	•	•	95,046 36				
2,004 16	•	2,004 16								
5,298 85	•	5,298 85								
27,920 91	•	27,920 91								
22,434 88	•	22,434 88								
57,445 87	•	57,445 87						57,445 87	•	7,445 87
					200,005 44	100,490 25				
3,465,484 70	•	3,465,484 70	3,465,484 70	•	159,515 21					

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Postes.	Taxe des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées	582,854 25	752,051 78	225,761 78
		— des lettres affranchies et chargées . .	07,156 "	128,821 74	44,550 57
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	7,105 81	55,509 97	5,982 91
		— des imprimés —	3,118 75	11,717 04	1,622 24
	Droits sur les articles d'argent		1,680 85	5,095 15	2,565 80
	Remboursements d'offices étrangers.	Office de France.	"	"	"
		— d'Angleterre	"	150,207 58	"
		— des Pays-Bas	"	2,094 10	"
		— de Luxembourg	"	5,298 85	"
		— de Prusse	"	27,020 01	"
		— de la Tour-et-Taxis.	"	22,454 88	"
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842		0,890 30	55,298 05	2,751 17	
TOTAUX. fr.		468,785 04	1,175,159 20	279,018 47	

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
286,905 37	376,558 26	346,461 28	52,556 01	69,257 04	145,135 50	2,614,099 25	3,064,554 95
40,414 75	55,840 05	62,153 10	13,086 84	15,750 45	22,667 20	450,455 68	
8,295 45	2,557 40	6,710 84	455 98	502 40	2,755 37	87,854 11	114,129 92
2,712 26	2,210 42	3,598 55	321 06	314 16	680 73	26,295 81	
2,514 90	4,189 00	2,950 50	1,471 61	1,404 30	1,660 70	21,309 71	21,309 71
"	"	"	"	"	"	"	208,046 30
"	"	"	"	"	"	150,297 58	
"	"	"	"	"	"	2,094 16	
"	"	"	"	"	"	5,208 85	
"	"	"	"	"	"	27,920 01	
"	"	"	"	"	"	22,454 88	
5,958 83	2,409 73	4,345 62	227 45	278 05	1,305 17	57,443 87	57,443 87
544,801 54	443,745 74	426,199 89	68,098 95	87,516 30	172,178 67	5,465,484 70	5,465,484 70

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1848.	1847.
Postes	Taxe des lettres et affranchissements. {		
	Produit des lettres taxées.	2,614,090 25	2,059,071 61
	— — affranchies et chargées	450,455 68	448,371 64
	— de la vente des timbres-postes.	"	"
	Port des journaux et imprimés. {		
	Produit des journaux affranchis.	87,854 11	112,622 45
	— des imprimés —	26,295 81	36,448 09
	Droits sur les articles d'argent	21,309 71	25,177 01
	Remboursements d'offices étrangers. {		
	Office d'Angleterre.	150,297 58	107,986 06
	— des Pays-Bas	2,094 16	1,719 56
	— de Luxembourg	5,298 85	6,225 "
	— de la Prusse.	27,920 91	20,191 65
	— de la Tour-et-Taxis	22,434 88	17,504 87
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	57,445 87	51,063 45
TOTAUX. fr.		3,465,484 79	3,764,271 55

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	324,972 36	La diminution de plus de 500,000 francs, qui s'est produite en 1848, sur la taxe des lettres, doit être attribuée : 1° A la suppression du décime rural, décrétée par la loi du 24 décembre 1847; 2° à la réduction du port des correspondances échangées avec la France, convention du 3 novembre 1847; 3° aux événements politiques survenus dans l'année et qui, en paralysant les opérations commerciales, ont ralenti le mouvement des correspondances.
2,084 04	•	
•	•	
•	24,788 52	La loi du 24 décembre 1847, en réduisant de moitié le port des journaux, et, dans une proportion plus grande encore, le port des imprimés, avait fait entrevoir, la première année, une perte double au moins de celle qui s'est révélée. L'atténuation est due au développement de la presse périodique, par suite de la suppression du droit de timbre sur les journaux, ainsi qu'à la distribution, par les éditeurs, de publications littéraires à titre de primes.
•	10,152 28	
•	1,867 50	Le droit sur les articles d'argent a été réduit de 5 p. % à 2 p. % par la loi du 24 décembre 1847. La perte qui devait découler de cette mesure a été compensée, en grande partie, par l'augmentation du nombre d'articles d'argent confiés à la poste, par suite des mouvements de troupes qui ont eu lieu en 1848.
42,311 52	•	
374 60	•	
•	926 17	L'augmentation de fr. 53,455 39 et sur les remboursements effectués par les offices étrangers, n'a de cause appréciable que le développement des correspondances internationales et de transit.
7,729 26	•	
5,040 01	•	
6,380 44	•	Les circonstances politiques ayant amené à la poste un plus grand nombre d'abonnés aux journaux, l'accroissement du produit des émoluments en a été la conséquence naturelle.
65,919 87	362,700 45	
298,786 56		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	312.000 »	»	152.874 16

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURVER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
en 1848 et 1849.	en 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.				
152,874 10	"	"	152,874 10	"	179,125 84	"	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1846.	1847.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	152,874 16	150,580 42

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	6,512 26	Cette différence en moins que l'on constate sur la recette de 1848, ne peut être attribuée qu'aux événements politiques de l'époque.

CAPITAUX ET REVENUS.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
	Voyageurs		5,925,406 82	
	Bagages		413,540 49	
	Équipages.		95,095 95	
Chemin de fer.	Chevaux et bestiaux.	16,000,000 "	97,764 18	12,057,555 03
	Marchandises.		5,480,905 71	
	Télégraphes		"	
	Produits extraordinaires		46,821 88	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		10,000 "	20,350 "	20,350 "
Vente des tarifs du chemin de fer		"	"	"
TOTAUX. fr.		16,010,000 "	12,077,885 03	12,077,885 03

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
en 1848 et 1849. (Versements.)	en 1850. (Versements.)	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
5,881,271 18	44,135 04	5,925,406 82					
413,540 49	"	413,540 49					
95,095 95	"	95,095 95					
97,764 18	"	97,764 18	12,057,535 05	"	5,042,464 97	"	
5,480,905 71	"	5,480,905 71					
"	"	"					
46,821 88	"	46,821 88					
20,350 "	"	20,350 "	20,350 "	"	"	10,350 "	
"	"	"	"	"	"	"	
12,053,749 59	44,135 04	12,107,744 56	12,077,885 05	"	5,042,464 97	10,350 "	
					3,052,114 97		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1848.	1847.
Chemin de fer	Voyageurs	5,925,406 82	6,813,786 03
	Bagages	413,540 40	528,977 77
	Équipages	93,095 05	170,941 50
	Chevaux et bestiaux	97,764 18	98,822 02
	Marchandises	5,480,905 71	6,888,644 96
	Télégraphes	•	•
	Produits extraordinaires	46,821 88	147,019 70
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		20,350 •	•
Vente des tarifs du chemin de fer		•	•
TOTAUX. fr.		12,077,885 03	14,649,095 54

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	888,380 11	La différence considérable en moins des recettes de l'exercice 1848, sur celles de 1847, provient entièrement de la stagnation des affaires, par suite des événements politiques survenus au mois de février 1848.
"	115,437 28	
"	77,845 55	
"	1,058 44	
"	1,407,739 25	
"	"	
"	101,097 88	
20,350 "	"	
"	"	
20,350 "	2,501,558 51	
2,571,208 51		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées	9,000	1,552 32	1,552 32
Capitaux du fonds de l'industrie.	120,000	68,957 19	68,957 19
— de créances ordinaires.	565,000	186,175 40	186,175 40
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage		112,051 42	
— — dépendant du Département de la Guerre.		387,081 80	
Autres aliénations.		20,655 51	
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages-intérêts; successions en déshérence; épaves.		1,458 00	
Transactions en matière domaniale		1,458 00	
Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	200,000	50,359 69	618,101 04
Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.		58,986 53	
Produit des successions en déshérence.		5,358 29	
— net des épaves		530 76	
Recettes diverses		555 56	
Loi du 27 décembre 1822		67,222 94	
— du 26 septembre 1855		88 00	
— du 27 mai 1857		8,887 64	
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822, et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846.			
— du 30 juin 1840	500,000	118,660 22	544,187 88
— du 29 décembre 1842		12,106 54	
— du 18 mai 1845		50,497 25	
— du 27 février 1846		106,725 22	
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations		925,498 79	
Vente d'herbes, extraction de terres et sable, paillon et glandée.	1,100,000	25,202 50	989,316 80
Extraction de minerai de fer		58,525 51	
A REPORTER. fr.	2,494,000	2,208,070 72	2,208,070 72

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
en 1848 et 1849.	en 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,332 32	"	1,332 32	1,332 32	"	7,667 68	"	
68,057 19	"	68,057 19	68,057 19	"	51,042 81	"	
186,175 49	"	186,175 49	186,175 49	"	578,824 51	"	
112,951 42	"	112,951 42					
387,681 80	"	387,681 80					
20,653 31	"	20,653 31					
1,458 06	"	1,458 06					
50,359 69	"	50,359 69	018,101 04	"	"	418,101 04	
58,986 35	"	58,986 35					
5,358 29	"	5,358 29					
536 70	"	536 76					
335 36	"	335 36					
67,222 94	"	67,222 94					
88 00	"	88 00					
8,887 64	"	8,887 64					
118,660 22	"	118,660 22	344,187 88	"	155,812 12	"	
12,106 54	"	12,106 54					
30,497 23	"	30,497 23					
106,725 22	"	106,725 22					
925,498 79	"	925,498 79					
25,292 50	"	25,292 50	989,316 80	"	110,685 20	"	
38,525 51	"	38,525 51					
2,208,070 72	"	2,208,070 72	2,208,070 72	"	704,050 32	418,101 04	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
REPORT. fr.	2,494,000	2,208,070 72	2,208,070 72
Fermages de biens-fonds et bâtiments		92,009 27	
— de chasses et de pêches.		47,252 77	
Arrérages de rentes		9,129 94	
Revenus des domaines dépendant du Département de la Guerre.		113,531 89	
Redevance de 4 p. % du revenu des biens passés en mainmorte.	400,000	177 45	
Produits de la calamine		7,500 "	350,537 95
— des cafés restaurants. (Chemin de fer).		2,100 "	
Indemnités pour places de fauldes		1,340 "	
Bénéfices des jeux de Spa		85,416 05	
Indemnités pour concessions de prises d'eau.		30 "	
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	60,000	36,544 37	36,544 37
Intérêts de créances ordinaires		34,455 25	
— du fonds de l'industrie	180,000	26,095 24	61,150 49
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	100	131 40	131 40
— volontaires	100	460 "	460 "
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des lois</i>	29,000	47,567 47	47,567 47
TOTAUX.	3,165,200	2,710,282 40	2,710,282 40

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'état	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1848 et 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,208,070 72	•	2,208,070 72	2,208,070 72	•	704,030 52	418,101 04	
92,009 27	•	92,009 27					
47,232 77	•	47,232 77					
9,129 94	•	9,129 94					
115,531 89	•	115,531 89					
177 45	•	177 45					
			350,557 95	•	43,442 05	•	
7,500 "	"	7,500 "					
2,100 "	"	2,100 "					
1,340 "	"	1,340 "					
83,416 05	"	83,416 05					
50 "	"	50 "					
56,544 57	•	56,544 57	56,544 57	•	25,455 65	•	
34,455 25	•	34,455 25					
			61,150 49	•	118,840 51	•	
26,695 24	•	26,695 24					
131 40	•	131 40	131 40	•	•	31 40	
460 "	"	460 "	460 "	•	•	560 "	
47,567 47	•	47,567 47	47,567 47	•	•	18,567 47	
					889,777 51	436,859 91	
2,710,282 40	•	2,710,282 40	2,710,282 40	•	452,917 60		

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées.	242 80	156 03	•
Capitaux du fonds de l'industrie	•	1,000 •	•
— de créances ordinaires.	2,000 •	113,506 84	1,145 10
Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage	30,853 09	17,230 27	1,637 37
Prix de vente d'objets dépendant du Département de la Guerre	43,050 13	10,330 20	7,721 25
Autres aliénations	873 58	10,211 83	3,199 24
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages-intérêts; successions en déshérence; épaves. } Transactions en matière domaniale	•	•	•
} Dommages-intérêts pour inexécution de conventions.	•	•	•
} Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.	71 20	16,076 22	•
} Produits des successions en déshérence	45 50	2,330 22	246 58
} Produit net des épaves	•	•	174 76
} Recettes diverses.	•	328 68	•
Prix de vente de domaines en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822, et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846. } Loi du 27 décembre 1822	•	•	•
} — du 26 septembre 1855	•	•	•
} — du 27 mai 1857	•	2,159 40	•
} — du 30 juin 1840	2,809 50	33,600 •	12,106 40
} — du 29 décembre 1842	50 •	7,862 34	•
} — du 18 mai 1845	•	•	•
} — du 27 février 1846	•	•	•
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; ventes d'herbes, extraction du minerai de fer, de terre et de sable. } Coupes de bois, d'arbres et de plantations	•	445,921 57	10,162 85
} Ventes d'herbes, extraction de terre et de sable, paisson et glandée.	•	4,544 25	5,104 •
} Extraction du minerai de fer	•	•	•
A REPORTER. fr.	70,008 50	071,246 87	41,557 50

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	BAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
.	300 30	142 40	424 36	74 42	11 70	1,352 32	1,532 52
65,112 72	2,844 47	.	.	.	.	68,057 10	68,057 10
9,580 08	8,839 36	36,227 00	3,054 09	.	12,022 87	180,175 40	180,175 40
40,251 71	3,505 09	1,445 55	7,759 30	678 40	559 75	112,051 42	
107,154 00	108,819 70	8,066 05	2,584 05	979 35	3,175 21	587,681 80	
13 50	3,083 18	2,275 .	4 .	.	90 98	20,655 31	
.	1,000 .	458 06	.	.	.	1,458 06	
42 05	.	60 05	.	222 00	50,025 .	50,559 09	018,101 04
7,072 03	1,059 08	7,614 96	1,045 27	3,540 60	2,498 10	38,086 35	
.	222 .	2,135 80	75 .	305 30	.	5,558 20	
.	.	162 .	.	.	.	556 76	
.	5 68	1 .	.	.	.	555 36	
.	67,222 94	.	.	.	.	67,222 94	
.	.	88 00	.	.	.	88 09	
.	.	464 05	3,457 55	2,846 66	.	8,887 64	
367 71	26,096 14	28,986 81	10,119 02	620 18	3,894 57	118,660 22	344,187 88
.	.	4,162 20	.	32 .	.	12,106 54	
.	.	30,497 25	.	.	.	30,497 25	
105,834 27	.	.	890 95	.	.	106,725 22	
3,474 70	9,907 72	139,251 45	90 90	258,165 41	58,524 19	925,498 79	
2,140 80	5,118 .	9,783 40	182 25	408 80	11 .	25,292 50	989,516 80
.	.	6,558 30	.	.	52,167 21	38,525 51	
349,826 27	326,925 52	278,180 65	29,465 05	267,882 81	162,080 58		2,208,070 72

CAPITAUX ET REVENUS. —

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
REPORT. fr.	79,098 59	671,246 87	41,557 50
Fermages de biens-fonds et bâtiments	16,517 38	25,277 25	6,376 90
— de chasses et de pêches.	4,891 75	675 "	2,784 "
Arrérages de rentes	430 40	595 85	18 50
Revenus des domaines dépendant du Département de la Guerre	25,070 64	842 85	50,468 07
<i>Fermages de biens-fonds et bâtiments; de chasses et pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.</i>			
Redevance de 4 p. % du revenu de biens passés en main morte	154 02	8 76	20 63
Produits de la calamine.	"	"	"
— des cafés restaurants. (<i>Chemin de fer.</i>)	"	"	"
Indemnités pour places de sauldes.	"	"	"
Bénéfices des jeux de Spa	"	"	"
Indemnités pour concessions de prises d'eau.	"	"	"
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	"	36,544 57	"
Intérêts de créances ordinaires	55 40	19,097 20	"
— — du fonds de l'industrie	"	12,122 62	"
Restitutions, dommages-intérêts en matière forestière	"	80 15	"
— volontaires.	200 "	100 "	55 "
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des lois</i>	876 "	54,197 47	1,488 "
TOTAUX. fr.	127,090 17	799,497 37	91,748 40

ENREGISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
340,826 27	526,925 52	278,186 65	29,465 95	267,882 81	162,980 58	2,208,070 72	2,208,070 72
6,550 58	22,891 56	14,620 16	816 80	68 75	1,110 11	92,009 27	
11,785 85	4,205 07	10,568 42	2,439 50	4,551 80	5,495 10	47,252 77	
1 71	400 50	27 45	1,654 45	5,553 10	552 35	9,120 04	
18,485 41	24,050 77	1,469 01	50 70	107 50	5,117 04	115,551 80	
.	7 52	.	5 60	.	.	177 45	550,557 05
.	.	7,500 .	.	.	.	7,500 .	
2,190 .	.	.	.	.	.	2,190 .	
.	.	.	.	1,540 .	.	1,540 .	
.	.	85,416 65	.	.	.	85,416 65	
.	.	.	.	.	50 .	50 .	
.	.	.	.	.	.	50,544 57	50,544 57
.	7,225 46	7,118 04	50 06	.	.	54,455 25	
3,501 59	4,575 21	.	.	.	0,805 82	20,695 24	61,150 40
2 .	.	.	.	.	40 25	151 40	151 40
.	.	70 .	.	.	55 .	460 .	460 .
1,770 .	2,508 .	1,080 .	1,212 .	1,170 .	2,076 .	47,567 47	47,567 47
505,690 89	502,810 10	404,757 26	55,684 02	280,655 96	184,550 25		2,710,282 40

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1846.	1847.
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées	1,332 32	12,315 60
Capitaux du fonds de l'industrie	68,957 10	76,745 59
— des créances ordinaires.	186,175 40	280,025 04
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages-intérêts; successions en déshérence; épaves	618,101 04	511,573 86
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 30 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846	344,187 88	466,102 51
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de minerai de fer, de terre et de sable	989,316 80	1,251,010 76
Fermages de biens-fonds et bâtiments; de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre	350,557 95	300,242 72
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	56,544 37	51,684 86
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires.	61,150 40	95,802 11
Restitutions, dommages-intérêts en matière forestière	131 40	188 54
— volontaires	460 »	410 48
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des lois</i>	47,367 47	31,958 58
TOTAUX fr.	2,710,282 40	2,936,953 71

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	a) 10,983 54	a) Diminution : fr. 10,983 54 c ^s . Ces recouvrements, dus à la seule volonté des débi-rentiers, sont nécessairement très-variables; on comprend, du reste, facilement que la rareté du numéraire, en 1848, ait considérablement réduit ces produits durant cette année.
"	b) 7,786 40	b) Diminution : fr. 7,786 40 c ^s . Les variations qu'éprouvent ces produits sont la conséquence des termes d'exigibilité fixés par les contrats.
"	c) 93,849 55	c) Diminution : fr. 93,849 55 c ^s . Même observation que ci-dessus; il faut remarquer, en outre, que la crise de 1848 a exercé son influence sur ce produit, comme sur presque toutes les autres ressources de l'Etat.
d) 306,527 18	"	d) Augmentation : fr. 306,527 18 c ^s . Cette augmentation n'a pas de cause particulière; elle est due à des éventualités que le Département des Finances ne peut régler ni prévoir.
"	e) 121,914 65	e) Diminution : fr. 121,914 65 c ^s . Cette diminution est la conséquence de la libération successive des acquéreurs.
"	f) 262,599 96	f) Diminution : fr. 262,599 96 c ^s . On croit devoir attribuer la diminution de ces produits, en 1848, à la crise commerciale et industrielle, causée par les événements politiques de l'époque.
"	g) 3,684 77	g) Diminution : fr. 3,684 77 c ^s . Les baux consentis en 1848 ont dû se ressentir des événements de l'époque.
"	h) 15,140 49	h) Diminution : fr. 15,140 49 c ^s . Proviend de ce que les cours ont été fréquentes par un nombre d'élèves moindre qu'en 1847.
"	j) 32,651 62	j) Diminution : fr. 32,651 62 c ^s . La situation des affaires en 1848 a engagé l'administration à accorder des attermoiements qui ont occasionné la diminution de ce produit.
"	k) 57 14	k) } l) } Ces différences ne comportent pas d'explication.
l) 40 52	"	
m) 15,428 89	"	m) Augmentation : fr. 15,428 89 c ^s , provenant de l'accroissement du nombre des abonnés.
521,996 59	548,667 90	
226,671 31		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	85,000 »	•	112,583 62
Intérêts de 15,458 obligations de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général.	537,520 »	•	537,520 »
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'article 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	299,500 »	•	500,600 89
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	570,000 »	•	556,062 13
— des actes des commissariats maritimes	55,800 »	•	31,090 16
— des droits de pilotage et de fanal.	625,000 »	•	590,500 11
— de la fabrication de pièces de cuivre	a) 455,000 »	•	453,541 72
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	2,587,820 »	•	2,581,916 05

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE à RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations
En 1848 et 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
112,585 02	"	"	112,585 02	"	"	27,585 02	a) Cette évaluation était, d'après le Budget primitif, de 145,000 francs; elle a été augmentée de 200,000 francs, pour le produit éventuel d'une nouvelle fabrication de monnaies de cuivre, autorisée par la loi du 9 mai 1848.
537,520 "	"	"	537,520 "	"	"	"	
500,600 89	"	"	500,600 89	"	"	1,100 89	
556,062 15	"	"	556,062 15	"	15,937 87	"	
31,600 10	"	"	31,600 10	"	4,100 84	"	
596,500 11	"	"	596,500 11	"	234,690 80	"	
287,755 82	165,607 90	"	455,541 72	"	"	18,541 72	
					252,729 60	46,826 25	
2,216,308 75	165,607 90	"	2,581,916 65	"	205,903 37		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1848.	1847.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	112,385 02	121,101 24
Intérêts de 13,458 obligations de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général	557,520 .	557,520 .
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'article 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	300,000 80	•
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	550,002 15	528,657 24
— des actes des commissariats maritimes	31,699 16	48,047 56
— des droits de pilotage et de fanal	500,500 11	505,198 41
— de la fabrication des pièces de cuivre	453,341 72	150,727 20
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	2,381,016 65	1,070,251 65

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
•	8,717 62	Cette différence tient à des éventualités qui ne sont pas susceptibles d'explications.
•	•	
300,600 89	•	Ce n'est qu'à partir de 1848 que ces intérêts sont devenus disponibles, et ont pu être attribués au trésor. Jusque-là ils avaient servi à la liquidation des créances.
27,424 89	•	Cette différence en plus résulte d'accroissement du capital placé à intérêt.
•	16,348 40	Résultats de la stagnation des affaires à la suite des événements politiques de février 1848.
•	204,889 30	
313,614 32	•	En 1848, le crédit alloué au Budget pour achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre, s'est élevé à 300,000 francs, tandis qu'en 1847, il n'a été que de 100,000 francs. Cette circonstance explique la différence en plus qui est constatée au premier de ces exercices.
641,040 30	229,955 52	
411,084 98		

TABLEAU Lxxx, I.

REMBOURSEMENTS. —

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions etc.	1,000 "	"	1,505 75
Frais de perception des centimes provinciaux	00,000 "	a) "	50,596 27
— — communaux		50,596 27	
TOTAUX. fr.	91,000 "	"	51,002 02

CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés A la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1848 et 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,395 75	•	•	1,395 75	•	•	395 75	a) On ne renseigne pas ici la somme de fr. 48,681 32 c ^s , qui avait été prélevée pour les frais de perception des centimes provinciaux, cet objet ayant été réglé par les provinces directement avec l'administration du trésor public, qui a fait recette dans sa propre comptabilité de la remise versée pour le présent exercice.
•	•	•	50,596 27	•	59,405 75	•	
50,596 27	•	50,596 27					
					59,405 75	395 75	
51,992 02	•	•	51,992 02	•	59,007 98		

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions etc.	279 •	148 50	120 66
Frais de perception des centimes communaux	5,201 87	11,740 98	7,259 28
TOTAUX. fr.	5,480 87	11,887 48	7,359 94

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

PLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
136 .	98 66	515 84	32 47	38 66	27 96	.	1,395 75
7,766 31	6,584 21	6,004 11	2,067 92	2,406 52	1,585 07	.	30,596 27
7,902 31	6,682 87	6,519 05	2,100 39	2,445 18	1,613 03	.	51,002 02

REMBOURSEMENTS. — CONTRI

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1848.	1847.
Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.	1,395 75	2,588 40
Frais de perception des centimes communaux	50,596 97	47,053 59
TOTAL fr.	51,992 02	49,623 85

BUTIONS DIRECTES, ETC.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	1,192 71	Cette différence tient à des causes accidentelles qui ne comportent pas d'explication.
3,560 88	.	La différence de fr. 3,560 88 c* qui est constatée en faveur de l'exercice 1848, est une conséquence de l'accroissement des impôts communaux.
3,560 88	1,192 71	
2,368 17		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.</i>	Soldes de comptes et restitutions résultant d'arrêts de la Cour des Comptes	.	66,188 21	
	Soldes pour balancer des comptes non encore arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 "	26,875 90	94,527 10
	Recouvrements divers		1,465 08	
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger		25,000 "	68,604 87	68,604 87
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	Frais de poursuites et d'instances.	5,000 "	3,228 90	3,577 36
	— de justice en matière forestière		348 46	
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois. { Communes et hospices	145,000 "	131,202 87	135,256 05
	{ Acquéreurs de bois domaniaux.		1,587 91	
	{ Remboursement et dégrèvement de contributions		645 25	
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	6,000 "	5,412 75	5,412 75
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	— — — — de provinces.	7,000 "	"	"
	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, etc.		91,475 41	127,171 29
	— — — — de simple police	160,000 "	35,662 18	
	— — — — militaire		33 70	
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	1,000 "	2,443 45	2,443 45
	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 "	262 52	262 52
	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	47,600 "	46,282 83	46,282 83
	Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzacte	80,000 "	"	"
TOTAUX. fr.		526,700 "	481,518 29	481,518 29

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOUTER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1848 et 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
66,188 21	"	66,188 21					
26,873 90	"	26,873 90	94,527 19	"	"	44,527 19	
1,403 08	"	1,403 08					
68,604 87	"	68,604 87	68,604 87	"	"	45,604 87	
5,228 90	"	5,228 00	3,577 36	"	1,422 04	"	
548 46	"	548 46					
131,202 87	"	131,202 87	135,256 03	"	11,763 07	"	
1,587 91	"	1,587 91					
645 25	"	645 25					
5,412 75	"	5,412 75	5,412 75	"	587 25	"	
"	"	"	"	"	7,000 "	"	
91,475 41	"	91,475 41	127,171 29	"	32,828 71	"	
35,662 18	"	35,662 18					
33 70	"	33 70					
2,443 45	"	2,443 45	2,443 45	"	"	1,443 45	
262 52	"	262 52	262 52	"	"	1,162 52	
46,282 83	"	46,282 83	46,282 83	"	1,517 17	"	
"	"	"	"	"	80,000 "	"	
					134,919 74	89,738 03	
481,518 20	"	481,518 20	481,518 20	"	43,181 71		

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
<i>Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.</i>	Soldes de comptes et restitutions résultant d'arrêts de la Cour des Comptes	1,878 45	25,512 78	11,500 22
	Soldes pour balancer des comptes non encore arrêtés par la Cour des Comptes	17,500 45	5,454 90	"
	Recouvrements divers	"	"	"
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.		"	"	"
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	Frais de poursuites et d'instances	"	1,020 02	24 "
	— de justice en matière forestière	"	151 44	"
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois. Communes et hospices	652 00	5,257 14	044 "
	Acquéreurs de bois domaniaux.	"	"	"
	Remboursement et dégrèvement de contributions	"	79 60	"
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	580 41	1,006 11	405 08
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	— — — — de provinces	"	"	"
	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, etc.	6,422 45	18,828 07	7,870 80
	— — de simple police	2,514 22	0,060 01	1,977 22
	— militaire	1 50	"	"
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	20 72	120 50	7 95
	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	"	252 77	0 75
	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	400 "	56,250 51	1,600 "
	Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine. (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete	"	"	"
TOTAUX. fr.		29,658 27	101,880 71	24,057 62

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
16,220 45	5,248 47	3,528 35	1,338 64	" 28	1,160 57	66,188 21	94,527 19
559 28	553 95	535 10	2,606 40	171 48	2 30	26,875 90	
"	615 08	300 "	"	100 "	450 "	1,465 08	
"	"	68,604 87	"	"	"	68,604 87	68,604 87
"	9 75	1,251 28	"	14 85	"	5,228 90	3,577 56
"	7 25	1 25	"	190 62	17 90	548 46	
1,842 "	17,152 47	11,666 42	480 65	54,085 64	41,455 46	131,902 87	133,236 05
710 "	"	146 02	"	70 26	461 05	1,387 91	
"	"	"	101 14	447 41	17 10	645 25	
251 70	1,026 25	814 20	155 40	750 70	637 06	5,412 75	5,412 75
"	"	"	"	"	"	"	"
7,107 52	10,878 13	8,629 76	5,620 72	6,201 54	10,826 62	91,475 41	127,171 20
2,587 06	8,627 79	4,420 70	1,842 "	1,388 58	5,235 80	55,662 18	
"	"	32 20	"	"	"	55 70	
"	"	2,276 28	"	"	"	2,445 45	2,445 45
"	"	"	"	"	"	262 52	262 52
1,200 "	2,925 52	2,500 "	400 "	600 "	600 "	46,282 83	46,282 83
"	"	"	"	"	"	"	"
30,278 10	56,042 66	104,106 52	12,551 95	64,089 02	58,864 44	481,518 29	481,518 29

REMBOURSEMENTS. — ENRE

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1848.	1847.
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes		94,527 10	65,160 85
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger		68,604 87	"
Avances faites par le Ministère des Fi- nances.	Frais de poursuites et d'instances	5,577 36	3,858 97
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois do- maniaux, pour frais de régie de leurs bois	153,256 03	154,851 53
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	5,412 75	8,675 57
	— — — — des provinces.	"	"
Avances faites par le Ministère de la Jus- tice.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	127,171 29	144,173 12
	Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	2,445 45	"
Avances faites par le Ministère de l'In- térieur.	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique . . .	262 52	762 96
	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	46,282 85	23,100 "
	Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzacte	"	"
TOTAUX. fr.		481,518 29	580,562 78

GISTREMENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
20,306 30	"	L'augmentation de fr. 100,955 51 c⁴ qui se remarque sur l'ensemble des produits recouvrés, à titre de remboursements, par l'administration de l'enregistrement et des domaines, a pour cause principale : 1^o Les commandes considérables faites à la fonderie de canons à Liège, en 1848, par des puissances étrangères ; 2^o L'admission de nombreux élèves à l'école militaire. Quant à la diminution de fr. 17,001 83 c⁴, qui frappe sur le recouvrement des frais de justice, elle provient de ce que le Gouvernement a cru qu'il était d'une sage politique, en égard aux événements, de ne pas sévir avec rigueur contre une classe de citoyens dont les souffrances réelles grandissent en raison des bouleversements. En effet, il n'est que trop vrai que c'est parmi la population ouvrière et la classe des petits artisans, que l'on rencontre le plus grand nombre de condamnés en matière de simple police et correctionnelle.
68,604 87	"	
"	261 01	
"	1,815 30	
"	3,262 82	
"	"	
"	17,001 85	
2,443 45	"	
"	500 44	
23,182 85	"	
"	"	
125,597 51	22,042 "	
100,955 51		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	978,400 "	"	854,602 25
Recettes accidentelles	200,000 "	"	807,708 71
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires des chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	198,600 "	"	198,906 09
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	19,600 "	"	20,284 "
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1848	160,000 "	"	"
Frais de perception des revenus provinciaux	"	"	55,526 15
TOTAUX. fr.	1,536,600 "	"	1,915,007 18

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
en 1848 et 1849.	en 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
504,061 57	250,750 66	•	854,692 23	•	145,707 77	•	Voir l'annexe n° 1.
807,708 71	•	•	807,708 71	•	•	607,708 71	
196,996 00	•	•	196,996 00	•	1,603 91	•	
11,800 •	8,484 •	•	20,284 •	•	•	684 •	
"	"	"	•	•	160,000 •	•	Voir l'annexe n° 2.
55,334 25	15,250 98	•	48,501 23	6,734 02	•	48,501 25	
					505,311 68	856,983 94	
1,644,800 62	263,471 64	•	1,908,272 26	6,734 02	551,672 26		

Détail des recouvrements effectués

SOLDE DE COMPTES.		
Sommes versées par divers receveurs des contributions directes, douanes et accises, en apurement de leur gestion	440 86	
Soldes de comptes rendus par la régie du chemin de fer	135 -	
		581 86
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.		
Traitements indûment perçus	165 35	
Frais de route, vivres de campagne et rations de fourrages indûment perçus.	1,753 99	
Perte d'armes, de cartouches et d'effets de couchage; vente de vieille paille	3,250 52	
Frais payés par le Gouvernement français, pour entretien de sujets français.	420 48	
Frais imputés sur le Budget de la Justice de l'exercice 1847, pour entretien, dans les maisons de passage, de militaires conduits à la compagnie de discipline	6 41	
Frais d'entretien d'individus condamnés par voie de simple police, pendant 1847 et 1848.	224 51	
Frais d'entretien dans les prisons, d'individus condamnés pour mendicité, qui, à l'expiration de leur peine, ont dû séjourner dans ces prisons, à défaut d'emplacement dans les dépôts de mendicité	623 72	
Somme indûment payée pour entretien d'indigents au dépôt de la Cambre	66 40	
Restitution faite au trésor	1,566 82	
— par la ville de Gand, du subside accordé à l'école primaire israélite	200 -	
Subsides accordés et non employés	200 -	
Restitution d'une somme liquidée en trop sur le Budget de la Dette publique en 1846	2,700 -	
— du montant de deux ordonnances de paiement liquidées sur le Budget du Département de la Justice des exercices 1838 et 1841	50,000 -	
Différences constatées dans les écritures du trésor	- 50	
Intérêts non échus sur les bons du trésor admis en paiement des impôts par l'administration des contributions directes, et bonification restituée	70,956 60	
Idem sur les bons admis par l'administration de l'enregistrement	22,553 45	
	93,490 05	
		154,470 53
PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET ACCIDENTELS.		
Somme payée par la société d'assurance, dite l'Union belge, pour perte de la partie du mobilier de la Cour des Comptes, consumée par l'incendie survenu dans la nuit du 6 au 7 novembre 1846.	21,015 82	
Rétributions perçues pour opérations sur le grand-livre de la dette publique	43,549 87	
Frais de surveillance versés, en 1846, par la compagnie concessionnaire du chemin de fer du Luxembourg	20,000 -	
Droits de passage des écluses, du bassin et du génie militaire à Ostende, perçus du 4 février 1847 au 3 janvier 1848	2,572 19	
Droits de pont aux écluses militaires à Ostende, perçus pendant 1847.	25 20	
Droits d'emmagasinage des poudres à canon des navires de commerce, au fort St-Ferdinand, à Anvers	137 63	
Intérêts du cautionnement de 1,500,000 francs en obligations belges 4 1/2 p. % de la société du chemin de fer de la vallée de la Dendre	53,750 -	
Intérêts échus des 500,000 francs en obligations 3 p. %, et des 200,000 francs en obligations 4 1/2 p. %, formant le complément du cautionnement de la même société.	9,000 -	
A REPORTER. fr.	130,050 71	155,032 39

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	130,050 71	135,052 39
27 jours d'intérêts du prêt de 100,000 francs, à 4 1/2 p. % , fait sur dépôt de bons du trésor.	337 50	
Intérêts bonifiés sur les termes arriérés de l'emprunt à 4 1/2 p. % de 84,656,000 francs	27,552 34	
Semestres d'intérêts au 1 ^{er} janvier et au 1 ^{er} juillet 1848, d'un capital de 399,798 francs de la dette publique à 2 1/2 p. % , appartenant au fonds de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes	9,994 94	
Idem d'un capital de 2,116,400 francs, provenant du fonds d'agriculture.	52,910 "	
Idem d'un capital de fr. 30,190 47 c ^t , provenant des commissions médicales.	904 76	
Idem d'un capital de fr. 91,428 59 c ^t , racheté par le trésor, pour apurer la gestion de comptables en déficit	2,285 72	
Retenues faites au profit du trésor, sur pensions civiles et militaires	3,603 69	
Sommes versées à titre de dons patriotiques en 1848	3,337 69	
Différence entre le capital nominal des obligations 4 1/2 p. % transférées au fonds d'amortissement et la dépense de fr. 296,692 80 c ^t , résultant des fractions d'obligations 5 p. % , payables en numéraire	307 20	
Bénéfice réalisé sur l'achat d'un capital de 2,500 francs, obligations 4 1/2 p. % de la conversion, destinées à pourvoir à l'échange d'une obligation de 2,520 francs, à 5 p. % , de 1832.	377 05	
Bénéfice réalisé sur la vente d'un capital de 50,000 francs en 2 1/2 p. %	178 48	
Idem sur la vente des certificats de vie, pendant 1848 et années antérieures	23,487 42	
Intérêts des échéances du 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1845, 1846 et 1847, des coupons détachés des obligations 4 1/2 p. % , s'élevant au capital de 297,000 francs, transférées au fonds d'amortissement au pair, avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1847, à l'effet d'en appliquer le montant au paiement des différences de capital résultant de la conversion des emprunts de 100,800,000 francs et de fr. 1,481,481 48 c ^t	40,095 "	
Excédant non employé de la somme de 500,000 francs, perçue en vertu du Budget des recettes pour ordre de l'exercice 1842, pour achat de biens avoisinant le domaine de Laeken	540,927 17	
		036,329 67
RECETTES SUR DES EXERCICES CLOS.		
Exercice 1835.		
Produit à titre de subvention de guerre renseigné dans l'état de l'administration de l'enregistrement, pour solde des exercices 1847 et 1848	1,547 08	
Exercice 1840.		
Recouvrement d'avances du chef d'intérêts sur inscriptions en dette active, au grand-livre d'Amsterdam	425 "	
Exercice 1845.		
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	8,000 "	
Exercice 1845 et années antérieures.		
Frais de perception des revenus provinciaux { Anvers 290 69 Luxembourg 6,063 88	6,354 57	
		16,326 65
		807,708 71
		36

REMBOURSEMENTS.*Détail des recouvrements effectués sur la remise due au trésor
des frais de perception*

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	Revenus reconviés pour le compte des provinces.		
	PAR LES COMPTABLES		TOTAL.
	des CONTRIBUTIONS directes.	de L'ENREGISTREMENT.	
Anvers	258,019 80	48,855 59	307,775 25
Brabant.	712,525 31	102,043 80	814,569 11
Flandre occidentale	374,563 75	74,450 68	448,994 41
— orientale.	355,995 09	37,955 28	393,950 37
Hainaut.	260,126 02	"	260,126 02
Liège	288,571 60	"	288,571 60
Limbourg	94,690 02	"	94,690 02
Luxembourg	149,139 54	24,658 35	173,797 89
Namur	173,505 83	125,931 14	299,436 07
TOTAUX. fr.	2.667,837 "	471,874 64	3,139,711 64

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

en vertu de la loi du 25 mai 1838, pour remboursement
des revenus provinciaux.

Remise due au trésor.		REMISE	REMISE	Observations.
TAUX.	MONTANT.	RECOURVÉE.	restant A RECOURVER.	
1 1/2 p. ‰	4,616 65	4,616 65	•	Ce recouvrement aura lieu en 1852, ensuite des engagements pris par la députation du conseil provincial.
1 1/2 p. ‰	15,115 54	15,115 54	•	
1 1/2 p. ‰	6,754 92	•	6,754 92	
1 1/2 p. ‰	5,909 26	5,909 26	•	
5 p. ‰	7,805 78	7,805 78	•	
5 p. ‰	8,657 15	8,657 15	•	
1 1/2 p. ‰	1,420 55	1,420 55	•	
1 1/2 p. ‰	4,461 55	4,461 55	•	
1 1/2 p. ‰	2,606 97	2,606 97	•	
•	55,526 15	48,591 25	6,734 92	

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1846.	1847.
Remboursement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	854,092 25	867,102 82
Recettes accidentelles	807,708 71	467,415 88
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	196,096 09	50,000 "
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	20,284 "	23,608 "
Banque de Belgique. — Intérêts exigibles.	"	7,455 26
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes	"	121,500 "
Frais de perception des revenus provinciaux	48,591 25	55,050 25
TOTAUX. fr.	1,908,272 26	1,552,011 21

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
	a) 32,410 30	a) Cette différence provient de ce que ces produits sont essentiellement variables.
b) 340,202 83	"	b) Bien que la qualification même de ces produits en indique l'éventualité, on croit, toutefois, utile de faire connaître que la différence importante qui se fait remarquer en faveur de l'exercice 1848, provient de ce que l'on a attribué à l'État une somme de fr. 340,927 17 c ^{ts} restée libre sur celle de fr. 500,000, qui avait été réservée en vertu du budget des recettes pour ordre de l'exercice 1842, pour être employée à l'acquisition de bien-fonds avoisinant le domaine de Laeken.
c) 166,096 09	"	c) Résulte de ce que l'on aura attribué à l'exercice 1848, à défaut d'indications suffisantes, des versements qui se rattachent à des exercices antérieurs.
"	d) 3,324 "	d) Cette différence provient de ce que l'abonnement dû par la province de Brabant et qui s'élève à la même somme, a été versée entre les mains d'un receveur de l'enregistrement qui en a fait recette dans sa comptabilité.
"	e) 7,455 26	e) La banque de Belgique ayant complété, en 1847, le remboursement du prêt qui lui avait été fait en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1840, il en est résulté nécessairement qu'il n'y a plus eu d'intérêts à constater ultérieurement.
"	f) 121,599 "	f) Le revenu de 1848 a été mis en entier au fonds de réserve de la Société, de sorte que les actionnaires n'ont pu recevoir de dividende pour cette année.
g) 12,660 98	"	g) Cette différence provient du retard apporté, par certaines provinces, dans le paiement de la remise due au trésor.
519,940 90	104,588 85	
355,361 05		

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1843.	800,000 °	278,486 92	278,486 92

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
en 1848 et 1849.	en 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du budget.				
278,486 92	.	278,486 92	278,486 92	.	521,515 08	.	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1843 . .	"	6,200 "	"

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
144,861 45	"	8,675 28	"	13,118 58	105,631 81	278,486 92	278,486 92

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1848.	1847.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1843.	278,486 92	454,602 79

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1848.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	176,115 87	Cette diminution provient de ce que l'administration a cru devoir, dans l'intérêt du trésor, surseoir aux ventes à faire dans le courant de 1848.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Emprunt décrété par la loi du 26 février 1848.	Avance égale aux huit douzièmes de la contribution foncière de 1848.	12,227,000	"	11,086,555 04 a)
	PREMIÈRE PARTIE.			
	Contributions di- rectes, etc. { Emprunt égal au montant de la contribution foncière de 1848, déduction faite des centimes additionnels au profit des provinces et des communes	18,540,000	"	17,984,910 42 b)
	DEUXIÈME PARTIE.			
	Contributions di- rectes, etc. { Emprunt égal au montant de la contribution person- nelle de 1848, portant sur la valeur locative, les foyers, les domestiques et les chevaux	4,257,000	"	4,171,080 27 c)
	TROISIÈME PARTIE.			
	Enregistrement et domaines. { 5 p. % du produit annuel des rentes et des capitaux donnés en prêt, garantis par une hypothèque con- ventionnelle sur les immeubles situés en Belgique .	1,340,700	"	1,344,088 20
	QUATRIÈME PARTIE.			
	Contributions di- rectes, etc. { Retenues sur les traitements et remises			167,550 68
	Enregistrement et domaines. { — — — — —			159,904 95
Emprunt décrété par la loi du 6 mai 1848.	Trésor public.	Retenues sur les traitements et les pensions, SAVOIR :		
		Sénat		645 "
		Chambre des Représentants		2,017 "
		Cour des Comptes	1,254,500	7,745 14
		Ministère de la Justice		209,920 95
		— des Affaires Étrangères		118,950 57
		— de la Marine.		5,436 04
		— de l'Intérieur		115,484 57
		— des Travaux publics		74,728 21
		— de la Guerre.		251,721 21
	— des Finances.		115,654 55	
	PRODUITS ÉVENTUELS ET ACCIDENTELS.			
	Contributions di- rectes, etc. {	Souscriptions volontaires avec jouissance d'intérêts .		195,781 "
		— — sans jouissance d'intérêts .		5,060 70
		Sommes versées en numéraire pour complément des titres	340,000	d) 252,970 30
		Sommes versées en numéraire pour régularisation d'erreurs commises au préjudice du trésor		e) 5,156 65
			25,541,000	"
TOTAUX. fr.		37,768,000	"	37,150,035 56

CIALES. — DIVERSES ADMINISTRATIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
en 1848 et 1849.	en 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
11,986,535 04	"	"	11,986,535 04	"	240,666 06	"	a) Déduction faite de fr. 188,115 48 c ^s , pour les frais de perception à 1 345/1000 p. 0/0.
17,984,910 42	"	"	17,984,910 42	"	555,080 58	"	b) Id. de fr. 282,260 47 c ^s .
4,171,089 27	"	"	4,171,089 27	"	85,910 75	"	c) Id. de fr. 65,461 05 c ^s .
1,552,406 41	"	"	1,552,406 41	12,401 88	17,203 50	"	
125,856 77	"	125,856 77					
91,689 48	"	91,689 48					
643 "	"	643 "					
2,017 "	"	2,017 "					
7,745 14	"	7,745 14	1,115,056 47	90,109 56	138,645 53	"	
200,920 95	"	200,920 95					
118,950 57	"	118,950 57					
5,456 04	"	5,456 04					
115,484 57	"	115,484 57					
74,728 21	"	74,728 21					
251,721 21	"	251,721 21					
115,654 53	"	115,654 53					
195,781 "	"	195,781 "					
5,060 70	"	5,060 70					
221,676 00	"	221,676 00	425,635 40	53,513 22	"	83,635 49	d) Id. de fr. 3,482 08 c ^s .
5,116 74	"	5,116 74					e) Id. de fr. 48 90 c ^s .
"	"	"	25,027,788 06	"	837,514 50	83,655 49	
37,014,121 10	"	"	37,014,121 10	135,914 46	753,878 90		

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

État général du produit des emprunts décrétés

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECOURS		
		PENDANT L'EXERCICE 1848.		
		Recette nette constatée dans le compte du Budget de cet exercice.	Frais de perception prélevés par les comptables.	Total.
1.		2.	3.	4.
Emprunt décrété par la loi du 26 février 1848.	Avance égale aux huit douzièmes de la contribution foncière de 1848	11,080,353 04	188,115 48	12,174,448 52
	PREMIÈRE PARTIE.			
	Contributions directes. Emprunt égal au montant de la contribution foncière de 1848, déduction faite des centimes additionnels au profit des provinces et des communes.	17,084,910 42	282,260 47	18,267,170 89
	DEUXIÈME PARTIE.			
	Emprunt égal au montant de la contribution personnelle de 1848, portant sur la valeur locative, les foyers, les domestiques et les chevaux	4,171,089 27	65,461 05	4,236,550 32
	TROISIÈME PARTIE.			
	Enregistrement et domaines. 5 p. % du produit annuel des rentes et des capitaux donnés en prêt, garantis par une hypothèque conventionnelle sur les immeubles situés en Belgique	1,532,406 41	"	1,532,406 41
	QUATRIÈME PARTIE.			
	Contributions directes. Retenues sur les traitements et remises.	125,056 77	"	125,056 77
	Enregistrement et domaines. — — — — —	91,689 48	"	91,689 48
Emprunt décrété par la loi du 6 mai 1848.	Retenues sur les traitements et les pensions, SAVOIR :			
	Sénat	645 "	"	645 "
	Chambre des Représentants	2,017 "	"	2,017 "
	Cour des Comptes	7,745 14	"	7,745 14
	Trésor public. Ministère de la Justice	209,920 95	"	209,920 95
	— des Affaires Étrangères	118,950 57	"	118,950 57
	— de la Marine	5,456 04	"	5,456 04
	— de l'Intérieur	113,484 57	"	113,484 57
	— des Travaux publics	74,728 21	"	74,728 21
	— de la Guerre	251,721 21	"	251,721 21
	— des Finances	113,654 55	"	113,654 55
	PRODUITS ÉVENTUELS ET ACCIDENTELS.			
	Contributions directes. Souscriptions volontaires avec jouissance d'intérêts	105,781 "	"	105,781 "
	Souscriptions volontaires sans jouissance d'intérêts.	5,060 70	"	5,060 70
	Sommes versées en numéraire pour compléments des titres	221,676 00	3,482 08	225,159 07
	Sommes versées en numéraire pour régularisation d'erreurs commises au préjudice du trésor.	5,116 74	48 00	5,165 64
TOTAUX. fr.		57,014,121 10	559,567 08	57,553,489 08

CIALES. — DIVERSES ADMINISTRATIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

par les lois des 26 février et 6 mai 1848.

MENTS EFFECTUÉS				AUGMENTATIONS DE RECETTE		DIMINUTIONS de recette par suite de la vérification de LA COMPTABILITÉ des receveurs.	Total général DE PRODUIT DES EMPRUNTS ISSUS, égal au montant des récépissés à échanger contre des obligations du trésor.
Pendant L'EXERCICE 1849. 5.	Pendant L'EXERCICE 1850. 6.	Pendant L'EXERCICE 1851. 7.	TOTAL des recouvrements portés en recette dans les comptes des adminis- trations financières, à titre de produit des emprunts (col. 4 à 7). 8.	Pour le préfinement qui a été fait des frais de poursuites non recouvrables. 9.	Par suite de la vérification de la comptabilité des receveurs. 10.	11.	12.
.	.	.	12,174,448 52	548 50	.	.	12,174,706 91
.	.	.	18,267,170 89	585 09	.	.	18,267,554 58
.	.	.	4,250,550 52	574 12	.	.	4,257,124 44
12,278 80	209 70	3 38	1,544,988 20	.	.	728 82	1,544,250 47
41,893 91	.	.	167,550 68	.	58 .	.	167,588 68
48,119 39	96 06	.	159,904 93	.	51 88	.	159,956 81
.	.	.	645 .	.	.	.	645 .
.	.	.	2,017 .	.	.	.	2,017 .
.	.	.	7,745 14	.	.	.	7,745 14
.	.	.	209,929 95	.	.	.	209,929 95
.	.	.	118,950 57	.	.	.	118,950 57
.	.	.	5,456 04	.	.	.	5,456 04
.	.	.	115,484 57	.	.	.	115,484 57
.	.	.	74,728 21	.	.	.	74,728 21
.	.	.	251,721 21	.	.	.	251,721 21
.	.	.	115,654 55	.	.	.	115,654 55
.	.	.	195,781 .	.	.	.	195,781 .
.	.	.	5,060 76	.	.	55 76	5,005 .
.	51,275 .	18 31 .	256,452 58	.	.	.	256,452 58
.	1,904 65	115 20	5,185 55	.	.	75 51	5,110 04
102,292 10	55,485 41	130 95					
135,914 46			57,689,405 54	1,506 20	89 88	860 09	57,689,950 55

454

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1848.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
Service de la dette.	I.			
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	•	1	300,000 •	300,000 •
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	•	2	846,560 •	846,560 •
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 65 du même traité	•	3	5,502,640 78	5,502,640 78
Frais relatifs à cette dette	•	4	3,000 •	1,567 21
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836. 1,200,000 •	•	5	1,500,000 •	1,500,000 •
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 500,000 •	•			
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt.	•	6	3,000 •	1,500 77
Intérêts de l'emprunt de 30,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital approximatif de 7,624,000 francs, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846. 1,754,244 •	•	7	2,338,992 •	2,338,992 •
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 584,748 •	•			
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	•	8	50,000 •	37,778 •
A REPORTER.			10,633,192 78	10,628,847 70

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
150,000 "	150,000 "	"	300,000 "	"	"	"	
425,280 "	425,280 "	"	840,560 "	"	"	"	
2,751,520 30	2,751,520 30	"	5,502,040 78	"	"	"	
"	1,307 21	"	1,307 21	"	1,652 70	"	
496,860 "	1,005,140 "	"	1,500,000 "	"	"	"	
16 58	1,493 19	"	1,509 77	"	1,490 23	"	
865,747 50	1,475,244 50	"	2,558,992 "	"	"	"	
8,657 48	20,120 52	"	37,778 "	"	1,222 "	"	
4,695,881 06	5,832,065 81	"	10,528,847 76	"	4,345 02	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État
REPORT	.	.	10,555,192 78	10,528,817 76
Service de la dette (suite)	I			
Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p $\frac{1}{2}$ %, au- torisé par la loi du 26 juin 1840 4,347,000 »				
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 869,400 »		9	5,216,400 »	5,216 400 »
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		10	150,000 »	105,701 77
Intérêts de l'emprunt de fr 28,621,718 40 c ^{ts} , à 5 p $\frac{1}{2}$ %, au- torisé par la loi du 29 septembre 1842 1,431,085 92				
Dotation de l'amortissement de cet emprunt 280,217 18		11	1,717,505 10	1,717,505 10
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt		12	45,000 »	56,799 05
Intérêts à 4 $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$ %, sur un capital de 95,442,852 francs, mon- tant des obligations dont l'émission est autorisée par la loi du 21 mars 1844 (<i>Bull. offic</i> n° 42) 4,294,927 44				
Dotation de l'amortissement de cette dette 954,428 52		15	5,240,555 76	5,249,355 76
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art 2 de la loi du 21 mars 1844)		14	15,000 »	15,815 07
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$ %, au- torisé par la loi du 22 mars 1844 (<i>Bull. offic</i> n° 44) 5,809,520 »				
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p $\frac{1}{2}$ % du ca- pital 425,280 »		15	4,252,800 »	4 252,800 »
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art 2 de la loi du 22 mars 1844)		16	15,000 »	10,585 75
Intérêts et frais presumes de la dette flottante		17	750,000 »	575 075 39
Rentes viagères		18	5 065 15	5 002 70
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		19	6,765 87	1,765 87
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Terneuzen (art 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842)		20	105,820 10	105 820 10
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842		21	21,164 02	21 164 02
Prorata des intérêts, à raison de 5 p $\frac{1}{2}$ % l'an, jusqu'au 31 octobre 1848, sur les diverses parties des deux emprunts décrétées par les lois des 26 février et 6 mai 1848		22	a) 761 599 16	761 599 16
Frais relatifs au dépôt des récépissés, à la confection et à l'émission des obli- gations de ces deux emprunts (art 20 de la loi du 6 mai 1848)		23	b) 128 000 »	128,000 »
A REPORTER			28,950,805 94	28 707,611 50

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
4,005,881 05	5,852,905 81	"	10,528,847 70	"	4,545 02	"	
1,758,800 "	5,477,600 "	"	5,216,400 "	"	"	"	
14,847 08	88 862 09	"	105,709 77	"	26,200 25	"	
572,454 57	1,144,868 75	"	1,717,505 10	"	"	"	
4,768 26	52,050 79	"	56,799 05	"	8,200 05	"	
1,576,251 45	5,875,104 51	"	5,249,555 70	"	"	"	
"	15,815 07	"	15,815 07	"	1,184 95	"	
1,240,650 "	2,985,150 "	"	4,252,800 "	"	"	"	
"	10,585 75	"	10,585 75	"	2,616 25	"	
2,218 50	572,856 89	"	575,075 39	"	174,924 61	"	
"	5,751 99	150 64	5,891 65	1,111 07	662 45	"	
"	1,765 87	"	1,765 87	"	5,000 "	"	
"	105,820 10	"	105,820 10	"	"	"	
"	21,164 02	"	21,164 02	"	"	"	
"	761,599 16	"	761,599 16	"	"	"	
"	"	125,240 "	125,240 "	2,760 "	"	"	a et b) Ces deux crédits ont été ouverts par la loi du 10 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200.
9,654,852 21	18,925,518 58	125,309 64	28,705,770 45	5,871 07	225,224 44	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
REPORT.			28,950,865 94	28,707,641 50
Rémunérations.	II.			
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées 185,000 »				
Pensions civiles et autres accordées avant 1830. 110,000 »				
— civiles 150,000 »				
— militaires et pensions des Indes. 2,245,000 »		1	3,241,000 »	3,251,842 63
— de l'Ordre de Léopold. 23,000 »				
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. 525,000 »				
Arriérés de pensions de toute nature pour les exercices clôturés. 5,000 »				
Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848.		2	11,005 29	11,005 29
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>) 28,000 »				
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>) 5,000 »		3	50,000 »	42,330 45
Traitements ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) 17,000 »				
Fonds de dépôt.	III.			
Intérêts des cautionnements versés en numéraire, dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respec- tives, par des fonctionnaires comptables de l'État; par des receveurs communaux, des receveurs de bureaux de bien- faisance; par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contribuables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc. . . 394,000 »		1	400,000 »	342,614 47
Arriérés des intérêts sur des exercices clos 6,000 »				
Intérêts des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État. .		2	70,000 »	75,497 82
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)				
TOTAUX.			52,702,871 23	52,410,932 16

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
9,654,852 21	18,023,518 58	125,300 04	28,703,770 43	3,871 07	225,224 44	"	
1,746,457 08	1,436,323 00	12,804 35	3,195,674 50	30,168 13	9,157 57	"	
"	11,005 20	"	11,005 20	"	"	"	
26,311 17	13,983 40	"	40,296 57	2,055 88	7,669 53	"	
102,684 76	232,484 68	5,691 10	338,860 54	5,755 95	57,385 53	"	
"	"	75,497 82	75,497 82	"	"	5,497 82	
11,530,305 22	20,617,517 04	217,482 89	32,365,105 15	45,827 01	207,456 89	5,497 82	

Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 29 décembre 1847, *Moniteur* n° 565, à la somme de fr. 31,815,472 07
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 889,399 16

TOTAL 32,702,871 23

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
Liste civile.	I.	Unique.	2,751,522 75	2,751,522 75
Sénat	II.	Id.	40,000 .	40,000 .
Chambre des Représentants	III.	Id.	a) 484,560 87	483,690 45
Cour des Comptes.	IV.			
Membres de la Cour	"	1	58,000 .	58,000 .
Personnel des bureaux	"	2	81,000 .	81,000 .
Matériel et dépenses diverses	"	5	18,900 .	18,900 .
Pensions.	"	4	4,000 .	2,711 .
Renouvellement et restauration du mobilier de l'hôtel de la Cour des Comptes, détruit par suite de l'incendie du 7 novembre 1846	"	5	b) 21,015 82	21,015 82
TOTAUX.			3,458,799 44	3,456,640 02

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
2,751,322 75	"	"	2,751,322 75	"	"	"	
25,000 "	17,000 "	"	40,000 "	"	"	"	
355,720 24	127,570 21	400 "	483,690 45	"	801 42	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 45,910 87 c., par la loi du 17 février 1849, <i>Moniteur</i> n° 50.
58,000 "	"	"	58,000 "	"	"	"	
69,399 20	11,600 74	"	81,000 "	"	"	"	
14,344 55	4,555 45	"	18,900 "	"	"	"	
2,035 25	677 75	"	2,711 "	"	1,289 "	"	
17,122 "	868 82	3,225 "	21,015 82	"	"	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 19 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 115.
3,290,942 05	162,081 97	3,625 "	3,456,649 02	"	2,150 42	"	

Montant du Budget des Dotations, fixé par la loi du 31 décembre 1847, *Moniteur* n° 1. fr. 3,391,872 75

Montant des crédits supplémentaires 66,926 60

TOTAL fr. 3,458,799 44

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
Administration centrale.	I.			
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	184,550 "	184,540 05
Matériel.	"	3	25,000 "	22,000 10
Frais d'impression des recueils statistiques	"	4	6,000 "	6,000 "
Frais de route et de séjour.	"	5	6,000 "	5,050 16
Ordre judiciaire.	II.			
Cour de cassation (<i>Personnel</i>).	"	1	258,500 "	255,750 "
— (<i>Matériel</i>)	"	2	6,750 "	6,187 42
Cours d'appel (<i>Personnel</i>).	"	3	622,850 "	612,540 99
— (<i>Matériel</i>)	"	4	18,000 "	15,988 78
Tribunaux de première instance et de commerce	"	5	1,070,125 "	1,061,041 58
Justices de paix et tribunaux de police	"	6	565,140 "	558,297 72
Justice militaire.	III.			
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>).	"	1	65,800 "	51,247 61
— (<i>Matériel</i>)	"	2	5,000 "	5,000 "
Auditeurs militaires et prévôts.	"	3	41,255 "	37,527 25
Frais de justice.	IV.			
Frais d'instruction et d'exécution	"	1	a) 829,000 "	674,627 01
Indemnité pour le greffier de la Cour de cassation, à charge de délivrer <i>gratuit</i> toutes les expéditions ou écritures réclamées par le procureur général et les administrations publiques.	"	2	1,000 "	1,000 "
Palais de justice.	V.			
Constructions, réparations et loyer de locaux	"	Unique.	75,000 "	7,566 66
A REPORTER.			3,782,968 "	3,505,682 20

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances ET CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
21,000 "	"	"	21,000 "	"	"	"	
178,300 05	6,150 "	"	184,340 05	"	" 97	"	
22,686 10	304 "	"	22,000 10	"	0 00	"	
6,000 "	"	"	6,000 "	"	"	"	
5,007 10	2,652 06	"	5,659 10	"	340 84	"	
170,125 "	57,575 "	"	255,500 "	250 "	4,750 "	"	
4,250 "	1,937 42	"	6,187 42	"	562 58	"	
522,540 00	90,200 "	"	612,540 00	"	10,500 01	"	
15,600 "	388 78	"	15,088 78	"	2,011 22	"	
784,004 52	277,057 06	"	1,061,041 58	"	14,185 42	"	
597,685 44	160,614 28	"	558,207 72	"	4,842 28	"	
51,247 01	"	"	51,247 01	"	14,552 50	"	
5,000 "	"	"	5,000 "	"	"	"	
55,221 85	4,505 40	"	57,527 25	"	5,725 77	"	
219,928 48	444,641 80	9,672 35	674,202 63	424 58	154,572 00	"	a) Par la loi du 20 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 568, le crédit primitif de cet article a été augmenté de 50,000 francs, prélevés sur les crédits restés disponibles aux Budgets de la Justice des exercices 1846 et 1847.
750 "	250 "	"	1,000 "	"	"	"	
2,725 50	2,732 00	1,767 41	7,225 76	142 00	67,655 34	"	
2,445,967 40	1,040,407 76	11,500 76	5,504,865 01	817 28	277,285 71	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des exercices de l'État.
REPORT.			5,782,068 .	5,505,682 20
Publications officielles.	VI.			
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	•	1	130,000 .	129,875 40
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	•	2	5,000 .	2,940 .
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions, circulaires émanées du département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795, jusqu'en 1850; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux, et des facultés de droit des universités du royaume	•	3	9,000 .	8,675 43
Pensions et secours.	VII.			
Pensions civiles	•	1	165,000 .	146,772 16
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	•	2	12,000 .	12,000 .
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas	•	3	5,000 .	2,950 .
Cultes.	VIII.			
Clergé supérieur du culte catholique et professeurs des séminaires, bourses et demi-bourses affectées aux séminaires.	•	1	405,822 39	307,157 02
Clergé inférieur du culte catholique	•	2	3,519,104 61	3,264,263 09
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant aux cultes	•	3	444,000 .	444,000 .
Culte protestant	•	4	59,100 .	54,490 35
— israélite	•	5	11,000 .	10,298 .
Pensions et secours pour les ministres des cultes	•	6	159,000 .	133,200 71
Établissements de bienfaisance.	IX.			
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	•	1	a) 54,000 .	52,562 84
A REPORTER.			8,554,995 .	8,164,984 29

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
2,445,967 49	1,040,407 76	11,509 76	3,504,865 01	817 28	277,285 71	.	
	.					.	
105,318 18	24,080 52	48 50	129,447 .	426 40	126 60	.	
2,400 .	540 .	.	2,940 .	.	60 .	.	
5,045 51	5,651 92	.	8,675 45	.	324 57	.	
80,556 10	60,450 77	15 66	140,982 53	5,789 65	18,227 84	.	
12,000 .	.	.	12,000 .	.	.	.	
2,900 .	50 .	.	2,950 .	.	50 .	.	
285,349 56	111,807 66	.	397,157 02	.	6,665 37	.	
1,458,957 83	1,804,804 18	6 47	3,263,768 50	494 59	54,841 52	.	
550,095 95	91,004 05	600 .	441,700 .	2,500 .	.	.	
57,751 44	16,489 91	260 .	54,490 55	.	4,609 65	.	
8,073 .	2,225 .	.	10,298 .	.	702 .	.	
64,145 10	58,825 79	77 57	123,046 46	10,255 25	5,700 29	.	
7,666 88	15,455 55	50,884 65	51,984 86	577 98	1,457 16	.	
4,864,182 86	5,250,820 69	45,501 61	8,144,505 16	20,659 15	570,030 71	.	n) Par la loi du 31 décembre 1849, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1850, n° 1, le crédit primitif de cet article a été augmenté de 25,000 francs, prélevés sur les crédits restés disponibles au Budget de la Justice pour l'exercice 1847.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
REPORT.			8,554,905 .	8,164,064 20
Établissements de bienfaisance (suite).	IX (suite).			
Subsides : 1° pour favoriser l'érection et l'amélioration des hospices d'aliénés, l'organisation et le soutien des établissements de bienfaisance, des ateliers de travail et d'autres institutions en faveur des classes ouvrières et indigentes; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre, et autres dépenses y relatives	"	2	85,000 .	74,569 20
Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	"	3	2,000 .	"
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	"	4	145,000 .	140,750 36
Subsides : 1° pour le patronage des condamnés libérés; 2° pour l'établissement et le soutien des maisons de refuge destinées aux condamnés libérés et aux personnes qui veulent abandonner la voie du vice et de l'immoralité; 3° pour venir en aide aux institutions qui forment des sujets propres au service des prisons, des dépôts de mendicité et d'autres établissements de bienfaisance.	"	5	50,000 .	15,514 64
Établissement de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	"	6	a) 171,500 .	171,500 .
Prisons.	X.			
SECTION 1^{re}. — Service domestique.				
Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus.	"	1	b) 1,670,000 .	1,581,494 46
Gratifications aux détenus employés au service domestique	"	2	34,000 .	28,644 18
Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants.	"	3	24,000 .	17,599 15
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des autres fonctionnaires et employés des mêmes établissements.	"	4	c) 10,500 .	10,500 62
Traitement des employés attachés au service domestique	"	5	450,000 .	417,211 85
A REPORTER.			11,156,905 .	10,622,157 71

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
4,864,182 86	3,236,820 69	43,301 61	8,144,305 16	20,659 15	370,050 71	"	
43,005 08	30,465 52	"	74,360 20	"	10,650 80	"	
"	"	"	"	"	2,000 "	"	
55,037 80	85,555 56	566 "	140,759 36	"	4,260 64	"	
7,564 30	7,750 54	"	15,314 64	"	34,685 36	"	
"	171,500 "	"	171,500 "	"	"	"	a) Ce crédit, formé des sommes restées disponibles au Budget de la Justice des exercices 1846 et 1847, a été ouvert par la loi du 29 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 368.
970,986 69	366,671 42	234,856 55	1,581,494 46	"	88,505 54	"	
4,088 46	944 92	25,610 80	28,644 18	"	5,355 32	"	b) Le crédit primitif de cet article a été augmenté, par la loi précitée, de 70,000 francs, prélevés sur les crédits restés disponibles aux Budgets indiqués ci-dessous.
6,611 78	6,678 55	3,917 24	17,207 57	591 50	6,400 87	"	
4,515 32	2,890 50	2,894 80	10,500 02	"	199 58	"	
348,024 09	69,052 42	"	417,056 51	155 52	12,788 17	"	c) Par la loi du 31 décembre 1849, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1850, n° 1, le crédit primitif a été augmenté de 3,000 francs, prélevés sur les crédits restés disponibles au Budget de la Justice pour l'exercice 1847.
6,313,016 98	5,078,087 92	508,926 80	10,600,031 70	21,206 01	554,857 29	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
REPORT.			11,156,995 *	10,622,157 71
Prisons (suite).	X (suite).			
Section 1 ^{re} . — <i>Services domestique</i> (suite).				
Récompenses à accorder aux employés pour conduite exemplaire et actes de dévouement	"	6	5,000 "	5,000 "
Frais d'impressions et de bureau	"	7	10,000 "	9,651 78
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments et du mobilier.	"	8	780,000 "	774,100 49
Traitement et indemnités de route du contrôleur des constructions dans les prisons, et honoraires et indemnités de route à payer aux architectes . .	"	9	21,000 "	20,996 25
Section 2. — <i>Service des travaux</i> .				
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	"	10	650,000 "	577,005 85
Gratifications aux détenus	"	11	185,000 "	165,328 50
Frais d'impressions et de bureau	"	12	10,000 "	7,525 02
Traitements et tantièmes des employés	"	13	85,400 "	79,491 86
Frais de police.	XI.			
Service des passe-ports	"	1	20,000 "	20,000 "
Autres mesures de sûreté publique	"	2	48,000 "	48,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget	XII.	Unique.	6,000 "	5,029 05
Solde de dépenses arriérées concernant des exercices dont les Budgets sont clos	XIII.	Id.	58,000 "	57,548 37
TOTAUX.			13,031,395 *	12,387,812 66

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
6,315,916 98	5,078,087 92	508,926 80	10,600,951 70	21,206 01	554,857 29	"	
"	3,000 "	"	3,000 "	"	"	"	
4,043 60	4,654 06	74 12	9,651 78	"	348 22	"	
576,109 44	104,470 30	53,511 66	774,100 40	"	5,809 51	"	
5,095 75	15,900 50	"	20,996 25	"	3 75	"	
256,226 06	73,910 37	266,604 55	576,850 96	172 87	72,096 17	"	
155,675 "	11,655 30	"	165,328 50	"	17,671 70	"	
7,162 88	562 14	"	7,525 02	"	2,474 98	"	
65,560 03	8,454 22	5,497 61	79,491 86	"	5,008 14	"	
20,000 "	"	"	20,000 "	"	"	"	
48,000 "	"	"	48,000 "	"	"	"	
2,089 07	939 08	"	3,029 05	"	2,970 95	"	
55,977 77	1,570 60	"	57,548 37	"	451 65	"	
7,488,756 58	4,262,972 48	614,704 72	12,566,455 78	21,578 88	645,582 54	"	

Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 9 mars 1848, *Moniteur* n° 71, à la somme de . . . fr. 12,707,895 .

Les crédits transférés des exercices 1846 et 1847, par les lois du 20 novembre 1848, *Moniteur* n° 565, et du

51 décembre 1849, *Moniteur* du 1^{er} janvier 1850, n° 1, s'élèvent à . . . 525,500 .

TOTAL. fr. 13,051,595 .

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
Administration centrale.	I.			
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	102,050 "	102,050 "
Frais des commissions d'examen	"	3	a) 1,050 "	1,050 "
Pensions à des fonctionnaires, employés et gens de service	"	4	10,355 "	10,355 "
Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse.	"	5	1,000 "	1,000 "
Matériel.	"	6	37,000 "	37,000 "
Achat de décorations de l'Ordre de Léopold.	"	7	10,000 "	10,000 "
Traitement des agents politiques.	II.			
Autriche.	"	1	40,000 "	40,000 "
Confédération Germanique	"	2	40,000 "	40,000 "
France	"	3	b) 46,855 55	46,855 55
Grande-Bretagne	"	4	80,000 "	80,000 "
Pays-Bas	"	5	50,000 "	50,000 "
Italie	"	6	18,750 "	18,750 "
Prusse	"	7	50,000 "	50,000 "
États-Unis	"	8	25,500 "	25,500 "
Turquie.	"	9	47,000 "	47,000 "
Brésil	"	10	21,000 "	21,000 "
Danemarck.	"	11	12,500 "	12,500 "
Espagne.	"	12	14,547 22	14,547 22
Grèce	"	13	15,000 "	15,000 "
Villes libres et anseatiques de Hambourg, Brême et Lubeck	"	14	15,000 "	15,000 "
Portugal	"	15	15,000 "	15,000 "
Sardaigne	"	16	15,000 "	15,000 "
Suède	"	17	"	"
A REPORTER.			608,505 55	608,505 55

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
21,000 »	»	»	21,000 »	»	»	»	
86,624 40	16,025 60	»	102,650 »	»	»	»	
65 »	965 »	»	1,030 »	»	»	»	
14,516 25	4,858 75	»	19,355 »	»	»	»	
50 »	950 »	»	1,000 »	»	»	»	a) Par la loi du 15 janvier 1850, <i>Moniteur</i> n° 18, les crédits des articles indiqués ci-après ont été diminués comme suit, Savoir : Chap. 1, art. 3. fr. 970 » — II, — 3. . 778 64 TOTAL. . fr. 1,748 64 La somme de fr. 1,748 64 c ^{ts} a été transférée au Budget de l'exercice 1849.
54,570 12	3,020 88	»	57,600 »	»	»	»	
1,614 55	8,385 45	»	10,000 »	»	»	»	
40,000 »	»	»	40,000 »	»	»	»	
40,000 »	»	»	40,000 »	»	»	»	
45,855 53	1,000 »	»	46,855 53	»	»	»	
80,000 »	»	»	80,000 »	»	»	»	b) Par la loi du 2 janvier 1850, <i>Moniteur</i> n° 5, les crédits des articles indiqués ci-dessous ont été diminués comme suit, Savoir : Chap. II, art. 3. fr. 42,388 03 — » — 6. . 21,250 » — » — 11. . 2,500 » — » — 12. . 652 78 — » — 17. . 15,000 » — VII, — 1. . 105 02 — » — 2. . 869 15 — » — 3. . 56 03 — » — 4. . 20 » — » — 5. . 86 » — VIII, — 5. . 25,072 99 TOTAL. . fr. 78,000 » La somme de 78,000 francs est ajoutée au crédit du chapitre VII, art. 31, du Budget de 1850, et servira à compléter le paiement des primes pour constructions de navires de mer, pendant les années 1849 et 1850.
50,000 »	»	»	50,000 »	»	»	»	
18,250 »	500 »	»	18,750 »	»	»	»	
50,000 »	»	»	50,000 »	»	»	»	
25,500 »	»	»	25,500 »	»	»	»	
46,999 94	» 06	»	47,000 »	»	»	»	
18,000 »	3,000 »	»	21,000 »	»	»	»	
12,500 »	»	»	12,500 »	»	»	»	
13,760 »	597 22	»	14,347 22	»	»	»	
15,000 »	»	»	15,000 »	»	»	»	
15,000 »	»	»	15,000 »	»	»	»	
15,000 »	»	»	15,000 »	»	»	»	
12,500 »	2,500 »	»	15,000 »	»	»	»	
»	»	»	»	»	»	»	
686,773 59	41,701 96	»	698,565 55	»	»	»	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
REPORT.			698,565 55	698,565 55
Traitement des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	III.	Unique.	105,000 "	105,000 "
Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses	IV.	Id.	70,500 "	70,500 "
Frais à rembourser aux agents du service extérieur	V.	Id.	80,000 "	80,000 "
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	VI.			
Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.	"	1	50,000 "	50,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	2	10,000 "	10,000 "
Commerce.	VII.			
Écoles de navigation	"	1	18,894 08	18,894 08
Chambres de commerce	"	2	11,130 85	11,130 85
Frais divers et encouragements au commerce	"	3	19,845 97	19,845 97
Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux de l'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles, sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'année 1848, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn	"	4	114,980 "	114,980 "
Primes pour construction de navires	"	5	19,914 "	19,914 "
Pêche maritime	"	6	100,000 "	99,461 17
A REPORTER.			1,276,820 35	1,276,200 52

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
656,773 50	41,791 96	"	698,565 55	"	"	"	
95,055 34	5,000 "	6,066 66	105,000 "	"	"	"	
28,484 97	42,015 05	"	70,500 "	"	"	"	
25,895 75	56,104 25	"	80,000 "	"	"	"	
17,520 "	7,522 38	5,157 62	50,000 "	"	"	"	
4,206 50	4,066 92	826 58	10,000 "	"	"	"	
14,060 "	4,754 98	"	18,794 98	100 "	"	"	
5,598 76	5,752 09	"	11,150 85	"	"	"	
9,827 51	10,016 46	"	19,843 97	"	"	"	
48,285 "	66,605 "	"	114,980 "	"	"	"	
10,914 "	"	"	10,914 "	"	"	"	
5,867 95	95,595 22	"	99,461 17	"	558 85	"	
927,267 37	555,972 29	12,950 80	1,276,190 52	100 "	558 85	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
REPORT.			1,276,829 35	1,276,200 52
Marine. — Bâtiments de guerre.	VIII.			
Personnel	•	1	297,471 •	296,782 27
Vivres	•	2	148,000 •	158,640 07
Entretien, chauffage et éclairage	•	3	62,320 •	59,371 01
Magasin de la marine	•	4	4,800 •	4,792 63
Pilotage.	•	5	437,247 01	414,351 94
Service des bateaux à vapeur de l'Escaut	•	6	60,758 •	60,622 50
Police maritime	•	7	55,800 •	55,123 68
Service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	•	8	242,100 •	225,199 90
Secours maritimes.	•	9	16,500 •	14,721 50
Dotation de la caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins naviguant sous pavillon belge.	•	10	10,000 •	10,000 •
Pensions civiles et secours	•	11	27,200 •	27,128 67
Frais de location d'un bateau à vapeur pour maintenir le service de navigation entre Anvers et Tamise	IX.	Unique.	a) 20,500 •	20,489 08
TOTALS.			2,650,525 56	2,583,513 77

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
927,267 57	555,972 29	12,950 86	1,276,190 52	100 "	558 85	.	
"	"	200,782 27	296,782 27	"	688 75	.	
44,708 21	26,572 52	67,559 54	138,840 07	"	9,559 95	.	
25,980 87	13,010 47	20,579 07	59,571 01	"	2,948 90	.	
5,125 45	575 "	1,094 20	4,792 65	"	7 57	.	
75,140 78	22,126 04	517,085 12	414,551 04	"	22,895 07	.	
51,599 40	28,944 05	279 05	60,622 50	"	155 50	.	
27,651 00	4,170 46	5,295 62	35,125 08	"	676 52	.	
107,749 12	50,104 98	87,545 80	225,199 90	"	16,900 10	.	
11,075 "	3,506 50	140 "	14,721 50	"	1,778 50	.	
"	"	10,000 "	10,000 "	"	"	.	
14,437 92	5,844 35	6,846 22	27,128 49	" 18	71 35	.	
16,279 41	4,209 67	.	20,489 08	"	10 92	.	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 25 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 118.
1,284,813 11	474,842 55	823,758 15	2,583,415 50	100 18	56,011 59	.	

Le Budget des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 15 décembre 1847, *Moniteur* n° 562, à la somme de fr. 2,698,774 .
Montant du crédit supplémentaire mentionné au chapitre IX. 20,500 .

Montant des crédits transférés aux Budgets des exercices 1849 et 1850, par les lois du 2 janvier 1850, *Moniteur* n° 5, et du 15 janvier 1850, *Moniteur* n° 18 79,748 64

TOTAL. 2,699,525 36

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
Administration centrale.	I.			
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "
— des fonctionnaires, employés et gens de service	"	2	202,050 "	202,011 51
Fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses	"	3	30,000 "	29,000 00
Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires	"	4	5,500 "	1,702 29
Pensions et secours.	II.			
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	"	1	150,000 "	150,000 "
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves.	"	2	5,000 "	4,007 54
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un se- cours, à raison de leur position malheureuse.	"	3	7,000 "	7,000 "
Statistique générale.	III.			
Frais de publication des travaux de la direction de la statistique générale et de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales.	"	1	24,050 "	20,720 78
Complément des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie.	"	2	75,000 "	74,988 71
Frais d'administration dans les provinces.	IV.			
Province d'Anvers.	"	1	97,000 "	96,988 58
— de Brabant.	"	2	105,975 "	105,974 22
— de la Flandre occidentale	"	3	98,250 "	97,778 54
— — orientale	"	4	100,200 "	100,163 15
— de Hainaut.	"	5	109,470 "	109,469 56
A REPORTER.			1,028,405 "	1,022,703 98

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
21,000 "	"	"	21,000 "	"	"	"	
194,192 47	7,601 54	60 "	201,815 81	97 50	58 69	"	
24,151 19	5,894 55	174 30	20,090 90	"	" 10	"	
1,454 50	247 70	"	1,702 29	"	1,797 71	"	
87,252 16	60,473 09	"	147,725 25	2,274 75	"	"	
2,910 81	1,906 53	"	4,907 34	"	92 66	"	
7,000 "	"	"	7,000 "	"	"	"	
5,518 96	10,818 74	4 583 08	20,720 78	"	5,529 22	"	
9,040 85	28,118 68	57,829 20	74,988 71	"	11 20	"	
90,425 82	6,497 76	"	96,923 58	65 "	11 42	"	
100,544 42	5,420 80	"	105,974 22	"	" 78	"	
76,981 42	20,796 92	"	97,778 34	"	471 66	"	
87,419 29	12,609 86	44 "	100,165 15	"	56 85	"	
99,043 80	10,301 87	33 60	109,409 36	"	" 64	"	
806,715 85	170,826 64	42,724 24	1,020,266 73	2,457 25	5,791 02	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS, — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat.
REPORT.			1,028,405 "	1,022,703 98
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV (suite).			
Province de Liège	"	6	104,690 "	104,690 "
— de Limbourg	"	7	85,897 "	85,592 98
— de Luxembourg	"	8	89,700 "	89,652 23
— de Namur	"	9	88,400 "	88,378 67
Frais de bureaux spéciaux à établir dans les gouvernements spéciaux	"	10	25,000 "	"
Frais d'administration dans les arrondissements.	V.			
Traitements des commissaires d'arrondissement.	"	1	191,100 "	186,945 74
Émoluments pour frais de bureau	"	2	112,772 "	112,771 04
Frais de route et de tournée.	"	3	a) 24,054 75	24,047 25
Voirie vicinale	VI.			
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale.	"	Unique	500,000 "	299,811 82
Fêtes nationales.	VII.			
Frais de célébration des fêtes nationales	"	Id.	50,000 "	29,995 42
A REPORTER.			2,070,008 75	2,044,667 15

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances ENCIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
806,715 85	170,820 64	42,724 24	1,020,260 73	2,457 25	5,701 02	.	
84,852 51	19,857 49	.	104,690 .	.	.	.	
66,817 42	18,775 50	.	85,592 98	.	104 02	.	
68,024 .	21,008 25	.	89,032 23	.	67 77	.	
71,148 97	17,220 70	.	88,378 67	.	21 55	.	
.	.	.	.	.	25,000 .	.	
140,218 74	46,725 .	.	186,943 74	.	4,156 26	.	
81,260 56	51,510 48	.	112,771 04	.	. 96	.	
586 05	21,868 95	1,569 75	24,024 75	22 50	7 50	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 1,554 75 ^c par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> , n° 157.
254,577 82	55,154 .	8,580 .	298,311 82	1,500 .	188 18	.	
17,088 25	12,007 17	.	29,095 42	.	4 58	.	
1,571,870 17	415,863 22	52,873 00	2,040,607 38	5,950 75	55,541 62	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'Etat.
REPORT.			2,070,908 75	2,044,567 15
Eaux de Spa.	VIII.			
Frais de réparation des monuments de la commune de Spa.	"	Unique.	20,000 "	20,000 "
Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	IX.			
Deuxième tiers d'une somme de 400,000 francs, pour la restauration du palais de Liège	"	Id.	153,000 "	152,099 07
Révision des listes électorales.	X.			
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1845	"	Id.	a) 1,000 "	901 88
Milice.	XI.			
Frais d'impression des listes alphabétiques des registres d'inscription	"	1	1,600 "	155 45
Vacations des officiers de santé en matière de milice. Primes pour arrestations de réfractaires	"	2	b) 8,114 57	5,555 85
Garde civique.	XII.			
Frais de voyage de l'inspecteur général de la garde civique, des aides de camp qui l'accompagnent, et frais de bureau de l'état-major; achat, réparation et entretien des armes et équipement de la garde civique	"	Unique.	20,000 "	10,948 46
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XIII.			
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement et de courage.	"	Id.	8,200 "	5,505 "
A REPORTER.			2,271,825 32	2,220,685 40

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION À la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
1,571,870 17	415,865 22	52,875 99	2,040,607 58	5,959 75	55,541 02	•	
20,000 •	•	•	20,000 •	•	•	•	
•	87,747 80	45,951 87	132,999 07	•	• 55	•	
319 55	171 10	405 08	894 65	7 25	98 12	•	a) Le crédit primitif a été augmenté de 500 francs par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> , n° 157.
155 45	•	•	155 45	•	1,464 57	•	
1,458 40	2,019 36	1,127 27	5,485 05	50 80	2,578 74	•	b) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 4,114 57 c ^t , (même loi).
11,448 52	8,499 94	•	19,948 46	•	51 54	•	
500 •	5,205 •	•	5,505 •	•	2,005 •	•	
1,605,512 07	520,496 42	99,657 11	2,225,665 60	4,017 80	42,159 02	•	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'État.
REPORT.			2,271,823 32	2,220,683 40
Légion d'honneur et Croix de fer.	XIV.			
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la croix de fer, peu favorisés de la fortune; subsides à leurs veuves ou orphelins	"	1	90,000 "	89,791 94
Subside au fonds spécial des blessés de septembre	"	2	25,000 "	25,000 "
École de médecine vétérinaire.	XV.			
École de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. — Jury d'examen.	"	1	153,500 "	153,409 11
Subside à la société d'horticulture de Bruxelles	"	2	24,000 "	24,000 "
Agriculture.	XVI.			
Indemnités pour bestiaux abattus	"	1	200,000 "	145,285 18
Service vétérinaire, conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture.	"	2	105,500 "	71,281 10
Encouragements à l'agriculture et frais de l'exposition des produits agricoles en 1848.	"	3	a) 330,622 16	330,585 86
Frais des courses de chevaux du Gouvernement et subsides à des sociétés de courses. fr. 20,200 "	"	4	32,200 "	32,186 82
Récompenses à allouer aux agents de la force publique qui se distinguent par leur zèle à constater des délits de chasse 3,000 "	"			
Industrie.	XVII.			
Encouragements à l'industrie	"	1	215,000 "	214,270 94
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie, aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets; frais d'administration (personnel et matériel)	"	2	17,300 "	17,298 78
Musée de l'industrie nationale	"	3	40,000 "	39,998 85
Instruction publique.	XVIII.			
<i>Enseignement supérieur.</i>				
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État; bourses, matériel	"	1	631,800 "	631,409 24
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques	"	2	92,000 "	68,504 25
Dépenses du concours universitaire	"	3	15,000 "	6,720 82
A REPORTER.			4,250,745 48	4,086,523 27

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
1,605,512 07	520,406 42	90,657 11	2,225,665 60	4,017 80	42,150 92	"	
45,500 "	45,976 94	"	89,566 94	225 "	208 00	"	
25,000 "	"	"	25,000 "	"	"	"	
128,757 15	22,486 98	2,275 "	155,490 11	"	" 89	"	
24,000 "	"	"	24,000 "	"	"	"	
58,206 12	103,722 91	977 49	142,906 52	570 00	50,716 82	"	
25,542 44	44,212 95	1,537 91	70,895 30	387 80	32,218 90	"	
229,548 10	101,469 84	6,568 75	357,586 75	1,700 11	256 50	"	
17,507 37	14,185 60	495 85	52,186 82	"	15 18	"	a) Le crédit primitif a été augmenté: 1° de 25,000 francs par l'art. 3 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151, et 2° de fr. 21,822 16 c ¹ par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 175.
210,199 89	4,080 05	"	214,279 94	"	720 00	"	
15,450 20	1,848 58	"	17,298 78	"	1 22	"	
20,744 70	10,175 65	78 50	50,998 85	"	1 15	"	
459,046 21	167,811 22	2,521 81	629,179 24	2,250 "	590 70	"	
56,601 29	11,902 94	"	68,504 25	"	25,495 77	"	
5,624 06	1,705 76	1,595 "	6,720 82	"	8,279 18	"	
2,914,100 64	1,048,075 84	115,103 42	4,077,286 90	9,036 57	104,422 21	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
REPORT.			4,950,745 48	4,086,523 27
Instruction publique (suite).	XVIII. (suite).			
<i>Enseignement moyen.</i>				
Frais d'inspection des athénées et collèges; partie des frais du concours	"	4	10,000 "	9,999 62
Subsides annuels aux établissements d'enseignement moyen et industriel (écoles de Gand et de Verviers), autres que les écoles d'art et métiers et les ateliers d'apprentissage; partie des frais du concours	"	5	210,000 "	210,000 "
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et collèges	"	6	5,000 "	5,000 "
<i>Enseignement primaire.</i>				
Frais d'administration; inspection civile; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale et subsides aux communes; matériel, constructions, réparations et ameublement d'écoles; encouragements; subsides à des établissements spéciaux; enseignement normal; écoles primaires supérieures	"	7	1,146,658 40	1,145,752 54
Subsides pour l'enseignement à donner aux sourds-muets et aux aveugles.	"	8	20,000 "	14,450 "
Lettres et sciences.	XIX.			
Encouragements, souscriptions, achats, publication des <i>Chroniques belges inédites</i> et des documents rapportées d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique	"	1	68,000 "	67,999 81
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts	"	2	40,000 "	40,000 "
Observatoire royal.	"	3	24,000 "	24,000 "
Bibliothèque royale	"	4	65,000 "	64,999 51
Musée d'histoire naturelle; seconde moitié des frais d'armoires et d'appropriation des galeries de ce musée	"	5	26,500 "	26,499 16
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	"	6	6,000 "	6,000 "
Archives du royaume. — Frais d'administration (Personnel et matériel).	"	7	26,550 "	26,544 50
Frais de publication des inventaires des archives.	"	8	4,000 "	5,003 25
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale.	"	9	15,000 "	14,825 91
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État.	"	10	5,500 "	5,208 34
A REPORTER			5,920,755 88	5,740,375 71

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
2,914,109 64	1,048,075 84	115,103 42	4,077,280 90	0,050 57	164,422 21	.	
7,859 16	1,875 46	265 .	9,999 62	"	" 58	.	
209,000 "	1,000 "	"	210,000 "	"	"	"	
5,000 "	"	"	5,000 "	"	"	"	
491,215 20	618,710 30	30,901 04	1,140,824 54	4,008 .	925 86	.	
4,000 .	10,450 .	"	14,450 .	"	5,550 .	"	
54,484 62	11,469 58	1,885 61	67,839 81	160 .	" 19	"	
40,000 "	"	"	40,000 "	"	"	"	
18,275 75	5,726 27	"	24,000 "	"	"	"	
49,190 76	15,548 75	460 .	64,999 51	"	" 49	"	
24,234 21	2,264 95	"	26,499 16	"	" 84	"	
6,000 "	"	"	6,000 "	"	"	"	
23,672 34	2,671 96	"	26,344 30	"	5 70	"	
1,520 "	2,675 25	"	5,995 25	"	6 75	"	
12,538 41	2,487 50	"	14,825 91	"	174 09	"	
5,208 34	"	"	5,208 34	"	291 66	"	
3,863,904 41	1,722,751 86	148,615 07	5,735,271 54	14,104 37	171,378 17	.	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
REPORT.			5,920,753 88	5,749,575 71
Beaux-arts.	XX.			
Encouragements, souscriptions, achats; concours de composition musicale; pensions des lauréats; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers; concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats; école royale de gravure	"	1	124,500 "	124,400 80
Académie royale d'Anvers. — Subside.	"	2	51,000 "	25,000 "
Conservatoire royal de musique de Bruxelles.	"	3	45,000 "	45,000 "
— — de Liège.	"	4	10,000 "	10,000 "
Musée royal de peinture et de sculpture	"	5	15,000 "	15,000 "
— d'armes, d'armures et d'antiquités.	"	6	15,000 "	14,999 96
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	"	7	2,000 "	1,999 01
Dernier septième pour l'exécution de la statue équestre de Godefroid de Bouillon; piédestal de cette statue; frais d'inauguration	"	8	a) 55,000 "	55,000 "
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	"	9	10,000 "	10,000 "
Subsides aux provinces, aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la conservation des monuments, et commission royale des monuments	"	10	41,000 "	40,988 22
Exposition nationale des beaux-arts	"	11	20,000 "	10,999 58
Service de santé.	XXI.			
Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies	"	1	b) 49,600 00	48,762 45
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux élèves sages-femmes; subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues.	"	2	c) 75,110 22	75,020 10
Académie royale de médecine	"	5	25,000 "	24,998 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget	XXII.	Unique.	9,000 "	8,405 04
A REPORTER.			6,437,055 "	6,258,138 50

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances ENCIRCULATION A la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
3,865,904 41	1,722,781 86	148,015 07	5,735,271 54	14,104 57	171,578 17	"	
94,944 99	29,527 96	26 94	124,499 89	"	" 11	"	
25,000 "	"	"	25,000 "	"	0,000 "	"	
45,000 "	"	"	45,000 "	"	"	"	
10,000 "	"	"	10,000 "	"	"	"	
12,027 45	1,074 97	91 58	14,994 "	6 "	"	"	
14,527 90	602 81	9 19	14,999 96	"	" 04	"	
1,551 79	647 82	"	1,999 61	"	" 59	"	
25,178 22	11,821 78	"	35,000 "	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 10,000 francs par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 175.
4,850 "	5,150 "	"	10,000 "	"	"	"	
25,021 82	15,264 40	102 "	40,988 22	"	11 78	"	
5,000 "	12,410 58	2,580 "	19,990 58	"	" 42	"	
3,734 "	29,104 14	15,924 51	48,762 45	"	928 45	"	b) Le crédit primitif a été augmenté : 1° Par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 175, de . . . fr. 5,000 " 2° Par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 157, de . fr. 5,190 90 TOTAL. . fr. 10,190 90
44,559 77	15,474 29	5,255 20	65,069 26	9,930 84	90 12	"	
22,805 65	2,192 57	"	24,998 "	"	2 "	"	c) Le crédit primitif a été augmenté : 1° Par l'art. 5 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151, de . . . fr. 40,000 " 2° Par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 175, de . . . 1,810 22 3° Par la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 157, de . fr. 10,000 "
7,580 99	927 81	157 24	8,495 04	"	1,404 96	"	
4,213,596 03	1,847,910 79	172,770 55	6,234,077 35	24,061 21	179,816 44	"	TOTAL. . fr. 51,810 22

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat.
REPORT.			0,437,055 »	6,258,138 56
<i>Pour le maintien du travail, et particulièrement du travail industriel, pour l'exportation de fabricats ou produits belges, et pour toutes autres mesures à prendre dans l'intérêt des classes ouvrières</i>	XXIII.	Unique.	a) 2,000,000 »	1,990,486 78
<i>Frais d'appropriation des musées royaux.</i>	XXIII ^{bis} .	Id.	b) 7,000 »	7,000 »
Dépenses provenant des mesures prises par l'arrêté royal du 15 novembre 1847, à l'effet de prévenir la falsification de la graine de lin à semer. . .	»	»	c) 8,480 »	7,538 05
<i>Frais de route restant dus à des commissaires d'arrondissement pour les exercices 1846 et 1847 (d.</i>	XXIV	1	1,464 75	1,463 25
Frais d'armement et d'équipement de la garde civique, en 1848.	»	2	50,376 80	22,333 25
Confection et distribution de drapeaux à la garde civique.	»	3	18,001 65	17,530 78
Pensions et subsides à des décorés de la croix de fer, pour l'exercice 1848.	»	4	1,167 50	1,117 50
Célébration des fêtes nationales en 1847 et 1848	»	5	16,064 47	16,903 54
Quartiers de pensions restant dus à des pensionnaires ressortissant au Ministère de l'Intérieur	»	6	18,000 »	17,918 41
Appropriation d'une nouvelle galerie et d'un logement de concierge au local des musées royaux.	»	7	6,500 »	6,500 »
Expertise des tableaux et objets d'art du musée royal	»	8	3,500 »	3,500 »
Solde des frais de transport de la collection de plâtres achetée à Athènes . .	»	9	5,067 10	5,067 10
Honoraires dus pour transactions passées, au nom du Gouvernement, avec les propriétaires des parties de propriétés atteintes en 1815 par les inondations tendues autour de la place d'Ostende	»	10	2,850 »	2,850 »
TOTAUX.			8,557,727 25	8,366,947 22

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
4,213,396 05	1,847,910 79	172,770 55	6,234,077 35	24,061 21	179,810 44	.	
988,854 90	632,800 57	515,818 22	1,937,433 78	62,035 .	515 22	.	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 18 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 116, et sera prélevé sur les fonds de l'emprunt décrété par la loi du 26 févr. 1848. b et c) Ces deux crédits ont été ouverts par les art. 2 et 4 de la loi du 28 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 151.
.	.	7,000 .	7,000 .	.	.	.	
7,558 05	.	.	7,558 05	.	941 95	.	
.	1,463 25	.	1,463 25	.	1 50	.	d) Les crédits du chap. XXIV ont été ouverts par la loi du 21 juin 1849 <i>Moniteur</i> n° 173.
.	20,317 05	2,016 20	22,333 25	.	8,045 55	.	
.	16,760 65	561 15	17,150 78	200 .	1,270 85	.	
.	1,117 50	.	1,117 50	.	50 .	.	
.	16,755 54	150 .	16,905 54	.	60 95	.	
.	17,661 82	.	17,661 82	256 59	81 50	.	
.	.	6,500 .	6,500 .	.	.	.	
.	3,500 .	.	3,500 .	.	.	.	
.	5,067 10	.	5,067 10	.	.	.	
.	2,850 .	.	2,850 .	.	.	.	
5,200,769 07	2,566,211 25	504,416 10	8,280,596 42	86,550 80	190,780 05	.	

Le Budget de l'intérieur a été fixé, par la loi du 1^{er} janvier 1848, *Moniteur* n° 4, à la somme de. . . fr. 6,515,962 40

Les crédits supplémentaires s'élèvent à. . . fr. 2,241,764 85

TOTAL. . . fr. 8,557,727 25

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.
Administration centrale.	I.			
Traitement du Ministre.	"	1	21,000 "	21,000 "
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	213,904 "	183,905 28
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage et menues dépenses.	"	3	32,266 "	32,266 "
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale	"	4	8,000 "	2,309 "
Commission des <i>Annales des travaux publics</i>	"	5	6,900 "	5,538 50
— des procédés nouveaux	"	6	5,000 "	747 "
Ponts et chaussées; bâtiments civils; canaux, rivières, polders; ports et côtes; personnel des ponts et chaussées.	II.			
SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.				
Entretien et amélioration des routes, constructions de routes nouvelles, études de projets	"	1	2,618,600 "	2,016,530 67
Service des plantations	"	1 bis.	a) 50,000 "	57,457 61
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.				
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État	"	2	52,060 "	52,059 85
Constructions nouvelles et construction d'une salle et dépendances pour la tenue des séances du Sénat	"	3	106,400 "	106,590 54
Établissement d'un trottoir en dalles le long du Ministère de la Guerre, vers la rue Royale	"	4	800 "	800 "
Établissement d'un système de paratonnerre sur les bâtiments de l'ancienne cour et du palais de l'industrie	"	5	5,500 "	4,101 68
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.				
Canal de Gand au Sas-de-Gand.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	6	29,041 44	29,041 44
Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	7	47,150 "	47,150 "
Canal de Pommerœul à Antoing.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	8	96,489 "	44,261 80
Sambre canalisée.				
Entretien et travaux de dragage	"	9	108,472 "	108,472 "
A REPORTER.			3,480,582 44	5,581,820 44

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
21,000 "	"	"	21,000 "	"	"	"	
180,553 63	5,569 65	"	185,905 28	"	50,000 72	"	
20,855 16	11,452 84	"	52,260 "	"	"	"	
1,756 50	552 70	"	2,509 "	"	5,691 "	"	
1,650 "	5,888 50	"	5,558 50	"	1,561 50	"	
655 "	112 "	"	747 "	"	2,255 "	"	
1,503,053 66	1,246,894 68	5,422 45	2,615,970 77	559 90	2,009 55	"	
12,748 85	25,151 58	1,519 40	57,419 61	58 "	12,542 59	"	a) Ce crédit a été transféré du Budget des Finances, exer- cice 1848, chap. IV, art. 12, par l'arrêté royal du 8 mars 1848, Moniteur n° 72.
57,614 19	14,526 64	119 "	52,059 83	"	" 17	"	
100 "	151,579 41	44,711 15	196,590 54	"	9 46	"	
800 "	"	"	800 "	"	"	"	
"	5,615 22	486 46	4,101 68	"	1,598 52	"	
19,056 19	9,965 81	41 44	29,041 44	"	"	"	
16,260 "	30,890 "	"	47,150 "	"	"	"	
20,151 47	24,110 42	"	44,261 89	"	52,227 11	"	
43,124 80	64,687 20	660 "	108,472 "	"	"	"	
1,739,897 25	1,588,574 45	52,959 86	3,581,251 54	597 90	107,755 "	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des cr. anciens de l'État.
REPORT.			3,489,582 44	3,381,829 44
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC. (suite).	11 (suite).			
Canal de Bruxelles à Charleroy.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	10	105,000 "	93,040 70
Escaut.				
Travaux à l'Escaut	"	11	44,625 16	44,625 16
Lys.				
Travaux à la Lys	"	12	29,300 "	25,460 11
Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	15	226,138 20	226,138 20
Service de la Meuse dans le Limbourg.				
Travaux.	"	14	150,000 "	149,497 24
Service de la Dendre.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	15	12,234 18	12,234 18
Service du Rupel.				
Travaux.	"	16	110,540 "	97,096 47
Service de la Dyle et du Démer.				
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée du Démer.	"	17	113,000 "	112,986 25
Service de la Senne.				
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la vallée de la Senne, et loyer d'une maison pour l'éclusier de Vilvorde	"	18	29,450 "	15,050 76
A REPORTER.			4,309,809 98	4,157,938 51

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
1,750,897 23	1,588,574 45	52,959 80	3,381,951 54	597 90	107,755	.	
60,321 56	25,087 54	732 .	95,040 70	.	11,959 50	.	
11,108 68	51,280 08	2,256 40	44,625 16	.	"	"	
0,532 75	10,127 50	.	25,400 11	.	5,850 89	.	
96,036 40	112,680 68	17,415 12	226,138 20	"	"	"	
80,700 .	20,897 24	20,000 .	149,407 24	"	502 76	"	
5,778 90	4,921 04	47 58	10,747 58	1,486 80	"	"	
6,450 .	64,291 47	17,580 .	88,521 47	8,775 .	15,445 55	.	
111,222 08	1,764 17	.	112,986 25	.	13 75	"	
.	10,975 60	1,205 75	12,179 55	2,851 45	14,410 24	"	
2,132,847 46	1,889,505 45	122,076 40	4,144,227 58	13,711 15	151,051 47	.	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
Reront.			4,300,860 98	4,137,958 51
SECTION 5. — SERVICE DES CANAUX, RIVIÈRES, ETC. (suite).	11 (suite).			
Canaux de Gand à Ostende.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	96,584 58	95,140 85
Canal de Mons à Condé.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	28,284 "	20,757 77
Canal de la Campine.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	21	83,000 "	77,591 16
Canal d'embranchement vers Turnhout.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	22	52,000 "	51,410 "
Petite-Nèthe canalisée.				
Troisième annuité à payer à la province d'Anvers 50,000 "	"	23	67,000 "	66,451 "
Travaux d'entretien et d'amélioration. 17,000 "				
Canal de Zelzate à la mer du Nord.				
Entretien et travaux d'amélioration	"	24	28,800 "	25,050 17
Service du Moervaert.				
Entretien	"	25	2,200 "	1,840 "
Canal de Nevele.				
Entretien	"	26	660 "	"
Travaux aux voies navigables de second ordre; frais d'études et de levée de plans; achats et réparations d'instruments	"	27	14,777 "	5,254 88
Bacs et bateaux de passage.				
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances	"	28	20,000 "	15,080 20
SECTION 4. — PORTS D'OSTENDE ET DE NIEUPORT, CÔTE DE BLANKENBERGHE.				
Port d'Ostende . . . — Entretien et travaux d'amélioration	"	29	144,542 85	144,542 83
Port de Nieuport . . — Id.	"	30	25,653 01	15,413 35
Côte de Blankenberghe. — Id.	"	31	87,690 40	87,685 96
Phares et fanaux . . — Id.	"	32	1,051 50	1,201 50
A REPORTER.			4,042,703 50	4,741,154 25

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
2,152,847 46	1,880,505 45	122,076 49	4,144,227 58	15,711 15	151,931 47	"	
46,102 58	40,856 03	2,182 24	95,140 85	"	1,445 75	"	
15,758 21	4,909 56	"	20,737 77	"	7,546 23	"	
20,400 "	48,720 16	2,411 "	77,591 16	"	5,408 84	"	
"	26,928 "	4,482 "	31,410 "	"	590 "	"	
5,695 90	60,112 10	645 "	66,451 "	"	549 "	"	
5,276 01	19,774 16	"	25,050 17	"	5,749 85	"	
1,904 50	554 70	"	1,849 "	"	351 "	"	
"	"	"	"	"	660 "	"	
2,872 "	562 88	"	5,254 88	"	11,542 12	"	
4,814 80	10,274 49	"	15,089 29	"	4,910 71	"	
36,011 25	86,052 44	22,075 46	144,139 15	265 68	"	"	
15,800 "	1,555 55	80 "	15,415 55	"	10,219 68	"	
65,919 98	25,765 98	"	87,685 96	"	6 55	"	
"	"	1,201 50	1,201 50	"	750 "	"	
2,352,850 49	2,219,235 26	155,155 69	4,727,219 44	15,914 81	201,659 14	"	

Par l'art. 1^{er} de la loi du 4 juin 1850, *Moniteur* n° 162, des dépenses concernant les exercices clos peuvent être imputées sur le Budget de l'exercice 1848, jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 60,631 93 c^t, conformément au détail suivant,

Savoir :

Chap. II, art. 10. fr. 732 "
 — " — 19. " 435 42
 — " — 33. " 600 "
 — " — 34. " 804 33
 — III, — 11. " 992 65
 — " — 12. " 1,995 97
 — " — 13. " 7,199 87
 — " — 14. " 40,400 12
 — " — 16. " 182 01
 — IV, — 2. " 199 08
 — VI, — unique. 1,090 50

TOTAL. . fr. 60,631 93

Par l'art. 2 de la loi précitée, il a été ouvert un crédit supplémentaire de fr. 43,440 83 c^t, à l'effet de solder des créances se rapportant à l'exercice 1848 et aux années antérieures. Ce crédit est réparti de la manière suivante :

Chap. II, art. 6. fr. 41 44
 — " — 9. " 660 "
 — " — 11. " 1,836 56
 — " — 15. " 6,158 20
 — " — 16. " 1,554 18
 — " — 29. " 5,552 85
 — " — 32. " 1,201 50
 — III, — 6. " 740 "
 — " — 13. " 5,455 80
 — VIII, — unique. 20,500 32

TOTAL. . fr. 43,440 85

Par l'art. 3 de la même loi, le crédit du chap. III, art. 33, a été diminué de fr. 43,440 85 c^t.

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
REPORT.			4,942,705 30	4,741,154 25
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.	II (suite).			
Traitement des ingénieurs et conducteurs et des ingénieurs et conducteurs-adjoints; frais de bureau et de déplacement; indemnités et dépenses éventuelles.	"	33	562,565 17	512,420 70
Traitement du personnel définitif, des surveillants, gardes-ponts à bascule, éclusiers, pontonniers et autres agents subalternes du service des ponts et chaussées.	"	34	421,788 25	404,940 58
Frais des jurys d'examen de l'école du génie civil, et voyages des élèves.	"	35	12,000 "	6,774 70
Chemin de fer.	III.			
SECTION 1 ^{re} . — CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION.				
§ 1 ^{er} . — Personnel. — Service général. — Direction.				
Traitements et indemnités	"	1	271,525 "	257,286 07
Service de l'entretien des routes et stations.				
Traitements et indemnités	"	2	244,543 50	220,186 20
Service de locomotion et d'entretien du matériel.				
Traitements et indemnités	"	3	110,960 "	94,300 46
Service des transports et de perception.				
Traitements et indemnités	"	4	687,535 "	656,839 97
Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service	"	5	140,000 "	16,471 72
§ 2. — Salaires.				
Service général. — Direction	"	6	17,140 "	17,040 03
Entretien des routes et des stations	"	7	1,180,000 "	1,020,000 "
Locomotion et entretien du matériel	"	8	1,461,150 "	1,305,685 50
Fours à coke	"	9	95,000 "	60,474 25
Transports et perception	"	10	615,600 "	548,762 56
§ 3. — Travaux et fournitures.				
Service général. — Direction	"	11	120,000 "	122,152 42
Entretien des routes et des stations	"	12	580,000 "	579,954 79
Billes et fers des voies.	"	13	1,424,000 "	1,147,869 27
Locomotion et entretien du matériel	"	14	2,402,310 "	2,306,605 28
Renouvellement du matériel.	"	15	505,455 80	505,455 80
Transports et perception.	"	16	190,000 "	183,452 70
A REPORTER.			15,802,344 11	14,475,713 85

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFICITAIRE DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
2,332,830 49	2,219,255 26	153,153 60	4,727,219 44	15,914 81	201,050 14	"	
507,476 13	113,244 57	1,700 "	512,420 70	"	50,142 47	"	
517,050 50	87,024 50	804 55	404,859 15	81 25	16,847 87	"	
1,404 70	5,280 "	24 "	6,774 70	"	5,225 50	"	
256,001 15	15,099 "	"	252,600 15	4,595 02	14,258 95	"	
106,100 13	23,706 07	200 "	220,186 20	"	24,357 50	"	
88,050 46	5,950 "	500 "	94,500 46	"	16,039 54	"	
572,730 09	58,444 28	5,600 "	636,774 97	65 "	50,695 03	"	
"	10,471 72	"	16,471 72	"	123,528 28	"	
7,548 16	8,951 87	"	16,500 03	740 "	99 97	"	
88,528 85	952,580 15	"	1,020,909 "	"	159,091 "	"	
511 "	1,595,374 50	"	1,595,685 50	"	67,444 50	"	
21,155 50	48,520 95	"	69,474 25	"	25,525 75	"	
96,584 49	452,577 87	"	548,762 56	"	66,857 64	"	
77,550 16	41,900 63	2,892 65	122,152 42	"	6,847 58	"	
74,207 25	503,520 86	2,156 06	579,673 17	281 62	9,045 21	"	
947,406 70	145,931 41	54,471 16	1,147,869 27	"	276,150 75	"	
1,284,656 16	1,036,810 15	75,102 00	2,396,558 28	45 "	95,706 72	"	
154,094 57	163,587 85	7,775 58	305,455 80	"	"	"	
15,780 68	166,855 53	707 09	183,352 70	100 "	6,547 50	"	
6,900,754 37	7,230,289 75	300,866 15	14,435,890 25	10,823 60	1,216,650 20	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
REPORT.			15,092,544 11	14,475,715 85
SECTION 2. — DIRECTION DE LA RÉGIE DU CHEMIN DE FER.	III (suite).			
Personnel	"	17	56,500 "	35,675 04
Matériel.	"	18	5,500 "	5,499 66
Postes.	IV.			
Personnel	"	1	1,000,000 "	998,890 31
Matériel.	"	2	500,000 "	499,597 65
Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	"	3	20,000 "	16,820 "
Mines.	V.			
Conseil des mines. — Traitement des fonctionnaires et employés; frais de route.	"	1	43,200 "	42,248 07
Id. — Matériel	"	2	2,400 "	1,151 99
Traitement des ingénieurs et conducteurs; frais de bureau et de déplacement.	"	3	167,200 "	165,613 66
Jury d'examen et voyages des élèves des mines	"	4	6,000 "	1,445 10
Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	"	5	45,000 "	45,000 "
Impressions; achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires; essais et expériences	"	6	9,000 "	5,091 50
Pensions	VI.	Unique.	75,000 "	73,310 "
Secours.	VII.			
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droit à la pension.	"	Id.	5,000 "	5,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget	VIII.	Id.	38,300 52	23,569 06
Paiement fait aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisé, sur le prix de rétrocession de leur concession		a)	25,000 "	25,000 "
TOTAUX.			17,668,444 43	16,415,025 87

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
6,900,754 37	7,259,289 75	300,866 15	14,455,890 25	79,825 60	1,210,650 26	.	
34,025 04	1,450 .	200 .	35,675 04	.	824 96	.	
752 64	975 17	1,795 85	3,490 66	.	. 54	.	
789,201 83	109,590 22	9,772 60	908,575 65	316 66	1,109 69	.	
324,860 35	173,948 83	750 12	499,548 50	40 53	402 37	.	
270 .	10,550 .	.	10,820 .	.	5,180 .	.	
41,691 67	556 40	.	42,248 07	.	951 05	.	
600 .	551 99	.	1,151 99	.	1,248 01	.	
109,510 .	54,503 66	.	163,613 66	.	5,586 34	.	
56 10	1,589 .	.	1,445 10	.	4,554 90	.	
1,297 .	43,705 .	.	45,000 .	.	.	.	
2,544 .	521 50	226 .	3,091 50	.	5,908 50	.	
38,618 91	31,451 65	1,890 16	71,949 70	1,360 30	1,690 .	.	
5,980 .	1,020 .	.	5,000 .	.	.	.	
9,110 96	5,649 86	8,694 92	23,455 74	115 52	14,751 26	.	
.	25,000 .	.	25,000 .	.	.	.	
8,265,852 87	7,795,058 01	350,101 78	16,391,962 66	21,065 21	1,254,818 56	.	

n) Les voies et moyens, pour ce paiement, ont été faits par l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juin 1856, Bull. offic. n° 35, autorisant un emprunt de 30 millions.

Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 4 mars 1848, *Moniteur* n° 65, à la somme de. . . fr. 17,595,444 43
 Transfert du Budget des Finances (*Plantations*) 50,000 .
 Paiement fait aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée 25,000 .

TOTAL. fr. 17,668,444 45

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des crédanciers de l'Etat.
Administration centrale.	I.			
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "
— des employés	"	2	100,000 "	150,422 56
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	"	3	17,000 "	15,000 72
Matériel du Ministère	"	4	45,000 "	45,000 "
Dépôt de la guerre	"	5	54,000 "	54,000 "
Secours à d'anciens militaires et employés, à des veuves et enfants mineurs.	"	6	10,000 "	9,995 "
Frais de route et de séjour du Ministre	"	7	5,000 "	4,228 10
Soldes et masses de l'armée. — Frais divers des corps.	II.			
<i>Solde des états-majors.</i>	Sect. 1.			
État-major général	"	1	505,000 "	572,530 32
— des provinces et des places	"	2	280,642 70	280,458 47
Intendance militaire	"	3	110,644 "	108,809 75
Service de santé et administration des hôpitaux	"	4	549,404 15	322,820 86
Indemnités aux généraux, aux commandants des corps et officiers dans une position spéciale	"	5	22,000 "	11,694 75
<i>Soldes et habillement des diverses armes.</i>	Sect. 2.			
Infanterie	"	1	11,251,000 "	11,250,059 26
Cavalerie.	"	2	5,164,000 "	5,158,638 "
Artillerie.	"	3	5,015,000 "	5,004,557 28
Génie	"	4	783,000 "	778,581 85
Gendarmerie	"	5	1,808,000 "	1,759,720 58
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités.</i>	Sect. 3.			
Masse de pain.	"	1	1,815,517 84	1,815,222 96
— de fourrages	"	2	5,272,000 "	5,261,259 06
— d'entretien du harnachement, traitement et ferrure des chevaux	"	3	85,000 "	81,525 24
A REPORTER.			26,832,208 60	26,005,259 72

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
21,000 "	"	"	21,000 "	"	"	"	
155,257 56	6,185 "	"	159,422 56	"	577 44	"	
5,281 06	12,028 66	"	15,909 72	"	1,090 28	"	
40,401 45	4,598 55	"	45,000 "	"	"	"	
15,350 18	20,049 82	"	54,000 "	"	"	"	
8,945 "	1,050 "	"	9,995 "	"	5 "	"	
4,025 05	203 05	"	4,228 10	"	771 90	"	
"	572,556 32	"	572,556 32	"	22,463 68	"	
"	280,458 47	"	280,458 47	"	204 25	"	
"	108,869 75	"	108,869 75	"	1,774 27	"	
"	522,820 86	"	522,820 86	"	17,583 29	"	
"	11,694 75	"	11,694 75	"	10,505 25	"	
219,426 85	11,028,870 98	1,741 45	11,250,059 26	"	960 74	"	
26,050 50	5,152,587 50	"	5,158,638 "	"	5,562 "	"	
35,583 40	2,970,975 88	"	5,004,557 28	"	10,442 72	"	
8,110 19	770,451 01	"	778,562 10	19 75	4,418 17	"	
2,500 "	1,757,220 58	"	1,759,720 58	"	48,279 42	"	
165,972 40	1,647,250 56	"	1,813,222 06	"	2,204 88	"	
2,649,407 96	611,851 10	"	5,261,259 06	"	10,760 94	"	
"	81,525 24	"	81,525 24	"	1,674 76	"	
5,540,291 60	25,542,186 96	1,741 45	26,693,219 99	19 75	158,068 97	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
REPORT.			20,852,208 69	20,695,250 72
<i>Masses des corps, frais divers et indemnités (suite).</i>	II (suite).	Sect. 5 (suite).		
Masse de renouvellement de la buflleteric et du harnachement.	"	4	504,500 "	282,510 57
— de casernement des chevaux	"	5	87,000 "	86,955 24
— — des hommes	"	6	775,528 "	700,051 29
Frais de route et de séjour des officiers	"	7	86,000 "	70,045 94
Transports généraux et autres.	"	8	275,000 "	269,877 11
Primes de rengagement	"	9	2,000 "	485 "
Chauffage et éclairage des corps-de-garde	"	10	70,000 "	66,585 98
Vivres de campagne au camp, logement et nourriture en route.	"	11	800,000 "	796,655 86
Remonte.	"	12	999,470 "	996,507 19
Frais de bureau et d'administration des corps	"	13	528,000 "	526,461 75
<i>École militaire.</i>	III.			
Traitements et indemnités	"	1	55,425 99	53,775 64
Enseignement	"	2	69,049 55	68,260 45
Solde des élèves	"	3	40,719 75	45,741 98
Dépenses d'administration	"	4	23,729 95	23,697 55
<i>Matériel du service de santé et des hôpitaux.</i>	IV.			
Pharmacie centrale	"	1	190,000 "	181,730 55
Solde, supplément de solde et pain des militaires malades.	"	2	857,675 "	852,696 74
Loyer des bâtiments et réparations	"	3	15,500 "	11,045 76
<i>Matériel de l'artillerie et du génie.</i>	V.			
Matériel de l'artillerie	"	1	1,525,000 "	1,504,649 76
— du génie.	"	2	1,787,000 "	1,767,892 94
A REPORTER.			55,090,606 69	54,819,452 80

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
5,340,291 60	25,342,186 96	1,741 45	26,695,219 99	19 75	158,968 97	"	
15,011 50	254,128 81	13,170 40	282,310 57	"	22,189 45	"	
"	86,955 24	"	86,955 24	"	64 70	"	
345,400 07	410,051 22	"	760,051 29	"	15,270 71	"	
121 "	70,824 94	"	70,045 94	"	15,034 00	"	
75,910 54	105,151 26	607 15	260,708 95	108 16	5,122 89	"	
"	485 "	"	485 "	"	1,515 "	"	
45,601 22	22,982 76	"	66,585 08	"	5,410 02	"	
466,274 58	550,577 04	"	790,651 42	4 14	5,544 14	"	
95 75	990,501 44	"	990,597 19	"	5,072 81	"	
"	520,401 75	"	520,401 75	"	1,558 25	"	
"	55,775 64	"	55,775 64	"	1,650 55	"	
"	68,260 45	"	68,260 45	"	788 90	"	
"	45,741 98	"	45,741 98	"	5,977 77	"	
2,150 79	21,492 56	15 "	25,667 35	50 "	52 58	"	
146,185 47	55,545 08	"	181,750 55	"	8,269 45	"	
54,790 26	797,887 48	15 "	852,696 74	"	4,978 26	"	
5,854 06	7,067 07	142 65	11,045 76	"	2,450 24	"	
555,704 27	1,148,544 05	87 75	1,504,556 07	515 69	20,550 24	"	
870,640 81	886,147 84	7,604 29	1,764,592 94	5,509 "	19,107 00	"	
5,705,026 58	29,086,928 55	25,441 65	54,815,506 78	4 050 02	271,175 89	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
REPORT.			35,090,606 60	34,819,432 80
Traitements divers et pensions.	VI.			
Traitements temporaires de non-activité et de réforme, etc.	"	1	272,484 51	242,555 96
— des aumôniers.	"	2	32,500 "	31,100 "
— d'employés temporaires	"	3	2,500 "	2,500 "
Pensions civiles	"	4	15,000 "	11,054 91
Pensions de militaires décorés sous l'ancien Gouvernement, et secours sur le fonds de Waterloo.	"	5	21,215 69	19,860 53
Dépenses imprévues non libellées au Budget	VII.	Unique.	55,605 51	57,069 12
Dépenses extraordinaires et éventuelles jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848			a) 2,200,000 "	"
TOTAUX.			37,690,000 "	35,165,373 32

LA GUERRE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
5,705,026 58	20,086,928 55	25,441 65	54,815,596 78	4,056 02	271,175 80	"	
4,057 86	257,508 10	"	242,555 96	"	20,928 55	"	
"	51,100 "	"	51,100 "	"	1,400 "	"	
"	2,500 "	"	2,500 "	"	"	"	
6,070 41	4,712 50	"	10,782 91	1,172 "	5,045 00	"	
"	19,860 55	"	19,860 55	"	1,555 16	"	
27,508 42	10,240 45	211 27	37,989 12	"	17,724 10	"	
"	"	"	"	"	2,200,000 "	"	
5,741,565 27	20,592,940 11	25,652 92	55,160,165 50	5,208 02	2,524,626 68	"	a) Une loi du 15 avril 1848, <i>Moniteur</i> n° 109, a ouvert au Département de la Guerre un crédit supplémentaire de neuf millions de francs. En conséquence de l'art. 2 de ladite loi, portant que « le Roi déterminera, par des arrêtés, l'emploi de ce crédit entre les divers articles du Budget, selon les besoins réels des services, » une somme de 6,500,000 francs a été prélevée sur les 9,000,000 de francs, par divers arrêtés, et répartie entre les allocations primitives de divers articles du Budget.

Le Budget de la Guerre a été fixé, par la loi du 1^{er} janvier 1848, *Moniteur* n° 6, à la somme de . . . fr. 28,690,000 "

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 9,000,000 "

TOTAL 37,690,000 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant — DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des trésoriers de l'État.
Administration centrale.	I.			
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	17,500 "
Traitement des fonctionnaires et employés, sans que le personnel de l'administration centrale puisse être rétribué sur d'autres fonds alloués par la loi du Budget 497,000 "	"	2	501,000 "	500,995 25
Travail extraordinaire 4,000 "	"	3	8,000 "	5,455 50
Frais de tournée	"	4	40,000 "	40,000 "
Matériel	"	5	7,200 "	7,199 54
Service de la monnaie	"	6	10,000 "	8,585 42
Multiplication des coins de monnayage, confection de viroles brisées et frais de comptage	"	7	155,500 "	152,895 42
Magasin général des papiers	"	8	11,000 "	10,999 91
Rédaction de documents statistiques	"	9	9,800 "	9,765 46
Publication de ces documents	"	10	300,000 "	297,744 79
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de cuivre	"	11	8,000 "	"
Frais de rédaction et de publication d'une statistique financière de 1850 à 1847.	"			
Administration du trésor dans les provinces.	II.			
Traitement des directeurs	"	1	86,550 "	86,550 "
Caisse générale de l'État	"	2	250,000 "	250,000 "
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.	b)		
Surveillance générale. — Traitements	"	1	557,500 "	559,140 45
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	2	500,500 "	509,864 48
— des contributions directes et de comptabilité. — Traitements fixes	"	3	651,600 "	611,721 46
Remises et indemnités	"	4	1,658,500 "	1,684,893 51
Service des douanes. — Traitements	"	5	4,107,200 "	4,025,694 76
— de la recherche maritime. — Traitements	"	6	61,600 "	61,875 06
— des accises. — Traitements	"	7	709,700 "	669,090 02
— des poids et mesures. — Traitements	"	8	40,900 "	51,799 40
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent. — Traitements.	"	9	40,700 "	43,607 60
Honoraires fixes des avocats de l'administration	"	10	40,009 "	56,262 50
Suppléments de traitement	"	11	24,970 "	51,888 16
Frais de bureau et de tournée.	"	12	164,540 "	168,741 84
A REPORTER.			9,541,560 "	9,422,176 11

FINANCES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DEFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS	Observations.
En 1848.	En 1849	En 1850	TOTAL				
17,500 .	•	•	17,500 "	•	5,500 "	•	
491,277 25	9,718 .	•	500,995 25	•	4 75	•	
4,142 90	1,510 40	•	5,653 30	•	2,546 70	•	
35,483 75	6,564 45	151 80	40,000 •	•	•	•	
2,559 95	3,161 62	1,497 97	7,199 54	•	• 46	•	
146 56	8,456 86	•	8,583 42	•	1,416 58	•	
122,799 02	10,006 40	•	132,805 42	•	694 58	•	
10,999 91	•	•	10,999 91	•	• 09	•	
6,561 91	5,405 52	•	9,705 46	•	54 54	•	
57,003 89	109,760 05	126,612 21	293,375 15	4,569 64	2,255 21	•	a) Le credit primitif a été aug- menté de 200,000 francs par la loi du 9 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 431.
•	•	•	•	•	8,000 •	•	
82,050 •	4,500 •	•	86,550 •	•	•	•	
•	250,000 •	•	250,000 •	•	•	•	
200 "	558,940 45	•	559,140 45	•	•	•	b) Les credits portés aux ar- ticles 1 à 12 inclusivement du chap. III, peuvent être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de l'ar- rêté royal du 31 décembre 1846, n° 1, <i>Moniteur</i> du 7 janv 1847, n° 7, réglant l'organisation de l'administration des contribu- tions dans les provinces
•	509,864 48	•	509,864 48	•	•	•	
•	611,721 46	•	611,721 46	•	•	•	
•	6,678 20	1,678,215 11	1,684,893 51	•	•	•	
4,282 31	4,017,797 55	1,614 90	4,025,694 76	•	•	•	
•	61,875 06	•	61,875 06	•	100,950 98	•	
•	668,910 02	180 •	669,090 02	•	•	•	
•	51,799 40	•	51,799 40	•	•	•	
•	45,607 60	•	45,607 60	•	•	•	
21,080 •	15,452 50	•	34,512 50	1,750 •	•	•	
16,950 85	14,957 55	•	31,888 16	•	•	•	
119,415 50	49,520 55	•	168,735 85	8 01	•	•	
990,250 81	6,017,545 66	1,808 271 99	9,416,048 46	6,127 65	119,585 89	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État
Report.			9,541,560 "	9,422,176 11
Administration des contributions directes, etc. (suite).	III (suite).			
Indemnités et primes.	"	13	261,200 "	250,097 08
Police douanière	"	14	5,000 "	"
Matériel.	"	15	138,000 "	106,585 40
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers	"	16	51,000 "	27,517 58
Exécution des travaux et acquisition du matériel nécessaire à l'effet de garantir l'entrepôt d'Anvers contre les dangers de l'incendie.	"	17	50,000 "	21,262 19
Traitements arriérés d'employés du service sédentaire, année 1846	"	18	a) 22,866 98	22,866 98
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.			
Traitement du personnel de l'enregistrement	"	1	350,290 "	352,664 90
— — du timbre	"	2	54,700 "	54,197 99
— — du domaine.	"	3	82,500 "	80,424 45
— des agents forestiers	"	4	241,900 "	239,815 45
Remises des receveurs; frais de perception	"	5	849,000 "	801,870 07
— des greffiers	"	6	46,000 "	45,985 87
Frais de bureau des directeurs	"	7	20,000 "	20,000 "
Matériel.	"	8	b) 43,000 "	40,782 20
Frais de poursuites et d'instances	"	9	55,000 "	54,704 50
Dépenses du domaine.	"	10	78,500 "	52,273 23
Palais de Bruxelles et de Tervueren	"	11	21,000 "	20,997 19
Service des plantations	"	12	c) "	"
A REPORTER.			11,877,116 98	11,614,017 86

FINANCES (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
990,350 81	6,617,545 66	1,808,271 99	9,416,048 46	6,127 63	119,583 89	.	
11,350 00	205,717 90	54,426 43	249,514 32	585 36	11,102 32	.	
"	.	.	.	.	5,000 .	.	
36,533 95	48,815 02	21,297 98	106,446 95	158 34	51,414 51	.	
13,056 02	15,549 36	12 20	27,517 58	"	5,482 42	.	
"	17,161 69	4,100 50	21,262 19	"	8,757 81	.	
"	22,666 98	"	22,666 98	"	"	.	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200.
1,050 .	177,037 94	173,056 96	352,664 90	"	3,625 10	.	
156 .	26,646 18	27,395 81	54,197 99	"	502 01	.	
1,225 54	57,668 27	41,550 62	80,424 43	"	2,075 57	.	
"	1,000 .	258,815 45	259,815 45	"	2,086 55	.	
"	67 85	801,802 24	801,870 07	"	47,129 93	.	
"	41,572 88	4,610 99	45,985 87	"	16 15	.	
20,000 .	"	"	20,000 .	"	"	.	
50,265 46	3,951 75	6,278 77	40,495 98	288 22	2,217 80	.	b) Par la même loi, le crédit primitif a été augmenté de 12,000 francs, pour payer les frais d'exécution des lois sur le timbre des effets de commerce, des coupures et des warrants.
20,528 50	24,050 94	9,216 06	54,794 50	"	295 50	.	
5,781 70	25,416 73	22,559 80	49,558 23	2,715 .	26,026 77	.	
1,652 42	14,547 21	4,997 56	20,997 19	"	2 81	.	
"	"	"	"	"	"	.	c) Par l'arrêté royal du 8 mars 1848, <i>Moniteur</i> n° 72, le crédit de 50,000 francs, affecté au service des plantations, a été transféré au Budget des Travaux publics de l'exercice 1848, où il forme l'art. 1 ^{er} bis du chapitre II, sect. 1 ^{re} .
1,150,548 50	7,274,845 45	5,198,771 56	11,604,165 09	9,852 77	265,099 12	.	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.
REPORT.			11,877,116 98	11,614,017 86
Pensions et secours.	V.			
Pensions civiles	"	1	1,520,000 "	1,510,000 96
Secours	"	2	5,000 "	5,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget	VI.	Unique.	14,000 "	15,948 00
Renouvellement partiel et complément du matériel de l'hôtel des monnaies.	VII.	1	a) 91,500 "	90,135 77
Traitement des employés du timbre. (Exercice 1846.).	"	2	b) 85 55	85 55
Remises des greffiers (Exercice 1847.)	"	5	2,900 "	2,845 55
Frais d'emballage, transport, etc.	"	4	2,700 "	2,275 77
Capitaux et intérêts à payer par le Gouvernement, par suite d'arrêts ou de jugements.				
Créance de la fabrique de l'église de Niddelbourg	"	5	55,000 "	54,998 05
— des époux Hagelsteen	"	6	2,725 75	2,725 75
— des héritiers de la veuve de Formanoir	"	7	5,560 44	5,560 44
— de la ville d'Ath, affaire du marquis de Gages.	"	8	5,128 01	5,128 01
— des communes de Petit-Richain et de Dison	"	9	6,401 "	6,401 "
— de la fabrique de l'église de St-Martin, à Liège	"	10	11,000 "	10,651 78
Remises et frais du caissier général de l'Etat, pour les années 1845, 1846, 1847 et 1848	VIII.	Unique.	c) 525,950 49	525,950 40
TOTAUX.			15,702,675 58	15,455,520 04

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS, ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
1,150,548 50	7,274,845 45	5,198,771 36	11,604,165 09	9,852 77	265,099 12	"	
755,050 54	570,999 17	119 "	1,504,168 71	11,841 25	5,990 04	"	
4,180 "	820 "	"	5,000 "	"	"	"	
5,819 10	8,129 80	"	15,948 90	"	51 10	"	
"	86,522 61	5,015 15	89,555 77	600 "	1,164 25	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 8 mai 1848, <i>Moniteur</i> n° 147.
"	85 55	"	85 55	"	"	"	
"	2,845 55	"	2,845 55	"	54 65	"	bet c) Les crédits du chap. VII, art. 2 à 10, et du chap. VIII, ont été ouverts par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200.
"	2,275 77	"	2,275 77	"	426 25	"	
"	"	54,998 05	54,998 05	"	1 95	"	
"	2,725 75	"	2,725 75	"	"	"	
"	"	5,569 44	5,569 44	"	"	"	
"	"	5,128 61	5,128 61	"	"	"	
"	"	6,401 "	6,401 "	"	"	"	
"	"	10,631 78	10,631 78	"	568 22	"	
"	525,950 49	"	525,950 49	"	"	"	
1,875,597 94	8,275,195 71	5,262,452 57	15,411,226 02	22,294 02	269,155 54	"	

Montant du Budget des Finances, fixé par la loi du 29 décembre 1847, *Moniteur* n° 565, à la somme de fr. 15,051,450 "

Montant du crédit pour les plantations, transféré au Budget des Travaux publics. 50,000 "

15,081,450 "

Montant des crédits supplémentaires 721,225 58

TOTAL fr. 15,702,675 58

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés par LE BUDGET PRIMITIF et par des LOIS SPÉCIALES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.
Non - Valeurs.	I.			
Non-valeurs sur le foncier	"	1	300,000 "	290,650 50
— sur l'impôt personnel	"	2	370,000 "	454,696 22
— sur les patentes	"	3	80,000 "	172,146 64
Décharge ou remise aux bateliers en non-activité.	"	4	50,000 "	6,858 17
Non-valeurs sur les redevances des mines	"	5	16,000 "	2,504 41
Remboursements.	II.			
Restitution de droits et amendes et intérêts y relatifs, de frais d'adjudication et de façons d'ouvrages brisés	"	1	50,000 "	122,754 05
Restitution d'impôts, péages, capitaux, revenus, remboursements, amendes et paiement d'intérêts; frais d'adjudication et charges de successions va- cantes ou en déshérence	"	2	250,000 "	166,832 50
Remboursement des postes aux offices étrangers	"	3	75,000 "	22,607 20
Remboursement du péage sur l'Escaut	"	4	800,000 "	703,548 26
Déficit des comptables (anciens et nouveaux), pour mémoire	"	5	"	332 19
TOTAUX.			1,051,000 "	1,942,730 65

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1848.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS				Ordonnances EN CIRCULATION à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
En 1848.	En 1849.	En 1850.	TOTAL.				
28,025 .	90,723 59	104,504 71	200,243 30	407 .	9,540 70	.	Les crédits de ce Budget ne sont point limitatifs.
.	6,690 23	448,005 99	454,696 22	.	.	84,696 22	
.	78,071 37	94,075 27	172,146 64	.	.	92,146 64	
.	372 95	6,081 25	6,654 18	203 99	23,141 85	.	
105 .	45 .	2,154 41	2,504 41	.	15,695 59	.	
12,542 68	110,300 31	11 70	122,744 69	9 96	.	92,754 65	
1,613 14	121,426 02	43,703 43	166,852 59	.	85,167 41	.	
751 80	21,855 40	.	22,007 20	.	52,592 80	.	
.	705,548 26	.	705,548 26	.	90,451 74	.	
.	332 10	.	332 10	.	.	332 10	
43,737 62	1,130,655 32	758,716 74	1,942,109 68	620 95	278,190 07	269,929 70	

Le Budget des Remboursements et Non-Valcurs a été fixé, par la loi du 29 décembre 1847, *Moniteur* n° 365, à la somme de 1,051,000 francs.

COMPARAISON,

Par ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1848, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1848.	
	1848.	1847.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	32,410,032 16	32,375,906 30	"	164,274 54
Dotations.	5,450,040 02	5,310,583 40	140,263 02	"
Justice.	12,537,812 00	12,018,407 25	"	550,054 59
Affaires Étrangères et Marine.	2,585,515 77	2,938,217 91	"	554,704 14
Travaux publics.	16,415,025 87	18,569,825 72	"	1,058,107 85
Intérieur	8,566,947 92	7,528,270 62	1,038,670 00	"
Guerre	55,105,375 52	29,170,715 23	5,994,660 09	"
Finances	13,455,520 04	14,947,749 79	"	1,514,229 75
Non-valeurs et Remboursements.	1,942,750 65	2,558,894 46	"	590,165 83
			7,175,596 51	4,916,224 50
TOTAUX. fr.	126,161,104 69	125,903,752 88	2,257,371 81	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1843.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice, s'élèvent à 108,659,361 62

Et les ressources extraordinaires et spéciales, y compris les fonds spéciaux transférés des exercices antérieurs, à 37,438,524 93

ENSEMBLE. fr. 146,117,886 55

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, s'élèvent à 126,161,104 69

Et les dépenses extraordinaires pour des services spéciaux, à 8,899,490 68

ENSEMBLE. fr. 135,060,595 37

L'exercice présente, par conséquent, un excédant de recettes sur les dépenses de 11,057,291 18

Mais comme le déficit de l'exercice 1845 a, conformément à son projet de loi de règlement, été porté en dépense extraordinaire au présent exercice, ci. 4,535,397 92

L'exercice n'offre finalement qu'un boni de fr. 6,523,893 26

NOTE COMPARATIVE

*De la situation du deuxième compte provisoire et de la situation définitive
du Budget de l'exercice 1848.*

D'après la situation du deuxième compte provisoire de l'exercice 1848, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de ressources de fr.	4,070,476 70
D'après la situation définitive de cet exercice, le boni s'élève à	6,523,895 20
DIFFÉRENCE en plus à la situation définitive. fr.	2,453,416 50
Cette différence s'explique comme suit :	
1° Modifications aux recettes prévues dans le deuxième compte provisoire,	
SAVOIR :	
RESSOURCES ORDINAIRES.	
<i>Capitaux et revenus</i> (enregistrement et domaines).	22,555 45
<i>Idem</i> (trésor public)	0,716 10
<i>Remboursements</i> (contributions directes)	70,956 60
<i>Idem</i> (trésor public)	257,468 47
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	
Avance d'une somme égale aux ⁵ / ₁₂ ^e de la contribution foncière (loi du 26 février 1848)	1,751 08
Produit de l'emprunt décrété par la loi du 6 mai 1848	1,751 08
	245,915 65
	95,221 11
RESTE en augmentation de recette fr.	150,694 54
2° Modifications aux dépenses prévues dans le deuxième compte provisoire,	
SAVOIR :	
DÉPENSES ORDINAIRES.	
Ministère des Affaires Étrangères	79,748 64
— de l'Intérieur	18,560 22
Non-Valeurs et Remboursements	275,427 52
Économies ou crédits non consommés par les dépenses, que l'on avait d'abord évaluées à 5,000.000 de francs, et qui, en définitive, se sont élevées à fr. 5,516,761 12 c ⁵ , partant une diminution de dépense de	2,516,761 12
	293,787 74
	2,596,509 76
RESTE en diminution de dépense. fr.	2,502,722 02
Différence pareille à celle établie ci-dessus entre la situation du deuxième compte provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1848 fr.	2,453,416 50

COMPTE DÉFINITIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849



NOTE

SUR

LE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Aux termes de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, publié au *Moniteur* du même mois, n° 363, 1849 est le premier exercice soumis au régime de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État. Par conséquent, la clôture en a eu lieu le 31 octobre 1850, d'après l'art. 2 de cette loi.

Un compte provisoire se rapportant à la gestion 1849 a déjà été publié pour cet exercice.

Le présent compte définitif, dont on va analyser sommairement les résultats, expose les faits de la recette et de la dépense, qui se sont accomplis depuis l'ouverture de l'exercice jusqu'à l'époque de sa clôture, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisés.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Les ressources affectées à l'exercice 1849 ont été évaluées par la loi du Budget des Voies et Moyens du 29 décembre 1848, *Moniteur* du 30 du même mois, n° 365, à fr. 116,797,020 »

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 115,897,020 »
— extraordinaires	900,000 »

ENSEMBLE	fr. 116,797,020 »
--------------------	-------------------

A REPORTER.	fr. 116,797,020 »
---------------------	-------------------

REPORT. fr. 116,797,020 »

Les besoins du même exercice ont été fixés, par les lois suivantes, à . fr. 111,633,105 81

SAVOIR :

Loi du Budget des Dotations, du 28 décembre 1848, <i>Moniteur</i> n° 363 . . .	3,381,872 75
— du Ministère des Affaires Étrangères, du 29 du même mois, <i>Moniteur</i> n° 366. fr.	2,159,742 34
— de la Dette publique, du 30 du même mois, <i>Moniteur</i> n° 366	29,782,776 85
— des Non-Valeurs et Remboursements, du 24 janvier 1849, <i>Moniteur</i> n° 24	1,918,000 »
— du Ministère des Finances, du 16 février 1849, <i>Moniteur</i> n° 49	12,635,454 25
— du Ministère de la Justice, du 17 du même mois, <i>Moniteur</i> n° 49	12,155,200 16
— du Ministère de la Guerre, du 22 mars 1849, <i>Moniteur</i> n° 83	27,085,000 »
— du Ministère de l'Intérieur, du 6 avril 1849, <i>Moniteur</i> n° 97	6,074,265 35
— du Ministère des Travaux publics, du 22 même mois, <i>Moniteur</i> n° 114	16,424,814 15
ENSEMBLE. fr.	111,633,105 81

Le Budget de l'exercice 1849 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de fr. 5,163,916 19

Mais des excédants de crédits pour des services spéciaux ayant été transférés à cet exercice, conformément au projet de loi du règlement de l'exercice 1846, ci 1,098,704 98

les charges extraordinaires dont le présent Budget se trouvait ainsi grevé, dès l'ouverture de l'exercice, réduisaient le boni constaté ci-dessus à. . fr. 4,065,211 21

Ces prévisions ont été modifiées depuis par des lois spéciales.

Les recettes, qui avaient été évaluées, comme on vient de le dire, à . fr. 116,797,020 » ont été augmentées de 300,000 francs par la loi du 17 juin 1849, *Moniteur* n° 170, allouant un crédit supplémentaire de pareille somme pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, ci . . . 800,000 »

De sorte que les recettes affectées législativement au Budget de 1848 (à voir, pour les développements, le tableau des évaluations des recettes, etc., qui précède le compte) se sont élevées, en définitive, à. fr. 117,597,020 »

Ce dernier résultat se divisant ainsi qu'il suit :

Ressources ordinaires fr.	116,697,020 »	} 117,597,020 »
— extraordinaires	900,000 »	

Les dépenses autorisées par le Budget primitif, lesquelles, en y comprenant les crédits spéciaux transférés de l'exercice 1846, s'élevaient, comme on l'a vu plus haut, à 112,731,808 79

Ont été augmentées :

1° En ce qui concerne le Budget ordinaire, de crédits supplémentaires alloués par des lois spéciales à concurrence d'une somme de fr. 3,566,093 66

2° Quant aux services spéciaux, d'un crédit accordé par la loi du 17 juillet 1849, *Moniteur* n° 200, pour le canal de Deynze à Schipdonck, de. 500,000 »

De manière que les crédits de l'exercice 1849 (voir, pour l'indication des lois et leur objet spécial, le tableau des crédits qui précède le compte) représentaient finalement un total de fr. 116,597,902 45

Ce dernier résultat se divisant comme suit :

Service ordinaire	fr. 114,999,197 47	} 116,597,902 45
Services spéciaux	1,598,704 98	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1849, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recette	fr. 117,597,020 »
Dépense	116,597,902 45

Excédant de recette.	fr. 999,117 55
------------------------------	----------------

Mais comme, indépendamment des crédits spéciaux prémentionnés, il a été transporté au présent exercice, conformément au projet de loi du règlement de l'exercice 1846,

D'une part, en recette :

La partie non employée des fonds ayant une affectation spéciale (après déduction de fr. 83,139 45 c' pour le report qui a été fait à l'exercice 1850, d'après l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, de la portion restant encore à employer sur ces fonds, à la fin de l'année 1849),
ci. fr. 24,500 06

Et d'autre part, en dépense :

Le déficit constaté à la clôture dudit exercice 1846. . 27,984,981 64

La comparaison de ces deux termes faisant ressortir un accroissement de charges de fr. 27,960,681 38

La situation du Budget de l'exercice 1849, d'après ses prévisions, accusait, en définitive, un excédant de dépenses de fr. 26,961,564 03

COMPARAISON DES PRÉVISIONS AVEC LES FAITS RÉALISÉS.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1849, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Recettes.

Les évaluations de recettes s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à . fr.	117,597,020 »
Les droits constatés à la charge des redevables de l'État sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du Budget, montent à fr.	114,527,983 90
Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits, n'ont été que de	115,847,157 52
et il est resté à recouvrer fr.	<u>680,846 38</u>

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, à des revenus des domaines ou à des remboursements à faire au trésor, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément,

SAVOIR :

<i>Impôts</i>	{	Accises.	fr. 193,134 04		
		Enregistrement et domaines	261,231 84		
<i>Péages</i>	{	Enregistrement et domaines.	4,073 03		
<i>Capitaux et re- venus.</i>	{	Enregistrement et domaines.	106,833 02		
		Enregistrement et domaines.	84,202 »		
<i>Remboursements.</i>	{	Trésor pu- blic.	Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts . . fr. 16,750 »	{ 31,530 43	
			Frais de perception des revenus provinciaux.		14,600 43
				Fr. 680,846 38	

La majeure partie de ce dernier solde représente des ressources assurées pour le trésor, dont la recette successive sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du Budget,	
ci.	fr. 117,597,020 »
que les recouvrements obtenus jusqu'à la clôture de l'exercice, ci . . .	<u>115,847,157 52</u>

Les ressources réalisées pendant l'exercice sont, par conséquent, restées inférieures aux évaluations de. fr. 3,749,882 48

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus :

RESSOURCES ORDINAIRES.		RECETTES excédant LES ÉVALUATIONS.	RECETTES inférieures AUX ÉVALUATIONS.
IMPÔTS	Contributions directes, douanes et accises	974,483 82	"
	Enregistrement et domaines	36,000 01	"
PÉAGES	Enregistrement et domaines	"	890,031 16
	Travaux publics	537,358 55	"
	Marine	"	140,844 70
CAPITAUX ET REVENUS.	Travaux publics	"	2,595,079 00
	Enregistrement et domaines	725,854 40	"
	Trésor public	"	58,840 19
REMBOURSEMENTS . .	Contributions directes	"	44,048 44
	Enregistrement et domaines	"	54,525 10
	Trésor public	"	1,407,590 55
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.		2,074,796 78	5,251,385 20
Produit de la vente de biens domaniaux autorisée par la loi du 3 février 1843		"	573,295 97
		2,074,796 78	5,824,679 20
Excédant des évaluations sur les recettes. . . . fr.		5,749,882 48	

Les prévisions du Budget des Voies et Moyens, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renferment nécessairement des éventualités qui ne permettent guère d'expliquer la cause précise des différences qui résultent de leur comparaison avec les recettes réelles, si ce n'est, cependant, que, pour 1849, on peut encore attribuer à l'influence des événements politiques de l'époque la majeure partie du déficit, assez considérable, que présentent les recettes de cet exercice. Quoi qu'il en soit, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'à ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve établie à la suite de chacun des tableaux de développement annexés au présent compte sub litt. A à L.

Dépenses ordinaires.

Les crédits accordés aux Ministres pour le service ordinaire, tant par le vote primitif du Budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à fr. 114,999,197 47

Les dépenses liquidées et ordonnancées à la charge de l'exercice 1849 montent à. fr. 111,320,091 23

Les paiements effectués sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, et dont la Cour des Comptes a admis la justification, ont été de 110,866,201 65

Et il est resté à payer ou à justifier pour solde fr. 453,889 58

Ce dernier résultat consiste comme suit :

En ordonnances en circulation et à payer.	fr. 423,801 45	
En dépenses à justifier et à régulariser sur ordonnances d'ouverture de crédit. } Ministère de l'Intérieur	fr. 8,800 »	} 30,088 15
	— des Travaux publics. 21,288 15	
ENSEMBLE la somme ci-dessus de.		fr. 453,889 58

En ce qui concerne les ordonnances en circulation, elles seront acquittées et portées en dépense au compte de la trésorerie au moment où ces paiements auront eu lieu, jusqu'à l'expiration du délai de déchéance, fixé par l'art. 36 de la loi de comptabilité. Le compte final d'apurement dont parle l'art. 251 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, déterminera ensuite le montant des ordonnances prescrites à porter en recette réelle au compte de gestion de l'année pendant laquelle la prescription est atteinte, ainsi qu'au compte du Budget de l'exercice courant.

Quant à la somme de fr. 30,088 15 c, qui est sortie de la caisse de l'État ensuite de crédits ouverts visés par la Cour des Comptes, elle doit être l'objet d'une disposition spéciale dans la loi de compte, par application de l'art. 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, qui a pourvu, notamment, à l'exécution des articles 17 et 25 de la loi de comptabilité. Pour satisfaire au vœu de cette disposition, voici, en substance, les explications reçues des Ministres compétents, au sujet de cette dépense dont la justification était en souffrance à la clôture de l'exercice,

SAVOIR :

Ministère de l'Intérieur (dépêche du 30 juin 1852, 7^e d^m, n° 646).

- Fr. 3,800 » ont été mis à la disposition du Gouverneur du Brabant, pour dépenses relatives au choléra, article 114 du Budget. La Cour des Comptes n'a été saisie de la régularisation de cette dépense qu'en juin 1851. Le retard qu'a éprouvé cette formalité provient de ce que le Gouverneur n'a pu obtenir plus tôt les renseignements qui lui étaient nécessaires pour la liquidation d'un subside destiné à la commune de Koekelberg, et qui faisait partie de la dépense dont il s'agit.
- 3,000 » ont été mis à la disposition du commissaire de l'arrondissement de Courtray, pour dépenses relatives aux ateliers d'apprentissage, chapitre XV, article 62. Ce fonctionnaire fait connaître qu'en ne se hâtant pas et qu'en n'imputant sur ces fonds que des secours utiles et indispensables, après un mûr examen et au fur et à mesure que les besoins se produisaient, il a fait un emploi fructueux, pour l'industrie, de la partie de cette allocation qu'il a dépensée.
- 2,000 » ont été mis à la disposition du commissaire de l'arrondissement d'Ypres pour des dépenses de même nature que celles qui précèdent. La liquidation de cette somme, par la Cour des Comptes, a eu lieu le 21 août 1851. Le retard qu'a éprouvé cette régularisation provient de ce que, par suite de quelques formalités de comptabilité, ledit commissaire n'a pu commencer à faire emploi des fonds dont il s'agit qu'à partir du 4 février 1850; que comme il s'agissait d'acheter dans tout l'arrondissement les vieux métiers inoccupés, de les faire transporter là où des ouvriers exercés auraient pu en faire usage en les appropriant convenablement, une semblable opération, qui s'étendait à plus de 90 métiers, ne pouvait se terminer en peu de temps, et qu'en procédant avec la lenteur nécessaire qui lui permettait de saisir les occasions favorables pour les achats et les transports à bon marché, le prix moyen de chacun des 92 métiers qu'il a achetés ne s'est élevé qu'à environ fr. 52 50 c; tandis que des métiers neufs auraient coûté de 80 à 120 francs chacun.

Fr. 8,800 »

Ministère des Travaux publics (dépêche du 8 avril 1851, 1^{re} d^{en}, n° 65/7.

La somme de fr. 21,288 15 c, qui restait à justifier à charge du Budget de ce Ministère, représente le montant des salaires payés aux ouvriers qui ont été employés à l'entretien de la voie sur la ligne de Tournai à Jurbise, pendant le 1^{er} semestre 1849. Dès le mois de juillet de la même année, cette dépense a fait l'objet d'une demande en régularisation à la Cour des Comptes, qui n'a pas voulu l'accueillir à cause que cette demande n'était pas appuyée du procès-verbal de réception de la ligne prémentionnée. Ce procès-verbal n'a pu être fourni jusqu'à présent, parce que les contestations existant avec la compagnie concessionnaire, et lesquelles seront probablement portées devant les tribunaux, n'ont pas permis la réception définitive par l'État de la ligne de Tournai à Jurbise.

La comparaison des crédits mis à la disposition des Ministres, tels qu'ils sont rappelés ci-dessus, ci. fr. 114,999,197 47
avec les dépenses liquidées et ordonnancées, ci 114,320,094 25
ferait ressortir un excédant de crédit de fr. 3,679,106 24

Mais comme on n'a pas compris, dans ces autorisations de dépenses, les crédits complémentaires à accorder par la loi de compte, pour régulariser les dépenses faites en excédant des allocations non limitatives, indiquées ci-après,

SAVOIR :

Budget du Ministère des Finances (remises proportionnelles et indemnités, chap. III, art. 15)	fr. 85,235 01	} 334,255 64
Budget des Non-Valeurs et Remboursements (articles 2, 6, 7 et 8)	249,000 63	
Les crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses s'élèvent, en réalité, à.	fr. 4,015,559 88	

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit :

1° Crédits à annuler définitivement,

SAVOIR :

Dette publique.	fr. 89,475 06	
Dotations. {	Chambre des Représentants. . 4,779 52	} 10,032 57
{	Cour des Comptes. 5,255 25	
Ministère de la Justice	1,053,405 11	
— des Affaires Étrangères	83,419 31	
— de l'Intérieur	509,453 14	
— des Travaux publics.	968,269 52	
— de la Guerre	578,254 20	
— des Finances	444,469 08	
Non-Valeurs et Remboursements	160,250 29	
TOTAL des crédits à annuler	fr. 3,677,004 28	
A REPORTER.	fr. 3,677,004 28	

REPORT. fr. 3,677,004 28

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1850, conformément à l'art. 30 de la loi de comptabilité,

SAVOIR :

Ministère de la Justice	fr. 82,276 21
— des Travaux publics	252,474 89
— des Finances	1,584 50

Total des crédits à transférer à l'exercice 1850, tel que le montant en a été réglé par le décompte dressé suivant les prescriptions de l'art. 201 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849. fr. 336,335 60

Ensemble une somme pareille au montant des crédits non consommés par les dépenses à la clôture du Budget fr. 4,013,339 88

Dépenses extraordinaires.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les crédits pour des services spéciaux rattachés au Budget de l'exercice 1849, s'élèvent comme suit :

Excédants de crédits transférés de l'exercice 1846	fr. 1,098,704 98	} 1,598,704 98
Crédit voté dans le cours de l'exercice	500,000 »	

Les dépenses liquidées et régularisées à charge de l'exercice, pendant l'année 1849, montent à 946,977 90

Les paiements effectués et justifiés sur ces dépenses, jusqu'à la clôture de l'exercice, ont été de 940,944 94

Et il est resté des ordonnances en circulation et à payer pour fr. 6,032 96

Ces ordonnances en circulation sont soumises au même régime que celui indiqué plus haut pour celles qui dérivent du service ordinaire.

En comparant les crédits rattachés à l'exercice avec les paiements liquidés et régularisés à charge de ces crédits, dans le cours de l'année 1849, ci fr. 946,977 90

il en résulte que le report à exercer sur ces crédits, en exécution de l'art. 31 de la loi de comptabilité, doit avoir lieu pour fr. 651,727 08

Le transfert de ces excédants de crédits, pour des services spéciaux, a été opéré à l'exercice 1850, suivant décompte dressé en conformité de l'art. 203 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, et dont la remise à la Cour des Comptes a eu lieu le 12 janvier 1850.

D'après ce qui précède, le service des dépenses du Budget de l'exercice 1849, considéré dans son ensemble, se résume comme suit :

Dépenses résultant des services faits, lesquelles comprennent,

SAVOIR :

Paiements effectués et justifiés	Service ordinaire	fr. 110,866,201 65	} 111,807,146 59
	Services spéciaux	940,944 94	
Paiements restant à faire ou à justifier pour solde	Service ordinaire	453,889 58	} 459,922 54
	Services spéciaux	6,032 96	

TOTAL des dépenses ou crédits rattachés définitivement à l'exercice. fr. 112,267,069 13

REPORT. fr. 112,267,069 13

Crédits du service ordinaire non consommés par les dépenses, à annuler définitivement 3,677,004 28

Portions de crédits du même service grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, à transférer à l'exercice 1850, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité 336,338 60

Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés à l'exercice 1850, suivant l'art. 31 de la même loi 651,727 08

TOTAL des crédits devant servir de base au règlement définitif du Budget. 116,952,136 09

En comparant ce dernier résultat avec les crédits alloués par le Budget primitif et les lois subséquentes rendues dans le cours de l'exercice, ci . . 116,597,902 45

on trouve, pour différence, le montant des crédits complémentaires à accorder par la loi de compte, pour régularisation des dépenses faites en excédant de crédits non limitatifs portés aux Budgets du Ministère des Finances et des Non-Valeurs et Remboursements, ci fr. 354,233 64

Les états litt. *M* à *U*, qui appuient le compte, présentent les développements, par Ministère et par article, des divers résultats constatés ci-dessus, en ce qui concerne les dépenses du service ordinaire.

Les détails relatifs aux services spéciaux se trouvent indiqués dans le compte même.

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849, A L'ÉPOQUE DE SA CLOTURE.

La situation du Budget de 1849, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit, d'après les faits que l'on vient d'exposer :

Les ressources ordinaires et extraordinaires réalisées pendant l'exercice, s'élèvent à fr. 113,847,137 52

Elles s'accroissent des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1846 et dont le transfert, avec la même affectation, est fait conformément au projet de loi du règlement de cet exercice (après déduction toutefois de fr. 85,139 45 c, pour le report qui a été fait à l'exercice 1850, d'après l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, de la portion restant encore à employer sur ces fonds au 31 décembre 1849), ci. 24,300 06

Les recettes applicables aux besoins de l'exercice 1849 sont, en conséquence, de. fr. 113,871,437 58

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, s'élèvent à fr. 111,320,091 23

Et les dépenses extraordinaires pour des services spéciaux, à. 946,977 90

ENSEMBLE fr. 112,267,069 13

L'exercice présente, par conséquent, un excédant de recettes sur les dépenses de fr. 1,604,368 45

Mais comme il a été porté en dépense extraordinaire à cet exercice le déficit de celui de 1846, ainsi que le porte son projet de règlement définitif. 27,984,981 64

La situation du Budget de l'exercice 1849 accuse, en définitive, une insuffisance de ressources de fr. 26,380,613 19

On a vu plus haut que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le Budget de l'exercice 1849 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de. fr. 26,961,564 03

Le compte définitif, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, ne fait ressortir qu'une insuffisance de fr. 26,380,613 19 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après;

D'une part :

Moins value des recettes réalisées comparativement aux évaluations du Budget des Voies et Moyens. fr. 5,749,882 48

D'autre part :

1° Dépenses non effectuées par les Ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler, en somme égale à fr. 3,677,004 28

2° Portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État à transférer à l'exercice 1850, en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité 536,355 60

3° Excédants de crédits pour des services spéciaux à transférer au même exercice, d'après l'art. 51 de cette loi, à 651,727 08

Fr. 4,665,066 96

4° A déduire de ce dernier résultat les crédits complémentaires à accorder pour régularisation des dépenses faites en excédant des allocations non limitatives portées aux Budgets du Ministère des Finances et des Non-Valeurs et Remboursements, ci . 554,255 64

Il reste ainsi. fr. 4,550,833 32

En conséquence, une diminution du déficit d'abord constaté, de . . fr. 580,950 84

Excédant de dépenses d'accord avec le résultat final du Budget de l'exercice 1849, tel qu'il est constaté ci-dessus fr. 26,380,613 19

TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.



TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DE		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 décemb. 1848, Moniteur n° 365.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,500,000	"	"
	3 centimes additionnels ordinaires	465,000	"	"
	2 — — pour non-valeurs	310,000	"	"
	10 — — extraordinaires	1,550,000	"	"
	3 — — supplémentaires sur le tout.	554,750	"	"
Personnel.	Principal	8,564,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires et amendes	856,400	"	"
Patentes.	Principal	2,810,000	"	"
	10 centimes additionnels extraordinaires.	281,000	"	"
Redevances sur les mines.	Principal	180,000	"	"
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs.	18,000	"	"
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,000	"	"
Douanes.	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	10,000,000	"	"
	— de sortie (id.)	400,000	"	"
	— de transit (id.)	60,000	"	"
	— de tonnage (id.)	450,000	"	"
	Timbres	55,000	"	"
	Droits de consommation sur les boissons distillées	900,000	"	"
Accises.	Sel (sans additionnels)	4,800,000	"	"
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,100,000	"	"
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	200,000	"	"
	— indigènes (id.)	5,800,000	"	"
	Bières et vinaigres (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,500,000	"	"
	Sucres	5,000,000	"	"
	Timbres sur les quittances	5,000	"	"
	— sur les permis de circulation.	1,000	"	"
Garantie.	Droits de marque des matières et ouvrages d'or et d'argent.	150,000	"	"
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.	200,000	"	"
	Recettes accidentelles	10,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, addition- nels et amendes.	Enregistrement (50 centimes additionnels)	10,200,000	"	"
	Greffe (id.)	500,000	"	"
	Hypothèques (26 id.)	1,600,000	"	"
	Successions (50 id.)	5,500,000	"	"
	Timbres (sans additionnels)	5,000,000	"	"
	Amendes	175,000	"	"
Recettes diverses.	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité de remplacement.	70,000	"	"
	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	140,000	"	"
	Produits des examens	85,000	"	"
	— des brevets d'invention	15,000	"	"
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	1,000	"	"
	Emprunt national (loi du 6 mai 1848) 3 ^e et 4 ^e bases	"	"	"
A REPORTER.		84,545,950	"	"

redevables de l'Etat, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.				Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1849.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.	
15,500,000 "		15,500,000 "	"	"	15,500,000 "	
465,000 "		465,000 "	"	"	465,000 "	
310,000 "	18,350,750 "	310,000 "	"	"	310,000 "	18,350,749 93
1,550,000 "		1,550,000 "	"	"	1,550,000 "	
534,750 "		534,749 93	"	"	534,749 95	
8,564,000 "	9,200,400 "	8,244,558 42	"	"	8,244,558 42	9,069,085 20
836,400 "		824,724 78	"	"	824,724 78	
2,819,000 "	3,100,000 "	2,574,787 25	"	"	2,574,787 25	2,832,269 23
281,900 "		257,481 98	"	"	257,481 98	
180,000 "		152,721 84	"	"	152,721 84	
18,000 "	207,900 "	15,272 16	"	"	15,272 16	155,295 65
9,900 "		7,290 63	"	"	7,290 63	
10,000,000 "		11,007,497 54	"	"	11,007,497 54	
400,000 "		391,706 22	"	"	391,706 22	
60,000 "	10,945,000 "	42,155 32	"	"	42,155 32	11,025,650 27
450,000 "		447,075 50	"	"	447,075 50	
35,000 "		55,250 69	"	"	55,250 69	
900,000 "	900,000 "	880,577 50	"	"	880,577 50	889,577 50
4,800,000 "		4,515,876 97	"	"	4,515,876 97	
2,100,000 "		2,328,323 41	"	"	2,328,323 41	
200,000 "		284,098 80	"	"	284,098 80	
3,800,000 "	20,408,000 "	5,717,065 75	"	108,668 48	5,608,397 27	20,961,465 84
6,500,000 "		6,218,792 81	"	4,741 45	6,214,051 38	
3,000,000 "		3,662,560 95	343,505 60	"	4,005,866 55	
5,000 "		4,974 62	19 50	"	4,994 12	
1,000 "		955 28	"	"	955 28	
150,000 "	150,000 "	152,074 66	"	"	152,074 66	152,074 66
200,000 "	210,000 "	101,085 45	124,675 61	"	225,759 06	506,605 60
10,000 "		80,009 58	857 16	"	80,846 54	
	65,459,950 "					64,027,567 86
10,200,000 "		9,525,859 12	"	"	9,525,859 12	
500,000 "		289,789 45	"	"	289,789 45	
1,600,000 "	20,575,000 "	1,495,182 21	"	"	1,495,182 21	20,725,527 06
5,300,000 "		6,525,379 21	"	"	6,525,379 21	
5,000,000 "		2,771,985 64	"	"	2,771,985 64	
175,000 "		117,551 45	"	"	117,551 45	
70,000 "		60,148 40	"	"	60,148 40	
140,000 "		244,551 01	455 45	"	244,066 46	
85,000 "	511,000 "	45,596 01	"	"	45,596 01	460,624 79
15,000 "		48,525 75	"	"	48,525 75	
1,000 "		990 "	"	"	990 "	
		60,598 19	"	"	60,598 19	
	20,886,000 "					21,184,151 85
	84,345,950 "	85,455,858 50	460,271 32	113,409 91		85,811,719 71

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DESIGNATION DES PRODUITS		EVALUATIONS DE		
		D'APRES LE BUDGET des Lois et projets Loi du 29 décembre 1818 (Moteur n° 505)	D'APRES DES LOIS SPECIALES	
			Dates des lois	Montant
REPORT		84 545,950	"	"
PLACES				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES				
Domaines	Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'cluse, ponts, navigation	850,000	"	"
	Produits de la Sambre canalisée	620,000	"	"
	— du canal de Charleroy	1,465,000	"	"
	— du canal de Mons à Condé	120,000	"	"
	— des droits de bacs et passages d'eau	90,000	"	"
	— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1 850 000	"	"
TRAVAUX PUBLICS				
Postes	Taxe des lettres et affranchissements	2 850 000	"	"
	Port des journaux et imprimés	110 000	"	"
	Droits sur les articles d'argent	25 000	"	"
	Remboursements d'offices étrangers	170 000	"	"
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	65,000	"	"
MARINE				
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres		312 000	"	"
CAPITAUX ET REVENUS				
TRAVAUX PUBLICS				
Chemin de fer		15,500 000	"	"
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer		25,000	"	"
Vente des tirifs du chemin de fer		6,000	"	"
ENREGISTREMENT ET DOMAINES				
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées		1,500	"	"
Capitaux du fonds de l'industrie		120,000	"	"
— de créances ordinaires		200,000	"	"
Prix de vente d'objets mobiliers, transactions en matière domaniale, dommages et intérêts, successions en descendance, épaves		200 000	"	"
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire ensuite de la loi du 28 décembre 1855, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 50 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846		200,000	"	"
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations, ventes d'herbes, extraction de minerais de fer, de terre et de sable		1,100,000	"	"
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches, arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre		400,000	"	"
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture		60,000	"	"
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires		50,000	"	"
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière		100	"	"
— volontaires		100	"	"
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des lois</i>		40,000	"	"
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques sur les transcriptions d'actes de mutations		25,000	"	"
A REPORTER		110,780,650	"	"

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.

RECETTES.		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT				Observations.	
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1849.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
.	84,545,950 .	85,455,858 50	469,271 52	115,409 91	.	85,811,719 71	
850,000 .	4,005,000 .	865,200 07	.	255 .	865,005 07	4,108,423 87	
620,000 .		549,650 88	.	.	549,650 88		
1,465,000 .		1,080,501 65	.	.	1,080,501 65		
120,000 .		152,710 91	.	.	152,710 91		
90,000 .		78,155 02	2,029 45	.	80,765 35		
1,850,000 .		1,402,092 51	.	282 50	1,401,810 01		
2,830,000 .	5,200,000 .	3,001,266 24	.	.	3,001,266 24	3,537,558 55	
110,000 .		159,176 29	.	.	159,176 29		
25,000 .		15,175 80	.	.	15,175 80		
170,000 .		146,099 57	179,969 25	.	326,068 80		
65,000 .		55,871 42	.	.	55,871 42		
512,000 .	512,000 .	171,155 24	.	.	171,155 24	171,155 24	
15,500,000 .	15,551,000 .	12,918,460 41	.	.	12,918,460 41	12,955,920 91	
25,000 .		16,240 .	.	.	16,240 .		
6,000 .		1,220 50	.	.	1,220 50		
1,500 .	2,596,700 .	2,044 02	.	.	2,044 02	3,220,407 42	
120,000 .		155,350 55	.	.	155,350 55		
200,000 .		958,165 27	.	.	958,165 27		
200,000 .		356,114 68	.	274 .	355,840 68		
200,000 .		38,045 01	.	.	38,045 01		
1,100,000 .		996,144 35	596 50	.	996,740 85		
400,000 .		521,078 47	.	2,452 69	519,545 78		
60,000 .		62,665 09	.	.	62,665 09		
50,000 .		117,199 86	.	.	117,199 86		
100 .		4,614 18	.	.	4,614 18		
100 .		1,055 16	.	.	1,055 16		
40,000 .		35,097 10	.	.	35,097 10		
25,000 .		25,140 81	.	100 .	25,040 81		
.	110,780,650 .	100,258,475 52	652,466 48	116,754 10	.	100,704,185 70	60

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 décemb. 1868, Moniteur n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT.	110,780,650 »	»	»
SUITE DES CAPITAUX ET REVENUS.			
TRÉSOR PUBLIC.			
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	120,000 »	»	»
Intérêts de 13,438 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, etc.	557,520 »	»	»
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842	209,500 »	»	»
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	480,000 »	»	»
— des actes des commissariats maritimes.	40,000 »	»	»
— des droits de pilotage et de fanal	575,000 »	»	»
— de la fabrication de pièces de cuivre	145,000 »	»	»
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	400,000 »	»	»
Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs de la société de la Dendre	42,750 »	»	»
Produit de la retenue de 1 p. $\frac{1}{2}$ % sur les traitements et remises	240,000 »	»	»
REMBOURSEMENTS.			
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.			
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	1,000 »	»	»
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	100,000 »	»	»
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.			
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	50,000 »	»	»
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.	25,000 »	»	»
Avances faites par le Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	5,000 »	»
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois.	155,000 »	»
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers.	6,000 »	»
Avances faites par le Ministère de la Justice.	— — — des provinces	7,000 »	»
	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	160,000 »	»
	Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	1,000 »	»
Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 »	»
	Pensions à payer par les élèves de l'école militaire.	54,200 »	»
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^{me} sections), du canal d'embranchement vers Turnhout et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzacte	148,300 »	»	»
Abonnement provisoire des provinces pour le service des ponts et chaussées	61,200 »	»	»
A REPORTER.	114,414,220 »	»	»

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT				Observations.	
	Total.	Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1849.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
"	110,780,650 "	109,258,475 32	652,486 48	116,754 10	"	109,794,185 70	
120,000 "		101,777 42	"	"	101,777 42		
537,520 "		537,520 "	"	"	537,520 "		
299,500 "		500,269 09	"	"	500,269 09		
480,000 "		507,715 92	"	"	507,715 92		
40,000 "	2,879,770 "	39,041 52	"	"	39,041 52		
575,000 "		480,336 00	"	"	480,336 00		
145,000 "		"	"	"	"		
400,000 "		525,222 22	"	"	525,222 22		
42,750 "		42,750 "	"	"	42,750 "		
240,000 "		228,292 14	"	"	a) 228,292 14		
1,000 "	101,000 "	915 03	"	"	915 03		
100,000 "		52,026 02	4,012 51	"	b) 50,058 53		
50,000 "		164,108 19	"	"	164,108 19		
25,000 "		22,537 10	"	"	22,537 10		
5,000 "		3,537 "	"	"	3,537 "		
135,000 "		140,595 64	220 "	"	140,815 64		
6,000 "		8,278 28	"	"	8,278 28		
7,000 "		"	6 26	"	c) 6 26		
160,000 "	652,800 "	259,977 92	5,581 68	"	245,359 60		
1,000 "		5,550 58	"	"	5,550 58		
100 "		5,811 56	"	"	5,811 56		
54,200 "		50,167 17	"	"	50,167 17		
148,300 "		"	"	"	"		
61,200 "		54,498 02	"	"	54,498 02		
"	114,414,220 "	112,811,205 14	600,086 93	116,754 10	"	113,554,537 07	

Administration des contributions directes, fr. 71,418 31
de l'enregistrement, . . . 14,388 09
du trésor public, . . . 142,783 81
Total comme ci-contre, . . fr. 328,592 14

b) Non compris les frais de perception des centimes provinciaux constatés pendant l'année 1849. La remise due de ce chef, pour la période antérieure à 1850, a été réglée directement par l'Administration du Trésor public avec les provinces.

c) Même observation que ci-dessus.

Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DE		
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 29 décemb. 1848, Moniteur n° 265.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
		Dates des lois.	Montant.
REPORT.	114,414,220 »	»	»
SUITE DES REMBOURSEMENTS.			
TRÉSOR PUBLIC.			
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	852,400 »	17 juin 1840.	800,000 »
Recettes accidentelles	290,000 »	»	»
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	156,800 »	»	»
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600 »	»	»
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1849	160,000 »	»	»
Frais de perception des revenus provinciaux	»	»	»
	115,807,020 »	»	800,000 »
FONDS SPÉCIAL.			
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845	900,000 »	»	»
TOTAUX GÉNÉRAUX.	116,797,020 »	»	800,000 »

redevables de l'État, servant de base au règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.

RECETTES		DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT					Observations.
Total.		Suivant le compte provisoire rendu pour l'année 1849.	Augmentations.	Diminutions.	Définitivement EN FAVEUR DE L'EXERCICE.		
"	114,414,220 "	112,811,205 14	660,086 03	110,754 10	"	113,354,537 97	a) Constaté par les soins de l'adminis- tration de l'enre- gistrement.
1,032,400 "		445,037 26	"	"	445,037 26		
290,000 "		258,297 50	5,804 27	"	262,101 77		
150,800 "	2,282,800 "	25,400 "	"	"	d) 25,400 "	846,759 90	
23,600 "		23,608 "	"	"	23,608 "		
160,000 "		37,000 "	"	"	37,000 "		
"		48,821 88	6,680 99	"	55,502 87		
"	116,697,020 "	115,647,459 78	670,572 19	110,754 10	"	114,201,277 87	
900,000 "	900,000 "	326,706 05	"	"	326,706 05	326,706 05	
			670,572 19	110,754 10			
"	117,597,020 "	115,974,165 81	553,818 00		"	114,527,983 90	

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.



TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS POUR LE SERVICE ORDINAIRE.
Dette publique	29 décembre 1848. (<i>Monit.</i> n° 505.)	Budget primitif.
	6 juin 1850 (<i>Monit.</i> n° 160.)	Intérêts et frais de la Dette flottante
Dotations	28 décembre 1848. (<i>Monit.</i> n° 505.)	Budget primitif
	16 juillet 1849. (<i>Monit.</i> n° 200.)	Pensions des membres et employés de la Cour des Comptes
	15 février 1850. (<i>Monit.</i> n° 48.)	Dépenses de la Chambre des Représentants
	17 février 1849. (<i>Monit.</i> n° 49.)	Budget primitif.
	6 avril 1849 (<i>Monit.</i> n° 97.)	Appropriation, ameublement et administration des écoles de réforme de Ruysselede, pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
	17 juin 1849 (<i>Monit.</i> n° 170.)	Fabrication des toiles destinées à l'exportation
	16 juillet 1849 (<i>Monit.</i> n° 202.)	Dépenses arriérées concernant les exercices clos de 1844, 1845 et 1846
Ministère de la Justice		Augmentation du Budget, Savoir :
	31 décembre 1849. (<i>Monit.</i> de 1850, n° 1.)	1° Impression du <i>Moniteur</i> 20,000 .
		2° Frais d'entretien de mendiants. 50,000 .
		3° Solde des mêmes frais d'entretien, antérieurs au 1 ^{er} janvier 1848 25,000 .
Ministère des Affaires Étrangères	10 avril 1850 (<i>Monit.</i> n° 111.)	Fabrication des toiles destinées à l'exportation
	29 décembre 1849. (<i>Monit.</i> n° 506.)	Budget primitif.
	15 janvier 1850. (<i>Monit.</i> n° 18.)	Augmentation aux chap. I ^{er} , art. 5; V, art. 22, et VI, art. 24, du Budget
	6 avril 1849 (<i>Monit.</i> n° 97.)	Budget primitif.
	Arrêté royal du 15 mars 1849 (<i>Monit.</i> n° 75.)	Transfert du Budget du Département des Finances des allocations pour le service des poids et mesures qui passe dans les attributions du Département de l'Intérieur, à partir du 1 ^{er} avril 1849
Ministère de l'Intérieur		Augmentation du Budget, Savoir :
	21 juin 1849 (<i>Monit.</i> n° 175.)	1° Traitement des commissaires d'arrondissement. 8,100 .
		2° Émoluments id. 10,524 .
		3° Dépenses imprévues 525 14
	21 juin 1849 (<i>Monit.</i> n° 175.)	Maintien du travail industriel, agricole et artistique
	21 juin 1849 (<i>Monit.</i> n° 175.)	Partie des dépenses de l'armement et de l'équipement de la garde civique
	4 juin 1850 (<i>Monit.</i> n° 157.)	Augmentation aux chap. I ^{er} , art. 4; II, art. 5; IV, art. 37; XII, art. 50; XXIV, art. 115 et 116 du Budget
		A REPORTER.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE DU règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
29,782,776 85	°	30,202,061 05	°	°	°	30,202,061 05
°	420,184 20					
5,381,872 75	°	5,408,074 09	°	°	°	5,408,074 09
°	5,757 °					
°	22,445 24					
12,153,200 16	°	13,768,200 16	°	°	°	13,768,200 16
°	195,000 °					
°	800,000 °					
°	45,000 °					
°	75,000 °					
°	500,000 °	2,205,442 54	°	°	°	2,205,442 54
2,150,742 54	°					
°	45,700 °	7,181,449 18	°	°	°	7,181,449 18
6,074,263 33	°					
°	55,550 °					
°	19,147 14					
°	500,000 °					
°	500,000 °	58,766,127 72	°	°	°	58,766,127 72
°	32,488 71					
53,551,855 43	3,214,272 29	56,766,127 72	°	°	°	56,766,127 72

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT.
Ministère des Travaux publics	22 avril 1849 . . . (Monit. n° 114.)	Budget primitif.
	2 avril 1849 . . . (Monit. n° 94.)	Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges
	16 juillet 1849 . . . (Monit. n° 198.)	Dépenses du conseil des mines
Ministère de la Guerre.	22 mars 1849 . . . (Monit. n° 85.)	Budget primitif.
	16 février 1849 . . . (Monit. n° 49.)	Budget primitif.
Ministère des Finances	16 juillet 1849 . . . (Monit. n° 200.)	Diverses natures de dépenses
	6 juin 1850 . . . (Monit. n° 160.)	Augmentation aux chap. 1 ^{er} , art. 5; chap. II, art. 2; chap. IV, art. 33, 34, 36 et 36 bis du Budget
Non-Valeurs et Remboursements	22 janvier 1849 . . . (Monit. n° 24.)	Budget primitif.
EXCÉDANTS DE CRÉDITS		
<i>pour des services spéciaux, transférés de l'exercice 1846 conformément au projet de loi du règlement de cet exercice.</i>		
Ministère des Travaux publics	21 et 26 juin 1846 . . . (N° 249 et 264, B. offic.)	Chemin de fer
	18 juin 1846 . . . (Monit. n° 174.)	
	28 mars 1847 . . . (Monit. n° 90.)	Canal de Deynze à Schipdonck
	17 avril 1848 . . . (Monit. n° 111.)	
	18 juin 1846 . . . (Monit. n° 174.)	Écoulement des eaux du Haut-Escaut
	18 juillet 1846 . . . (Monit. n° 204.)	
	17 avril 1848 . . . (Monit. n° 111.)	Réendiguement du polder de Lillo
	16 août 1846 . . . (Monit. n° 250.)	Chemin de fer

règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
55,551,855 45	5,214,272 29	56,766,127 72	.	.	.	56,766,127 72
16,424,814 15	.					
.	80,000 .	16,518,914 13	.	.	.	16,518,914 13
.	14,100 .					
27,085,000 .	.	27,085,000 .	.	.	.	27,085,000 .
12,655,454 25	.					
.	58,050 67	12,766,705 62	55,550 .	Arrêté royal du 15 mars 1849, <i>Moni- teur</i> n° 75.	55,550 .	12,711,155 62
.	55,240 70					
1,918,000 .	.	1,918,000 .	.	.	.	1,018,000 .
111,635,105 81	5,421,645 66	115,054,747 47	55,550 .	.	55,550 .	114,999,197 47
109,439 51	.	109,439 51	.	.	.	109,439 51
235,294 58	.	235,294 58	.	.	.	235,294 58
295,596 23	.	295,596 23	.	.	.	295,596 23
2,517 80	.	2,517 80	.	.	.	2,517 80
456,056 86	.	456,056 86	.	.	.	456,056 86
1,098,704 98	.	1,098,704 98	.	.	.	1,098,704 98

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX <i>votés dans le cours de l'exercice.</i>
Ministère des Travaux publics	17 juillet 1849 . (<i>Monit. n° 200.</i>)	Canal de Deynze à Schipdonck.
		RÉCAPITULATION.
		Crédits pour le service ordinaire
		Excédants de crédits pour des services spéciaux transférés de l'exercice 1846.
		Crédits pour des services spéciaux votés dans le cours de l'exercice.

règlement définitif du Budget de l'exercice 1849.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
500,000 »	»	500,000 »	»	»	»	500,000 »
111,033,103 81	3,421,645 00	115,054,747 47	55,550 »	»	55,550 »	114,099,107 47
1,098,704 98	»	1,098,704 98	»	»	»	1,098,704 98
500,000 »	»	500,000 »	»	»	»	500,000 »
113,231,808 79	3,421,645 00	116,653,452 45	55,550 »	»	55,550 »	116,507,902 45

Zu8

COMPTE DÉFINITIF
DU
BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

BUDGET DE

Compte des Recettes, à l'épo

AFFECTATION des états de développement des contributions et revenus publics.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
Litt. A.	Contributions directes, douanes et accises.	65,459,950 »
— B.	IMPÔTS { Enregistrement et domaines.	20,886,000 »
— C.	Enregistrement et domaines.	4,995,000 »
— D.	PÉAGES { Travaux publics	5,200,000 »
— E.	Marine	512,000 »
— F.	Travaux publics	15,551,000 »
— G.	CAPITAUX ET REVENUS. { Enregistrement et domaines.	2,596,700 »
— H.	Trésor public	2,879,770 »
— I.	Contributions directes.	101,000 »
— J.	REMBOURSEMENTS { Enregistrement et domaines.	652,800 »
— K.	Trésor public	2,282,800 »
		116,697,020 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Litt. L.	Produits des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845	900,000 »
		900,000 »
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.		116,697,020 »
		117,597,020 »
Recette à l'exercice 1848 :		
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1846, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait conformément au projet de loi du règlement de cet exercice		109,439 51
A DÉDUITS : La portion de ces fonds non employée au 31 décembre de l'année de l'exercice, laquelle est transférée à l'exercice suivant (1850), en conformité de l'art. 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849.		85,159 45
		24,500 06
		117,621,320 06

L'EXERCICE 1849.

que de la clôture de l'exercice.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables DE L'ÉTAT.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif DU BUDGET.
	En 1849.	En 1850.	Total.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des RECOURS.	
04,627,567 86	60,953,307 38	5,481,126 44	64,434,433 82	193,134 04	•	974,485 82	64,454,433 82
21,184,151 85	20,828,115 68	94,784 55	20,922,900 01	261,231 84	•	50,000 01	20,922,900 01
4,108,425 87	4,080,105 55	18,245 51	4,104,548 84	4,075 05	890,051 10	•	4,104,548 84
3,557,558 55	3,291,170 16	246,588 59	3,537,558 55	•	•	537,558 55	3,537,558 55
171,155 24	163,507 05	7,647 51	171,155 24	•	140,844 76	•	171,155 24
12,055,020 91	12,594,467 42	541,455 40	12,935,920 91	•	2,595,079 09	•	12,935,920 91
5,229,407 42	3,015,602 10	106,052 50	5,122,554 40	106,855 02	•	735,854 40	5,122,554 40
2,820,925 81	1,994,902 56	826,021 45	2,820,925 81	•	58,846 10	•	2,820,925 81
56,051 56	48,851 88	8,009 68	56,051 56	•	44,018 44	•	56,051 56
682,476 90	554,405 •	45,860 00	598,274 90	84,202 •	54,525 10	•	598,274 90
846,739 90	540,540 05	474,869 40	815,409 45	51,550 45	1,467,590 55	•	815,409 45
114,201,277 87	107,870,975 40	5,640,458 •	113,520,451 40	680,846 58	5,251,585 20	2,074,796 78	113,520,451 40
526,706 05	224,705 85	102,002 18	526,706 05	•	573,295 97	•	526,706 05
526,706 05	224,705 85	102,002 18	526,706 05	•	573,295 97	•	526,706 05
114,201,277 87	107,870,975 40	5,640,458 •	113,520,451 40	680,846 58	5,251,585 20	2,074,796 78	113,520,451 40
114,527,985 90	108,095,677 54	5,751,460 18	113,847,157 52	680,846 58	5,824,679 26	2,074,796 78	113,847,157 52
						5,740,882 48	
							24,500 06
							115,871,457 58

SUITE DU BUDGET DE

Compte des Dépenses, à l'époque

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1849.	En 1850.	Total.
	DÉPENSES ORDINAIRES.					
Litt. M.	Dette publique.	30,202,061 05	30,113,487 90	25,175,505 17	6,892,156 59	30,065,721 76
	Liste civile.	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	2,751,522 75
— IV.	Dotations.					
	Sénat	40,000 "	40,000 "	26,000 "	14,000 "	40,000 "
	Chambre des Représentants.	461,095 24	456,515 92	569,151 25	87,184 69	456,515 92
	Cour des Comptes	155,657 "	150,405 75	158,717 72	11,686 05	150,405 75
— O.	Ministère de la Justice	13,768,200 16	12,652,520 84	7,227,161 74	5,548,856 08	12,576,017 82
— P.	— des Affaires Étrangères	2,205,442 54	2,122,025 05	1,110,700 51	1,005,517 52	2,116,217 85
— Q.	— de l'Intérieur	7,181,440 18	6,872,016 04	4,507,596 77	2,184,855 59	6,692,450 16
— R.	— des Travaux publics	16,518,914 15	15,298,109 72	8,518,415 84	6,668,562 91	15,186,778 75
— S.	— de la Guerre	27,085,000 "	26,506,745 80	9,902,092 20	16,592,889 88	26,494,982 14
— T.	— des Finances	12,711,155 62	12,550,535 05	4,114,756 68	8,216,251 76	12,550,988 44
— U.	Non-Valeurs et Remboursements	1,918,000 "	2,006,750 54	408,662 88	1,596,599 45	2,005,062 55
		114,999,197 47	111,520,091 25	62,248,045 55	48,618,158 50	110,866,201 65
	Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux restés disponibles à la clôture de l'exercice 1846, et transférés conformément au projet de loi du règlement de cet exercice.					
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
	Chemin de fer (lois des 21 et 26 juin 1840).	109,459 51	24,300 06	18,567 89	"	18,567 89
	Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847 et 17 avril 1848).	255,294 58	251,198 70	227,562 14	5,755 77	251,097 91
	Écoulement des eaux du Haut-Escaut (loi du 18 juin 1846)	205,506 23	550 17	550 17	"	550 17
	Réendiguement du polder de Lille (lois du 18 juillet 1846 et du 17 avril 1848)	2,517 80	2,517 80	2,517 80	"	2,517 80
	Chemin de fer (loi du 16 août 1846).	456,056 86	456,789 68	454,199 49	2,590 19	456,789 68
		1,098,704 98	695,156 41	682,777 49	6,525 96	689,105 45
	Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux, votés dans le cours de l'exercice.					
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
	Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 17 juillet 1849)	500,000 "	251,841 49	202,408 66	49,452 85	251,841 49

L'EXERCICE 1849.

de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	RICÉDANT LES DÉPENSES.	RICÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1850, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédant des allocations pour des services spéciaux, à la date du 31 décembre 1849, et dont le transfert à l'exerc. 1850 a eu lieu conformément aux art. 206 et 208 de l'arrêté royal du 15 nov. 1849.	CRÉDITS de l'exercice 1849.
47,766 25	"	89,475 06	"	"	89,475 06	"	"	30,115,487 99
"	"	"	"	"	"	"	"	2,751,522 75
"	"	"	"	"	"	"	"	40,000 "
"	"	4,779 52	"	"	4,779 52	"	"	456,515 92
"	"	5,255 25	"	"	5,255 25	"	"	150,405 75
76,505 02	"	1,115,679 52	"	"	1,055,405 11	82,276 21	"	12,652,520 84
5,805 20	"	85,419 51	"	"	85,419 51	"	"	2,122,025 05
170,765 88	8,800 "	509,455 14	"	"	509,455 14	"	"	6,872,016 04
90,102 82	21,288 15	1,220,744 41	"	"	908,269 52	252,474 89	"	15,298,160 72
11,765 66	"	578,254 20	"	"	578,254 20	"	"	26,500,745 80
19,546 61	"	446,055 58	85,255 01	85,255 01	444,409 08	1,584 50	"	12,550,555 05
1,748 01	"	160,250 29	249,000 65	249,000 65	160,250 29	"	"	2,006,750 54
425,801 45	(¹) 50,088 15	4,015,559 88	554,255 64	554,255 64	5,077,004 28	556,555 60	"	111,520,091 25
5,952 17	"	85,150 45	"	"	"	"	85,150 45	24,500 06
100 79	"	4,095 88	"	"	"	"	4,095 88	231,198 70
"	"	295,066 06	"	"	"	"	295,066 06	550 17
"	"	"	"	"	"	"	"	2,517 80
"	"	19,267 18	"	"	"	"	19,267 18	456,789 68
6,052 96	"	405,568 57	"	"	"	"	405,568 57	695,156 41
"	"	248,158 51	"	"	"	"	248,158 51	251,841 49

(¹) Les explications exigées au sujet de cette dépense, par l'art. 88 de l'arrêté royal du 27 décembre 1847, sur l'exécution des art. 17 et 25 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846, sont consignées dans la note explicative qui précède le présent compte.

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte des Dépenses, à

INDICATION des états de développement des dépenses.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — DROITS constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS		
				En 1849.	En 1850.	Total.
RÉCAPITULATION.						
Dépenses ordinaires		114,999,197 47	111,320,091 23	62,248,043 55	48,618,158 30	110,866,201 05
Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux transférés de l'exercice 1846		1,008,704 08	695,136 41	682,777 40	6,525 96	689,105 45
Dépenses sur des crédits pour des services spéciaux votés dans le cours de l'exercice		500,000	251,841 40	202,408 66	40,452 83	251,841 49
		116,507,902 45	112,267,069 15	63,133,229 50	48,675,017 09	111,807,146 59
Dépense à l'exercice 1849 :						
De l'excédant de dépenses de l'exercice 1846, conformé- ment au projet de loi du règlement de cet exercice.		27,984,981 64	27,984,981 64			27,984,981 64
		144,582,884 09	140,252,050 77			139,792,128 23

L'EXERCICE 1849.

l'époque de la clôture de l'exercice.

PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier pour solder les dépenses.		CRÉDITS	DÉPENSES	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.				
Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	EXCÉDANT LES DÉPENSES.	EXCÉDANT LES CRÉDITS.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à transférer à l'exercice 1850, conformément à l'article 50 de la loi sur la comptabilité.	Excédant des allocations pour des services spéciaux, à la date du 31 décembre 1849, et dont le transfert à l'exerc. 1850 a eu lieu conformément aux art. 206 et 208 de l'arrêté royal du 15 nov. 1849.	CRÉDITS DÉFINITIFS de l'exercice 1849.
425,801 45	50,088 15	4,013,330 88	334,253 64	334,253 64	5,677,004 28	556,355 60	.	111,320,001 23
6,032 06	.	403,568 57	.	.	.	.	403,568 57	695,156 41
.	.	248,158 51	.	.	.	.	248,158 51	251,841 49
429,834 50	50,088 15	4,065,066 96	334,253 64	334,253 64	5,677,004 28	556,355 60	651,727 08	112,267,069 13
459,922 54				4,065,066 96				
				4,550,855 52				
				27,984,981 64				
				140,252,050 77				

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

RECETTES.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Foncier</i>	Principal	15,500,000 »	15,500,000 »	
	5 centimes additionnels ordinaires	465,000 »	465,000 »	
	2 centimes additionnels pour non-valeurs	310,000 »	310,000 »	18,539,749 93
	10 centimes additionnels extraordinaires	1,550,000 »	1,550,000 »	
	5 centimes additionnels supplémentaires sur le tout	534,750 »	534,749 93	
<i>Personnel</i>	Principal	8,364,000 »	8,244,358 42	
	10 centimes additionnels extraordinaires	836,400 »	824,422 75	9,069,085 20
	Amendes	»	302 03	
<i>Patentes</i>	Principal	2,819,000 »	2,574,787 25	
	10 centimes additionnels extraordinaires	281,900 »	257,481 98	2,832,269 23
<i>Redevances sur les mines.</i>	Principal	180,000 »	152,721 84	
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000 »	15,272 16	153,293 65
	5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,900 »	7,299 65	
<i>Douanes</i>	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	10,000,000 »	11,007,497 54	11,007,497 54
	— de sortie (id.)	400,000 »	391,706 22	391,706 22
	— de transit (id.)	60,000 »	42,135 32	42,135 32
	— de tonnage (id.)	450,000 »	447,073 50	447,073 50
	Timbres	35,000 »	35,239 69	35,239 69
		10,945,000 »	11,923,650 27	11,923,650 27
Droits de consommation sur les boissons distillées		900,000 »	889,377 50	889,377 50

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1840.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1840.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
17,210,214 90	1,140,535 05	18,350,749 93	18,350,749 93	"	" 07	"	
8,068,758 16	1,000,025 01	9,068,781 17	9,069,085 20	"	151,316 80	"	
500 53	1 70	502 03					
2,455,790 50	370,478 64	2,832,269 23	2,832,269 23	"	268,650 77	"	
140,287 70	4,005 93	153,295 63	153,295 63	"	54,606 37	"	
11,007,497 54	"	11,007,497 54	11,007,497 54	"	"	1,007,497 54	
391,706 22	"	391,706 22	391,706 22	"	8,205 78	"	
42,155 52	"	42,155 52	42,155 52	"	17,866 68	"	
447,073 50	"	447,073 50	447,073 50	"	2,926 50	"	
35,259 69	"	35,259 69	35,259 69	"	"	259 69	
					29,086 96	1,007,757 23	
11,023,050 27	"	11,023,050 27	11,023,050 27	"	978,650 27		
880,377 50	"	880,377 50	880,377 50	"	10,622 50	"	

66

TABLEAU LITT. A.

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Sel.	Droits, sans additionnels	4,800,000	4,472,190 45	4,515,870 97
	Eau de mer		41,680 52	
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	2,100,000	2,328,323 41	2,328,323 41
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).	200,000	284,998 86	284,998 86
	— indigènes (id).	3,800,000	3,608,597 27	3,608,597 27
	Bières (26 centimes additionnels et timbres collectifs).	6,500,000	6,209,915 24	6,214,051 38
	Vinaigres (id. id.).		4,138 14	
Accises.	Sucres de canne, nouveau régime.	3,000,000	2,740,700 79	4,005,866 55
	— — ancien régime		147,538 51	
	— — ancien droit		27,884 75	
	— de betterave, nouveau régime		1,071,560 41	
	— — ancien régime		4,480 60	
	— glucoses et autres sucres non cristallisables.		7,506 49	
	Timbres sur les quittances.	5,000	4,994 12	4,994 12
	— sur les permis de circulation	1,000	955 28	955 28
		20,406,000	20,061,463 84	20,061,463 84
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent.		150,000	132,074 66	132,074 66
Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.		200,000	225,759 06	225,759 06
Recettes diverses	Loyers de bâtiments	10,000	1,191 64	80,846 54
	Forcements en recette opérés par l'administration, par suite de la vérification des registres tenus par les re- ceveurs		3,282 76	
	Recettes accidentelles. Centimes additionnels payés aux communes sur les non- valeurs de la contribution personnelle		"	
	Recettes extraordinaires { au profit du fonds de non-valeurs		1,895 84	
	{ de toute autre nature		51,416 35	
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		1,168 04	
	Retenues pour la 4 ^e partie de l'emprunt sur les trai- tements		21,588 07	
			20,505 84	
		210,000	306,603 60	306,603 60

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
4,472,100 45	"	4,472,100 45	4,515,876 97	"	286,123 03	.	
41,686 52	"	41,686 52					
2,328,178 77	144 64	2,528,323 41	2,328,323 41	"	"	228,323 41	
284,098 86	"	284,098 86	284,098 86	"	"	84,098 86	
5,568,116 35	34,988 06	5,603,105 29	5,603,105 29	5,291 98	196,894 71	.	
6,209,855 95	57 29	6,209,913 24	6,214,051 58	"	285,048 62	.	
4,158 14	"	4,158 14					
2,097,586 61	649,404 18	2,746,790 79					
"	"	"	5,818,024 40	187,842 00	.	818,024 40	
"	"	"					
922,680 42	140,956 79	1,063,637 21					
"	"	"					
7,596 40	"	7,596 40	4,094 12	"	5 88	.	
4,974 62	19 50	4,994 12					
955 28	"	955 28					
					769,016 96	1,131,546 76	
19,042,758 44	825,571 56	20,768,329 80	20,768,529 80	103,134 04	302,529 80		
132,074 66	"	132,074 66	132,074 66	"	"	2,074 66	
101,085 45	124,673 61	225,759 06	225,759 06	"	"	25,759 06	
1,191 64	"	1,191 64	80,846 54	"	"	70,846 54	
5,282 76	"	5,282 76					
"	"	"					
1,893 84	"	1,893 84					
31,416 35	"	31,416 35					
330 88	837 16	1,168 04					
21,388 07	"	21,388 07					
20,505 84	"	20,505 84					
181,094 85	125,510 77	306,605 60	306,605 60	"	"	96,605 60	

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS DIREC

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
RÉCAPITULATION, PAR			
Foncier	18,539,750	"	18,559,740 93
Personnel.	9,200,400	"	9,069,083 20
Patentes	5,100,900	"	2,852,269 23
Redevances sur les mines.	207,900	"	153,203 63
Douanes	10,945,000	"	11,023,650 27
Droits de consommation sur les boissons distillées	900,000	"	889,377 50
Accises	20,406,000	"	20,061,403 84
Garantie.	130,000	"	132,074 66
Recettes diverses	210,000	"	506,005 60
TOTAUX GÉNÉRAUX. fr.	63,459,950	"	64,627,567 86

TES, DOUANES ET ACCISES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				

BRANCHE DE REVENU.

17,210,214 00	1,149,535 03	"	18,359,749 03	"	" 07	"
8,069,038 49	1,000,024 71	"	9,069,063 20	"	131,316 80	"
2,455,790 50	376,478 04	"	2,832,268 54	"	208,650 77	"
149,287 70	4,005 03	"	153,293 03	"	54,008 37	"
11,925,650 27	"	"	11,923,650 27	"	"	978,650 27
889,377 50	"	"	889,377 50	"	10,022 50	"
10,942,758 44	825,571 36	"	20,768,329 80	103,134 04	"	562,329 80
152,074 66	"	"	152,074 66	"	"	2,074 66
181,094 83	125,510 77	"	306,605 60	"	"	96,605 60
					465,176 51	1,459,660 35
60,955,507 38	5,481,126 44	"	66,436,633 82	103,134 04	974,485 82	

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Foncier		1,504,458 98	3,537,178 32	2,785,983 09	
Personnel.	Principal et additionnels	1,228,751 86	2,210,730 72	1,185,183 84	
	Amendes	"	" 40	42 40	
Patentes		406,184 76	513,466 03	275,012 08	
Redevances sur les mines.		"	"	"	
Douanes	Droits d'entrée (16 centimes additionnels)	6,025,910 06	1,212,698 22	565,954 16	
	— de sortie (id.)	98,674 33	20,522 09	95,992 09	
	— de transit (id.)	28,988 90	1,772 02	1,309 24	
	— de tonnage (id.)	367,181 84	9,532 90	53,078 95	
	Timbres	10,545 25	5,630 36	5,515 60	
Droits de consommation sur les boissons distillées		74,828 75	132,371 25	102,632 50	
Accises	Sel. {	Droit sans additionnels.	388,316 65	551,242 07	578,987 86
		Eau de mer	21,099 40	"	20,587 12
	Vins étrangers (26 centimes additionnels et timbre collectif).		431,472 89	589,449 88	174,780 77
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels).		75,420 28	103,025 01	25,076 37
	— indigènes (id.)		381,038 64	901,376 24	577,155 68
	Bières (26 centimes additionnels et timbre collectif)		628,049 36	1,820,958 45	697,210 88
	Vinaigres (id. id. id.)		4,024 21	113 93	"
	Sucres de canne. (Nouveau régime)		1,620,752 19	469,054 88	31,685 30
	— de betterave. (id.)		20,368 42	343,426 24	387 75
	— glucoses et autres sucres non cristallisables.		"	"	188 72
	Timbres sur les quittances		635 "	875 25	504 50
	— sur les permis de circulation		34 35	159 "	193 63
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		25,271 26	51,098 31	10,370 86	
Recettes diverses.	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État.		223,804 08	8 53	246 25
	Loyers de bâtiments		"	"	"
	Forcements en recette opérés par l'administration, après la vérification des registres tenus par les receveurs		"	1,298 78	506 56
	Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs de la contribution personnelle.		"	"	"
	Recettes accidentelles. {	Recettes { au profit du fonds de non-valeurs.	150 79	248 07	104 74
		extraordinaires { de toute autre nature	10,847 78	5,621 46	784 25
	Contributions du territoire neutre de Moresnet		"	"	"
	Retenues pour la 4 ^{me} partie de { fixes.		3,571 38	2,720 32	2,812 19
l'emprunt sur les traitements { proportionnels.		2,206 67	4,660 20	2,587 42	
TOTAUX. fr.		13,682,362 17	12,304,239 83	6,068,765 40	

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,080,988 25	3,124,150 69	1,801,061 86	812,751 78	658,762 04	1,158,414 94	18,559,749 95	18,559,749 95
1,095,597 62	1,253,081 46	823,182 44	194,277 57	145,505 80	550,491 86	9,068,781 17	9,069,085 20
202 40	"	"	9 67	"	47 16	502 05	
459,356 55	593,826 90	518,104 17	74,550 56	60,954 26	130,875 54	2,832,209 25	2,832,209 25
"	110,841 89	51,707 09	"	1,501 28	9,445 87	155,295 05	155,295 05
885,107 86	806,374 46	962,051 24	175,615 42	206,595 21	170,584 91	11,007,497 54	11,007,497 54
25,117 82	52,771 07	57,788 05	4,770 45	60,214 84	6,854 58	591,706 22	591,706 22
361 51	5,055 45	555 55	1,085 65	245 50	1,861 45	42,155 52	42,155 52
37,279 81	"	"	"	"	"	447,075 50	447,075 50
2,704 43	4,679 56	4,682 28	922 45	2,201 71	560 05	35,259 69	35,259 69
120,852 50	166,898 75	142,955 "	35,601 25	45,771 25	69,460 25	889,577 50	889,577 50
1,204,282 45	683,689 87	623,295 85	115,785 92	"	528,589 80	4,472,199 45	4,515,876 07
"	"	"	"	"	"	41,686 52	
324,407 71	286,496 56	569,889 77	11,207 41	44,578 65	96,059 07	2,528,525 41	2,528,525 41
27,560 74	10,325 56	55,805 10	996 86	5,884 57	5,104 57	284,998 86	284,998 86
515,977 42	178,957 70	562,476 11	557,159 82	45,757 54	85,266 54	5,605,105 29	5,605,105 29
1,018,507 27	1,184,545 44	271,472 48	214,765 98	81,180 64	292,254 74	6,209,915 24	6,214,051 58
"	"	"	"	"	"	4,158 14	
502,822 68	14,423 40	"	9,052 54	"	"	2,740,790 79	5,818,024 40
224,506 55	585,051 17	15,580 80	74,516 43	"	"	1,063,657 21	
14 84	7,592 95	"	"	"	"	7,596 49	4,904 12
1,126 "	552 "	655 02	279 57	90 75	226 05	4,094 12	
54 "	61 50	149 "	182 "	52 "	90 "	955 28	955 28
7,551 81	6,090 75	22,169 67	2,647 47	5,800 54	1,094 21	152,074 66	152,074 66
"	1,700 20	"	"	"	"	225,759 06	225,759 06
"	711 64	"	200 "	120 "	160 "	1,191 64	80,846 54
29 51	56 54	65 50	244 96	8 81	1,272 50	3,282 76	
"	"	"	"	"	"	"	51,416 55
464 65	199 15	690 96	6 85	15 97	12 68	1,895 84	
11,057 74	1,422 65	600 19	41 82	90 91	40 57	51,416 55	21,588 07
"	"	1,168 04	"	"	"	1,168 04	
2,087 96	2,849 66	2,581 18	1,475 38	1,756 22	1,755 78	21,588 07	20,505 84
4,109 54	3,491 64	1,717 "	667 06	296 51	679 80	20,505 84	
10,248,679 58	8,845,655 45	6,028,782 11	2,285,672 50	1,559,111 60	2,711,165 40	"	64,454,455 82

IMPOTS. — CONTRIBUTIONS

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1849.	1848.
Foncier		18,359,740 70	18,359,740 93
Personnel		9,121,233 16	9,069,083 20
Patentes		2,952,458 50	2,852,260 23
Redevances sur les mines		207,208 44	135,203 05
Douanes	Droits d'entrée	8,828,223 09	11,007,497 54
	— de sortie	304,709 06	301,706 22
	— de transit	40,520 42	42,135 32
	— de tonnage	355,401 14	447,073 50
	Timbres	25,795 12	33,250 60
Droits de consommation sur les boissons distillées		870,292 89	889,577 50
Accises	Sel	4,850,236 80	4,513,876 07
	Vins étrangers	1,922,512 35	2,328,323 41
	Eaux-de-vie étrangères	223,278 17	284,098 86
	— indigènes	5,647,175 04	5,603,103 20
	Bières et vinaigres	6,127,131 88	6,214,051 58
	Sucres de canne	3,072,487 03	3,810,428 .
	— de betteraves		
	— glucoses et autres sucres non cristallisables	3,048 47	7,596 49
	Timbres sur les quittances	4,042 06	4,994 12
	— sur les permis de circulation	871 28	955 28
Garantie. — Droits de marque des matières d'or et d'argent		97,454 50	132,074 66
Recettes diverses. {	Droits de magasin des entrepôts perçus au profit de l'État	213,080 52	225,750 06
	Recettes accidentelles	28,714 06	80,846 54
TOTAUX		60,958,345 06	64,454,453 82

DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
" 14	"	
"	52,171 96	<i>Personnel.</i> — Diminution : fr. 52,171 96 c ^s . — Inhabitation de maisons, diminution des objets imposables, notamment des 5 ^e et 6 ^e bases, par suite des événements politiques.
"	120,169 27	<i>Patentes.</i> — Diminution : fr. 120,169 27 c ^s . — Stagnation du commerce et de l'industrie en général, par suite des événements politiques. La loi du 22 janvier 1849 n'a pu, d'ailleurs, exercer que peu d'influence sur les produits du droit de patente, attendu que si, d'une part, cette loi a exempté de l'impôt certaines catégories d'artisans, elle en donne la compensation au trésor par une légère augmentation de tarifs applicable à un grand nombre d'autres professions.
"	55,914 81	<i>Douanes.</i> — L'amélioration survenue dans la situation politique a amené une augmentation sur les produits des douanes; à cette cause vient s'en joindre une autre : le rétablissement des droits à l'importation du bétail et des céréales (arrêté royal du 31 décembre 1848).
2,170,274 45	"	En ce qui concerne les droits d'entrée, l'augmentation a principalement porté sur les articles suivants : bestiaux, bois de construction, bonneterie, cuirs et peaux, fils de lin, grains, habillements, modes, mercerie, pierres, poissons, tabacs bruts et fabriqués, thé, tissus, vins.
86,906 56	"	
1,612 90	"	
91,672 56	"	
9,444 57	"	
19,084 61	"	
"	556,579 85	<i>Accises.</i> — A l'exception du sel, tous les objets d'accise présentent une augmentation de recettes. Elle est due, savoir :
405,811 06	"	Pour les vins étrangers, à la reprise des approvisionnements qu'avaient momentanément restreints les événements politiques;
61,720 69	"	Pour les eaux-de-vie et les bières, à la cessation de la crise alimentaire;
255,032 25	"	Pour les sucres, à l'application de l'art. 13 de la loi du 18 juin 1849, qui prescrit de parfaire, pour la période du 1 ^{er} juillet 1848 au 30 juin 1849, le minimum de recettes de 3,000,000 de francs, fixé par la loi du 17 juillet 1846. Il en est résulté, pendant le mois de juillet 1849, une recette extraordinaire d'environ 1,500,000 francs, qui, jointe à la recette du 1 ^{er} semestre 1849, effectuée sous le régime de la loi de 1846, et la recette obligatoire de 1,750,000 francs pour le 2 ^e semestre, forme un total de 3,800,000 francs, dépassant de 300,000 francs le minimum déterminé par la loi de 1849.
86,919 50	"	Des approvisionnements extraordinaires de sel ont eu lieu en 1848, dans la crainte d'une interruption momentanée de nos relations maritimes avec les pays producteurs. Cette circonstance a nécessairement réduit les mises en consommation pendant 1849, et par suite occasionné la diminution qu'offre la recette de ce dernier exercice.
737,940 07	"	
5,648 02	"	
51 46	"	
84 "	"	
54,620 07	"	
11,778 54	"	
52,132 48	"	
4,058,725 75	562,655 87	
5,476,087 86		<i>Nota.</i> Les différences qui ne sont point expliquées tiennent à des causes trop peu importantes pour être mentionnées.

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Enregistrement .	Actes civils publics	10,200,000	7,518,575 02	9,525,850 12
	— — sous seing-privé		917,598 55	
	— judiciaires		581,407 59	
	— d'huissiers		501,958 07	
	Lettres de noblesse		2,066 29	
	Permis de changer de nom de famille		275 60	
	Droit de naturalisation ordinaire		6,000 »	
Greffes	Mise au rôle	500,000	50,504 62	289,789 45
	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions		253,284 83	
Hypothèques	Droits d'inscriptions	1,600,000	122,987 07	1,495,182 21
	Droits de transcription d'actes de mutations		1,370,105 14	
Successions	Droits de successions	5,500,000	0,429,026 51	6,525,579 21
	Droits de mutations par décès		90,552 90	
Timbre	Effets de commerce.	Débite	167,086 85	2,771,985 64
		Visa	38,510 52	
		Extraordinaire	175,546 50	
	proportionnel	Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées	5,602 50	
		Timbres de coupures	11,245 04	
		Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers	»	
	Débite	Débite	1,495,955 85	
		Visa	10,758 03	
		Extraordinaire	508,701 »	
	Passe-ports à l'intérieur	Passe-ports à l'intérieur	11,414 »	
		— à l'étranger	23,456 »	
		Permis de ports d'armes de chasse	263,264 »	
	de dimension.	Journaux étrangers	1,665 56	
		Warrants	147 »	
		Affiches	96,925 28	
	Annonces et avis	Annonces et avis	29,185 76	
		Feuilles de patentes	126,610 55	
		Timbre (ancienne législation)	73 25	
	Journaux indigènes		» 35	
A REPORTER fr.		20,400,000 »	20,608,195 63	20,608,195 65

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			excédant des évaluations.	excédant des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
7,495,861 74	2,540 75	7,496,402 47					
778,679 51	111 02	778,790 53					
580,285 88	1,026 13	581,312 01					
501,279 84	84 15	501,363 99	0,566,210 80	150,048 25	855,789 11	°	
2,066 20	°	2,066 20					
275 60	°	275 60					
6,000 °	°	6,000 °					
55,907 48	505 °	56,500 48	280,750 02	50 45	10,240 98	°	
255,209 57	48 07	255,258 54					
122,976 78	°	122,976 78	1,495,171 57	10 84	106,828 63	°	
1,569,879 05	315 54	1,570,194 59					
6,561,049 28	47,956 70	6,409,605 98	6,505,958 88	10,420 33	°	1,205,058 88	
96,552 90	°	96,552 90					
167,086 85	°	167,086 85					
58,296 82	°	58,296 82					
167,813 50	7,752 80	175,546 50					
5,602 50	°	5,602 50					
11,245 04	°	11,245 04					
°	°	°					
1,495,953 85	°	1,495,953 85					
16,625 29	73 95	16,699 24					
505,957 40	4,803 60	508,761 °	2,760,546 88	2,458 76	250,455 12	°	
11,414 °	°	11,414 °					
25,456 °	°	25,456 °					
265,264 °	°	265,264 °					
1,627 66	37 90	1,665 56					
147 °	°	147 °					
96,925 28	°	96,925 28					
29,185 76	°	29,185 76					
120,424 85	3,819 23	124,244 08					
75 25	°	75 25					
° 55	°	° 55					
20,555,595 52	69,053 72	20,424,647 04	20,424,647 04	181,548 59	1,181,511 84	1,205,958 88	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
REPORT. fr.		20,400,000	20,606,195 65	20,606,195 65
Amendes	Enregistrement		57,148 92	
	Grefle		81	
	Hypothèques	175,000	10,076 84	117,351 43
	Successions		36,625 92	
	Timbre.		13,508 75	
Recettes diverses.	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement.	70,000	55,820 66	60,148 40
	— pour décharge de responsabilité de remplacement		6,318 74	
	en matière criminelle, correctionnelle et forestière		157,530 44	
	prononcées en vertu des lois spéciales		50,242 85	
	en matière civile, disciplinaire, etc.		10,725 40	
	Amendes. de consignations définitivement attribuées au trésor	140,000	"	244,966 46
	en matière de navigation		1,066 60	
	Dommages-intérêts et amendes (barrières, roulages et grande voirie).		21,406 97	
	Dommages-intérêts et indemnités adjugés au trésor		5,805 20	
	Produits des examens et visa des diplômes	83,000	43,596 01	45,596 01
	— des brevets d'invention	15,000	48,525 73	48,525 73
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	1,000	990	990
Emprunt national (loi du 6 mai 1848).	5 ^m e base	"	12,278 80	60,598 19
	4 ^m e base	"	48,119 39	
TOTALS. fr.		20,886,000	21,184,151 85	21,184,151 85

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1840.	En 1850.	TOTAL		A RECOURER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	Des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
20,555,593 32	60,053 72	20,424,647 04	20,424,647 04	181,548 59	1,181,511 84	1,205,958 88	
56,874 83	157 40	57,032 23					
60 78	11 22	81 "					
9,075 32	101 30	10,076 02	110,187 01	1,144 42	58,812 00	"	
34,780 85	808 58	35,598 41					
13,598 75	"	13,598 75					
55,820 06	"	55,820 06					
0,318 74	"	0,318 74	60,148 40	"	9,851 60	"	
88,048 75	17,251 "	105,299 75					
36,460 50	5,261 00	41,721 59					
9,147 85	321 50	9,469 35					
"	"	"	177,531 41	67,455 05	"	37,531 41	
682 55	384 27	1,066 60					
15,927 50	775 77	16,701 27					
2,876 92	395 95	3,272 87					
45,437 28	158 73	45,596 01	45,596 01	"	50,403 00	"	
37,296 15	105 82	37,401 95	37,401 95	11,123 78	"	22,401 05	
990 "	"	990 "	990 "	"	10 "	"	
12,278 80	"	12,278 80					
48,119 39	"	48,119 59	60,598 10	"	"	60,598 10	
					1,280,590 42	1,526,290 45	
20,828,115 08	94,784 33	20,922,900 01	20,922,900 01	261,251 84	36,000 01		

ANNEXE N° 1
AU TABLEAU LITT. B.

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Enregistrement.	Actes civils publics	750,575 51	1,755,875 19	892,834 31	
	— — sous seing privé	51,428 00	205,757 79	95,860 74	
	— judiciaires	57,006 18	152,198 71	40,208 90	
	— d'huissiers	80,100 88	122,060 46	44,704 26	
	Lettres de noblesse	"	1,378 "	"	
Greffes	Permis de changer de nom de famille	"	"	137 80	
	Droit de naturalisation ordinaire	1,000 "	1,000 "	500 "	
	Mise au rôle	2,455 48	10,753 71	2,885 11	
Hypothèques.	Rédaction, dépositions de témoins et expéditions	19,024 44	64,940 47	21,568 52	
	Droits d'inscriptions	9,101 87	25,678 75	12,414 17	
Successions . .	Droits de transcriptions d'actes de mutations	123,008 50	298,077 66	162,075 31	
	Droits de successions	752,235 12	1,387,483 72	602,508 02	
	— de mutations par décès	1,592 75	4,120 02	55,217 97	
	Effets de commerce.	Débite	15,927 20	50,559 70	16,187 75
		Visa	8,724 45	2,900 25	2,681 55
		Extraordinaire	52,518 50	86,781 50	3,555 70
proportionnel.	Bons de caisse, obligations excédant 5 ans ou illimitées	1,000 "	4,602 50	"	
	Timbres de coupures	"	11,245 04	"	
	Effets et obligations résultant d'emprunts au profit d'étrangers	"	"	"	
Timbre	Débite	151,470 70	286,995 60	162,870 40	
		Visa	652 95	2,516 08	4,518 25
		Extraordinaire	50,582 95	88,557 50	37,040 80
	Passe-ports à l'intérieur	294 "	9,046 "	284 "	
		— à l'étranger	3,592 "	8,784 "	1,576 "
	de dimension.	Permis de ports d'armes de chasse	18,848 "	48,192 "	25,024 "
		Journaux étrangers	615 31	675 35	28 36
		Warrants	"	0 "	"
		Affiches	10,295 "	35,338 54	11,735 65
		Annonces et avis	4,016 10	11,595 85	1,626 18
		Feuilles de patentes	15,510 80	21,851 58	15,692 60
		Timbre (ancienne législation)	41 56	18 72	"
		Journaux indigènes	"	" 55	"
A REPORTER. fr.		2,150,205 73	4,674,577 42	2,289,336 25	

MENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
908,681 77	1,203,126 07	879,556 64	233,641 85	255,801 28	528,511 87	7,490,402 47	9,366,210 89
146,403 38	114,001 83	49,832 39	24,117 81	54,145 51	39,235 18	778,790 55	
73,917 44	129,286 76	65,768 66	12,162 22	35,352 03	28,410 51	581,512 01	
60,388 93	64,799 77	58,813 20	10,072 85	28,548 79	51,874 85	501,565 99	
"	"	688 20	"	"	"	2,066 20	
"	137 80	"	"	"	"	275 00	289,750 02
"	1,500 "	1,500 "	"	"	500 "	6,000 "	
5,275 01	5,595 18	5,685 41	642 54	1,458 62	1,771 42	36,500 48	
30,107 23	50,240 81	30,228 04	4,827 88	11,280 02	12,032 13	253,258 34	
14,883 15	24,405 64	22,116 29	2,182 18	4,537 74	7,506 90	122,976 78	
175,802 77	251,021 93	159,080 30	45,132 82	54,550 23	99,925 27	1,570,194 50	0,505,958 88
1,305,080 93	1,060,243 95	615,993 36	233,778 10	54,440 06	249,753 82	6,409,605 98	
5,345 28	27,864 44	3,019 12	15,402 19	4,725 34	365 21	96,352 90	
24,161 60	30,730 55	15,908 80	2,001 15	3,710 85	7,881 45	167,086 85	
2,583 21	6,313 26	13,498 80	105 85	733 03	756 40	38,296 82	
13,622 75	17,782 "	17,977 15	114 90	818 80	2,575 "	175,546 50	2,760,546 88
"	"	"	"	"	"	5,602 50	
"	"	"	"	"	"	11,245 04	
"	"	"	"	"	"	"	
198,927 30	278,626 95	188,318 05	61,217 35	91,146 95	96,353 35	1,495,953 85	
2,091 71	2,112 83	1,345 30	742 37	1,586 13	1,153 60	16,699 24	2,760,546 88
39,329 20	20,205 65	52,346 30	3,078 75	2,976 35	14,785 50	308,761 "	
302 "	848 "	224 "	82 "	204 "	130 "	11,414 "	
3,000 "	2,504 "	2,824 "	216 "	512 "	848 "	25,456 "	
21,536 "	57,728 "	33,536 "	14,144 "	13,652 "	30,624 "	263,264 "	
118 05	24 80	152 40	5 94	45 17	2 22	1,665 56	2,760,546 88
"	"	45 "	"	"	93 "	147 "	
12,453 80	15,332 64	5,516 80	1,981 15	571 65	5,700 05	96,925 28	
3,280 61	4,193 07	2,952 51	158 52	295 31	1,269 61	20,185 76	
10,898 55	22,691 25	14,890 50	4,582 70	5,463 45	7,682 85	124,244 08	
"	"	"	10 31	"	2 86	73 25	20,424,647 04
"	"	"	"	"	"	" 35	
3,127,199 65	3,470,443 98	2,250,317 31	670,421 41	624,533 95	1,169,721 34	20,424,647 04	20,424,647 04

IMPOTS. — ENREGISTRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
REPORT. fr.		2,159,205 73	4,674,577 42	2,280,556 25
Amendes	Enregistrement	2,306 05	15,500 05	6,266 18
	Greffe	11 22	"	"
	Hypothèques	561 75	949 54	1,415 92
	Successions	2,906 77	7,192 22	2,790 85
	Timbre.	977 09	5,725 20	765 04
Recettes diverses.	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement. . .	5,558 "	7,961 46	4,487 82
	— pour décharge de responsabilité du remplacement. . .	"	709 92	654 92
	en matière criminelle, correctionnelle et forestière. . .	5,105 02	22,137 55	10,922 46
	prononcées en vertu des lois spéciales	7,691 74	7,158 79	2,097 71
	en matière civile, disciplinaire, etc.	20 "	6,955 68	102 "
	Amendes de consignations définitivement attribuées au trésor	"	"	"
	en matière de navigation	406 54	25 72	"
	Dommages-intérêts et amendes (barrières, roula- ges et grande voirie	58 55	6,620 44	506 02
	Dommages-intérêts et indemnités adjugés au trésor. . .	580 48	1,022 77	"
	Produits des examens et visa des diplômes.	2,525 28	21,655 55	1,175 25
	— des brevets d'invention	796 82	29,062 52	176 89
	— des diplômes des artistes vétérinaires.	"	990 "	"
Emprunt national (loi du 6 mai 1848)	{ 3 ^{me} base	59 72	5,846 45	695 87
	{ 4 ^{me} base	3,488 12	9,556 25	3,699 50
TOTAUX. fr.		2,172,897 68	4,819,499 59	2,325,070 46

MENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
3,127,199 65	3,479,445 98	2,250,517 51	670,421 41	624,555 95	1,160,721 54	20,424,647 04	20,424,647 04
7,165 94	8,560 84	5,985 14	3,200 71	5,178 15	5,881 27	57,032 23	116,187 01
"	"	69 78	"	"	"	81 "	
1,015 00	1,707 25	738 55	777 30	1,976 50	1,158 14	10,076 02	
4,440 78	7,042 67	2,444 20	2,165 57	1,560 50	5,044 78	55,598 41	
1,557 57	2,717 79	1,276 76	535 "	696 77	1,410 55	15,598 75	60,148 40
6,315 "	13,485 58	6,586 "	2,524 "	1,274 "	0,042 "	53,829 66	
517 46	1,260 84	520 46	517 46	"	2,559 68	6,518 74	
10,525 66	25,202 02	11,038 04	5,094 15	4,040 71	11,345 56	105,290 75	
1,710 89	5,985 29	11,224 27	708 41	2,207 57	2,846 92	41,721 59	177,531 41
686 "	400 "	530 "	175 65	356 "	288 "	9,460 33	
"	"	"	"	"	"	"	
16 67	87 70	415 96	"	"	28 12	1,066 60	
986 81	4,480 30	1,365 52	458 12	256 70	2,001 92	10,701 27	45,596 01
65 51	751 08	" 55	8 "	802 42	55 26	5,272 87	
8,500 46	4,555 61	5,415 54	751 25	168 75	1,200 54	45,596 01	
1,282 10	2,523 94	5,042 22	517 46	200 "	"	57,401 05	
"	"	"	"	"	"	990 "	990 "
1,064 66	2,584 89	679 76	127 16	417 55	5,022 96	12,278 80	60,598 19
6,559 70	10,211 70	6,979 69	1,830 74	2,408 44	5,245 47	48,119 39	
3,179,588 55	3,570,458 57	2,507,552 75	687,557 55	647,005 99	1,215,911 49	20,922,900 01	20,922,900 01

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1849.	1848.
<i>Droits, additionnels et amendes . . .</i>	Enregistrement (30 centimes additionnels)	9,366,210 80	9,064,840 92
	Greffe (id.)	289,750 02	302,340 45
	Hypothèques (26 id.)	1,493,171 37	1,436,009 31
	Successions (30 id.)	6,505,958 88	5,756,087 51
	Timbre (sans additionnels)	2,769,546 88	2,895,556 40
	Amendes	116,187 01	137,465 47
<i>Recettes diverses . .</i>	Indemnités payées par les miliciens pour remplacement et pour décharge de responsabilité du remplacement	60,148 40	75,895 85
	Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.	177,351 41	156,610 61
	Produits des examens	45,596 01	84,475 47
	— des brevets d'invention	37,401 95	13,202 84
	— des diplômes des artistes vétérinaires	000 »	1,740 »
TOTAUX. fr.		20,862,501 82	19,905,005 92

MENT ET DOMAINES.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
501,360 07	"	Les différences sur les produits recouvrés, à titre d'impôts, par l'administration de l'enregistrement et des domaines, se résument en une augmentation de fr. 959,497 90 c^s. Aucune loi nouvelle n'étant intervenue dans le courant de 1849, on ne peut attribuer cette augmentation qu'à la reprise des affaires, paralysées par les événements de 1848. Il est à remarquer toutefois que l'impôt sur les successions entre pour une forte part dans cette augmentation.
"	12,581 45	
56,172 06	"	
740,871 57	"	
"	125,789 61	
"	21,278 46	
"	13,747 45	
40,020 80	"	
"	38,879 46	
24,109 11	"	
"	750 "	
1,172,524 51	215,026 41	
959,497 90		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'écluse, ponts, navigation.</i>	Escaut		100,569 57	
	Meuse		62,051 54	
	Canal de Pommerœul à Antoing		470,922 25	
	— de la Campine		21,760 31	
	Petite-Nèthe canalisée		25,556 86	
	Canal de Gand à Ostende	850,000 "	26,055 85	865,005 07
	Lys.		54,021 07	
	Dendre.		19,646 77	
	Canal de Terneuzen		816 28	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc		51,157 02	
	Autres voies navigables		52,200 07	
Produits de la Sambre canalisée		620,000 "	540,650 88	540,650 88
— du canal de Charleroy		1,465,000 "	1,080,501 65	1,080,501 65
— du canal de Mons à Condé		120,000 "	152,710 91	152,710 91
<i>Produits des droits de bacs et passages d'eau.</i>	Bacs, bateaux et passages d'eau		50,895 70	
	Bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	90,000 "	20,105 55	80,765 35
	— d'Anvers à Tamise.		20,764 24	
<i>Produits des barrières sur les routes de</i>	1 ^{re} classe. { Produit des barrières en ferme et en collecte	1,850,000 "	607,788 65	1,401,810 01
	{ Excédant sur les frais d'adjudication de ces barrières		15,508 94	
	2 ^e classe. { Produit des barrières en ferme et en collecte		762,023 01	
	{ Excédant sur les frais d'adjudication de ces barrières		16,489 41	
TOTAUX. fr.		4,995,000 "	4,108,425 87	4,108,425 87

DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
99,028 71	942 86	100,569 57					
02,271 22	580 32	62,051 54					
470,222 25	"	470,222 25					
21,265 75	500 56	21,766 31					
25,556 86	"	25,556 86					
24,160 04	1,875 81	26,035 85	805,005 07	"	"	13,005 07	
54,075 05	545 72	54,621 07					
19,485 18	161 59	19,646 77					
"	816 28	816 28					
31,157 02	"	31,157 02					
51,695 54	505 65	52,200 07					
547,188 64	2,432 16	549,620 80	549,620 80	10 08	70,379 20	"	
1,080,501 05	"	1,080,501 05	1,080,501 05	"	584,408 35	"	
128,186 49	4,524 42	152,710 01	152,710 01	"	"	12,710 91	
55,708 54	4,187 42	59,895 76					
20,016 07	88 08	20,105 35	80,765 55	"	0,254 65	"	
20,764 24	"	20,764 24					
606,701 03	520 85	607,022 76					
15,508 94	"	15,508 94	1,507,745 06	4,064 95	452,254 94	"	
757,740 92	985 03	758,725 95					
16,489 41	"	16,489 41					
					916,567 14	25,715 98	
4,086,103 55	18,245 51	4,104,548 84	4,104,548 84	4,075 05	800,651 16		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.	
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine; droits d'écluse, ponts, navigation.	Escaut	"	"	28,599 04	
	Meuse	"	"	"	
	Canal de Pommerœul à Antoing	"	"	"	
	— de la Campine	14,113 30	"	"	
	Petite-Nèthe canalisée	23,336 86	"	"	
	Canal de Gand à Ostende	"	"	25,619 08	
	Lys.	"	"	23,412 20	
	Dendre	"	"	"	
	Canal de Terneuzen.	"	"	"	
	— de Maestricht à Bois-le-Duc.	"	"	"	
	Autres voies navigables	833 34	4,717 98	10,816 02	
Produits de la Sambre canalisée		"	"	"	
— du canal de Charleroy		"	257,806 88	"	
— du canal de Mons à Condé		"	"	"	
Produits des droits de bacs et passages d'eau.	Bacs, bateaux et passages d'eau	5,405 "	"	259 75	
	Bateaux à vapeur d'Anvers à la Tête-de-Flandre	20,105 35	"	"	
	— — à Tamise.	16,085 14	3,779 10	"	
Produits des barrières sur les routes de	1 ^{re} classe.	Produit des barrières affermées et en régie.	47,674 02	136,060 75	66,975 67
		Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication.	1,033 41	3,589 72	887 07
	2 ^e classe.	Produit des barrières affermées et en régie.	35,462 70	81,796 04	59,712 26
		Excédant des droits d'encan sur frais d'adjudication.	276 96	1,214 07	1,172 80
	TOTAUX. fr.		165,286 08	488,765 44	224,451 98

DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
54,514 05	37,456 48	"	"	"	"	100,560 57	865,005 07
"	"	53,415 47	2,866 01	"	26,350 06	62,651 54	
"	470,222 25	"	"	"	"	470,222 25	
"	"	"	7,653 01	"	"	21,766 51	
"	"	"	"	"	"	25,530 86	
2,416 77	"	"	"	"	"	26,035 85	
31,209 58	"	"	"	"	"	54,021 67	
10,255 21	5,301 56	"	"	"	"	12,646 77	
816 28	"	"	"	"	"	816 28	
"	"	"	31,157 02	"	"	31,157 02	
20,833 65	"	"	"	"	"	52,200 07	540,620 80
"	300,753 76	"	"	"	248,867 04	549,620 80	
"	822,694 77	"	"	"	"	1,080,501 65	1,080,501 65
"	132,710 91	"	"	"	"	132,710 91	132,710 91
14,750 18	473 "	16,482 16	1,866 67	"	650 "	59,895 76	80,765 35
"	"	"	"	"	"	20,105 35	
"	"	"	"	"	"	20,764 24	
61,807 65	119,558 35	55,762 07	17,785 48	62,701 75	58,698 46	607,022 76	1,507,745 06
873 57	4,352 75	16 30	105 "	838 59	4,054 44	13,508 94	
57,606 85	281,351 "	127,125 10	28,661 54	50,262 27	47,740 55	758,723 95	
355 26	9,301 57	415 57	90 80	521 18	3,156 24	16,480 41	
247,407 85	2,182,240 56	215,215 42	90,180 50	103,525 77	589,482 57	4,104,548 84	4,104,548 84

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1849.	1848.
Produits des canaux et rivières appartenant au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation.	865,005 07	852,073 59
— de la Sambre canalisée	549,620 80	502,414 76
— du canal de Charleroy	1,080,501 65	1,364,298 75
— du canal de Mons à Condé.	132,710 91	106,765 10
— des droits de bacs et passages d'eau.	80,705 55	84,502 49
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1,507,745 00	1,697,644 69
TOTAUX. fr.	4,104,548 84	4,587,786 16

DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
a) 30,932 68	"	a) Augmentation : fr. 30,932 68 c ^s . — Cette augmentation est due à l'amélioration que les affaires commerciales et industrielles ont éprouvée en 1849.
b) 47,206 04	"	b) Augmentation : fr. 47,206 04 c ^s . — Cette augmentation est le résultat de l'activité que la navigation de la Sambre a reprise en 1849.
"	c) 283,797 08	c) Diminution : fr. 283,797 08 c ^s . — Cette nouvelle diminution est la conséquence de la réduction de 35 p. % des droits de navigation, qui a été opérée en vertu de la loi du 30 mars 1849.
d) 25,947 81	"	d) Augmentation : fr. 25,947 81 c ^s . — Aux termes de la loi du 29 décembre 1843, qui a rendu à l'État l'administration de ce canal, il a été alloué à la province une partie des produits qui diminue chaque année d'un dixième. Cette circonstance explique comment il se fait qu'il y a eu augmentation en 1849.
"	e) 5,827 14	e) Diminution : fr. 5,827 14 c ^s . — Cette diminution provient du résultat moins favorable de la location des passages remis en adjudication.
"	f) 299,899 65	f) Diminution : fr. 299,899 65 c ^s . — Cette diminution s'explique par l'établissement des chemins de fer et par l'extension qu'a prise leur exploitation.
104,086 55	587,525 85	
483,437 32		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Postes.	Taxes des lettres et affranchissements.	Produit des lettres taxées.	2,074,189 94	
		— — affranchies et chargées	2,830,000 "	551,404 90
		— de la vente des timbres-postes	575,671 40	5,001,266 24
	Port des journaux et imprimés.	Produit des journaux affranchis	110,000 "	107,979 21
		— imprimés —	51,107 08	150,176 29
	Droit sur les articles d'argent	25,000 "	15,175 80	15,175 80
	Remboursements d'offices étrangers.	Office de France	1,157 59	
		— d'Angleterre	248,065 16	
		— des Pays-Bas	2,491 21	
		— de Luxembourg	4,896 25	326,068 80
		— de Prusse	42,532 15	
		— de la Tour-et-Taxis	26,926 46	
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842.	65,000 "	55,871 42	55,871 42
TOTAUX. fr.		3,200,000 "	3,537,558 55	3,537,558 55

VAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
2,074,189 04	"	2,074,189 94	3,001,260 24	"	"	171,260 24	
351,404 00	"	351,404 00					
575,671 40	"	575,671 40					
107,979 21	"	107,979 21	150,176 20	"	"	20,176 29	
31,197 08	"	31,197 08					
15,175 80	"	15,175 80	15,175 80	"	9,824 20	"	
"	1,157 59	1,157 59	326,068 80	"	"	156,068 80	
55,100 65	104,955 51	248,005 16					
"	2,401 21	2,401 21					
1,201 03	3,604 50	4,806 23					
9,581 80	32,950 35	42,532 15					
15,097 05	11,220 43	26,317 48	55,871 42	"	9,128 58	"	
55,871 42	"	55,871 42					
"							
					18,952 78	356,511 55	
3,291,170 16	240,588 50	3,537,558 55	3,537,558 55	"	337,558 55		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Postes.	Produit des lettres taxées	342,406 30	607,031 85	170,668 67
	Taxe des lettres et affranchissements. { — des lettres affranchies recommandées et chargées	65,938 30	109,514 80	52,745 70
	Produit de la vente des timbres-postes	64,161 30	145,627 10	53,090 40
	Port des journaux et imprimés. { Produit des journaux affranchis	8,514 08	68,057 18	4,580 00
	— des imprimés —	4,018 88	15,690 84	2,150 01
	Droits sur les articles d'argent	1,491 50	2,270 10	1,901 40
	Remboursements d'offices étrangers. { Office de France.	"	1,157 59	"
		"	248,065 16	"
		"	2,491 21	"
		"	4,896 25	"
		"	42,552 15	"
	— de la Tour-et-Taxis.	"	26,926 46	"
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 10 juin 1842	6,262 52	54,503 17	2,548 86
TOTAUX. fr.		495,743 48	1,505,443 84	267,755 24

VAUX PUBLICS.

des recouvrements effectués.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
217,440 46	283,176 97	263,528 09	38,402 91	50,105 26	101,428 83	2,074,189 94	3,001,266 24
27,006 80	35,094 20	47,265 70	7,375 "	10,008 "	15,018 40	551,404 00	
75,650 00	94,270 80	77,416 00	15,314 80	17,423 80	56,713 70	575,671 40	
8,747 59	2,059 12	9,844 27	449 81	899 78	3,337 18	107,979 21	139,176 29
3,370 12	2,293 57	3,257 48	368 76	500 20	846 53	51,197 08	
2,074 60	2,769 10	1,705 40	863 60	883 90	1,156 20	15,175 80	15,175 80
"	"	"	"	"	"	1,157 59	320,068 80
"	"	"	"	"	"	248,065 16	
"	"	"	"	"	"	2,401 21	
"	"	"	"	"	"	4,890 25	
"	"	"	"	"	"	42,552 15	
"	"	"	"	"	"	26,926 40	
4,120 94	2,476 88	3,998 05	194 58	410 01	1,347 65	55,871 42	55,871 42
537,101 11	423,640 64	407,016 47	62,909 26	80,038 04	159,850 47	3,337,538 55	3,337,538 55

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1849.	1848.
Postes	Taxe des lettres et affranchissements. {		
	Produit des lettres taxées.	2,074,189 04	2,614,009 25
	— — affranchies et chargées	351,404 90	450,455 08
	— de la vente des timbres-postes.	575,671 40	°
	Port des journaux et imprimés. {		
	Produit des journaux affranchis.	107,079 21	87,854 11
	— des imprimés —	51,197 08	26,295 81
	Droits sur les articles d'argent	15,175 80	21,509 71
	Office de France	1,157 59	°
	— d'Angleterre.	248,065 16	150,297 58
	— des Pays-Bas	2,491 21	2,094 16
	— de Luxembourg	4,806 23	5,208 83
Remboursements d'of- fices étrangers.	— de la Prusse.	42,532 15	27,920 01
	— de la Tour-et-Taxis	26,926 46	22,454 88
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842	55,871 42	57,445 87
TOTAUX. fr.		3,537,558 55	3,465,484 79

VAUX PUBLICS.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	559,909 51	L'appréciation de la taxe des lettres et affranchissements doit porter à la fois sur les diverses rubriques qui constituent cette branche de produits, attendu qu'une corrélation étroite existe entre elles. Ainsi, pour citer un exemple, la diminution de plus de 600,000 francs qui se remarque sur les lettres taxées et sur les lettres affranchies, réunies, se trouve compensée jusqu'à concurrence de 575,000 francs, par la vente des timbres-postes, produit nouveau. Dans son ensemble, la taxe des lettres et affranchissements n'a subi, en 1849, qu'une réduction de 65,000 francs, résultat qui, en présence de la réforme postale décrétée par la loi du 22 avril de la même année, serait extrêmement favorable, si les événements politiques de 1848, année qui sert de point de comparaison, n'avaient fait décliner, dans une proportion notable, les recettes de la poste. Comparée à 1847, la taxe des lettres a diminué, en 1849, d'environ 400,000 francs.
.	99,050 78	
575,071 40	.	
20,145 10	.	L'augmentation du port des journaux doit être attribuée à l'intérêt qui s'est attaché aux affaires publiques.
4,901 27	.	Cette majoration est due, en grande partie, à l'envoi par la poste des volumes que les éditeurs de journaux distribuent hebdomadairement à leurs abonnés.
.	0,155 91	Cette diminution provient de l'abaissement du droit sur les articles d'argent, de 2 p. 0/0; ce droit a été réduit à 1 p. 0/0. (Loi du 22 avril 1849.)
1,157 59	.	
97,767 88	.	
597 05	.	
.	402 60	L'augmentation de ce produit doit être attribuée aux améliorations introduites successivement dans les conventions internationales et à la reprise des transactions commerciales entre les divers pays.
14,011 24	.	
4,491 58	.	
.	1,572 45	
719,142 81	647,069 05	
72,073 76		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	312,000 *	*	171,155 24

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
163,507 93	7,647 51	"	171,155 94	"	140,844 76	"	

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1849.	1848.
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	171,155 24	152,874 16

MARINE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
58,281 08	.	

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Voyageurs		6,297,741 80	
Bagages		479,555 98	
Équipages.		71,165 80	
<i>Chemin de fer.</i> . . . Chevaux et bestiaux.	15,500,000 "	126,867 91	12,918,460 41
Marchandises.		5,876,854 55	
Télégraphes		"	
Produits extraordinaires		66,274 37	
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.	25,000 "	16,240 "	16,240 "
Vente des tarifs du chemin de fer	6,000 "	1,220 50	1,220 50
TOTAUX. fr.	15,551,000 "	12,935,920 91	12,935,920 91

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECÈVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECÈVRE sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON <i>des évaluations avec les recouvrements.</i>		Observations.
En 1849. (Versements.)	En 1850. (Versements.)	TOTAL			EXCÈDANT des évaluations.	EXCÈDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
5,956,288 51	541,453 40	6,297,741 80					
479,555 98	"	479,555 98					
71,103 80	"	71,165 80					
128,867 01	"	128,867 01	12,918,460 41	"	2,581,539 50	"	
5,876,854 55	"	5,876,854 55					
"	"	"					
66,274 57	"	66,274 57					
16,240 "	"	16,240 "	16,240 "	"	8,760 "	"	
1,220 50	"	1,220 50	1,220 50	"	4,770 50	"	
					2,595,070 00	"	
12,594,467 42	541,453 49	12,955,920 91	12,935,920 01	"	2,595,070 00		

CAPITAUX ET REVENUS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
		1849.	1848.
<i>Chemin de fer</i>	Voyageurs	6,397,741 80	5,925,406 82
	Bagages	479,555 98	415,540 49
	Équipages	71,165 80	95,095 95
	Chevaux et bestiaux	126,867 91	97,764 18
	Marchandises	5,876 854 55	5,480,005 71
	Télégraphes	"	"
	Produits extraordinaires	66,274 57	40,821 88
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les chemins de fer.		16,240 "	20,350 "
Vente des tarifs du chemin de fer		1,220 50	"
TOTAUX. fr.		12,935,920 91	12,077,885 05

— TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
572,354 98	"	Les recettes effectuées en 1848, avaient présenté sur celles faites en 1847, une différence en moins de fr. 2,871,208 81 c*, provenant de la stagnation commerciale qui a suivi la révolution de février. C'est à la reprise des affaires en 1849, qu'on doit attribuer l'augmentation que présente cet exercice sur celui de 1848.
66,015 49	"	
"	21,950 15	
29,105 75	"	
395,948 84	"	
"	"	
19,452 40	"	
"	4,110 "	
1,220 50	"	
884,076 05	26,040 15	
858,055 88		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Rachat et transferts de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées		1,500 »	2,044 02	2,044 02
Capitaux du fonds de l'industrie.		120,000 »	133,359 55	133,359 55
— de créances ordinaires.		200,000 »	958,163 27	958,163 27
<i>Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages-intérêts; successions en déshérence; épaves.</i>	Vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux.		1,606 62	
			5,157 55	
	Produits des successions en déshérence		14,324 21	
	— net des épaves.		1,876 64	
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage.	Finances	30,378 80	
		Guerre	77,545 54	
		Travaux publics.	12,207 53	
		Justice	5,622 09	
		Intérieur.	2,250 04	
	Domaines (valeurs capitales).	Affaires Étrangères.	6,352 40	
		Transactions en matière domaniale.	14,735 »	355,840 68
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions.	14,027 11	
		Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	25,147 94	
		Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	100 »	
	Forêts. — Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.		5,424 07	
	Chemin de fer.	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	86,651 54	
		Prix de { de mobilier et matériel hors d'usage.	3,030 71	
		vente { d'objets non réclamés	94 »	
		Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	48 42	
	Revenus des domaines. — Vente d'herbages. (Génie militaire.)		33,184 65	
<i>Prix de vente de domaines.</i>	Loi du 27 mai 1837		3 64	
	— du 30 juin 1840		14,627 86	
	— du 29 décembre 1842		3,023 52	
	— du 18 mai 1845	200,000 »	18,410 01	58,043 01
	— du 26 février 1846		424 55	
	Autres aliénations		1,553 63	
A REPORTER.. . . . fr.		721,500 »	1,469,450 53	1,469,450 53

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,675 03	570 00	2,044 02	2,044 02	"	"	544 02	
47,501 20	51,704 02	79,205 31	79,205 31	56,154 24	40,794 69	"	
050,156 38	24,847 74	054,084 12	054,984 12	5,170 15	"	754,084 12	
1,606 02	"	1,006 02					
5,157 55	"	5,157 55					
13,514 27	809 04	14,324 21					
1,520 72	546 02	1,876 04					
29,860 80	568 "	50,228 80					
72,845 34	75 "	72,020 34					
0,500 02	2,607 05	12,207 55					
5,550 72	41 53	5,581 25					
2,256 04	"	2,256 04					
6,552 40	"	6,552 40					
14,755 "	"	14,755 "	351,024 84	4,815 84	"	151,024 84	
14,027 11	"	14,027 11					
25,147 04	"	25,147 04					
190 "	"	190 "					
3,424 07	"	5,424 07					
86,268 43	583 11	86,651 54					
5,050 71	"	5,050 71					
94 "	"	94 "					
48 42	"	48 42					
52,072 15	212 50	55,184 65					
"	5 64	5 64					
14,627 86	"	14,627 86					
5,025 52	"	5,025 52	58,045 01	"	161,956 90	"	
18,410 01	"	18,410 01					
424 55	"	424 55					
1,094 07	450 56	1,555 65					
1,542,081 52	02,510 08	1,405,501 50	1,405,501 50	64,149 23	202,751 68	886,552 98	

76

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
REPORT. fr.		721,500	1,469,450 55	1,469,450 55
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes, extraction de minéral de fer, de terre et de sable.	Rivières et canaux.	Prix de vente d'arbres, plantations et herbages.	28,842 69	
		Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	174 77	
	Routes de l'État.	Prix de vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	75,392 52	
		Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	176 17	
		Prix de vente de coupes de bois	764,075 52	
	Forêts	— de chablis, bois de délit et d'élagages	54,436 52	990,740 85
		— d'objets saisis et confisqués	17 55	
		— de glandée, panage, foins et herbages	9,060 82	
		Concessions de tourbières, carrières, etc.	50,707 56	
	Dépendances du chemin de fer.	Location d'herbages	10,107 48	
		Vente de bois et osiers	2,850 05	
		Excédant de droits d'encan	"	
	Rivières et canaux.	Location de terrains provenant d'emprises.	18,574 61	
		Droit de pêche	55,265 24	
	Routes de l'État.	Location de terrains provenant d'emprises.	59 "	
		Fermages des propriétés dépendantes des forêts.	5,556 70	
		— du droit de chasse	4,910 10	
		— du droit de pêche	5,889 27	
Fermages de biens- fonds et bâtiments; de chasses et pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.	Forêts	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage.	5,895 29	
		Indemnités pour places de fauldes	1,500 "	
		Locations de terrains	9,894 64	
	Chemin de fer.	— de cafés restaurants	15,065 95	
		— de vidanges	256 16	
		— de pêche	10 "	
	Produits divers et accidentels.	Jeux de Spa	400,000	519,545 78
		Rétributions pour permis de constructions d'usines	259,824 16	
		Fermages de biens-fonds et bâtiments	550 "	
		— de pêche et de chasse	70,079 88	
	Génie militaire.	Location de biens-fonds et bâtiments	623 "	
		Droit de pêche	74,871 59	
		Arrérages de routes.	1,574 50	
	Revenus des do- maines.	Arrérages de routes.	4,775 51	
		Redevances { de 4 % du revenu de biens passés en mainmorte.	196 24	
		pour concessions de prises d'eau.	551 16	
		Produit de la calamine.	7,500 "	
	Recouvrements d'avances; Ministère des Travaux publics. — Indemnités pour jouissance d'égoût		1,148 20	
A REPORTER. fr.		2,231,500	2,985,757 16	2,985,757 16

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
1,542,981 32	62,319 08	1,405,501 50	1,405,501 50	64,149 25	202,751 68	886,552 98	
27,601 55	1,151 54	28,842 69					
174 77	"	174 77					
74,993 82	398 50	75,392 32					
176 17	"	176 17					
761,498 28	2,558 20	764,056 57					
51,954 52	2,522 20	54,456 52	996,712 10	98 75	105,287 00	"	
17 55	"	17 55					
9,096 82	864 "	9,960 82					
49,950 45	756 95	50,707 56					
9,796 98	500 50	10,097 48					
2,725 55	104 50	2,830 05					
"	"	"					
17,215 64	724 50	17,938 14					
29,067 11	6,198 13	35,265 24					
50 "	"	50 "					
5,895 70	1,096 14	4,991 84					
4,805 10	"	4,805 10					
4,928 82	960 45	5,889 27					
5,892 55	"	5,892 55					
1,160 "	140 "	1,300 "					
9,448 20	446 55	9,894 64					
15,041 95	22 "	15,063 95					
209 54	46 82	256 16					
10 "	"	10 "					
259,824 16	"	259,824 16	517,855 25	1,690 55	"	117,855 25	
550 "	"	550 "					
64,835 56	4,575 40	69,407 05					
022 "	"	022 "					
65,855 78	9,015 61	74,871 59					
1,574 50	"	1,574 50					
5,799 47	845 41	4,644 88					
179 29	16 95	196 24					
201 16	150 "	551 16					
7,500 "	"	7,500 "					
1,148 20	"	1,148 20					
2,824,656 54	95,212 09	2,919,868 65	2,919,868 65	65,868 55	306,050 58	1,004,408 21	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS À la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
REPORT. fr.	2,221,500 "	2,085,757 16	2,085,757 16
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture. {	00,000 "	Pensions des élèves	32,062 00
— d'animaux malades		— d'animaux malades	4,700 30
Produits consommés en nature.		Produits consommés en nature.	"
— de vente d'objets divers		— de vente d'objets divers	25,812 70
Intérêts de créances du fonds de l'industrie nationale	50,000 "	85,094 54	117,100 86
— ordinaires		34,105 52	
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	100 "	4,614 18	4,614 18
— volontaires	100 "	1,053 16	1,053 16
Abonnements au <i>Moniteur</i>	40,000 "	18,550 44	35,097 16
— au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		14,406 "	
— au <i>Bulletin du Musée</i>		2,140 72	
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques sur les transcriptions d'actes de mutations	25,000 "	25,040 81	25,040 81
TOTAUX.	2,596,700 "	5,229,407 42	5,229,407 42

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUES				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget				
2,824,050 54	95,212 00	2,910,868 05	2,910,868 05	05,868 55	506,050 58	1,004,408 21	
28,085 44	3,264 45	31,540 80	61,952 80	712 20	"	1,952 80	
4,507 "	283 30	4,790 30					
"	"	"					
25,069 24	145 40	25,812 70	77,773 07	50,426 19	"	27,775 07	
30,410 08	7,257 17	45,068 15					
54,001 05	105 80	54,105 52					
3,128 08	640 "	3,768 08	3,768 08	846 10	"	5,068 08	
1,053 16	"	1,053 16	1,053 16	"	"	955 16	
18,552 44	18 "	18,550 44	35,007 10	"	4,002 84	"	
14,388 "	18 "	14,406 "					
2,140 72	"	2,140 72					
23,028 87	11 04	23,040 81	23,040 81	"	1,950 19	"	
					312,901 61	1,058,756 01	
3,015,602 10	106,952 30	3,122,554 40	3,122,554 40	106,853 02	725,854 40		

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Rachat et transferts de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées . . .		562 40	120 95	"
Capitaux du fonds de l'industrie		"	8,525 08	"
— de créances ordinaires.		72,640 15	450,887 02	42,844 16
<i>Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages-intérêts; successions en déshérence; épaves.</i>	Vente de terrains provenant d'emprises. { Rivières et canaux	"	"	"
	Routes appartenant à l'État.	25 "	2,978 72	15 "
	Produits des successions en déshérence	87 25	10,025 03	105 88
	— net des épaves	"	"	1,520 72
	Prix de vente d'objets mobiliers hors d'usage. { Domaines (valeurs capitales). Finances	7,841 25	6,257 80	4,702 10
		Guerre	1,858 45	4,458 55
		Travaux publics	"	6,488 50
		Justice	12 20	5,452 10
		Intérieur	402 50	1,547 50
	Chemin de fer. { Affaires Étrangères	"	442 40	5,910 "
		Transactions en matière domaniale	"	"
		Dommages-intérêts pour inexécution de conventions	"	4 80
		Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.	620 07	8,971 48
		Refournissement pour moins-value de mobilier (bacs et bateaux)	"	"
	Forêts — Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication	"	140 09	"
	Aliénation d'immeubles provenant d'emprises	3,158 44	63,701 63	171 06
		Prix de { de mobilier et matériel hors d'usage	2,500 44	216 25
		vente { d'objets non réclamés.	"	"
	Excédant de droits d'encan sur frais d'adjudication.	"	"	"
	Revenus des domaines. — Vente d'herbages. (Génie militaire)	1,125 15	"	28,024 44
<i>Prix de vente de domaines.</i>	Loi du 27 mai 1857	"	"	"
	— du 30 juin 1840	"	"	"
	— du 20 décembre 1842	"	1,400 82	1,506 40
	— du 18 mai 1845	"	"	"
	— du 26 février 1846	"	"	"
Autres aliénations.		7 86	225 21	"
A REPORTER. fr.		90,448 16	552,280 31	91,013 44

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
.	.	.	556 47	219 15	785 07	2,044 02	2,044 02
.	70,882 25	.	.	.	.	70,205 51	70,205 51
69,256 05	10,781 54	276,083 52	17,082 50	11,019 97	14,508 71	954,984 12	954,984 12
548 "	.	1,058 62	.	.	.	1,606 62	
110 65	134 63	1,591 66	70 87	25 75	187 27	5,157 55	
117 50	222 "	2,704 95	75 "	.	.	14,524 21	
.	.	340 92	.	.	.	1,876 64	
10,416 26	207 80	44 "	276 25	115 "	240 25	50,228 80	
2,296 91	9,548 80	47,857 51	773 55	178 60	4,473 35	72,020 34	
2,651 "	.	.	1,118 "	18 25	15 "	12,207 55	
.	.	70 "	50 50	36 45	.	5,581 25	
.	.	567 04	.	150 "	.	2,256 04	
.	.	.	.	.	.	6,552 40	
.	14,084 "	500 "	150 "	1 "	.	14,755 "	351,024 84
5 "	30 "	5 21	.	15,984 10	.	14,027 11	
3,965 06	1,612 08	222 51	327 75	5,192 72	40 12	25,147 94	
.	.	50 "	.	.	.	100 "	
.	.	5,115 08	.	168 90	.	5,424 07	
.	12,447 56	7,068 05	105 50	.	.	86,651 54	
94 02	74 "	40 "	.	.	.	5,050 71	
94 "	.	.	.	.	.	94 "	
.	9 54	58 88	.	.	.	48 42	
4,022 06	15 "	.	.	.	.	55,184 65	
.	.	.	.	5 64	.	5 64	
" 06	5,182 57	2,875 75	.	6,569 70	.	14,627 86	
.	16 10	.	.	.	100 "	5,025 52	
.	.	18,410 01	.	.	.	18,410 01	38,045 01
424 55	.	.	.	.	.	424 55	
.	176 "	1,145 56	.	.	.	1,555 65	
95,962 02	154,512 25	364,502 05	20,564 17	37,668 25	20,540 77	1,405,501 30	1,405,501 50

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; ventes d'herbes; extrac- tion de minéral de fer, de terre et de sable.	REPORT. fr.	90,448 16	552,280 51	91,015 44
	Rivières et canaux. { Prix de vente d'arbres, plantations et herbages	145 40	1,507 "	5,162 "
	Excedant de droits d'encan sur frais d'adjudication	"	"	"
	Routes de l'Etat. { Prix de vente d'arbres, plantations, herbages, etc.	547 87	20,765 17	25,555 25
	Excedant de droits d'encan sur frais d'adjudication	"	166 01	"
	Prix de vente de coupes de bois	"	272,129 76	11,505 10
	— de chablis, bois de délit et d'élagages	"	52,028 47	"
	Forêts. { — d'objets saisis et confisqués.	"	"	"
	— de glandée, panage, foin et herbages	"	182 "	"
	Concessions de tourbières, carrières, etc.	"	45 "	"
	Location d'herbages.	558 "	008 05	2,801 58
	Dépendances du chemin de fer. { Vente de bois et osiers	"	221 "	51 50
	Excedant de droits d'encan.	"	"	"
	Rivières et canaux. { Location de terrains provenant d'emprises.	"	559 "	589 26
	Droit de pêche	4,885 "	589 "	4,108 "
Fermages de biens- fonds et bâtiments; de chasses et de pé- ches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Dé- partement de la Guerre.	Routes de l'Etat. { Location de terrains provenant d'emprises.	"	"	18 50
	Fermages des propriétés dépendantes des forêts	"	2,829 94	555 "
	Fermages du droit de chasse	"	"	"
	Forêts. { — de pêche	"	"	"
	Redevances pour construction d'usines et droits d'usage	"	"	"
	Indemnités pour places de fauldes. . . .	"	"	"
	Locations de terrains	1,521 50	1,144 71	1,795 75
	Chemin de fer. { — de cafés restaurants	2,500 "	612 75	579 54
	— de vidanges	65 "	76 66	26 "
	— de pêche	"	"	"
	Produits divers et accidentels. { Jeux de Spa	"	"	"
	Rétributions pour permis de construction d'usines.	"	"	"
	Fermages de biens-fonds et bâtiments.	12,607 02	21,427 80	5,258 76
	— de pêche et de chasse	"	"	120 "
	Génie militaire. { Location de biens-fonds et bâtiments.	22,537 06	842 85	11,094 47
Revenus des do- maines.	Droit de pêche.	"	"	1,592 "
	Arrérages de rentes	597 61	442 22	27 50
	Redevance de 4 p. % du revenu de biens passés en mainmorte.	154 92	0 58	20 65
	— pour concessions de prises d'eau	"	150 "	"
	Produit de la calamine.	"	"	"
Recouvrements d'avances; Ministère des Travaux publics. — Indemnités pour jouissance d'égout		"	1,148 20	"
A REPORTER. fr.		135,524 44	951,056 78	157,231 88

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception	PAR ARTICLE du Budget.
93,962 02	134,312 25	564,502 93	20,364 17	57,668 25	20,349 77	1,405,501 50	1,405,501 50
10,049 47	9,421 10	2,281 15	2,188 50	"	"	28,842 09	906,712 10
"	174 77	"	"	"	"	174 77	
654 50	15,145 01	885 "	197 75	14 70	12,050 17	75,592 52	
"	9 26	"	"	"	"	176 17	
"	15,480 55	88,937 79	"	141,961 37	234,744 22	704,056 57	
"	"	"	"	1,528 05	"	54,456 52	
"	"	"	"	17 35	"	17 35	
"	"	9,029 95	"	148 87	"	9,960 82	
"	"	2,592 75	"	456 63	47,813 "	50,707 36	
1,075 "	4,727 50	66 50	182 25	"	"	10,007 48	
"	"	2,408 05	149 50	"	"	2,850 03	
"	"	"	"	"	"	"	
12,006 58	4,523 50	80 "	"	"	"	17,958 14	
2,502 55	4,141 69	10,866 75	5,045 75	2,075 "	2,555 50	55,265 24	
"	40 50	"	"	"	"	50 "	
"	596 20	459 78	"	5 "	765 85	4,991 84	517,855 25
"	"	745 "	"	1,295 "	2,767 10	4,805 10	
"	"	"	"	1,515 25	4,374 02	5,889 27	
"	"	400 "	"	5,471 41	20 02	3,892 55	
"	"	"	"	1,500 "	"	1,500 "	
2,701 93	1,482 75	1,181 70	260 50	"	"	9,804 64	
2,190 "	5,278 34	3,905 50	"	"	"	15,065 95	
45 50	45 "	"	"	"	"	256 16	
"	10 "	"	"	"	"	10 "	
"	"	259,824 16	"	"	"	259,824 16	
"	550 "	"	"	"	"	550 "	
3,209 90	22,595 90	4,889 85	405 "	68 75	944 07	69,407 05	
"	502 "	"	"	"	"	622 "	
8,602 40	23,265 02	2,100 52	11 45	146 50	6,470 42	74,871 59	
"	100 "	"	"	"	82 50	1,574 50	
3 42	789 57	165 67	1,704 88	674 49	459 72	4,644 38	1,148 20
"	23 71	"	7 60	"	"	196 24	
"	21 16	"	"	"	180 "	351 16	
"	"	7,500 "	"	"	"	7,500 "	
"	"	"	"	"	"	1,148 20	
157,599 07	240,834 64	763,218 83	28,723 15	192,544 60	553,355 24	2,919,868 63	2,919,868 63

CAPITAUX ET REVENUS. — ENRE

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE
REPORT. fr.		135,524 44	951,036 78	157,231 88
<i>Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.</i>	Pensions des élèves	"	51,549 89	"
	— d'animaux malades	"	4,790 50	"
	Produits consommés en nature.	"	"	"
	— de vente d'objets divers	"	25,812 70	"
Intérêts de créances du fonds de l'industrie		2,506 24	7,257 50	"
— — ordinaires		722 49	20,957 53	"
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière		"	1,438 13	23 50
— volontaires		31 16	"	1,000 "
Abonnements au <i>Moniteur</i>		"	17,953 94	570 "
— au <i>Recueil des lois et arrêtés</i>		876 "	1,938 "	950 "
— au <i>Bulletin du Musée</i>		"	2,140 72	"
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques, sur les transcriptions d'actes de mutations.		1,070 19	5,828 11	2,921 52
TOTAUX. fr.		141,639 52	1,048,503 40	162,676 70

GISTREMENT ET DOMAINES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
137,399 07	240,834 64	763,218 83	28,723 15	192,544 00	333,355 24	2,919,868 65	2,919,868 65
"	"	"	"	"	"	31,540 89	61,952 89
"	"	"	"	"	"	4,700 30	
"	"	"	"	"	"	"	
"	"	"	"	"	"	25,812 70	77,773 67
3,546 39	16,490 21	"	"	"	14,067 81	43,668 15	
70 97	720 "	7,659 36	"	105 12	3,870 05	54,105 52	
"	25 "	278 08	"	927 10	1,075 37	3,768 08	3,768 08
"	"	"	22 "	"	"	1,053 16	1,053 16
18 "	"	"	"	"	8 50	18,550 44	35,097 16
1,770 "	2,356 "	1,890 "	1,206 "	1,170 "	2,070 "	14,406 "	
"	"	"	"	"	"	2,140 72	
3,767 50	3,527 20	2,851 84	1,266 20	1,445 11	1,454 16	23,040 81	23,040 81
146,372 22	264,153 05	775,800 01	31,217 44	106,101 93	355,901 15	3,122,554 40	3,122,554 40

CAPITAUX ET REVENUS. —

Comparaison des recouvrements effec

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1849.	1848.
Rachat et transferts de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées.	2,044 02	1,352 52
Capitaux du fonds de l'industrie	70,205 31	68,957 19
— de créances ordinaires	954,084 12	180,175 49
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages-intérêts; successions en déshérence; épaves	331,024 34	618,101 04
Prix de vente de domaines	38,045 01	344,187 83
Prix des coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de minerai de fer, de terre et de sable	996,712 10	980,316 80
Fermages de biens-fonds et bâtiments; de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre	517,855 25	556,557 95
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture	61,052 80	56,544 57
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordinaires.	77,775 07	61,150 49
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière	3,768 08	151 40
— volontaires	1,055 16	460 »
Abonnements au <i>Moniteur</i> et au <i>Recueil des lois</i>	35,097 16	47,367 47
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques sur les transcriptions des actes de mutations.	25,040 81	»
TOTAUX fr.	3,122,554 40	2,710,282 40

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

tués avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
711 70	"	La confiance qui renaissait en 1849 exerça une heureuse influence sur ce produit.
10,248 12	"	Les variations qu'éprouvent ces produits sont la conséquence des termes d'exigibilité fixés par les contrats.
768,808 65	"	Cette augmentation est le résultat d'une opération d'ordre consistant dans l'encaissement de consignations antérieures au 1 ^{er} octobre 1830, et qui ont été remboursées par la Hollande.
"	287,076 20	Le chiffre de fr. 351,031 84 est supérieur de fr. 19,450 98 et au produit de 1847; aussi la diminution constatée n'est-elle que le résultat de la comparaison faite avec le produit tout à fait exceptionnel de 1848.
"	506,144 87	Cette diminution est la conséquence de la libération successive des acquéreurs.
7,505 50	"	La reprise des affaires justifie cette augmentation.
161,297 28	"	Cette augmentation provient de la remise faite au domaine d'un assez grand nombre de terrains, par les Départements de la Guerre et des Travaux publics.
25,408 52	"	Cet établissement, qui avait souffert des événements de 1848, est rentré dans sa situation normale en 1849.
16,625 18	"	Cette augmentation tient aux facilités accordées, en 1848, aux débiteurs de ces créances.
5,056 68	"	Ces différences tiennent à des causes accidentelles qui ne sont pas susceptibles d'explications.
595 16	"	
"	12,270 31	L'attention publique, éveillée par les projets de réforme soumis à la Législature en 1848, avait considérablement augmenté le nombre des abonnés. Cette circonstance est venue à cesser en 1849.
23,040 81	"	Produit nouveau introduit depuis le 1 ^{er} janvier 1849.
1,017,765 58	605,491 58	
412,272 "		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	120,000 *	"	101,777 42
Intérêts de 15,438 obligations de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général, etc.	557,520 *	"	557,520 *
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'article 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	299,500 *	"	300,269 90
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	480,000 *	"	567,713 02
— des actes des commissariats maritimes	40,000 *	"	59,041 52
— des droits de pilotage et de fanal.	575,000 *	"	480,536 00
— de la fabrication de pièces de cuivre.	145,000 *	"	*
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	400,000 *	"	523,222 22
Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs de la société de la Dendre.	42,750 *	"	42,750 *
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises.	240,000 *	"	228,292 14
TOTAUX. fr.	2,879,770 *	"	2,820,025 81

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR SUR les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL.			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
"	101,777 42	"	101,777 42	"	18,222 58	"	TOTAL. 71,418 51
537,520 "	"	"	537,520 "	"	"	"	14,388 02
150,161 20	150,108 79	"	500,269 90	"	"	709 99	47 56
565,076 50	2,657 56	"	567,715 92	"	"	87,715 92	29,790 69
"	59,041 52	"	59,041 52	"	958 48	"	30,744 56
"	480,556 60	"	480,556 60	"	94,665 40	"	
"	"	"	"	"	145,000 "	"	
525,222 22	"	"	525,222 22	"	"	125,222 22	
21,575 "	21,575 "	"	42,750 "	"	"	"	
197,547 58	50,744 50	"	a) 228,292 14	"	11,707 86	"	
					270,552 52	211,706 13	
1,904,002 56	826,021 45	"	2,820,925 81	"	58,846 19		

a) Par l'administration des contributions directes . . fr. 70,512 "

de l'enregistrement 14,340 46

du trésor public 142,695 12

Totaux égaux. . . . fr. 197,547 58

a) Par l'administration des contributions directes . . . fr. 70,512 "

de l'enregistrement . . . 14,340 46

du trésor public . . . 412,605 12

Totaux égaux. . . fr. 197,547 58

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1849.	1848.
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	101,777 42	112,385 62
Intérêts de 13,458 obligations de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien caissier général	557,520 "	557,520 "
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation définitive des créances mentionnées à l'article 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	500,269 99	500,600 80
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations	567,715 92	556,062 13
— des actes des commissariats maritimes	30,041 52	31,699 16
— des droits de pilotage et de fanal	480,536 60	500,509 11
— de la fabrication de pièces de cuivre	"	453,541 72
Intérêts attribués au trésor sur les émissions de billets de banque de la société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	525,222 22	"
Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs de la société de la Dendre	42,750 "	"
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises	228,292 14	"
TOTAUX. fr.	2,820,925 81	2,581,916 65

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
"	10,000 20	Ces produits sont essentiellement variables.
"	"	
"	330 90	Cette diminution provient de ce qu'en 1849, on a disposé d'une partie du capital pour la liquidation de créances.
11,051 79	"	Résulte de nouveaux placements.
7,342 36	"	Ces améliorations sont la conséquence d'une situation politique plus favorable
90,027 49	"	
"	453,341 72	On n'a pas disposé, en 1849, du crédit de 153,500 francs alloué au Budget pour la fabrication de monnaies de cuivre.
525,222 22	"	Produit nouveau en 1849.
42,750 "	"	Idem.
228,202 14	"	Idem. (Loi du 17 février 1849, article 5)
903,286 "	464,278 82	
439,007 18		

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'Etat.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	1,000 "	913 05	913 05
Frais de perception des centimes provinciaux	100,000 "	(a) 4,012 51	56,058 55
— — communaux		52,026 02	
TOTAUX. fr.	101,000 "	56,951 56	56,951 56

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

vements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE	COMPARAISON		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL		A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	des évaluations avec les recouvrements.		
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.		
915 05	"	915 05	915 05	"	86 97	"	a) Non compris la somme de fr. 45,515 38 c, prélevée pendant l'année 1849, la remise pour cette année ayant été réglée directe- ment par les provinces avec l'ad- ministration du trésor public qui en a fait recette.
"	4,012 51	4,012 51	56,058 53	"	45,901 47	"	
47,938 85	4,087 17	52,026 02		"	"		
48,851 88	8,099 08	56,951 56	56,951 56	"	44,048 44	"	

REMBOURSEMENTS. — CON

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions . .	541 50	10 50	82 78
Frais de perception des centimes provinciaux	281 14	855 20	571 56
— — communaux	5,529 71	12,109 45	7,570 59
TOTAUX. fr.	6,152 35	12,984 15	8,024 93

TRIBUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
37 61	56 66	125 51	10 49	25 98	15 .	915 05	915 05
495 98	505 45	808 87	60 42	216 17	212 72	4,012 51	56,058 55
8,220 44	6,723 46	6,051 72	2,154 01	2,505 25	1,572 30	52,026 02	
8,761 05	7,285 57	6,986 10	2,215 02	2,747 40	1,798 11	56,951 56	56,951 56

REMBOURSEMENTS. — CONTRI

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1849.	1848.
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions	915 05	1,375 75
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux	56,058 55	50,596 27
TOTAUX fr.	56,951 50	51,972 02

BUTIONS DIRECTES, ETC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
°	462 72	
5,442 26	°	
5,442 26	462 72	
4,070 54		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des recevables de l'Etat.	
			PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
<i>Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.</i>	Débets de comptables. { Forcements en recette.	50,000 "	7,460 08	164,108 19
	{ Recouvrements divers		71,388 84	
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires.		72,600 86	
	Actes de chargement de divers chefs.		3,451 72	
	Prélèvements sur les cautionnements.		1,025 10	
	Recouvrements divers		7,502 50	
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger		25,000 "	22,557 10	22,557 10
<i>Avances faites par le Ministère des Finances.</i>	Frais de poursuites et d'instances.	5,000 "	3,557 "	3,557 "
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois. { Communes et hospices	135,000 "	138,787 86	140,815 04
	{ Acquéreurs de bois domaniaux.		1,911 35	
	{ Remboursement et dégrèvement de contributions		114 45	
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers (5 p. %)	6,000 "	8,278 28	8,278 28
	— — — — des provinces.	7,000 "	a) 6 26	6 26
<i>Avances faites par le Ministère de la Justice.</i>	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière. {	160,000 "	182,552 01	245,550 60
	— — de simple police		60,819 57	
	— militaire		8 02	
	Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc. { Entretien de mendiants	1,000 "	3,550 38	3,550 38
	{ Remplacement de mendiants.		"	
<i>Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.</i>	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	100 "	5,811 36	5,811 36
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire		54,200 "	56,167 17	56,167 17
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete		148,500 "	"	"
Abonnement provisoire des provinces, pour le service des ponts et chaussées		61,200 "	34,498 92	34,498 92
TOTAUX. fr.		652,800 "	682,476 90	682,476 90

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'Etat.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
7,466 84	2 24	7,469 08					
63,589 03	1,291 01	64,880 04					
72,599 65	1 21	72,600 80	155,457 07	8,671 12	"	105,157 07	
2,652 15	" 75	2,652 00					
1,078 50	546 60	1,025 10					
6,229 00	"	6,229 09					
22,557 10	"	22,557 10	22,557 10	"	2,462 90	"	
1,821 06	215 00	2,054 12	2,054 12	1,502 88	2,965 88	"	
134,741 71	4,024 03	138,765 74					
1,401 82	509 51	1,911 35	140,791 52	22 12	"	5,791 52	
114 24	" 21	114 45					
7,834 92	129 18	7,964 10	7,964 10	514 18	"	1,964 10	
"	5 60	5 08	5 08	" 60	0,994 54	"	
105,538 27	20,857 57	124,105 64					
40,006 17	6,072 89	46,169 06	170,572 72	72,986 88	"	10,372 72	
8 02	"	8 02					
3,350 58	"	3,350 58	3,350 58	"	"	2,550 58	
"	"	"					
5,790 96	1,316 18	5,107 14	5,107 14	704 22	"	5,007 14	
47,267 17	8,900 "	56,167 17	56,167 17	"	"	1,907 17	
"	"	"	"	"	148,500 "	"	
34,498 92	"	34,498 92	34,498 92	"	26,701 08	"	
					187,424 20	152,809 10	
554,405 "	45,809 90	598,274 00	598,274 00	84,202 "	54,525 10		

a) Non compris une somme de fr. 6,098 18 c., prélevée pendant l'année 1849, la remise pour cette année ayant été réglée directement par les provinces avec l'administration du trésor public, qui en a fait recette.

a) Non compris une somme de fr. 6,698 18 c., prélevée pendant l'année 1849, la remise pour cette année ayant été réglée directement par les provinces avec l'administration du trésor public, qui en a fait recette.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.	Débets de comptables. { Forcements en recette	18 41	7,286 84	84 27
	{ Recouvrements divers	14 15	55,104 08	" "
	Soldes de comptes de comptables extraordinaires	" 77	33,102 64	1,410 60
	Actes de chargement de divers chefs.	" 87	"	9 "
	Prélèvements sur les cautionnements	500 20	"	500 50
	Recouvrements divers.	"	"	"
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger.		"	"	"
Avances faites par le Ministère des Finances.	Frais de poursuites et d'instances	"	727 82	72 50
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois. { Communes et hospices	807 59	1,595 90	755 73
	{ Acquéreurs de bois domaniaux.	"	747 01	"
	{ Remboursement et dégrèvement de contributions	"	"	"
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers (5 p. %).	582 25	1,557 50	568 "
— — — — des provinces.		"	"	"
Avances faites par le Ministère de la Justice.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et forestière.	3,561 56	21,954 92	14,700 55
	— en matière de simple police	2,625 25	13,451 60	3,076 40
	— militaire.	"	"	"
	Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc. { Entretien de mendiants	52 "	1,255 06	"
	{ Remplacement de mendiants.	"	"	"
Avances faites par le Ministère de l'Intérieur.	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique	752 58	1,627 79	405 68
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire		900 "	45,017 17	3,760 "
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete		"	"	"
Abonnement provisoire des provinces, pour le service des ponts et chaussées.		3,800 "	7,557 55	4,455 55
TOTAUX. fr.		18,582 21	188,782 25	20,614 43

GISTREMENT ET DOMAINES.

*des recouvrements effectués.*DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
2 27	3 20	"	" 08	"	104 01	7,469 08	
"	1,565 16	3,720 "	1,902 92	"	4,764 73	04,880 04	
10,167 25	676 87	13,915 00	1,863 93	2,452 09	"	72,600 86	153,457 07
2,605 53	" 25	8 50	"	5 63	5 52	2,652 00	
"	546 60	"	"	"	"	1,025 10	
"	0,229 09	"	"	"	"	0,229 09	
"	"	22,537 10	"	"	"	22,537 10	22,537 10
948 07	186 90	85 85	"	6 60	8 "	2,034 12	2,034 12
1,442 29	10,680 07	13,703 54	558 88	58,425 88	42,010 86	138,765 74	
710 "	"	189 50	"	40 21	224 61	1,911 53	140,791 52
"	5 87	"	98 12	"	12 46	114 45	
312 47	1,587 48	1,784 39	176 88	794 50	800 98	7,064 10	7,064 10
3 52	"	"	"	" 14	"	5 66	5 66
10,148 73	26,795 10	10,489 01	8,281 16	7,919 58	15,547 25	124,195 64	
5,004 05	10,510 67	5,491 43	2,561 06	1,462 54	5,988 08	46,169 06	170,572 72
8 02	"	"	"	"	"	8 02	
364 84	4 74	950 46	225 64	41 77	505 97	5,359 38	5,359 38
"	"	"	"	"	"	"	
856 27	664 95	686 64	1 10	"	152 33	5,107 14	5,107 14
800 "	4,400 "	1,160 "	"	200 "	"	56,167 17	56,167 17
"	"	"	"	"	"	"	
" 3,983 53	1,600 "	2,590 "	1,851 92	5,166 67	5,755 54	54,498 02	54,498 02
44,357 02	74,252 95	77,259 "	17,286 71	76,515 41	71,646 92	598,274 90	598,274 90

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES		
	1849.	1848.	
Recouvrements de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes	155,437 07	94,527 19	
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter à l'étranger	22,537 10	68,604 87	
Avances faites par le Ministère des Fi- nances.	Frais de poursuites et d'instances	2,054 12	5,577 56
	Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs de bois do- maniaux, pour frais de régie de leurs bois	140,791 52	155,256 05
	Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	7,964 10	5,412 75
	— — — — des provinces.	5 66	•
Avances faites par le Ministère de la Jus- tice.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.	170,372 72	127,171 20
	Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	5,550 58	2,443 45
Avances faites par le Ministère de l'In- térieur.	Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique . . .	5,107 14	262 52
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	56,167 17	46,282 85	
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^e sections), du canal d'embranchement vers Turnhout, et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzaete	•	•	
Abonnement provisoire des provinces pour le service des ponts et chaussées	54,408 92	48,591 25	
TOTAUX. fr.	598,274 00	550,109 52	

GISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
60,909 88	"	Les remboursements dont la perception est attribuée à l'administration de l'enregistrement et des domaines, présentent une augmentation de fr. 68,165 38 c^s. Cette augmentation frappe principalement sur les deux objets ci-après : 1^o Recouvrements de reliquats de comptes, fr. 60,909 88 c^s, provenant de la réalisation, au profit du trésor, du cautionnement en numéraire d'un certain nombre de comptables de l'administration des contributions, par suite de déficit de compte ; 2^o Frais de justice, fr. 43,201 43 c^s, par suite d'une plus grande rigueur que des circonstances meilleures qu'en 1848 ont fait apporter dans le recouvrement de ces frais. D'un autre côté, il faut tenir compte d'une diminution de fr. 46,067 77 c^s, sur les bénéfices de la fonderie de canons. Cet établissement avait pris, en 1848, un développement exceptionnel par les commandes venues de l'étranger.
"	46,067 77	
"	1,545 24	
7,555 49	"	
2,551 35	"	
5 86	"	
43,201 43	"	
915 95	"	
4,844 62	"	
0,884 54	"	
"	"	
"	14,092 51	
120,868 70	61,705 32	
68,165 38		

Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	a) 1,652,400 »	°	445,037 26
Recettes accidentelles	290,000 »	»	262,101 77
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	186,800 »	»	c) 25,400 »
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600 »	»	25,608 °
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1849	160,000 »	»	57,000 »
Frais de perception des revenus provinciaux	»	»	d) 55,502 87
TOTAUX fr.	2,282,800 »	»	846,759 90

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
70,456 01	572,000 65	•	445,037 26	•	1,209,562 74	•	a) L'évaluation, qui était de 852,400 francs d'après le Budget primitif, a été augmentée de 800,000 francs, par la loi du 17 juin 1849. b) Voir l'annexe n° 1.
258,068 44	4,035 55	•	b) 262,101 77	•	27,898 25	•	
5,535 •	5,225 •	•	8,760 •	16,750 •	148,040 •	•	c) Ces produits ont été recou- vrés par l'administration de l'enregistrement.
6,500 •	17,108 •	•	23,608 •	•	•	8 •	
•	37,000 •	•	37,000 •	•	125,000 •	•	
•	40,902 42	•	40,902 42	14,600 45	•	40,902 42	
					1,508,300 97	40.910 42	d) Voir l'annexe n° 2.
340,540 05	474,800 40	•	815,409 45	31,350 45	1,467,500 55		

Détail des recouvrements effectués

SOLDES DE COMPTES.		
Versements par divers receveurs des contributions directes, douanes et accises, en apurement de leur gestion	223 21	
Versements faits antérieurement à 1846, en atténuation des déficits constatés à charge des comptables de l'administration des contributions directes, etc., en capital et intérêts.	50,213 41	
Versement par le directeur de la fabrication des monnaies, pour solde de son compte des années 1832 à 1844	0,535 78	
Versement par le même, pour solde de son compte de l'année 1847	502 40	
Solde versé par la commission chargée de faire fonctionner le banc d'épreuve des chaînes et câbles établi à Gosselies	600 "	
Versements pour solde des fonds mis à la disposition de l'économat du Ministère des Finances.	515 43	
Solde du compte rendu pour l'année 1848, relativement au transport des dépêches par le bateau à vapeur entre Anvers et Tamise	200 "	
Versement du solde disponible des fonds mis à la disposition du Département des Affaires Étrangères (Marine) sur le Budget de l'exercice 1848.	55,034 03	
		82,845 10
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.		
Remboursements pour pensions, intérêts de cautionnements, rations de vivres et de fourrages reçus en trop; pour pertes d'armes et de cartouches, etc.	2,661 21	
Remboursements pour rectifications d'erreurs de compte	2 14	
— des frais d'entretien d'individus condamnés en matière de simple police, etc.	1,059 55	
Restitution anonyme	2,000 "	
Retenues au profit du trésor sur traitements et pensions, pour admission d'anciens services, conférant des droits à une pension	2,077 80	
Intérêts bonifiés, par les souscripteurs, dans l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4 1/2 p. ^o / ₁₀₀ , sur leurs versements de termes arriérés	40,530 41	
Versement, fait en 1848, par la société métallurgique d'Engis, dite la <i>Nouvelle-Montagne</i> , en remboursement de la 1 ^{re} moitié du coût des travaux d'établissement d'un chemin de halage et d'un port sur la rive gauche de la Meuse, au droit des usines d'Engis.	7,487 "	
Remboursement des intérêts non échus sur les bons du trésor, admis en paiement des impôts par l'administration des contributions directes, etc., en 1849. . . fr. 150 00		
Idem par l'administration de l'enregistrement	256 62	
	395 71	
		56,915 71
PRODUITS EXTRAORDINAIRES ET ACCIDENTELS.		
Rétributions perçues pour opérations au grand-livre de la Dette publique	10,662 "	
Retenue pour l'emprunt du 6 mai 1848, abandonnée à l'État.	84 "	
Reliquat attribué au trésor par suite du compte rendu des fonds des tiers de l'administration des contributions directes, etc., pour la période du 1 ^{er} janvier 1850 au 31 décembre 1849, déduction faite des dépenses indûment imputées sur ces fonds.	5,482 87	
A REPORTER. fr.	14,228 87	159,758 87

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

à titre de recettes accidentelles.

REPORT. fr.	14,228 87	139,758 87
Droits de passage des écluses du bassin et du génie militaire à Ostende, perçus du 3 février 1848 au 4 janvier 1849	2,144 56	
Droits de pont aux écluses militaires à Ostende, perçus en 1848	25 94	
Droits de transport et d'emménagement des poudres à canon des navires de commerce au fort St-Ferdinand, à Anvers	98 67	
Prorata d'intérêts sur un capital de fr. 1,000,217 06 c., de la dette publique à 2 1/2 p. % appartenant au trésor, ayant été échangé contre des obligations au porteur de l'emprunt 5 p. %, 1840, les 18 septembre, 7 octobre et 30 novembre 1848	5,512 63	
Semestres d'intérêts, échus le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} juillet 1849, d'un capital de 1,045,600 francs de la dette publique à 2 1/2 p. %, provenant de l'ancien fonds d'agriculture	41,000 .	
Semestres d'intérêts, échus le 1 ^{er} mai et le 1 ^{er} novembre 1849, d'un capital de 504,000 francs, obligations au porteur de l'emprunt 5 p. %, 1840, appartenant au trésor.	25,200 .	
Bénéfice réalisé en 1849 sur la vente des certificats de vie pour pensions, revêtus de la formalité du timbre	363 50	
Solde en faveur du trésor, à la date du 31 décembre 1849, des intérêts en compte courant, avec la maison de Rothschild, frères, à Paris	770 31	
Moitié du semestre d'intérêts, échu le 1 ^{er} novembre 1848, d'un capital de 1,700,000 francs, obligations 4 1/2 p. %, formant le cautionnement de la société du chemin de fer et du canal de la vallée de la Dendre	10,125 .	
Intérêts prescrits au profit du trésor pour cause de non-paiement dans les cinq années de l'échéance, Savoir :		
1 ^o Dette à 2 1/2 p. %, échéances des 1 ^{er} juillet, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1842; 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1843, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1844 fr.	5,528 16	
2 ^o Emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, échéances des 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1842, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1843, 1 ^{er} janvier et 1 ^{er} juillet 1844	780 .	
3 ^o Emprunt 5 p. %, 1832, échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1841, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1842, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1843	4,508 62	
4 ^o Emprunt 5 p. %, 1840, échéances des 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1841, 1 ^{er} mai et 1 ^{er} novembre 1842	241 79	
5 ^o Emprunt 5 p. %, 1838, échéances des 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1841, 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1842, 1 ^{er} février et 1 ^{er} août 1843	696 90	
	9,615 47	
Montant de deux ordonnances périmées (exercice 1840), imputées sur le fonds des cautionnements	5 97	
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées	4,053 53	
		122,010 05
RECETTES APPARTENANT A DES EXERCICES CLOS.		
Exercice 1846.		
Remboursement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	206 11	
Frais de perception des revenus provinciaux (Anvers).	126 74	
		332 85
TOTAL. fr.		262,101 77

REMBOURSEMENTS.

*Détail des recouvrements effectués sur la remise due au trésor
des frais de perception*

DÉSIGNATION DES PROVINCES.	Revenus recouvrés pour le compte des provinces.		
	PAR LES COMPTABLES		TOTAL.
	des CONTRIBUTIONS directes.	de L'ENREGISTREMENT.	
Anvers	255,809 06	48,941 55	502,750 61
Brabant.	684,407 02	161,565 44	845,770 46
Flandre occidentale	571,027 58	74,288 70	445,516 08
— orientale.	406,789 94	56,857 67	445,627 61
Hainaut.	261,278 40	"	261,278 40
Liège	289,085 45	"	289,085 45
Limbourg	95,275 24	"	95,275 24
Luxembourg	165,554 77	19,465 07	182,000 84
Namur	178,096 67	105,651 11	283,727 78
TOTAUX. fr.	2,705,501 97	446,527 54	3,140,829 51

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

en vertu de la loi du 25 mai 1838, pour remboursement
des revenus provinciaux.

Remise due au trésor.		REMISE	REMISE	Observations.
TAUX.	MONTANT.	RECOURVÉE.	restant A RECOURVER.	
1 1/2 p. ‰	4,541 26	4,500 "	41 20	Ce recouvrement a été fait en 1851.
1 1/2 p. ‰	12,686 56	12,686 56	"	
1 1/2 p. ‰	6,679 74	"	6,679 74	Cette somme sera recouvree en 1852, en exécution des engagements pris par la députation du conseil provincial.
1 1/2 p. ‰	6,654 41	6,654 41	"	
3 p. ‰	7,858 55	7,858 55	"	
3 p. ‰	8,672 50	795 05	7,879 45	Ce recouvrement a été fait en 1851.
1 1/2 p. ‰	1,420 15	1,420 15	"	
1 1/2 p. ‰	2,745 "	2,745 "	"	
1 1/2 p. ‰	4,255 92	4,255 92	"	
"	55,502 87	40,902 42	14,600 45	

REMBOURSEMENTS.

Comparaison des recouvrements effectués

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1840.	1848.
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	445,057 26	854,602 23
Recettes accidentelles	262,101 77	807,708 71
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts	8,760 »	196,096 00
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien dans les prisons	23,608 »	20,284 »
Chemin de fer Rhénan. — Dividendes de 1849	37,000 »	»
Frais de perception des revenus provinciaux	40,002 42	48,501 23
TOTAUX. fr.	815,409 45	1,908,272 26

— TRÉSOR PUBLIC.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
.	391,654 97	Produit variable. Toutefois, la différence en moins qui se constate à l'exercice 1849, doit être attribuée à ce que la durée de cet exercice a été réduite de 14 mois, en vertu de la loi sur la comptabilité de l'Etat, d'où il est résulté que les sommes perçues après le 31 octobre 1850 sur l'exercice 1849, ont été portées en recette au profit de l'exercice suivant.
.	545,606 94	Produit variable.
.	188,256 09	Cette différence en moins à l'exercice 1849 résulte tant du retard apporté par les débiteurs que du non-paiement par suite de contestations.
5,324 .	.	Cette différence à l'exercice 1848 provient de ce que l'abonnement dû par la province de Brabant et qui s'élève à la même somme, a été perçu par l'administration de l'enregistrement, qui en a fait recette dans sa comptabilité à titre de solde de compte.
57,000 .	.	Il n'a pas été payé de dividende en 1848. Ce produit a été mis en entier au fonds de réserve de la Société du chemin de fer Rhénan, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.
.	7,688 81	Cette différence résulte de ce que les prélèvements faits en 1850, sur l'exercice 1849, par les administrations des contributions directes et de l'enregistrement, ont été maintenus en recette dans la comptabilité de ces administrations, ce qui n'avait pas eu lieu auparavant: la remise due à l'Etat était réglée directement avec les provinces par l'administration du trésor public, sans avoir égard aux prélèvements constatés.
40,324 .	1,133,186 81	
1,092,862 81		

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Évaluations du Budget. — Droits constatés. — Recou*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS A la charge des redevables de l'État.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845	900,000 »	526,706 05	526,706 05

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

recouvrements effectués, par année et par nature de perception.

RECouvreMENTS EFFECTUÉS				RESTE A RECOURIR sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements.		Observations.
En 1849.	En 1850.	TOTAL			EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements.	
		PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.				
224,705 85	102,002 18	526,706 05	526,706 05	"	557,295 97	"	

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ

Développement, par province,

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ANVERS.	BRABANT.	FLANDRE OCCIDENTALE.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1843 . . .	"	5,725 09	"

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

des recouvrements effectués.

FLANDRE ORIENTALE.	HAINAUT.	LIÈGE.	LIMBOURG.	LUXEMBOURG.	NAMUR.	TOTAL	
						PAR NATURE de perception.	PAR ARTICLE du Budget.
141,101 55	.	67,286 76	.	10,012 54	102,582 09	320,706 03	320,706 03

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉ*Comparaison des recouvrements effectués*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES	
	1849.	1848.
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 3 février 1845.	526,706 05	278,486 92

CIALES. — ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

avec ceux de l'exercice antérieur.

DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.		EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1849.
EN PLUS.	EN MOINS.	
48.210 11	»	Par suite de circonstances meilleures, un plus grand nombre de ventes ont été faites en 1849.

362

DÉVELOPPEMENTS

DU

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

DÉPENSES.

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849	En 1850 jusqu'au 31 octob
Service de la dette.	1					
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans désignation de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1	500,000	300,000	150,000	150,000
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	"	2	840,500	840,500	423,280	423,280
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique, à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	"	3	5,502,640 78	5,502,640 78	2,751,320 30	2,751,320 50
Frais relatifs à cette dette	"	4	3,000	2,311 57	424	1,887 57
Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1836 1,200,000	"	5	1,500,000	1,500,000	750,000	750,000
Dotation de l'amortissement de cet emprunt. 500,000	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	6	3,000	1,715 15	660 60	1,054 47
Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, et du capital approximatif de 7,024,000 francs, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} août 1849) 1,023,500	"	7	1,364,412	1,364,412	1,364,412	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, pendant la même période 341,105	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt	"	8	22,750	15,685 42	9,314 52	6,568 00
Intérêts de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849) 5,622,500	"	9	4,547,000	4,547,000	4,547,000	"
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, pendant la même période 724,500	"					
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt	"	10	108,355 53	85,499 56	38,502 95	46,996 61
A REPORTER.			13,997,606 11	13,965,822 26	9,854,914 52	4,130,907 74

PUBLIQUE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
300,000 "	"	"	"	"	"	
840,500 "	"	"	"	"	"	
8,502,040 78	"	"	"	"	"	
2,311 37	"	"	688 63	"	"	
1,500,000 "	"	"	"	"	"	
1,715 15	"	"	1,284 87	"	"	
1,364,412 "	"	"	"	"	"	
15,685 42	"	"	7,066 58	"	"	
4,347,000 "	"	"	"	"	"	
85,490 56	"	"	22,835 77	"	"	
13,065,822 26	"	"	31,875 85	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			15,997,606 11	15,905,822 26	9,854,914 52	4,150,907 74
Service de la dette (suite).	I (suite)					
Intérêts de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c., à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 sep- tembre 1842 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849)						1,102,571 60
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, pendant la même période.		11	1,451,085 02	1,451,085 02	1,451,085 02	.
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt.		12	37,500 .	30,417 50	12,739 25	17,078 51
Intérêts de la dette de 95,442,822 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, résultant de la conversion auto- risée par la loi du 21 mars 1844, Bull. offic. n° 42 (depuis le 1 ^{er} janvier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849)						5,579,106 20
Dotation de l'amortissement de cette dette, pendant la même période		13	4,574,465 15	4,574,465 15	4,574,465 15	.
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la même dette (art. 2 de la loi du 21 mars 1844)		14	12,500 .	12,482 22	370 85	12,102 37
Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, Bull. offic. n° 44 (depuis le 1 ^{er} jan- vier jusqu'à l'échéance du 1 ^{er} novembre 1849)						5,174,600 .
Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à $\frac{1}{2}$ p. % du capital, pendant la même pé- riode.		15	5,527,555 55	5,527,555 55	5,527,555 55	.
Frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement du même emprunt (art. 2 de la loi du 22 mars 1844)		16	10,855 55	10,720 91	165 18	10,555 75
Intérêts des deux emprunts, à 5 p. %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848, pour la période du 1 ^{er} no- vembre 1849, sur un capital approximatif de 57,768,000 francs		17	1,888,400 .	1,888,400 .	1,888,400 .	.
Frais relatifs au paiement des intérêts de ces deux emprunts.		18	2,500 .	1,025 .	.	1,025 .
Intérêts et frais présumés de la dette flottante		19	a) 970,184 20	970,184 20	167,547 95	802,856 25
Rentes viagères		20	4,975 56	4,857 46	.	5,018 54
Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée		21	1,765 87	647 79	.	647 79
Indemnité annuelle pour travaux à exécuter au canal de Ter- neuzen (art. 20 et 23 du traité du 5 novembre 1842)		22	105,820 10	105,820 10	.	105,820 10
Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du traité du 5 novembre 1842		23	21,164 02	21,164 02	.	21,164 02
A REPORTER.			26,586,221 57	26,544,425 00	21,256,820 13	5,106,555 85

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À RÉFECTUER OU À JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.		
15,965,822 26	"	"	51,875 85	"	"	
1,451,085 92	"	"	"	"	"	
50,417 50	"	"	7,082 44	"	"	
4,574,405 15	"	"	"	"	"	
12,482,22	"	"	17 78	"	"	
3,527,555 55	"	"	"	"	"	
10,720 91	"	"	112 42	"	"	
1,888,400 "	"	"	"	"	"	
1,025 "	"	"	1,475 "	"	"	
970,184 20	"	"	"	"	"	
3,618 54	1,258 92	"	117 90	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 420,184 20 c ¹ , par la loi du 6 juin 1850, Bloniteur n° 160.
647 70	"	"	"	"	"	
105,820 10	"	"	1,118 08	"	"	
21,164 02	"	"	"	"	"	
26,543,184 08	1,258 92	"	41,797 47	"	"	

DETTE PU

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			26,386,221 57	26,344,423 90	21,256,829 15	5,106,355 85
Rémunérations.	II.					
Anciennes pensions ecclésiastiques tiercées. 165,000 "						
Pensions civiles et autres accordées avant 1850. 106,000 "						
— civiques 145,000 "						
— militaires et pensions des Indes. 2,550,000 "		24	5,317,000 "	5,302,970 60	1,819,028 49	1,440,915 69
— de l'Ordre de Léopold 25,000 "						
— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite 525,000 "						
Arriérés de pensions de toute nature . . . 5,000 "						
Remboursement à faire au trésor néerlandais, en exécution du § 7 de l'art. 68 du traité du 5 novembre 1842, pour arrérages de pensions, du 1 ^{er} janvier au 1 ^{er} avril 1849 . . .		25	2,539 68	2,539 68	2,539 68	"
Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>) 21,700 "						
— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>) 11,150 "		26	57,200 "	56,771 60	27,598 70	9,152 90
Secours annuels (<i>jaarlijksche onderstanden</i>) 4,350 "						
Fonds de dépôt.	III.					
Intérêts des cautionnements versés en numé- raire, dans les caisses de l'État, pour la garantie de leurs gestions respectives, par des fonctionnaires comptables de l'État, par des receveurs communaux, des rece- veurs de bureaux de bienfaisance, par des préposés de l'administration du chemin de fer, des courtiers, etc., et par des contri- buables, etc., pour sûreté du paiement des droits de douanes, accises, etc. 387,000 "						
Intérêts arriérés sur des exercices clos . . . 5,000 "		27	500,000 "	366,550 03	86,684 21	269,691 02
— des consignations faites dans les caisses du trésor public de l'État.		28	70,000 "	60,240 09	184 96	60,061 13
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)						
TOTAUX			30,202,961 05	30,115,487 99	23,175,565 17	6,892,156 59

BLIQUE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
26,343,184 98	1,258 02	•	41,797 47	•	•	
3,266,844 18	56,132 51	•	14,023 51	•	•	
2,350 68	•	•	•	•	•	
56,531 60	240 •	•	428 40	•	•	
356,375 25	10,154 80	•	23,469 97	•	•	
60,246 00	•	•	9,753 91	•	•	
30,065,721 76	47,766 25	•	89,473 06	•	•	

Montant du Budget de la Dette Publique, fixé par la loi du 30 décembre 1848, *Moniteur* n° 566, à. . . fr. 29,782,776 85
— du crédit supplémentaire ouvert à l'art. 10 du chapitre I^{er}. 420,184 20

TOTAL. fr. 30,202,961 05

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
Liste civile	I.	1	2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"
Sénat	II.	2	40,000 "	40,000 "	26,000 "	14,000 "
Chambre des Représentants	III.	3	a) 461,095 24	456,515 02	569,151 25	87,184 60
Cour des Comptes.	IV.					
Membres de la Cour	"	4	50,000 "	40,500 "	42,835 26	5,666 74
Personnel des bureaux	"	5	81,000 "	81,000 "	77,100 06	3,800 04
Matériel et dépenses diverses	"	6	16,000 "	16,000 "	15,000 "	5,300 "
Pensions	"	7	b) 7,757 "	6,005 75	5,185 50	820 25
TOTAL			5,408,074 09	5,598,042 42	5,285,171 70	112,870 72

TIONS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS RESTANT À EXÉCUTER OU À JUSTIFIER.		CRÉDITS EXÉCUTANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES exécuteur LES CRÉDITS.	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	
	2,751,522 75	"	"	"	"	
	40,000 "	"	"	"	"	
	456,515 92	"	"	4,779 52	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 22,445 24 c., par la loi du 15 février 1850, Moniteur n° 48.
	46,500 "	"	"	5,500 "	"	
	81,000 "	"	"	"	"	
	16,000 "	"	"	"	"	
	6,005 75	"	"	1,755 25	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 5,757 francs par la loi du 16 juillet 1849, Moniteur n° 200.
	3,398,042 42	"	"	10,052 57	"	

Montant du Budget des Dotations, fixé par la loi du 28 décembre 1848, Moniteur n° 565, à fr. 5,581,872 75
— des crédits supplémentaires. 26,202 24

TOTAL. fr. 5,408,074 99

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1840.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	184,550 "	184,540 40	180,680 20	3,431 20
Matériel	"	3	23,000 "	22,083 08	22,038 08	925 "
Frais d'impression des recueils statistiques.	"	4	10,000 "	6,682 94	3,076 80	2,706 05
Frais de route et de séjour	"	5	6,000 "	4,065 67	3,015 59	1,052 08
Ordre judiciaire.	II.					
Cour de cassation (<i>Personnel</i>)	"	6	220,500 "	220,500 "	220,500 "	"
— (<i>Matériel</i>)	"	7	6,750 "	5,750 "	5,750 "	"
Cours d'appel (<i>Personnel</i>)	"	8	606,600 "	593,983 33	506,763 32	86,366 67
— (<i>Matériel</i>)	"	9	18,000 "	17,600 "	17,600 "	"
Tribunaux de première instance et de commerce	"	10	1,076,125 "	1,053,582 12	792,105 95	261,588 17
Justices de paix et tribunaux de police	"	11	555,940 "	555,820 "	409,000 "	146,605 50
Justice militaire.	III.					
Haute Cour militaire (<i>Personnel</i>)	"	12	27,111 84	27,111 84	21,246 74	5,865 10
— (<i>Matériel</i>)	"	13	2,500 "	2,500 "	2,500 "	"
Auditeurs militaires et prévôts	"	14	32,297 46	32,244 15	29,485 65	2,758 50
Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	"	15	3,540 "	3,540 "	1,770 "	1,770 "
Frais de justice.	IV.					
Frais d'instruction et d'exécution.	"	16	646,385 "	536,109 40	197,955 34	335,209 09
Indemnité pour le greffier de la Cour de cassation, à charge de délivrer <i>gratis</i> toutes les expéditions ou écritures récla- mées par le procureur général et les administrations pu- bliques	"	17	32,615 "	32,614 60	32,347 97	266 63
Palais de justice.	V.					
Constructions, réparations et loyer de locaux.	"	18	45,000 "	54,958 64	4,367 86	5,427 88
A REPORTER.			3,526,014 30	3,355,572 17	2,472,200 50	855,861 87

LA JUSTICE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
184,111 40	453 "	"	3 60	"	"	
22,983 08	"	"	10 92	"	"	
6,682 94	"	"	3,317 06	"	"	
4,063 67	"	"	1,934 33	"	"	
220,500 "	"	"	9,000 "	"	"	
5,750 "	"	"	1,000 "	"	"	
505,120 99	853 54	"	12,616 67	"	"	
17,600 "	"	"	400 "	"	"	
1,055,582 12	"	"	22,542 88	"	"	
555,605 50	214 50	"	120 "	"	"	
27,111 84	"	"	"	"	"	
2,500 "	"	"	"	"	"	
52,244 15	"	"	53 51	"	"	
3,540 "	"	"	"	"	"	
553,254 45	2,854 97	"	110,275 60	"	"	
32,614 60	"	"	" 40	"	"	
9,795 74	25,142 90	"	9,475 38	585 98	"	
3,326,071 46	29,500 71	"	170,756 15	585 98	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des cr. anciens de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850 jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,326,914 30	5,335,572 17	2,472,209 59	855,861 87
Publications officielles.	VI.					
Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	"	19	a) 110,000 "	115,865 54	80,000 51	24,528 16
Abonnements au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	"	20	3,000 "	2,782 50	2,400 "	582 50
Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1793; impression d'avant-projets de lois à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume	"	21	9,000 "	8,974 46	6,877 25	2,097 21
Pensions et secours.	VII.					
Pensions civiles	"	22	160,000 "	142,546 05	78,201 76	57,106 06
Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	"	25	12,000 "	12,000 "	12,000 "	"
Secours à des employés ou à des veuves et enfants mineurs d'employés dépendant du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas	"	24	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
Cultes.	VIII.					
Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi-bourses affectées à ces établissements, à l'exception du personnel et des bourses du séminaire de Liège.	"	25	575,710 55	570,035 46	251,073 06	118,062 50
Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 francs, pour revenus de cures	"	26	5,508,275 31	5,285,570 50	1,665,551 75	1,618,040 69
Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	"	27	444,000 "	444,000 "	245,874 91	185,450 09
Culte protestant et anglican (personnel)	"	28	47,871 "	46,792 66	55,207 "	11,585 66
Subsides pour frais de culte et dépenses diverses	"	29	10,029 "	6,645 80	5,454 69	3,180 11
Culte israélite (personnel).	"	50	8,600 "	8,600 "	6,450 "	2,150 "
Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues	"	31	900 "	500 "	225 "	75 "
Pensions et secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	"	32	130,000 "	132,100 22	69,217 80	55,705 46
Établissements de bienfaisance.	IX.					
Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	"	35	b) 60,000 "	59,914 15	4,554 74	54,552 54
A REPORTER.	...	...	8,222,500 16	7,992,547 20	4,042,006 94	2,085,755 35

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
TOTAL.		RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,326,071 46		99,500 71	"	170,756 15	585 98	"	
113,357 07		2,327 87	"	154 46	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 20,000 francs, par la loi du 31 décembre 1849, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1850, n° 1.
2,782 50		"	"	217 50	"	"	
8,074 46		"	"	25 54	"	"	
135,307 82		7,038 23	"	17,053 95	"	"	
12,000 "		"	"	"	"	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
370,035 46		"	"	3,675 09	"	"	
3,282,301 42		1,268 88	"	24,705 01	"	"	
429,325 "		14,675 "	"	"	"	"	
46,792 66		"	"	1,078 34	"	"	
6,643 80		"	"	5,385 20	"	"	
8,000 "		"	"	"	"	"	
300 "		"	"	600 "	"	"	
122,085 26		9,168 96	"	6,849 78	"	"	
59,087 28		826 85	"	85 87	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 30,000 francs, par la loi prémentionnée du 31 décembre 1849, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} janvier 1850, n° 1.
7,027,742 79		64,804 50	"	220,166 80	585 98	"	

MINISTÈRE DE

Credits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRE DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES PAIÉS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1849	En 1850, jusqu'au 31 octobre
REPORT			8,222,300 16	7,992,547 29	4,942,006 94	2,985,755 65
Etablissements de bienfaisance (suite)	IX (suite)					
Subsides 1 ^o à recueillir extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés, 2 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	"	54	85,000	75,175 64	29 100 51	15 855 50
Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire	"	55	1,000 "	"	"	"
Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés sans préjudice du concours des communes et des provinces	"	56	145,000 "	141,691 64	57 80	159 163 84
Subsides pour le patronage des condamnés libérés	"	57	50 000 "	22 702 70	20,457 70	2,220 "
Dépenses d'appropriation, d'ameublement et d'administration des écoles de réforme de Ruysseldt pour les mendiants et les vagabonds âgés de moins de 18 ans	"	57 bis	a) 195 000 "	194,886 60	145 755 56	50,784 24
Prisons	X					
SECTION 1^{re} — Service domestique						
Frais d'entretien d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	"	38	1,600 000 "	1 185 569 04	810 116 26	375,128 96
Gratifications aux détenus employés au service domestique	"	39	54 000 "	2,511 85	1 797 99	715 86
Frais d'entretien d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants	"	40	24,000 "	5,559 10	2,190 21	1,559 89
Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des autres fonctionnaires et employés des mêmes établissements	"	41	7 500 "	7,269 76	2 470 60	4 774 16
Traitements des employés attachés au service domestique	"	42	420 000 "	417,657 64	558 571 40	59,256 24
Frais d'impressions et de bureau	"	43	10 000 "	6,165 57	5 585 05	2 697 44
Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments	"	44	650,000 "	461,652 71	376,509 14	79,587 75
Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets des prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	45	15,500 "	15,500 "	10 820 91	945 50
Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	46	5 500 "	5 262 60	5,159 10	105 50
Achat et entretien du mobilier dans les prisons	"	47	40,000 "	14,150 94	6,622 14	7,528 80
À REPORTER			11,482,800 16	10,542,283 14	6,712,787 96	5,753,595 65

LA JUSTICE (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
7,927,742 79	64,804 50	"	229,166 89	585 98	"	
72,935 04	240 "	"	11,824 36	"	"	
"	"	"	1.000 "	"	"	
159,201 64	2,400 "	"	5,508 36	"	"	
22,657 70	45 "	"	27,297 50	"	"	
104,557 62	540 04	"	115 34	"	"	a) Ce crédit a été ouvert par la loi du 6 avril 1849, Moniteur n° 97.
1,185,245 22	325 82	"	414,450 96	"	"	
2,511 85	"	"	51,488 15	"	"	
3,559 10	"	"	20,460 90	"	"	
7,244 76	25 "	"	250 24	"	"	
417,607 64	50 "	"	2,542 56	"	"	
6,082 40	85 08	"	5,854 45	"	"	
455,896 89	5,755 82	"	86,657 06	81,690 25	"	
11,764 41	1,755 59	"	"	"	"	
5,262 60	"	"	257 40	"	"	
14,150 94	"	"	25,849 06	"	"	
10,466,581 29	75,901 85	"	358,240 81	82,276 21	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850 jusqu'au 31 octob
Report,	...	...	11,482,800 10	10,542,283 14	6,712,787 96	5,755,593 35
Prisons (suite).	X					
SECTION 2. — Service des travaux.	(suite).					
Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	"	48	1,870,000 "	1,787,510 36	250,095 87	1,536,501 05
Gratifications aux détenus	"	40	100,000 "	151,380 82	156,254 38	15,135 44
Frais d'impressions et de bureau	"	50	5,000 "	2,343 57	1,860 01	483 56
Traitements et tanlièmes des employés	"	51	87,400 "	75,180 05	67,291 24	7,888 81
Frais de police.	XI.					
Mesures de sûreté publique	"	52	58,000 "	58,000 "	40,000 "	18,000 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	XII.	53	5,000 "	4,763 83	3,112 16	1,651 67
Dépenses arriérées concernant les exercices 1844, 1845 et 1846, dont les Budgets sont clos.	XIII.	54	b) 45,000 "	23,220 95	14,862 12	8,042 50
Solde des frais d'entretien de mendiants, etc., antérieurs au 1 ^{er} janvier 1848	"	55	c) 25,000 "	7,820 14	"	7,559 92
TOTAUX.	...	...	13,768,200 16	12,652,520 84	7,227,161 74	5,348,856 08

LA JUSTICE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant LES CRÉDITS.	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	À annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
10,460,381 20	75,901 85	"	858,240 81	82,270 21	"	
1,787,494 92	15 44	"	82,489 04	"	"	a) Le crédit primitif de cet arti- cle a été augmenté, à titre d'a- vance pour la fabrication de toiles destinées à l'exportation, 1° par la loi du 17 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 170, de fr. 800,000 " 2° Par la loi du 19 avril 1850, <i>Moniteur</i> n° 111, de 500,000 " TOTAL. fr. 1,300,000 " Cette fabrication aura lieu dans les prisons, avec le concours des ouvriers liniers des Flandres, qui seront principalement chargés à domicile de l'opé- ration du tissage.
151,589 82	"	"	58,610 18	"	"	
2,343 57	"	"	2,056 43	"	"	
75,180 05	"	"	12,210 05	"	"	
58,000 "	"	"	"	"	"	
4,763 85	"	"	256 17	"	"	
22,904 42	525 51	"	21,770 07	"	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 202.
7,559 92	260 22	"	17,170 86	"	"	
12,576,017 82	76,503 02	"	1,035,403 11	82,276 21	"	c) Ce crédit a été ouvert par la loi du 31 dé- cembre 1849, <i>Moniteur</i> du 1^{er} janvier 1850, n° 1.

Le Budget de la Justice a été fixé, par la loi du 16 juillet 1849, *Moniteur* n° 202, à la somme de fr. 12,155,200 16

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,615,000 "

TOTAL. fr. 13,768,200 16

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	•	1	21,000 »	21,000 »	21,000 »	•
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	•	2	107,050 »	107,050 »	104,894 98	2,155 02
Pensions à accorder à des fonctionnaires, employés et gens de service	•	3	a) 24,355 »	24,355 »	18,016 25	6,338 75
Secours à des fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, à raison de leur position malheureuse	•	4	1,000 »	1,000 »	•	1,000 »
Matériel	•	5	57,600 »	57,600 »	54,275 18	5,324 82
Achat de décorations de l'Ordre de Léopold	•	6	8,000 »	8,000 »	5,552 90	4,647 10
Traitement des agents politiques.	II.					
Missions en Allemagne	•	7	87,000 »	85,750 »	85,750 »	•
France.	•	8	55,000 »	55,000 »	55,000 »	•
Grande-Bretagne.	•	9	52,000 »	52,000 »	52,000 »	•
Pays-Bas	•	10	52,000 »	52,000 »	52,000 »	•
Italie	•	11	52,000 »	52,000 »	52,000 »	•
Danemark, Suède et Hambourg	•	12	15,000 »	15,000 »	15,000 »	•
Espagne	•	13	15,000 »	15,000 »	15,000 »	•
Portugal	•	14	15,000 »	15,000 »	15,000 »	•
Turquie	•	15	27,000 »	27,000 »	27,000 »	•
États-Unis.	•	16	18,000 »	12,000 »	12,000 »	•
Brésil	•	17	18,000 »	18,000 »	18,000 »	•
Mexique	•	18	18,000 »	12,000 »	12,000 »	•
Consulats.	III.					
Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	•	19	49,000 »	49,000 »	49,000 »	•
A REPORTER.	•	•	612,005 »	598,755 »	581,289 51	17,465 09

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
107,050 "	"	"	"	"	"	
24,555 "	"	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 5,000 francs, par la loi du 15 janvier 1850, <i>Moniteur</i> n° 18.
1,000 "	"	"	"	"	"	
37,000 "	"	"	"	"	"	
8,000 "	"	"	"	"	"	
85,750 "	"	"	1,250 "	"	"	
55,000 "	"	"	"	"	"	
52,000 "	"	"	"	"	"	
32,000 "	"	"	"	"	"	
52,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
15,000 "	"	"	"	"	"	
27,000 "	"	"	"	"	"	
12,000 "	"	"	6,000 "	"	"	
18,000 "	"	"	"	"	"	
12,000 "	"	"	6,000 "	"	"	
49,000 "	"	"	"	"	"	
508,755 "	"	"	15,250 "	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			612,005 .	508,755 .	581,289 51	17,465 60
<i>Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'ad- ministration centrale, frais de courriers, estafettes et courses diverses</i>	IV.	20	70,500 .	70,500 .	60,600 56	9,800 64
<i>Frais à rembourser aux agents du service extérieur.</i>	V.					
<i>Indemnités pour un drogman, sept cavasses employés dans les résidences consulaires en Orient, etc., et pour un capou-oglan</i>	"	21	5,700 .	5,700 .	2,641 41	3,058 50
<i>Frais divers</i>	"	22	a) 103,600 .	103,600 .	32,820 98	70,679 18
Missions extraordinaires, traitements d'inactivité, dépenses imprévues.	VI.					
<i>Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité.</i>	"	23	40,000 .	40,000 .	25,800 83	14,100 17
<i>Dépenses imprévues non libellées au Budget</i>	"	24	b) 15,400 .	15,398 00	3,063 95	11,454 14
Commerce. — Navigation. — Pêche.	VII.					
<i>Écoles de navigation. Personnel</i>	"	25	11,720 .	11,718 53	8,248 33	3,470 .
— <i>Frais divers</i>	"	26	7,280 .	5,702 08	4,655 66	1,061 42
<i>Chambres de commerce.</i>	"	27	12,000 .	11,711 88	6,070 80	5,652 08
<i>Frais divers et encouragements au commerce</i>	"	28	19,900 .	19,675 50	10,675 52	5,267 98
<i>Encouragements pour la navigation à vapeur entre les ports belges et ceux d'Europe, ainsi que pour la navigation à voiles. sans que, dans l'un ou l'autre cas, les engagements puissent obliger l'État au delà du crédit alloué pour l'an- née 1847, et sans que les crédits puissent excéder 40,000 francs par service, sauf pour le service au delà du Cap Horn. — Personnel</i>	"	29	1,450 .	"	"	"
<i>Frais divers</i>	"	30	115,550 .	113,507 87	28,087 17	85,520 70
<i>Primes pour construction de navires</i>	"	31	20,000 .	20,000 .	20,000 .	"
<i>Pêche maritime. Personnel.</i>	"	32	7,750 .	7,753 53	6,370 83	1,362 50
— <i>Primes</i>	"	33	92,250 .	91,332 25	"	91,332 25
A REPORTER.			1,133,105 .	1,115,622 33	791,423 15	318,394 54

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TOES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la com- ptabilité.	LES CRÉDITS.	
598,755 *	"	"	15,250 "	"	"	
70,500 *	"	"	"	"	"	
5,700 "	"	"	"	"	"	
105,500 16	99 84	"	"	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 29,300 francs par la loi du 15 janvier 1850, <i>Moniteur</i> n° 18.
40,000 "	"	"	"	"	"	
15,598 09	"	"	1 91	"	"	b) Le crédit primitif a été augmenté de 11,400 francs par la loi précitée.
11,718 53	"	"	1 67	"	"	
5,717 08	75 "	"	1,487 02	"	"	
11,711 88	"	"	288 12	"	"	
15,943 50	5,750 "	"	920 50	"	"	
"	"	"	1,450 "	"	"	
111,607 87	1,900 "	"	42 13	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
7,755 55	"	"	16 67	"	"	
91,552 25	"	"	717 75	"	"	
1,109,817 49	5,804 84	"	17,482 67	"	"	

MINISTÈRE DES AFFAIRES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			1,155,105	1,115,622 55	791,425 15	518,594 54
Pilotage.	VIII.					
Personnel.	"	34	109,410	158,027 70	26,384 84	152,042 86
Remises à payer aux pilotes	"	35	a) 187,510	150,005 79	7,125 51	148,880 28
Passages d'eau.						
Personnel.	"	36	11,850	11,650 10	11,437 79	218 51
Police maritime.						
Personnel.	"	37	20,000	24,444 10	24,250 09	188 01
Primes d'arrestation aux agents et vacation aux experts chargés de la surveillance de l'embarquement des émi- grants	"	38	b) 2,800	2,020	1,748	872
Sauvetage.						
Personnel.	"	39	14,500	14,211 25	10,412 50	3,798 75
Paquebots à vapeur entre Ostende et Douvres, pour le transport des lettres.						
Personnel de la marine de l'État employé à ce service (La partie de ce crédit, nécessaire pour les dépenses du deuxième semestre, ne pourra être employée qu'après la communication à la Chambre d'un rapport spécial sur le revenu des bateaux à vapeur.)	"	40	82,256	75,578 06	11,769 78	63,809 18
Traitements des courriers, agents et mécaniciens.	"	41	14,550	12,783 02	6,716 41	6,068 61
Bâtiments de l'État.						
Personnel.	"	42	113,588 54	108,506 88	"	108,506 88
Vivres.	"	43	54,385	46,402 14	5,513 77	40,888 37
Pensions	"	44	40,000	50,864 47	18,232 59	21,651 52
Magasin	"	45	2,000	1,982 50	1,200	782 50
Matériel des divers services.	"	46	353,908	353,617 79	194,579 88	159,037 91
TOTAUX.			2,205,442 54	2,122,023 05	1,110,700 51	1,005,517 52

ÉTRANGÈRES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,109,817 49	5,804 84	"	17,482 67	"	"	
158,927 70	"	"	10,482 30	"	"	
158,005 79	"	"	51,504 21	"	"	a) Ce crédit n'est pas limitatif.
11,656 10	"	"	195 00	"	"	
24,444 10	"	"	1,555 00	"	"	
2,620 "	"	"	180 "	"	"	b) Id. id.
14,211 25	"	"	88 75	"	"	
75,578 96	"	"	6,657 04	"	"	
12,785 02	"	"	1,566 98	"	"	
108,506 88	"	"	5,281 46	"	"	
46,402 14	"	"	7,982 36	"	"	
59,864 11	" 56	"	135 53	"	"	
1,982 50	"	"	17 50	"	"	
553,617 79	"	"	200 21	"	"	
2,110,217 83	5,805 20	"	85,410 51	"	"	

Montant du Budget des Affaires Étrangères, fixé par la loi du 29 décembre 1848, *Moniteur* n° 566 . . . fr. 2,159,742 54

— des crédits supplémentaires prélevés sur les crédits restés disponibles aux Budgets des exercices 1847

et 1848 45,700 "

TOTAL fr. 2,205,442 54

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850. jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	102,050 "	102,041 12	188,407 92	5,653 20
Fournitures de bureau, achat et réparation de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	"	3	50,000 "	20,090 05	20,454 30	553 75
Frais de route et de séjour; courriers extraordinaires	"	4	a) 4,256 40	4,218 02	5,481 62	756 40
Pensions et secours.	II.					
Pensions à accorder à des fonctionnaires et employés	"	5	b) 200,867 22	200,846 81	107,002 20	80,040 40
Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves	"	6	5,000 "	4,907 54	5,113 98	1,795 56
Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse	"	7	7,000 "	7,000 "	7,000 "	"
Statistique générale.	III.					
<i>Personnel.</i> — Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales; jetons de présence et frais de bureau	"	8	7,000 "	6,014 14	5,205 59	2,808 55
<i>Matériel.</i> — Frais de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales.	"	9	8,000 "	60 "	51 "	35 "
Complément définitif des frais d'exécution, de rédaction et de publication relatifs au recensement général de la population, de l'agriculture et de l'industrie	"	10	22,000 "	22,000 "	5,885 40	17,010 60
Frais d'administration dans les provinces.	IV.					
<i>Province d'Anvers.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial	"	11	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	12	41,000 "	41,000 "	50,576 93	1,425 07
Frais de route, matériel et dépenses imprévues non libellées au Budget.	"	13	18,500 "	18,299 91	11,880 86	6,419 05
<i>Province de Brabant.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	"	14	57,700 "	57,700 "	57,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	15	40,575 "	40,575 "	40,178 72	506 28
Frais de route, matériel et dépenses imprévues non libellées au Budget	"	16	18,700 "	18,679 75	15,851 54	2,848 19
A REPORTER.			700,128 62	601,058 12	558,558 06	128,488 85

L'INTÉRIEUR.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TOÛS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.		
21,000 "		"	"	"	"	"	a et b) Par l'art. 2 de la loi du 4 juin 1850, Moniteur n° 157, le crédit primitif de l'art. 4 a été augmenté de fr. 736 40 c., et celui de l'art. 5, de fr. 2,867 22 c.
102,041 12		"	"	8 88	"	"	
20,900 05		"	"	9 95	"	"	
4,218 02		"	"	18 58	"	"	
107,041 60		3,805 21	"	20 41	"	"	
4,007 54		"	"	92 66	"	"	
7,000 "		"	"	"	"	"	
6,014 14		"	"	985 86	"	"	
66 "		"	"	7,954 "	"	"	
21,794 "		206 "	"	"	"	"	
37,700 "		"	"	"	"	"	
41,000 "		"	"	"	"	"	
18,290 01		"	"	" 09	"	"	
37,700 "		"	"	"	"	"	
40,575 "		"	"	"	"	"	
18,670 73		"	"	20 27	"	"	
687,026 91		4,011 21	"	9,000 50	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	700,128 62	691,038 12	558,538 06	128,488 85
Frais d'administration dans les provinces (suite).	IV					
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>	(suite).					
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	17	37,700 "	35,450 "	26,025 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	18	41,500 "	41,299 04	36,937 45	4,501 59
Frais de route, matériel et dépenses imprévues non libellées au Budget	"	19	19,250 "	19,245 12	8,038 74	10,258 84
<i>Province de la Flandre orientale.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	20	37,700 "	36,700 "	28,025 "	8,675 "
Traitement des employés et gens de service.	"	21	45,000 "	44,990 07	40,290 56	4,000 51
Frais de route, matériel et dépenses imprévues non libellées au Budget	"	22	17,500 "	17,409 94	10,558 14	6,172 57
<i>Province de Hainaut.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial.	"	23	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	24	52,840 "	52,840 "	47,294 94	5,488 37
Frais de route, matériel et dépenses imprévues non libellées au Budget	"	25	18,950 "	18,050 "	14,076 05	4,855 95
<i>Province de Liège.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	26	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	27	45,800 "	45,800 "	42,529 65	1,262 31
Frais de route, matériel et dépenses imprévues non libellées au Budget	"	28	25,190 "	25,014 64	19,581 15	2,858 51
<i>Province de Limbourg.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	29	37,700 "	37,700 "	28,275 "	9,425 "
Traitement des employés et gens de service	"	30	55,000 "	52,794 40	52,794 40	"
Frais de route, matériel et dépenses imprévues non libellées au Budget	"	31	14,997 "	14,941 96	11,034 85	3,007 11
<i>Province de Luxembourg.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	32	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	33	51,800 "	51,779 14	51,309 05	150 "
Frais de route, frais de loyer, matériel et dépenses impré- vues non libellées au Budget	"	34	20,200 "	20,186 "	14,824 88	5,561 12
<i>Province de Namur.</i>						
Traitement du gouverneur, des députés du conseil provin- cial et du greffier provincial	"	35	37,700 "	37,700 "	37,700 "	"
Traitement des employés et gens de service	"	36	56,000 "	56,000 "	55,625 25	374 75
Frais de route, matériel et dépenses imprévues non libellées au Budget	"	37	a) 10,700 "	19,686 32	6,292 22	13,394 10
A REPORTER	...	...	1,581,535 62	1,568,694 75	1,143,750 35	219,156 58

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
687,020 91	4,011 21	"	9,000 50	"	"	
55,450 "	"	"	2,250 "	"	"	
41,299 04	"	"	" 90	"	"	
10,197 58	47 54	"	4 88	"	"	
36,700 "	"	"	1,000 "	"	"	
44,090 07	"	"	9 95	"	"	
16,730 71	760 25	"	" 06	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
52,785 51	56 60	"	"	"	"	
18,950 "	"	"	"	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
45,791 96	8 04	"	"	"	"	
22,459 64	575 "	"	175 56	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
52,794 40	"	"	205 60	"	"	
14,041 96	"	"	55 04	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
51,459 05	520 11	"	20 86	"	"	
20,186 "	"	"	14 "	"	"	
57,700 "	"	"	"	"	"	
56,000 "	"	"	"	"	"	
10,686 52	"	"	15 68	"	"	
1,362,906 95	5,787 82	"	12,840 87	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 5,000 francs, par l'art. 2 de la loi du 4 juin 1850, Moniteur n° 157.

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1840.	En 1850. Jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	1,581,535 62	1,568,604 75	1,145,750 35	210,156 58
Construction et restauration d'hôtels provinciaux.	V.					
Moitié du dernier tiers d'une somme de 400,000 francs pour la restauration du palais de Liège	"	58	67,000 "	67,000 "	4,180 "	45,068 71
Frais d'administration dans les arrondissements.	VI.					
Traitements des commissaires d'arrondissement	"	39	a) 174,000 "	173,500 "	141,175 "	52,525 "
Émoluments pour frais de bureau	"	40	b) 91,724 "	91,723 49	78,423 40	13,300 "
Frais de route et de tournée	"	41	22,500 "	22,523 78	258 15	22,005 63
Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843	"	42	500 "	200 50	81 15	50 40
Service des poids et mesures.	VI ^{bis} .					
Traitement des vérificateurs et aspirants-vérificateurs des poids et mesures	"	42 ^a	c) 40,050 "	39,154 92	35,000 78	4,074 06
Frais de bureau et de tournées des vérificateurs	"	42 ^b	d) 15,500 "	15,472 50	9,460 "	4,012 50
Matériel	"	42 ^c	e) 2,000 "	1,002 80	"	1,002 80
Voirie vicinale.	VII.					
Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vi- cinale	"	43	500,000 "	209,908 48	151,684 50	155,502 00
Milice.	VIII.					
Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils rési- dent ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils; frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé en ma- tière de milice; primes pour arrestation de réfractaires.	"	44	65,000 "	52,132 69	20,522 95	51,396 17
Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription	"	45	1,600 "	1,592 50	1,592 50	"
Garde civique.	IX.					
Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique; frais de tournée	"	46	6,885 "	3,900 "	2,250 "	1,650 "
Achat, réparation et entretien des armes et objets d'équipe- ment de la garde civique	"	47	f) 515,115 "	328,155 02	128,044 56	188,521 70
Fêtes nationales.	X.					
Frais de célébration des fêtes nationales.	"	48	50,000 "	29,907 88	25,695 79	5,722 09
Récompenses honorifiques et pécuniaires.	XI.					
Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévoue- ment et de courage	"	49	7,000 "	6,997 66	6,805 16	102 50
A REPORTER.	...	...	2,715,500 62	2,490,710 77	1,746,820 05	704,750 22

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transféré à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
1,562,906 95	5,787 82	"	12,840 87	"	"	
40,248 71	17,751 20	"	"	"	"	
173,500 "	"	"	1,400 "	"	"	a et b) Par l'art. 2 de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173, le crédit primitif de l'art. 39 a été augmenté de 8,100 francs, et celui de l'art. 40 de 10,524 francs.
91,725 40	"	"	" 51	"	"	
22,323 78	"	"	176 22	"	"	
140 55	59 75	"	299 70	"	"	
58,971 74	163 18	"	915 08	"	"	c, d et e) Les crédits des articles 42 ^a , 42 ^b et 42 ^c , s'élevant ensemble à 55,530 francs, ont été prélevés sur les crédits du chap. III, art. 17, 22 et 25, du Budget des Finances, exercice 1849, par l'arrêté royal du 15 mars 1849, <i>Moniteur</i> n° 75, qui replace, à partir du 1 ^{er} avril suivant, le service des poids et mesures dans les attributions du Département de l'Intérieur.
15,472 50	"	"	27 50	"	"	
1,002 80	"	"	997 20	"	"	
286,086 48	12,922 "	"	91 52	"	"	
51,919 10	215 50	"	10,867 51	"	"	
1,592 50	"	"	7 50	"	"	
5,900 "	"	"	2,985 "	"	"	
517,466 15	10,668 87	"	184,979 98	"	"	f) Le crédit primitif a été augmenté de 500,000 francs, par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 175, pour couvrir une partie des dépenses de l'armement et de l'équipement de la garde civique.
29,417 88	580 "	"	2 12	"	"	
6,997 66	"	"	2 54	"	"	
2,451,570 27	48,146 50	"	215,592 85	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnances. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES	CHAPITRES DU BUDGET	ARTICLES DU BUDGET	CRÉDITS accor- dés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS — Droits constatés et ordonnances au profit des créanciers de l'Etat	PAYEMENTS EFFEC- tués	
					In 1849	In 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT			2,715,509 62	2,499 716 77	1,746,820 05	704,750 22
Légion d'honneur et Croix de fer	XII					
Dotation en faveur de légionnaires et de veuves de légionnaires, et pensions de 100 francs par personne aux décorés de la Croix de fer, peu favorisés de la fortune, subsides à leurs veuves et orphelins		50	a) 96,094 50	95,895 "	62,540 "	52,955
Subside au fonds spécial des blessés de septembre		51	22,000 "	22 000 "	10,000 "	12,000 "
Agriculture	XIII					
Indemnités pour bestiaux abattus		52	157,000	148 465 96	66 104 04	81,251 60
Service vétérinaire, conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture		53	96 500	81,788 58	24,485 05	50 375 75
Traitement et indemnités du personnel du liras		54	40,000	45,566 55	42,066 75	1,500 "
Matériel et achat d'étalons, inspection agricole et encouragement à l'agriculture		55	288 500 "	287,945 61	195,268 80	94,122 57
Ecole de médecine vétérinaire, etc	XIV					
Ecole de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'Etat — Traitement du personnel administratif et enseignant et des gens de service		56	50 800 "	54,727 58	52,545 58	1 184 "
Matériel de l'école et du jury vétérinaire		57	68,700	68,690 10	47 065 84	21,626 26
Jury d'examen pour la médecine vétérinaire		58	4,000	5,056 50	5,012 50	44
Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles		59	24,000 "	24,000 "	12,000 "	12,000 "
Industrie	XV					
Traitement de l'inspecteur pour les affaires d'industrie et des membres du comité consultatif pour les mêmes affaires		60	7,600	7,599 96	6,060 65	655 55
Encouragements à l'industrie		61	33,000	52,996 58	21,990 59	11,005 99
Subside en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileurs, distribution de métiers, etc		62	150,000 "	149,267 49	107,143 42	57,124 07
Primes et encouragements aux arts mécaniques et à l'industrie aux termes de la loi du 25 janvier 1817, n° 6, sur les fonds provenant des droits de brevets, frais de bureau		63	12 700	12,556 71	8,058 50	4 486 21
Musée de l'industrie nationale, traitement du personnel		64	14,948 "	14,941 10	14,941 10	"
Matériel et frais divers		65	13,054	15,051 99	0,154 65	5,578 81
Instruction publique						
Enseignement supérieur	XVI					
Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'Etat		66	505 000 "	495,995 57	572,487 25	121,508 52
Bourses, matériel des universités, frais de l'enseignement normal près de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, et près de la faculté des sciences de l'université de Gand		67	106,800 "	105,455 90	52,424 14	45 854 91
Frais des jurys d'examen pour les grades académiques		68	62,000 "	42,242 61	54,578 18	6,586 45
Dépenses du concours universitaire		69	10,000 "	4 248 75	3,120 80	1,082 95
A RETENIR			4,401,804 12	4,204,164 91	2,887,549 45	1,245 450 05

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TITRES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
2,431,570 27	48,146 50	"	215,592 85	"	"	
95,995 "	600 "	"	199 50	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de fr. 4,094 80 c ^{ts} , par l'art. 2 de la loi du 4 juin 1850, Moniteur n° 137.
22,000 "	"	"	"	"	"	
147,555 64	1,128 52	"	8,556 04	"	"	
74,860 58	6,027 80	"	14,711 02	"	"	
45,566 53	"	"	5,455 45	"	"	
287,591 17	552 44	"	556 59	"	"	
55,727 58	1,000 "	"	1,072 62	"	"	
68,690 10	"	"	9 90	"	"	
5,056 50	"	"	945 50	"	"	
24,000 "	"	"	"	"	"	
7,599 96	"	"	" 04	"	"	
52,996 58	"	"	5 42	"	"	
144,267 49	"	5,000 "	752 51	"	"	
12,524 71	12 "	"	165 29	"	"	
14,941 10	"	"	6 90	"	"	
11,755 49	1,518 50	"	" 01	"	"	
495,995 57	"	"	11,004 45	"	"	
98,279 05	5,156 85	"	5,564 10	"	"	
40,764 61	1,478 "	"	10,757 39	"	"	
4,205 75	45 "	"	5,751 25	"	"	
4,152,799 50	66,565 41	5,000 "	287,659 21	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	4,491,804 12	4,204,164 91	2,887,549 45	1,245,450 05
Instruction publique (suite).						
<i>Enseignement moyen.</i>	XVII.					
Traitement de l'inspecteur des athénées et collèges . . .	"	70	5,000 "	4,999 92	4,999 92	"
Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des athénées et collèges; partie des frais du concours de l'enseignement moyen	"	71	5,000 "	4,024 "	2,667 "	2,257 "
Subsides aux établissements d'enseignement moyen et aux écoles industrielles et commerciales, autres que les écoles de manufactures, les ateliers d'apprentissage, etc. . .	"	72	266,000 "	266,000 "	254,950 "	11,050 "
Indemnités aux professeurs démissionnés des athénées et des collèges	"	75	5,000 "	5,000 "	5,000 "	"
<i>Enseignement primaire.</i>	XVIII.					
Traitement des neuf inspecteurs provinciaux de l'enseignement primaire, de l'inspecteur des écoles normales et des écoles primaires supérieures, de l'inspecteur des salles d'asile, des écoles primaires de filles et des établissements destinés à la formation des institutrices	"	74	54,000 "	54,000 "	26,250 "	7,750 "
Autres dépenses de l'inspection et frais d'administration; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; matériel, constructions, réparations et aménagement des maisons d'école; encouragements (subsides pour les bibliothèques de conférences trimestrielles des instituteurs dans les neuf provinces); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; caisse de prévoyance; souscription à des livres classiques pour les bibliothèques des écoles primaires supérieures et d'autres institutions dépendant de l'État; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages élémentaires destinés à répandre l'enseignement professionnel et agricole; subsides à des établissements spéciaux, écoles d'adultes . .	"	75	980,751 55	975,018 58	427,974 65	557,592 50
Subsides pour l'enseignement aux sourds-muets et aux aveugles	"	76	16,000 "	14,515 "	15,500 "	900 "
<i>Écoles normales et écoles primaires supérieures.</i>						
Traitement du personnel	"	77	60,000 "	58,445 85	42,556 25	15,889 58
Matériel et autres dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; écoles primaires supérieures et cours normaux annexés aux écoles primaires supérieures. . .	"	78	140,000 "	136,555 64	100,470 20	55,549 42
A REPORTER.	...	...	6,005,535 45	5,701,619 88	3,765,717 45	1,856,458 55

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1840.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS		PAYEMENTS RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		CRÉDITS RÉCAPITULANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	Observations.
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 20 de la loi sur la comp- tabilité.		
4,132,790 50		66,365 41	5,000 "	287,659 21	"	"	
4,999 92		"	"	" 08	"	"	
4,024 "		"	"	76 "	"	"	
266,000 "		"	"	"	"	"	
5,000 "		"	"	"	"	"	
34,000 "		"	"	"	"	"	
965,567 15		7,451 45	"	7,712 75	"	"	
14,400 "		115 "	"	1,487 "	"	"	
58,445 85		"	"	1,554 17	"	"	
136,019 62		534 02	"	3,446 56	"	"	
5,622,156 "		74,465 88	5,000 "	301,915 57	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS	
					En 1840.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.			6,005,555 45	5,701,619 88	5,765,717 45	1,856,458 55
Lettres et sciences.	XIX.					
Encouragements, souscriptions, achats; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; publication des documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique.	"	79	60,000 "	59,085 25	41,374 44	18,408 75
Bureau de paléographie annexé à la commission royale d'histoire. — Personnel.	"	80	3,000 "	3,000 "	3,000 "	"
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	"	81	40,000 "	40,000 "	40,000 "	"
Observatoire royal. — Personnel.	"	82	14,840 "	14,825 55	14,140 "	685 55
— — Matériel et acquisitions.	"	85	7,160 "	7,157 45	566 89	6,094 54
Bibliothèque royale. — Personnel.	"	84	26,680 "	26,646 56	26,440 56	200 "
— — Matériel et acquisitions.	"	85	55,520 "	55,519 84	6,454 07	26,865 17
Musée royal d'histoire naturelle. — Personnel.	"	86	9,600 "	8,555 16	7,555 16	1,000 "
— — — Matériel et acquisitions.	"	87	6,000 "	6,000 "	5,090 "	2,850 80
Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	"	88	4,000 "	4,000 "	4,000 "	"
Archives du royaume. — Personnel.	"	89	25,750 "	25,650 "	25,155 "	515 "
— — Matériel.	"	90	2,600 "	2,598 85	572 42	2,226 45
Frais de publication des inventaires des archives	"	91	4,000 "	5,995 "	2,605 "	1,500 "
Archives de l'État dans les provinces; personnel	"	92	8,950 "	8,950 "	7,762 50	1,187 50
Archives de l'État dans les provinces; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais de copies de documents concernant l'histoire nationale	"	93	4,500 "	4,245 05	1,590 "	2,655 05
Location de la maison servant de succursale au dépôt général des archives de l'État	"	94	5,000 "	5,000 "	2,750 "	250 "
A REPORTER.			6,254,955 45	5,951,520 13	5,050,827 89	1,920,655 16

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1840.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,822,156 "	74,463 88	5,000 "	501,915 57	"	"	
50,083 23	"	"	16 77	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
40,000 "	"	"	"	"	"	
14,823 33	"	"	16 67	"	"	
6,661 43	400 "	"	2 57	"	"	
26,646 56	"	"	33 64	"	"	
33,319 84	"	"	" 16	"	"	
8,533 18	"	"	1,066 84	"	"	
5,920 80	79 20	"	"	"	"	
4,000 "	"	"	"	"	"	
23,650 "	"	"	100 "	"	"	
2,598 83	"	"	1 15	"	"	
3,995 "	"	"	5 "	"	"	
8,950 "	"	"	"	"	"	
4,245 05	"	"	256 95	"	"	
3,000 "	"	"	"	"	"	
5,871,481 05	75,030 08	5,000 "	503,415 32	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1840.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	6,254,935 45	5,951,520 15	5,950,827 80	1,920,653 16
Beaux-arts.	XX.					
Encouragements, souscriptions, achats; concours de composition musicale; pensions des lauréats; académies et écoles des beaux-arts, autres que l'académie d'Anvers; concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	"	95	110,500 "	110,498 10	101,072 52	14,498 78
Académie royale d'Anvers	"	96	25,000 "	25,000 "	25,000 "	"
Conservatoire royal de musique de Bruxelles	"	97	45,000 "	45,000 "	45,000 "	"
— — de Liège	"	98	10,000 "	10,000 "	10,000 "	"
Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel . . .	"	99	4,100 "	4,099 02	3,010 52	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	100	14,000 "	14,000 "	10,226 95	4,425 15
Musée d'armures et d'antiquités. — Personnel.	"	101	3,800 "	3,799 92	3,799 92	"
— — — Matériel et acquisitions.	"	102	7,200 "	7,200 "	5,995 40	1,206 60
Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	"	103	2,000 "	1,999 "	499 28	919 50
Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables.	"	104	10,000 "	5,800 "	1,100 "	3,500 "
Subsides aux provinces, aux villes et communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments.	"	105	50,000 "	50,000 "	10,100 "	15,100 "
Commission royale des monuments. — Personnel	"	106	1,400 "	1,400 "	1,400 "	"
— — — Matériel et frais de placement.	"	107	4,600 "	4,599 65	359 27	4,210 91
Service de santé.	XXI.					
Frais des commissions médicales provinciales, police sanitaire et service des épidémies	"	108	59,500 "	59,480 08	6,748 12	31,438 76
Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux élèves sages-femmes; subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues	"	109	25,300 "	25,280 28	15,060 28	8,180 02
Académie royale de médecine.	"	110	20,000 "	20,000 "	20,000 "	"
Eaux de Spa.	XXII					
Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	"	111	20,000 "	20,000 "	"	20,000 "
A REPORTER.	...	...	6,641,255 45	6,555,586 08	4,226,986 95	2,021,050 95

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1840.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 40 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,871,481 05	75,039 08	5,000 "	305,415 32	"	"	
116,471 10	27 "	"	1 90	"	"	
25,000 "	"	"	"	"	"	
45,000 "	"	"	"	"	"	
19,000 "	"	"	"	"	"	
5,919 52	180 40	"	" 08	"	"	
14,650 08	249 02	"	"	"	"	
5,799 02	"	"	" 08	"	"	
7,200 "	"	"	"	"	"	
1,418 87	580 13	"	1 "	"	"	
4,400 "	1,400 "	"	4,200 "	"	"	
29,200 "	800 "	"	"	"	"	
1,400 "	"	"	"	"	"	
4,550 18	49 47	"	" 35	"	"	
58,186 88	1,205 20	"	10 92	"	"	
25,240 28	49 "	"	10 72	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
20,000 "	"	"	"	"	"	
6,248,917 88	79,668 20	5,000 "	307,649 57	"	"	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	6,641,235 45	6,333,586 08	4,226,086 05	2,021,050 05
Traitements de disponibilité.	XXIII.					
Traitements temporaires de disponibilité	•	112	10,000 •	8,392 47	2,666 64	5,725 85
Dépenses imprévues.	XXIV.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	•	115	a) 14,515 75	14,497 67	10,587 08	2,810 59
Pour aider au maintien du travail agricole, industriel et ar- tistique, pour toutes autres mesures à prendre dans l'in- térêt des classes ouvrières et particulièrement pour celles qui suivent : 1° encouragements à l'industrie et au com- merce d'exportation; 2° améliorations agricoles, coloni- sation intérieure; 3° assainissement des villes et communes dans les quartiers occupés par la classe ouvrière; 4° amé- lioration de la voirie vicinale	•	114	b) 500,000 •	500,000 •	267,556 12	150,065 80
Frais de rédaction et d'impression du rapport triennal sur l'instruction primaire et du rapport sur l'enseignement moyen	•	115	c) 10,000 •	9,875 20	•	9,875 20
Frais de location, en 1849, des terrains ayant servi pour les courses de chevaux et pour solder quelques dépenses ac- cessoires	•	116	d) 5,700 •	5,666 62	•	5,449 02
TOTAUX.	. . .	. . .	7,181,449 18	6,872,016 04	4,507,596 77	2,184,855 59

L'INTÉRIEUR (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TOUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
6,248,917 88	79,668 20	5,000 "	307,649 37	"	"	
8,392 47	"	"	1,607 53	"	"	
15,197 67	1,300 "	"	16 06	"	"	a) Le crédit primitif de l'art. 113 a été augmenté: 1° par l'art. 2 de la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173, de fr. 323 14 c., et 2° par l'art. 2 de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 137, de fr. 4,090 59 c., total fr. 4,613 73 c.
406,619 02	89,580 08	3,800 "	"	"	"	b) Ce crédit est la moitié de celui de 1,000,000 de francs, ouvert par la loi du 21 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 173, pour les dépenses indiquées ci-contre, et sera prélevé sur l'excédant des ressources prévu pour l'exercice 1849. L'autre moitié sera rattachée au Budget de l'exercice 1850. D'après l'art. 5 de la loi susmentionnée, les rentrées à opérer sur ce fonds spécial et celles qui pourront avoir lieu sur le crédit de deux millions, alloué par la loi du 18 avril 1848, pourront être employées aux mêmes dépenses pendant une période de 3 années. Il sera rendu compte annuellement aux Chambres des dépenses et recettes faites en vertu de la présente disposition.
9,873 20	"	"	126 80	"	"	
5,449 02	217 60	"	33 38	"	"	
6,692,450 16	170,765 88	8,800 "	309,435 14	"	"	c, d) Les crédits des articles 115 et 116 ont été ouverts par l'art. 2 de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 137.

Le Budget de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 6 avril 1849, *Moniteur* n° 97, à la somme de . . . fr. 6,074,263 35
Les crédits supplémentaires s'élèvent à 1,107,185 85

TOTAL. fr. 7,181,449 18

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accrédités PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850. jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service.	"	2	185,210 15	184,501 47	182,242 82	2,518 65
Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	"	3	8,000 "	4,938 30	2,855 70	2,084 60
Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles; chauffage, éclairage et menues dépenses. . .	"	4	42,500 "	42,500 "	14,768 49	27,751 51
<i>Commission des Annales des travaux publics.</i>						
Frais de route et de séjour des membres de la commission.	"	5	1,100 "	797 "	215 "	584 "
Publication du recueil, frais de bureau, etc.	"	6	5,900 "	1,080 76	462 "	508 76
<i>Commission des procédés nouveaux.</i>						
Frais de route et de séjour des membres de la commission.	"	7	600 "	112 "	"	112 "
Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc.	"	8	1,400 "	150 "	"	150 "
Ponts et chaussées; bâtiments civils; canaux, rivières, polders; ports et côtes; personnel des ponts et chaussées.	II.					
SECTION 1^{re}. — PONTS ET CHAUSSÉES.						
Entretien et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets	"	9	2,618,600 "	2,595,259 40	1,504,586 75	968,664 97
Plantation des routes	"	10	41,200 "	56,521 83	7,540 57	28,245 96
SECTION 2. — BÂTIMENTS CIVILS.						
Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monu- ments appartenant à l'Etat.	"	11	77,000 "	73,257 10	26,620 35	46,688 67
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET DATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDERS.						
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	12	29,548 "	24,980 90	11,255 80	15,747 10
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	13	75,000 "	51,715 16	35,624 15	16,091 01
<i>Canal de Pommerœul à Antoing</i>						
Entretien et travaux d'amélioration	"	14	96,480 "	95,252 87	27,675 70	65,557 17
<i>Sambre canalisée.</i>						
Entretien et travaux de dragage	"	15	106,412 "	97,735 02	42,504 80	55,170 22
A REPORTER.			3,505,750 15	3,229,801 60	1,967,385 98	1,227,742 62

TRAVAUX PUBLICS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUÉS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 "	"	"	"	"	"	
184,561 47	"	"	648 08	"	"	Par l'art. 4 de la loi du 4 janvier 1850, <i>Moniteur</i> n° 162, les crédits des articles indiqués ci-dessous ont été augmentés comme suit, savoir :
4,938 59	"	"	3,061 61	"	"	Chap. II, art. 16 fr. 4,000 "
42,500 "	"	"	"	"	"	— " — 22 4,372 65
						— " — 26 187 22
						— " — 29 7,111 44
						— " — 31 1,852 51
						— " — 44 55,594 13
						— III, — 45 52,069 45
						— " — 46 64,221 15
						— " — 46 36,204 22
						— " — 54 4,546 76
						— " — 59 29,640 58
						— VI, — 71 9,800 "
						— VIII, — 73 35,917 48
						TOTAL. fr. 305,097 57
112 "	"	"	488 "	"	"	Par l'art. 5 de la même loi, les crédits des articles désignés ci-après ont été diminués comme suit, savoir :
150 "	"	"	1,250 "	"	"	Chap. I, art. 9. fr. 65,789 85
						— III, — 40. 49,445 16
						— " — 45. 18,657 47
						— " — 47. 89,829 80
						— " — 48. 74,879 "
						— " — 60. 100 "
						— V, — 66. 3,100 "
						— " — 69. 5,318 "
						TOTAL. fr. 305,097 57
2,565,251 70	52,007 70	"	957 84	22,582 76	"	
35,784 55	737 20	"	2,892 05	1,785 52	"	
75,500 "	1,928 10	"	7 90	1,755 "	"	
24,080 90	"	"	4,567 10	"	"	
51,715 16	"	"	19,886 51	1,508 55	"	
93,252 87	"	"	3,256 13	"	"	
97,735 02	"	"	"	8,676 98	"	
5,195,128 60	54,675 "	"	59,958 96	55,098 50	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLE DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,505,759 15	5,229,801 60	1,067,585 98	1,297,742 62
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, ETC. (suite).	II (suite).					
Canal de Bruxelles à Charleroy.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	16	85,000 "	85,601 38	64,070 09	8,721 29
Escaut.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	17	18,648 "	18,648 "	2,529 38	16,118 62
Lys.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	18	48,200 "	50,593 61	16,485 21	14,108 40
Service de la Meuse dans les provinces de Liège et de Namur.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	19	220,000 "	143,610 75	27,681 89	94,002 67
Service de la Meuse dans le Limbourg.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	20	50,000 "	42,488 02	120 "	42,368 02
Dendre.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	21	25,957 84	21,124 44	9,558 80	11,585 64
Rupel.						
Travaux d'amélioration et de navigation	"	22	34,372 65	30,585 90	18,752 97	11,650 95
Dyle et Démer.						
Travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer	"	25	115,000 "	112,147 55	66,240 84	43,897 71
Senne.						
Loyer d'une maison pour l'éclusier à Vilvorde.	"	24	250 "	240 "	"	240 "
A REPORTER.	...	...	3,002,087 62	3,714,720 25	2,173,714 16	1,473,015 90

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DE COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année e par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
3,195,128 60	34,075 "	"	39,058 96	35,008 59	"	
73,691 38	12,000 "	"	208 02	"	"	
18,048 "	"	"	"	"	"	
30,593 61	"	"	8,402 26	9,204 13	"	
122,284 56	21,326 10	"	21,020 74	54,468 51	"	
42,488 02	"	"	7,511 08	"	"	
21,124 44	"	"	3,270 "	1,554 40	"	
30,585 90	"	"	118 13	3,870 00	"	
112,147 55	"	"	852 45	"	"	
240 "	"	"	10 "	"	"	
3,646,730 06	67,000 19	"	82,262 14	105,006 23	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts: — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	5,902,087 02	5,714,729 25	2,175,714 16	1,475,015 90
SECTION 3. — SERVICE DES CANAUX, RIVIÈRES, ETC. (suite).	II (suite).					
Canaux de Gand à Ostende.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	25	68,279 "	55,856 68	15,106 00	57,250 08
Canal de Mons à Condé.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	26	28,471 22	28,471 22	8,250 "	20,221 22
Canal de la Campine.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	27	65,550 "	55,281 09	11,706 00	45,515 59
Canal d'embranchement vers Turnhout.						
Entretien et travaux d'amélioration	"	28	10,500 "	14,865 45	5,520 "	9,345 45
Petite-Nèthe canalisée.						
Quatrième annuité à payer à la province d'Anvers. 50,000 "	"	29	a) 76,111 44	76,009 03	5,101 85	70,907 80
Travaux d'entretien et d'amélioration. 19,000 "						
Canal de Moervaert.						
Entretien ordinaire	"	30	1,840 "	1,840 "	1,204 50	554 70
Ouvrages établis pour améliorer le régime des eaux du sud de Bruges.						
Entretien	"	31	b) 91,092 31	90,320 31	85,092 80	5,227 51
Canal de Deynze à Schipdonck.						
Travaux d'entretien ordinaire	"	32	2,000 "	"	"	"
Frais d'études et de levées de plans; achats et réparations d'instruments	"	33	7,000 "	4,288 28	4,102 46	95 82
Bacs et bateaux de passage.						
Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépen- dances	"	34	20,000 "	8,726 48	1,720 "	7,006 48
Subside à la direction du polder de Lillo	"	35	1,500 "	"	"	"
SECTION 4. — PORTS ET CÔTES.						
Port d'Ostende . . . — Entretien et travaux d'amélior.	"	36	151,150 "	150,560 76	41,858 50	85,002 46
Port de Nieuport . . . — Id. id.	"	37	54,955 55	21,227 90	11,648 27	9,370 65
Côte de Blankenberghe. — Id. id.	"	38	87,685 96	87,685 96	63,919 98	25,765 98
Entretien des phares et fanaux	"	39	1,000 "	909 "	"	909 "
A REPORTER.	...	...	4,555,787 88	4,290,577 91	2,420,985 30	1,786,175 42

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
5,646,750 08	67,999 19	•	82,262 14	105,096 25	•	
50,536 08	5,520 •	•	7,925 02	4,496 70	•	
28,471 22	•	•	•	•	•	
55,281 99	•	•	7,378 21	809 80	•	
14,865 45	•	•	486 55	1,150 •	•	
76,000 63	•	•	101 81	•	•	a) Majoré de fr. 7,111 44 c ^t , par la loi du 4 janvier 1850, <i>Moniteur</i> n° 162.
1,849 •	•	•	•	•	•	
90,520 31	•	•	1,372 •	•	•	b) Le crédit primitif a été augmenté, 1 ^o de 80,000 francs, par la loi du 2 avril 1849, <i>Moniteur</i> n° 94, à titre de complément pour les travaux extraordinaires, et 2 ^o de fr. 1,852 31 c ^t , par l'art. 4 de la loi du 4 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 162.
•	•	•	2,000 •	•	•	
4,288 28	•	•	1,501 72	1,210 •	•	
8,726 48	•	•	11,275 52	•	•	
•	•	•	1,500 •	•	•	
126,660 76	3,700 •	•	•	789 24	•	
21,027 00	200 •	•	13,705 43	•	•	
87,083 00	•	•	•	•	•	
900 •	•	•	91 •	•	•	
4,215,158 72	77,419 19	•	129,598 •	113,611 97	•	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRE DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1840.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	4,555,787 88	4,290,577 91	2,426,985 30	1,786,175 42
SECTION 5. — PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.	II					
	(suite).					
Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, et des ingénieurs et conducteurs-adjoints à ce corps; frais de bureau et de déplacement	"	40	538,423 84	538,423 84	420,420 38	117,553 46
Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaussées, des surveillants, gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc.	"	41	584,527 15	584,527 15	500,581 30	85,545 85
Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil	"	43	12,000 "	7,765 "	588 "	7,177 "
Chemin de fer.	III.					
SECTION 1 ^{re} . — CHEMINS DE FER EN EXPLOITATION.						
§ 1 ^{er} . — Personnel. — Service général. — Direction.						
Traitements et indemnités.	"	45	271,749 45	271,742 45	219,577 05	52,164 50
Service de l'entretien des routes et des stations.						
Traitements et indemnités.	"	44	205,621 13	205,621 13	141,399 36	64,221 77
Service de locomotion et d'entretien du matériel.						
Traitements et indemnités.	"	45	90,762 53	90,762 53	81,272 53	9,250 "
Service des transports et de perception.						
Traitements et indemnités.	"	46	625,634 22	625,634 22	587,074 20	36,084 93
Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service	"	47	50,170 11	50,170 11	"	50,107 78
Traitements de disponibilité	"	48	"	"	"	"
§ 2. — Salaires.						
Service général. — Direction	"	49	16,400 "	14,743 50	4,850 35	9,913 15
Entretien des routes et des stations	"	50	1,180,000 "	1,133,761 73	542,321 56	770,152 02
Locomotion et entretien du matériel	"	51	1,461,130 "	1,457,952 34	462,605 27	995,178 07
Fours à coke	"	52	95,000 "	10,006 95	14,488 35	1,518 60
Transports et perception	"	53	615,600 "	572,093 85	182,547 52	389,546 53
§ 3. — Travaux et fournitures.						
Service général. — Direction.	"	54	125,090 76	125,050 26	82,864 48	40,165 78
Entretien des routes et des stations.	"	55	589,000 "	588,552 90	154,743 36	235,464 15
Billes et fers des voies	"	56	946,000 "	852,854 06	359,320 80	468,426 80
Locomotion et entretien du matériel.	"	57	2,492,310 "	1,887,215 79	1,215,975 78	675,252 21
Renouvellement du matériel	"	58	500,000 "	228,941 14	"	228,923 64
Transports et perception	"	59	210,640 58	219,550 20	36,302 15	180,410 65
SECTION 2. — DIRECTION DE LA RÉGIE DU CHEMIN DE FER DE L'ÉTAT.						
Personnel.	"	60	56,400 "	56,400 "	34,950 "	1,450 "
Matériel	"	61	3,500 "	3,499 67	1,233 07	766 60
A REPORTER.	...	...	14,588,547 65	13,577,406 82	7,068,087 60	6,199,226 98

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES		PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
		RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.		Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.	
4,213,158 72	77,410 19	"		120,508 "	115,611 07	"	
557,975 84	450 "	"		"	"	"	
583,927 15	400 "	"		"	"	"	
7,765 "	"	"		4,233 "	"	"	
271,742 45	"	"		7 "	"	"	
205,621 13	"	"		"	"	"	
90,522 53	240 "	"		"	"	"	
625,150 22	475 "	"		"	"	"	
50,107 78	62 33	"		"	"	"	
"	"	"		"	"	"	
14,745 50	"	"		1,656 50	"	"	
1,112,475 58	"	21,288 15		46,258 27	"	"	
1,457,783 54	160 "	"		3,177 66	"	"	
16,006 05	"	"		78,095 05	"	"	
572,005 85	"	"		43,506 15	"	"	
125,050 26	"	"		60 50	"	"	
388,207 49	125 41	"		78 46	588 64	"	
827,753 60	5,100 57	"		64,115 87	40,052 07	"	
1,887,207 99	7 80	"		538,665 81	66,428 40	"	
228,925 64	17 50	"		48,245 05	22,813 81	"	
216,712 80	2,857 49	"		90 29	"	"	
36,400 "	"	"		"	"	"	
1,090 67	1,500 "	"		" 33	"	"	
13,267,514 58	88,804 00	21,288 15		958,665 94	252,474 80	"	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850. jusqu'au 31 octob.
REPORT.	. . .	. . .	14,588,547 65	15,577,406 82	7,008,087 60	6,109,226 98.
Postes.	IV.					
Personnel	"	62	1,053,000 "	1,052,995 10	906,860 20	126,056 51
Matériel	"	63	467,000 "	460,859 16	512,756 58	154,052 45
Frais de construction et d'entretien de voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer	"	64	20,000 "	18,205 94	"	18,205 94
Frais de premier établissement des timbres d'affranchissement, décrétés par l'art. 4 de la loi du 24 décembre 1847.	"	65	16,000 "	15,965 68	15,965 68	"
Mines. a)	V.					
Personnel du conseil des mines	"	66	56,400 "	56,200 "	56,200 "	"
Frais de déplacement	"	66 ^a	600 "	600 "	"	600 "
Matériel	"	66 ^b	2,000 "	1,999 60	1,405 41	596 28
Subsides aux caisses de prévoyance; secours et récompenses aux personnes qui se sont distinguées par des actes de dévouement	"	67	45,000 "	45,000 "	850 "	44,150 "
Impressions; achats de livres et d'instruments; encouragements et subventions pour la publication de plans et de mémoires; essais et expériences	"	68	7,000 "	4,802 85	2,545 75	2,259 10
Traitement et indemnités du personnel du corps des mines.	"	69	145,649 "	145,649 "	109,541 "	56,508 "
Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines	"	70	6,000 "	702 "	428 "	274 "
Pensions	VI.	71	92,800 "	92,800 "	55,148 52	58,778 21
Secours.	VII.					
Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droit à la pension.	"	72	5,000 "	5,000 "	2,710 "	2,290 "
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VIII.	73	55,917 48	55,917 48	8,145 01	45,405 64
TOTAUX.	. . .	. . .	16,518,914 15	15,298,169 72	8,518,415 84	6,668,562 91

TRAVAUX PUBLICS (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1840.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
13,267,314 58	88,804 00	21,288 15	958,065 94	252,474 80	"	
1,032,896 00	96 50	"	6 90	"	"	
466,780 03	50 15	"	160 84	"	"	
18,205 94	"	"	1,704 06	"	"	
15,965 08	"	"	50 32	"	"	
50,200 "	"	"	200 "	"	"	a) Par la loi du 16 juillet 1840, <i>Moniteur</i> n° 197 et 198, le crédit de 28,000 francs, primitivement ouvert à l'art. 66, a été augmenté de 14,100 francs et divisé comme suit :
600 "	"	"	"	"	"	Savoir :
1,000 00	"	"	" 51	"	"	Chap. V, art. 66 fr. 39,500 "
45,000 "	"	"	"	"	"	— " — 66 ^a 600 "
						— " — 66 ^b 2,000 "
						TOTAL. fr. 42,100 "
4,802 85	"	"	2,197 15	"	"	Par l'art. 5 de la loi du 4 juin 1840, <i>Moniteur</i> n° 162, le crédit de l'art. 66 a été diminué de 3,100 francs.
145,649 "	"	"	"	"	"	
702 "	"	"	5,298 "	"	"	
91,026 73	873 27	"	"	"	"	
5,000 "	"	"	"	"	"	
53,658 65	278 85	"	"	"	"	
13,186,778 75	90,102 82	21,288 15	968,269 52	252,474 80	"	

Le Budget des Travaux publics a été fixé, par la loi du 22 avril 1840, *Moniteur* n° 114, à la somme de . . fr. 16,424,814 15

Les crédits supplémentaires s'élèvent à 94,100 "

TOTAL. fr. 16,518,914 15

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000 "	21,000 "	21,000 "	"
— des employés	"	2	146,500 "	146,246 53	145,246 53	1,000 "
Supplément aux officiers et autres militaires attachés au Département de la Guerre	"	3	14,000 "	13,025 05	6,578 56	6,047 59
Matériel du Ministère	"	4	40,000 "	40,000 "	36,575 20	3,426 71
Dépôt de la guerre	"	5	26,000 "	26,000 "	15,023 54	12,076 06
États-majors.	II.					
Traitement de l'état-major général	"	6	a) 659,359 59	640,797 25	159,907 47	480,886 52
— des provinces et des places	"	7	271,029 70	259,554 80	65,272 07	194,282 75
— du service de l'intendance	"	8	140,900 "	137,058 52	55,957 93	105,100 59
Service de santé et administration des hôpitaux.	III.					
Traitement du service de santé et administration des hôpi- taux	"	9	316,014 75	315,211 70	70,705 65	255,506 05
Entretien des malades	"	10	493,325 "	490,300 50	128,405 08	301,777 94
Matériel des hôpitaux	"	11	87,000 "	85,752 40	71,739 60	11,954 55
Soldes des troupes.	IV.					
Traitement et solde de l'infanterie	"	12	9,522,000 "	9,456,524 50	2,687,937 57	6,748,581 01
— de la cavalerie	"	13	5,121,000 "	5,022,213 66	921,002 86	2,101,210 80
— de l'artillerie	"	14	2,668,000 "	2,651,841 25	753,962 74	1,897,878 51
— du génie	"	15	735,400 "	722,017 02	193,115 41	528,903 61
École militaire.	V.					
État-major, corps enseignant et solde des élèves	"	16	154,170 "	142,086 18	47,265 39	94,820 79
Dépenses d'administration	"	17	25,650 "	25,560 58	3,478 97	19,606 56
Établissements et matériel de l'artillerie.	VI.					
Traitement du personnel des établissements	"	18	37,203 "	31,961 16	7,886 40	24,074 67
Matériel de l'artillerie	"	19	498,797 "	492,558 53	264,145 18	228,595 15
Matériel du génie	VII.	20	1,050,000 "	1,044,569 87	553,155 11	501,520 19
A REPORTER.			20,025,748 84	19,759,859 78	6,174,055 94	13,555,250 03

LA GUERRE.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TOÛS	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
21,000 »	»	»	»	»	»	
146,246 33	»	»	53 67	»	»	
13,025 95	»	»	974 05	»	»	
40,000 »	»	»	»	»	»	
26,000 »	»	»	»	»	»	
640,703 79	3 44	»	18,502 10	»	»	a) Par la loi du 28 mai 1830, <i>Moniteur</i> n° 149, le crédit primitif a été diminué d'une somme de fr. 15,640 61 c., qui forme l'art. 34 du chap. XIII.
259,554 80	»	»	12,074 90	»	»	
157,058 52	»	»	3,841 48	»	»	
315,211 70	»	»	805 05	»	»	
490,185 92	116 38	»	3,024 70	»	»	
85,604 15	58 25	»	3,247 60	»	»	
9,436,318 58	5 92	»	85,075 50	»	»	
3,022,213 06	»	»	98,780 34	»	»	
2,651,841 25	»	»	16,158 75	»	»	
722,017 02	»	»	11,382 98	»	»	
142,086 18	»	»	12,085 82	»	»	
25,085 53	475 25	»	80 42	»	»	
51,061 16	»	»	5,241 84	»	»	
402,538 33	»	»	6,258 67	»	»	
1,034,475 50	9,804 57	»	5,650 15	»	»	
19,720,305 97	10,553 81	»	285,889 06	»	»	

MINISTÈRE DE

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
Report.	...	...	20,025,748 84	19,750,859 78	6,174,055 94	15,555,250 05
Pain, fourrages et autres allocations.	VIII.					
Pain	"	21	1,425,025 44	1,425,630 06	454,308 13	971,550 03
Fourrage en nature.	"	22	2,405,000 "	2,328,690 91	2,127,760 53	200,950 58
Casernement des hommes	"	23	586,580 "	581,550 52	378,169 77	205,569 75
Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	"	24	150,000 "	142,627 79	17,775 65	124,852 14
Frais de route et de séjour des officiers	"	25	91,000 "	86,240 04	14,072 65	72,168 20
Transports généraux	"	26	50,000 "	45,076 97	31,647 61	11,515 42
Chauffage et éclairage des corps de garde	"	27	58,000 "	54,075 81	54,737 61	19,558 20
Remonte	"	28	86,700 "	86,717 09	55,503 04	51,414 05
Traitements divers, honoraires et pensions temporaires.	IX.					
Traitements divers, honoraires et pensions temporaires.	"	29	269,000 "	258,247 11	58,527 85	170,758 46
Frais de représentation.	"	30	22,000 "	22,000 "	"	22,000 "
Pensions civiles et secours.	X.					
Pensions civiles et secours.	"	31	55,670 "	52,258 75	51,499 39	19,908 52
Dépenses imprévues.	XI.					
Dépenses imprévues non libellées au Budget	"	32	16,645 11	4,948 69	2,583 38	2,565 51
Gendarmerie.	XII.					
Traitement et solde de la gendarmerie	"	33	1,851,000 "	1,685,182 77	542,050 71	1,143,132 06
Payement des dépenses arriérées qui restent à liquider sur les exercices clos de 1856 à 1846	XIII.	34	a) 15,640 61	15,640 61	"	15,558 54
TOTAUX.	...	...	27,085,000 "	26,506,745 80	9,902,092 26	16,592,889 88

LA GUERRE (suite).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER.		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	À annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
19,720,305 97	10,555 81	"	283,880 06	"	"	
1,425,639 06	"	"	286 58	"	"	
2,528,600 91	"	"	70,500 00	"	"	
581,550 52	"	"	5,040 48	"	"	
142,627 70	"	"	7,572 21	"	"	
86,240 94	"	"	4,759 06	"	"	
42,961 03	115 04	"	6,923 05	"	"	
54,075 81	"	"	3,924 10	"	"	
86,717 09	"	"	72 91	"	"	
258,086 31	160 80	"	30,752 80	"	"	
22,000 "	"	"	"	"	"	
51,407 91	850 84	"	1,411 25	"	"	
4,048 60	"	"	11,696 42	"	"	
1,685,182 77	"	"	145,817 25	"	"	
15,558 54	82 27	"	"	"	"	a) Ce crédit, ouvert par la loi du 28 mai 1850, <i>Moniteur</i> n° 149, a été prélevé sur le crédit du chap. II, art. 6 (<i>Traitement de l'état-major général</i>).
26,494,982 14	11,763 06	"	578,254 20	"	"	Le Budget de la Guerre a été fixé, par la loi du 29 mars 1849, <i>Moniteur</i> n° 83, à la somme indiquée ci-contre.

Par la loi du 28 mai 1850, *Moniteur* n° 140, les crédits des articles suivants ont été diminués, savoir :

Chap. III, art. 9, Traitement du service de santé.	fr. 11,000 "
— " — 11, Matériel des hôpitaux	23,000 "
— VIII, — 22, Fourrages en nature.	10,000 "
TOTAL.	fr. 44,000 "

La somme de 44,000 francs a été transférée comme suit :

Au chap. III, art. 10, Entretien des malades	fr. 54,000 "
— VIII, — 23, Casernement des hommes	10,000 "
TOTAL.	fr. 44,000 "

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. Droits constatés et ordonnancés au profit des financiers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
Administration centrale.	I.					
Traitement du Ministre	"	1	21,000	21,000	21,000	"
— des fonctionnaires, employés et gens de service. 467,050	"	2	472,050	472,050	410,664 79	52,269 60
Travail extraordinaire 4,000	"	3	7,000	5,259 05	5,422 40	1,817 55
Frais de tournée	"	4	40,000	39,999 05	55,260	6,730 95
Matériel	"	5 a)	54,000	55,725 55	5,150 25	50,595 10
Service de la monnaie	"	5 bis. b)	7,075 77	7,075 77	7,075 77	"
Complément des frais de construction et d'appropriation des bâtiments de l'hôtel des monnaies.	"	6	100,000	"	"	"
Achat de matières et frais de fabrication de pièces de mon- naie de cuivre.	"	7	155,500	115,174 08	82,077 18	50,196 00
Magasin général des papiers	"	8	10,500	10,405 02	0,805 56	9,689 66
Rédaction de documents statistiques						
Administration du trésor dans les provinces.	II.					
Traitement des directeurs	"	9	69,000	69,000	65,250	5,750
Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs.	"	10	17,550	17,550	16,462 50	1,087 50
Caisse générale de l'Etat	"	11 c)	276,279 95	276,279 95	"	276,279 95
Administration des contributions directes, douanes et accises.	III.					
Remises proportionnelles et indemnités. (Ce crédit n'est point limitatif.)	"	15 d)	1,385,000	1,470,255 01	"	1,470,255 01
Surveillance générale. — Traitements	"	19	551,400	536,088 42	157,626 58	198,461 84
Service de la conservation du cadastre. — Traitements	"	15	504,700	510,817 29	121,869 10	188,948 19
— des contributions directes, des accises et de comp- tabilité. — Traitements fixes	"	14	1,120,700	1,165,624 08	471,478 25	692,146 75
— des douanes et de la recherche maritime	"	16	5,009,050	5,910,742 54	1,519,585 47	2,391,556 87
— des poids et mesures	"	17	13,550	12,809 85	12,774 85	125
— de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'ar- gent	"	18	47,000	44,742 41	18,051 80	26,690 61
Honoraires fixes des avocats de l'administration	"	10	40,000	56,540	21,825	11,015
Suppléments de traitement.	"	20	25,000	55,667 40	21,985 77	55,168 65
Traitements temporaires et employés non remplacés	"	21	272,000	120,442 57	"	120,442 57
A REPORTER.			8,756,055 70	8,550,784 08	2,985,641 03	5,547,014 44

FINANCES.

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTÉ DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DEPLNSES	Observations
	RESTANT À EFFECTUER OU À JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement	Transférées à l'exercice suivant, en vertu de l'art 30 de la loi sur la comptabilité	LES CRÉDITS	
21,000 "	"	"	"	"	"	
471,954 50	115 61	"	"	"	"	
5,250 95	"	"	1,700 05	"	"	
50,000 95	"	"	" 07	"	"	
55,725 55	"	"	274 67	"	"	a) Le crédit primitif a été augmenté de 16,800 francs, par la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 160
7,075 77	"	"	"	"	"	b) Ce crédit a été ouvert par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200
"	"	"	100,000 "	"	"	
115,174 08	"	"	20,525 92	"	"	
10,405 02	"	"	6 98	"	"	
69,000 "	"	"	"	"	"	
17,550 "	"	"	"	"	"	
270,279 95	"	"	"	"	"	c) Le crédit primitif a été augmenté de fr 26,279 95 et, par la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 160
1,470,253 01	"	"	"	"	85,255 01	d) Les crédits portés aux articles 12, 13, 14, 16, 18, 19, 20 et 21 du chap. III, peuvent être réunis et transférés indistinctement de l'un de ces articles sur les autres, selon les besoins qui résulteront de la mise à exécution de la nouvelle organisation de l'administration des contributions dans les provinces.
550,088 42	"	"				
510,817 20	"	"				
1,165,624 98	"	"				e) Par arrêté royal du 13 mars 1849, <i>Moniteur</i> n° 75, qui replace, à partir du 1 ^{er} avril suivant, le service des poids et mesures dans les attributions du Département de l'Intérieur, les crédits primitifs des articles 17, 22 et 23 ont été diminués des sommes indiquées ci-après, transférées au Budget de l'Intérieur, exercice 1849, ou elles forment le chap. VI bis, art. 42 ^a , 42 ^b , 42 ^c
5,010,712 54	"	"	162,754 94	"	"	Chap. IV, art. 17 fr 40,050 "
12,809 85	"	"				— " — 22 " 15,500 "
44,742 41	"	"				— " — 23 " 2,000 "
32,840 "	5,500 "	"				TOTAL . . fr 55,550 "
55,154 40	515 "	"				f) Par la loi du 20 avril 1850, <i>Moniteur</i> n° 116, le crédit de l'art. 21 a été diminué d'une somme de 228,000 francs, transférée au chap. V, art 37. (<i>Pensées</i>)
120,442 37	"	"				
8,532 615 47	4,128 61	"	285,102 65	"	85,255 01	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
REPORT.	...	...	8,750,055 70	8,536,784 08	2,985,641 03	5,547,014 44
Administration des contributions directes, etc. (suite).	III (suite).					
Frais de bureau et de tournée.	"	22	51,140 "	40,898 74	20,852 44	19,842 10
Indemnités, primes et dépenses diverses	"	25	291,900 "	280,939 09	75,815 15	205,050 55
Police douanière	"	24	5,000 "	750 "	750 "	"
Matériel	"	25	140,000 "	156,252 06	40,019 40	92,704 08
Frais généraux d'administration de l'entrepôt d'Anvers.	"	26	31,000 "	28,323 55	15,456 34	12,256 22
Frais de dépouillement et de rédaction de documents sur la propriété foncière (1848-1849).	"	26 ^{bis} a)	50,000 "	48,103 62	487 "	47,616 62
Complément de créances restant dues à d'anciens fonction- naires hollandais, pour travaux du cadastre dans les pro- vinces belges, avant les événements de 1850	"	26 ^{ter} b)	356 90	556 90	556 90	"
Travaux d'appropriation des nouveaux magasins servant d'entrepôt	"	27	51,784 25	35,606 04	1,006 26	32,892 26
Administration de l'enregistrement et des domaines.	IV.					
Traitement du personnel de l'enregistrement	"	28	c) 340,000 "	322,680 28	1,250 "	521,450 28
— — du timbre	"	29	52,200 "	51,012 84	"	51,012 84
— — du domaine	"	30	93,560 "	91,852 96	716 "	91,136 96
— — forestier	"	31	241,000 "	238,591 72	"	238,291 72
Remises des receveurs; frais de perception (Ce crédit n'est point limitatif.)	"	32	775,000 "	735,218 46	"	735,218 46
Remises des greffiers. (Ce crédit n'est point limitatif.)	"	33	d) 48,200 "	47,461 48	"	47,461 48
Matériel	"	34	e) 56,752 26	56,554 63	49,015 97	6,953 74
Frais de poursuites et d'instances.	"	35	55,000 "	36,615 90	9,417 42	27,055 75
Dépenses du domaine	"	36	f) 80,346 41	71,152 17	5,170 20	65,918 19
Frais de médecins, de pharmacie, etc., occasionnés par les coups et blessures reçus par les agents forestiers du can- tonnement de Rance, dans un conflit avec des braconniers français (1847).	"	36 ^{bis} g)	1,882 10	1,882 10	"	1,882 10
A REPORTER.	...	...	11,111,655 62	10,707,694 42	3,212,950 11	7,541,715 77

FINANCES (suite).

DEVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
8,552,655 47	4,128 61	"	285,102 63	"	85,235 01	
49,604 54	204 20	"	1,241 26	"	"	
278,845 68	2,095 41	"	10,960 91	"	"	
750 "	"	"	4,250 "	"	"	
132,723 48	3,528 58	"	3,747 94	"	"	
27,712 56	610 79	"	2,676 65	"	"	
48,103 62	"	"	1,896 38	"	"	a et b) Ces crédits ont été ouverts par la loi du 16 juillet 1849, <i>Moniteur</i> n° 200.
356 00	"	"	"	"	"	
33,808 52	1,767 52	"	14,535 71	1,584 50	"	
322,680 28	"	"	17,510 72	"	"	c) La partie du crédit concernant les traitements des seconds commis de direction, peut être transférée, jusqu'à concurrence d'une somme de 8,000 francs, à l'art. 34, pour augmenter la partie du crédit relative au matériel et aux frais de bureau des directeurs.
51,012 84	"	"	1,187 16	"	"	
91,852 06	"	"	1,707 04	"	"	
258,291 72	100 "	"	5,508 28	"	"	
755,218 40	"	"	41,781 54	"	"	
47,461 48	"	"	738 52	"	"	d, e, f) Par la loi du 6 juin 1850, <i>Moniteur</i> n° 160, les crédits primitifs des articles suivants ont été augmentés, savoir :
55,067 71	386 92	"	377 63	"	"	L'art. 33, de. fr. 2,200 "
36,471 17	142 73	"	18,586 10	"	"	— 34, de. 5,732 26
71,088 39	63 78	"	18,194 24	"	"	— 36, de. 4,346 41
1,882 10	"	"	"	"	"	g) Ce crédit a été ouvert par la loi précitée du 6 juin 1850.
10,754,603 88	13,028 54	"	427,600 71	1,584 50	85,235 01	

MINISTÈRE DES

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés ou profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850. jusqu'au 31 octob.
REPORT.			11,111,055 62	10,767,694 42	5,212,950 11	7,541,715 77
Pensions et secours.	V.	57	a) 1,585,500 "	1,574,585 51	897,448 40	672,744 04
Dépenses imprévues non libellées au Budget.	VI.	58	14,000 "	8,035 12	4,558 17	1,701 95
TOTAUX.			12,711,155 62	12,350,355 05	4,114,756 68	8,216,251 76

FINANCES (SUITE).

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TUES	PAYEMENTS		CRÉDITS		DÉPENSES	Observations.
	RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		EXCÉDANT LES DÉPENSES.		excédant	
TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi sur la comptabilité.	LES CRÉDITS.	
10,754,065 88	13,028 54	"	427,600 71	1,584 50	85,233 01	
1,570,192 44	4,393 07	"	10,914 49	"	"	a) Le crédit primitif a été majoré de 228,000 francs, par la loi du 20 avril 1850, <i>Moniteur</i> n° 116.
6,150 12	1,925 "	"	5,944 88	"	"	
12,330,088 44	19,346 61	"	444,409 08	1,584 50	85,233 01	

Le montant du Budget des Finances, fixé par la loi du 16 février 1849, *Moniteur* n° 49, s'élève à la somme de. fr. 12,053,434 25

— des sommes transférées au Budget de l'Intérieur, à 55,550 "

Reste. fr. 12,597,884 25

Montant des crédits supplémentaires. 113,271 37

TOTAL. fr. 12,711,155 62

Crédits ouverts. — Droits constatés et ordonnancés. —

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CHAPITRES DU BUDGET.	ARTICLES DU BUDGET.	CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des SERVICES FAITS. — Droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFEC ET JUSTIFIÉS	
					En 1849.	En 1850, jusqu'au 31 octob.
Non - Valeurs.	I.					
Non-valeurs sur la contribution foncière	"	1	510,000 "	286,054 95	17,449 15	267,525 80
— — — personnelle	"	2	570,000 "	427,719 08	537 76	427,581 92
— sur le droit de patente	"	3	80,000 "	70,726 31	68 24	70,658 07
— sur les redevances sur les mines	"	4	18,000 "	77 95	"	77 95
Décharge ou remise du droit de patente pour inactivité de bateaux	"	5	10,000 "	5,852 50	"	5,372 55
Remboursements.	II.					
<i>Contributions directes, douanes et accises.</i>						
Restitution de droits perçus abusivement	"	6	29,000 "	50,807 80	59,385 57	11,214 05
Remboursement de la façon d'ouvrages brisés par les agents de la garantie	"	7	1,000 "	1,140 54	195 75	952 59
Remboursement du péage sur l'Escaut	"	8	800,000 "	969,326 81	355,873 80	655,452 92
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>						
Restitution de droits, amendes, frais, etc., perçus abusive- ment en matière d'enregistrement, de domaines, etc.; remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.	"	9	250,000 "	151,499 57	5,187 10	148,312 27
Postes. — Remboursement des postes aux offices étrangers.	"	10	40,000 "	54,976 85	12,107 42	22,809 41
Déficit des comptes de l'Etat	"	11	10,000 "	8,581 94	"	8,581 94
TOTAUX.			1,918,000 "	2,006,750 54	408,602 88	1,596,599 45

REMBOURSEMENTS.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET
DE L'EXERCICE 1849.

Payements effectués, par année et par article de Budget.

TITRES	PAYEMENTS RESTANT A EFFECTUER OU A JUSTIFIER		CRÉDITS EXCÉDANT LES DÉPENSES.		DÉPENSES excédant	Observations.
	TOTAL.	Sur ordonnances en circulation.	Sur ordonnances d'ouverture de crédit.	A annuler définitivement.	Transférés à l'exer- cice suivant, en vertu de l'art. 30 de la loi sur la comp- tabilité.	LES CRÉDITS.
284,774 05	1,280	"	25,945 03	"	"	Les crédits de ce Budget ne sont point limi- tatifs.
427,719 68	"	"	"	"	57,710 68	
70,726 31	"	"	9,275 69	"	"	
77 95	"	"	17,922 05	"	"	
5,372 55	950 81	"	4,167 04	"	"	
50,599 60	208 20	"	"	"	21,807 80	Le Budget des Remboursements et Non-Va- leurs a été fixé, par la loi du 22 janvier 1849, Moniteur n° 24, à la somme indiquée ci-contre.
1,146 54	"	"	"	"	146 54	
960,526 81	"	"	"	"	169,526 81	
151,400 57	"	"	98,500 63	"	"	
54,976 85	"	"	5,025 17	"	"	
8,581 94	"	"	1,418 06	"	"	
2,005,002 55	1,748 01	"	160,250 29	"	249,000 63	

COMPARAISON,

Par ministère et service, des dépenses liquidées par la Cour des Comptes et ordonnancées par le Ministère des Finances, pendant l'exercice 1849, avec celles de l'exercice antérieur.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES LIQUIDÉES ET ORDONNANCÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1849.	
	1849.	1848.	EN PLUS.	EN MOINS.
Dette publique	50,118,487 99	52,410,052 16	"	2,291,444 17
Dotations.	3,598,042 42	3,456,649 02	"	58,600 60
Justice.	12,652,520 84	12,387,812 66	264,708 18	"
Affaires Étrangères	2,122,025 05	2,585,515 77	"	461,490 74
Travaux publics.	15,298,169 72	16,413,625 87	"	1,115,456 15
Intérieur	6,872,016 04	8,566,947 22	"	1,494,931 18
Guerre	26,506,745 80	35,165,573 32	"	8,658,827 52
Finances	12,550,355 05	15,455,520 04	"	1,085,184 99
Non-valeurs et Remboursements.	2,006,750 34	1,942,750 65	64,019 71	"
			528,727 89	15,169,741 55
TOTAUX. fr.	111,520,091 25	126,161,104 60	14,841,013 46	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1849.

Les recouvrements effectués sur les droits constatés au profit de l'exercice, s'élèvent à fr. 113,520,431 49

Et les ressources extraordinaires et spéciales, y compris les fonds spéciaux transférés des exercices antérieurs, à 351,006 09

ENSEMBLE. fr. 113,871,437 58

Les dépenses ordinaires, liquidées et ordonnancées à charge de l'exercice, s'élèvent à 111,320,091 23

Et les dépenses extraordinaires pour des services spéciaux, à 946,977 90

ENSEMBLE. fr. 112,267,069 15

L'exercice présente, par conséquent, un excédant de recettes sur les dépenses de. 1,604,368 45

Mais comme il a été porté en dépense extraordinaire à cet exercice le déficit de l'exercice 1846, conformément au projet de loi du règlement de ce même exercice, ci 27,984,981 64

l'exercice accuse finalement une insuffisance de ressources de . . . fr. 26,380,613 19

NOTE COMPARATIVE

De la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1849.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1849, le Budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de fr.	27,856,652 20
D'après la situation définitive de cet exercice, le déficit ne s'élève qu'à	26,380,613 19

DIFFÉRENCE en moins à la situation définitive. fr.	1,476,019 10
--	--------------

Cette différence s'explique comme suit :

1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
RESSOURCES ORDINAIRES.			
<i>Impôts.</i> (Contributions directes, douanes et accises).	162,291 92	"	
<i>Idem.</i> (Enregistrement et domaines)	"	18,761 44	
<i>Péages.</i> (— —)	"	101,659 12	
<i>Idem.</i> (Travaux publics).	179,969 25	"	
<i>Capitaux et revenus.</i> (Enregistrement et domaines)	"	259,274 85	
<i>Remboursements.</i> (Contributions directes)	4,012 51	"	
<i>Idem.</i> (Enregistrement et domaines)	"	28,527 90	
<i>Idem.</i> (trésor public)	4,901 45	"	
	351,175 00	478,205 38	
RESTE en diminution de recette fr.			127,028 20

2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire,

SAVOIR :	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
DÉPENSES ORDINAIRES.			
Dette publique	420,184 20	"	
Dotations (Chambre des Représentants)	22,445 24	"	
Ministère de la Justice	417,723 79	"	
— des Affaires Étrangères.	45,700 "	"	
— de l'Intérieur	52,488 71	"	
— des Travaux publics	"	252,474 80	
— des Finances	53,656 20	"	
Non-Valeurs et Remboursements.	554,255 64	"	
Économies ou crédits non consommés par les dépenses, que l'on avait d'abord évaluées à 1,000,000 de francs, et qui, en définitive, se sont élevées à fr. 3,677,004 28 c', partant une diminution de dépense de .	"	2,677,004 28	
	1,526,431 78	2,929,479 17	
RESTE en diminution de dépense. fr.			1,605,047 59

Différence pareille à celle établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive du Budget de l'exercice 1849 fr.	1,476,019 10
---	--------------

COMPTE PROVISOIRE
DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.



408

NOTE

SUR

LE COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

Le présent compte, rendu en exécution de l'art. 43 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et dont on va analyser sommairement les résultats, fait connaître la situation provisoire du Budget de l'exercice 1850, telle qu'elle est résultée des opérations de la recette et de la dépense qui ont eu lieu, pendant l'année 1850, en vertu des dispositions législatives qui les ont autorisées.

PRÉVISIONS DU BUDGET.

Par le vote primitif du Budget, les ressources et les besoins de l'exercice 1850 ont été fixés ainsi qu'il suit :

SAVOIR :

<i>Recette.</i>	{ Ressources ordinaires fr. 115,010,820 » }	115,910,820 »
	{ Fonds spécial 900,000 » }	
<i>Dépense</i>		114,677,172 09
Excédant de recette. fr.		1,233,647 91

Mais des crédits pour des services spéciaux, restés disponibles au 31 décembre 1849 sur les exercices 1847, 1848 et 1849, ayant été transférés au présent exercice, en conformité de l'art. 51 de la loi de comptabilité, ci. 3,791,526 53

ces charges extraordinaires, qui grevaient le Budget de 1850 dès l'ouverture de l'exercice, faisaient prévoir, en définitive, un déficit de . . . fr. 2,557,878 42

Ces prévisions du Budget de 1850 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans les deux tableaux spéciaux qui précèdent le compte.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1850 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à. fr. 115,910,820 »

A REPORTER. fr. 115,910,820 »

103

REPORT. fr. 115,910,820 »

La loi du 19 avril 1850, qui alloue des crédits supplémentaires aux Budgets des exercices 1849 et 1850, pour la fabrication, dans les prisons, de toiles destinées à l'exportation, a disposé qu'une somme égale au montant de ces crédits serait portée au Budget de l'exercice 1850, ci 2,000,000 »

Les Voies et Moyens assignés à cet exercice s'accroissent, en outre, du produit de la réalisation des titres de la Dette publique à 2 ½ p. % et de celle à 4 p. %, mis à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, ci 16,347,668 69

Ils devaient s'accroître aussi des fonds affectés à des dépenses spéciales transférées de l'exercice 1849, en conformité des art. 206 et 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849; mais comme ces fonds étaient encore disponibles à la fin de l'année 1850, et que dès lors le report en a été fait à l'exercice 1851, on ne les fait figurer au présent compte que pour mémoire. »

TOTAL des recettes affectées législativement au Budget de l'exercice 1850. fr. 134,258,488 69

SAVOIR :

Ressources ordinaires	fr. 117,010,820 »	} 134,258,488 69
— extraordinaires	17,247,668 69	

Les modifications relatives aux dépenses se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le Budget primitif (y compris les crédits spéciaux transférés des exercices 1847, 1848 et 1849) s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à fr. 118,468,698 42

Diverses lois spéciales ont ouvert aux Ministres, pour les services ordinaires du Budget, des crédits supplémentaires pour une somme de 2,727,083 75

L'arrêté royal du 18 mars 1850, publié au *Moniteur* n° 81, a transféré du Budget du Ministère des Finances à celui des Travaux publics une allocation de 11,550 francs, relative aux travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de l'entrepôt général de commerce d'Anvers; mais ce transfert n'ayant apporté aucun changement au résultat général du Budget, on ne le porte ici que pour mémoire

Des lois rendues dans le cours de l'exercice ont alloué des crédits pour des services spéciaux s'élevant à 1,500,000 »

Enfin les besoins de l'exercice s'accroissent des portions de crédits grevées de droits en faveur des créanciers de l'État, transférées de l'exercice 1849 en vertu de l'art. 30 de la loi de comptabilité. 336,335 60

TOTAL des crédits de l'exercice 1850. . fr. 123,032,117 75

SAVOIR :

Service ordinaire	fr. 117,740,591 42	} 123,032,117 75
Services spéciaux	5,291,526 33	

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du Budget de 1850, ce Budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recettes	fr. 134,258,488 69
Dépenses	123,032,117 75
Il en résultait un excédant présumé de recettes de	fr. 11,226,370 94
Mais comme le déficit constaté à la clôture de l'exercice 1847 a été porté en dépense extraordinaire au compte du présent exercice, ci	fr. 10,419,459 71
cet excédant de recette se réduit finalement à	fr. 806,911 23

COMPARAISON DES PRÉVISIONS LÉGISLATIVES AVEC LES FAITS RÉALISÉS OU A RÉALISER.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1850, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque du 1^{er} janvier 1851.

Recette.

Les ressources de l'exercice 1850 ont été évaluées, comme on vient de l'établir, à fr. 134,258,488 69

Les droits constatés à la charge des redevables de l'État montent à fr. 133,215,051 70

Les recouvrements effectués sur ces droits, pendant l'année 1850, sont de 113,186,198 43

Au 1^{er} janvier 1851, il restait à recouvrer . . fr. 20,028,853 27

Et il résulte de la comparaison des prévisions du Budget avec les droits constatés, ci fr. 133,215,051 70

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du Budget, un excédant des évaluations sur les recettes de 1,043,436 99

Dépense.

Les crédits ouverts aux Ministres, pour les services ordinaires et extraordinaires, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à fr. 123,032,117 75

Les dépenses liquidées et ordonnancées jusqu'au 1^{er} janvier 1851, et celles qu'on présume devoir encore être faites jusqu'à la clôture de l'exercice, montent à fr. 119,822,961 05

Les paiements effectués et justifiés, pendant l'année 1850, n'ont été que de 72,683,579 02

Il restait, par conséquent, à payer ou à justifier au 1^{er} janvier 1851 fr. 47,139,382 03

A REPORTER. fr. 123,032,117 75

REPORT. . . . fr. 123,032,117 75

Si l'on compare les crédits alloués aux Ministres avec les dépenses probables de l'exercice 1850, ci fr. 119,822,961 05

L'ensemble de l'exercice présente un excédant probable de crédits sur les dépenses de fr. 3,209,156 70

SAVOIR :

Montant des crédits présumés devoir rester sans emploi sur le Budget ordinaire et être annulés à la clôture de l'exercice fr. 500,000 »

Excédant des crédits pour des services spéciaux, au 31 décembre 1850, transférés à l'exercice 1851, conformément à l'art. 31 de la loi de comptabilité et aux dispositions réglementaires de l'arrêté royal du 15 novembre 1849 2,709,156 70

Fr. 3,209,156 70

SITUATION DES OPÉRATIONS CONSOMMÉES DE L'EXERCICE 1850, AU 1^{er} JANVIER 1851.

D'après ce qui précède, les opérations consommées sur le Budget de l'exercice 1850 présentent la situation suivante :

SAVOIR :

Recouvrements effectués sur les droits constatés. fr. 113,186,198 43
 Payements effectués et justifiés 72,683,579 02

Excédant des recouvrements fr. 40,502,619 41
 dont il faut déduire le déficit de l'exercice 1847 10,419,459 71

Le solde actif de l'exercice 1850, à l'époque du 1^{er} janvier 1851, était, par conséquent, de fr. 30,083,159 70

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850, ET SITUATION PROVISOIRE

La situation du Budget de l'exercice 1850, d'après les faits connus et appréciés au 1^{er} janvier 1851, s'établit ainsi qu'il suit :

Recettes fr. 133,215,051 70
 Dépenses 119,822,961 05

Excédant de recette. fr. 13,392,090 65

Mais comme le déficit de l'exercice 1847 a été mis à la charge du présent Budget, ci 10,419,459 71

Il se soldera, en définitive, par un boni de fr. 2,972,630 94

TABLEAU
DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES DROITS CONSTATÉS

A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT,

servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850;

Présentant la comparaison de ces droits avec les évaluations et les recouvrements effectués.



**TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des redevables
présentant la comparaison de ces droits avec**

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS DES RECETTES		
		D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 décembre 1849, Moniteur n° 365.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.	
			Dates des lois.	Montant.
IMPÔTS.				Total.
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.				
Foncier.	Principal	15,500,000	"	15,500,000
	3 centimes additionnels ordinaires	465,000	"	465,000
	2 — — pour non-valeurs	310,000	"	310,000
	10 — — extraordinaires	1,550,000	"	1,550,000
	3 — — supplémentaires sur le tout	534,750	"	534,750
Personnel.	Principal	8,564,000	"	8,564,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	856,400	"	856,400
Patentes.	Principal	2,810,000	"	2,810,000
	10 centimes additionnels extraordinaires	281,000	"	281,000
Redevances sur les mines.	Principal	180,000	"	180,000
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs	18,000	"	18,000
	5 — sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception	9,000	"	9,000
Douanes.	Droits d'entrée (10 centimes additionnels)	10,500,000	"	10,500,000
	— de sortie (id.)	400,000	"	400,000
	— de transit (id.)	50,000	"	50,000
	— de tonnage (id.)	450,000	"	450,000
Timbres		35,000	"	35,000
Droits de consommation sur les boissons distillées		900,000	"	900,000
Accises.	Sel (sans additionnels)	4,050,000	"	4,050,000
	Vins étrang. (26 cent. additionnels et timbr. collect.)	2,100,000	"	2,100,000
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionnels)	200,000	"	200,000
	— indigènes (id.)	3,000,000	"	3,000,000
	Bières et vinaigr. (26 cent. addit. et timbres collect.)	6,500,000	"	6,500,000
	Sucres	3,500,000	"	3,500,000
	Timbres sur les quittances	5,000	"	5,000
	— sur les permis de circulation	1,000	"	1,000
	Garantie. Droits de marque des matièr. et ouvr. d'or et d'arg.	150,000	"	150,000
	Recettes di- Droits de mag. des entrep., perçus au profit de l'État	220,000	"	220,000
verses.	Recettes accidentelles	10,000	"	10,000
				64,210,950
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Droits, additionnels et amendes.	Enregistrement (50 centimes additionnels)	10,250,000	"	10,250,000
	Greffe (id.)	500,000	"	500,000
	Hypothèques (26 id.)	1,650,000	"	1,650,000
	Successions (50 id.)	5,500,000	"	5,500,000
	Timbres (sans additionnels)	3,000,000	"	3,000,000
	Amendes	175,000	"	175,000
Recettes di- verses.	Indemnités payées par les miliciens pour remplacem. et pour décharge de responsabilité de remplacem'.	70,000	"	70,000
	Amendes en matière de simple police, civile, corr., etc.	140,000	"	140,000
	Produits des examens	15,000	"	15,000
	— des brevets d'invention	15,000	"	15,000
	— des diplômes des artistes vétérinaires	1,000	"	1,000
Emprunt national (loi du 6 mai 1848)		"	"	"
				21,116,000
A REPORTER		85,335,950	"	85,335,950

de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850,
les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURVÉS pendant l'année 1850.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1851.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
18,559,740 85	17,540,540 47	1,015,400 38	• 15	•	
9,153,825 03	8,220,192 59	953,632 84	46,574 07	•	
3,003,081 38	2,701,154 75	212,846 65	96,018 62	•	
177,022 19	173,986 32	3,035 87	30,877 81	•	
11,103,920 83	11,103,920 83	•	•	603,020 83	
283,823 00	283,823 00	•	116,176 04	•	
38,430 97	38,430 97	•	11,563 03	•	
383,995 04	383,995 04	•	66,004 96	•	
36,515 55	36,515 55	•	•	1,515 55	
870,040 •	829,625 43	40,425 57	20,051 •	•	
4,416,350 01	4,413,500 01	2,790 •	235,640 99	•	
2,579,015 66	2,578,581 73	433 93	•	470,015 66	
307,548 18	307,548 18	•	•	107,548 18	
3,847,607 21	3,798,103 59	51,503 82	52,392 79	•	
6,457,524 66	6,456,724 90	599 76	•	137,524 66	
3,119,351 27	2,761,381 60	357,969 58	380,648 73	•	
4,863 35	4,863 33	•	156 67	•	
1,049 69	1,049 69	•	•	40 69	
157,819 27	157,819 27	•	•	27,819 27	
167,861 69	167,861 69	•	52,138 51	•	
95,006 16	95,006 16	•	•	85,006 16	
64,545,125 03	61,928,486 83	2,616,638 20	1,117,033 97	1,442,209 •	
10,199,761 30	10,178,388 41	21,372 89	50,238 70	•	
291,825 14	291,050 95	794 19	8,174 86	•	
1,674,794 82	1,674,648 27	146 55	•	24,794 82	
6,248,057 48	6,174,351 27	73,706 21	•	748,057 48	
2,754,087 65	2,740,745 28	13,342 37	245,912 35	•	
155,283 68	129,511 16	5,772 52	41,710 32	•	
66,954 99	66,954 99	•	3,043 01	•	
341,265 83	129,740 89	211,524 94	•	201,265 83	
11,353 19	11,353 19	•	5,666 81	•	
34,070 21	33,867 57	211 64	•	10,070 21	
1,190 •	1,190 •	•	•	190 •	
103 08	103 08	•	•	103 08	
21,750,756 57	21,451,865 06	324,871 31	352,754 05	993,400 42	
86,301,861 40	85,500,351 80	2,941,509 51	1,469,788 02	2,435,600 42	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 décemb. 1849, Moniteur n° 365.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT.	85,535,050 "	"	"	85,535,050 "
PÉAGES.				
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Produits des canaux et rivières appartenant au do- maine; droits d'écluse, ponts, navigation.	880,000 "	"	"	880,000 "
Produits de la Sambre canalisée.	550,000 "	"	"	550,000 "
Domaines. — du canal de Charleroy.	1,200,000 "	"	"	1,200,000 "
— du canal de Mons à Condé.	150,000 "	"	"	150,000 "
— des droits de bacs et passages d'eau.	90,000 "	"	"	90,000 "
— des barrières sur les routes de 1 ^{re} et de 2 ^e cl.	1,750,000 "	"	"	1,750,000 "
				4,580,000 "
TRAVAUX PUBLICS.				
Taxe des lettres et affranchissements.	2,800,000 "	"	"	2,800,000 "
Port des journaux et imprimés.	125,000 "	"	"	125,000 "
Postes. — Droits sur les articles d'argent.	15,000 "	"	"	15,000 "
Remboursements d'offices étrangers.	200,000 "	"	"	200,000 "
Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842.	60,000 "	"	"	60,000 "
MARINE.				
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	225,000 "	"	"	225,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.				
TRAVAUX PUBLICS.				
Chemin de fer.	14,500,000 "	"	"	14,500,000 "
Produit des cartes de circulation dans les stations et sur les che- mins de fer.	25,000 "	"	"	25,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Rachat et transfert de rentes, y compris l'aliénation de rentes constituées.	1,500 "	"	"	1,500 "
Capitaux du fonds de l'industrie.	70,000 "	"	"	70,000 "
— de créances ordinaires.	200,000 "	"	"	200,000 "
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière doma- niale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves.	250,000 "	"	"	250,000 "
Prix de vente de domaines, en vertu de la loi du 27 décembre 1839, payés en numéraire en suite de la loi du 28 décembre 1835, pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et des lois des 50 juin 1840, 18 mai 1845 et 27 février 1846.	200,000 "	"	"	200,000 "
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; ventes d'herbes; extraction du minerai de fer, de terre et de sable.	1,100,000 "	"	"	1,100,000 "
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du Département de la Guerre.	400,000 "	"	"	400,000 "
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture.	50,000 "	"	"	50,000 "
— des établissements de Ruysselede.	60,000 "	"	"	60,000 "
Intérêts de créances du fonds de l'industrie et de créances ordin. Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière.	120,000 "	"	"	120,000 "
— volontaires.	100 "	"	"	100 "
Abonnements au <i>Moniteur</i> , aux <i>Annales parlementaires</i> et au <i>Recueil des lois</i>	40,000 "	"	"	40,000 "
Produit du quart des salaires des conservateurs des hypothèques, sur les transcriptions d'actes de mutations.	25,000 "	"	"	25,000 "
				20,466,700 "
A REPORTER.	110,582,050 "	"	"	110,582,050 "

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits constat.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1850.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1851.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
80,301,861 40	85,360,351 89	2,941,509 51	1,460,788 02	2,435,699 42	
902,258 16	901,506 89	751 27	"	22,258 16	
548,764 28	548,754 68	9 60	"	18,764 28	
1,006,127 57	1,006,127 57	"	103,872 45	"	
140,028 26	140,028 26	"	"	19,028 26	
100,501 10	98,669 19	7,602 "	"	16,561 19	
1,582,514 64	1,575,959 08	6,575 56	167,485 56	"	
4,385,054 10	4,370,025 67	15,028 45	271,357 70	76,411 89	
5,168,070 56	2,858,504 01	509,766 55	31,929 44	"	
180,508 05	100,508 06	11,000 89	44,491 05	"	
14,663,625 10	14,665,025 10	"	"	158,625 10	
5,174 14	5,004 10	170 04	"	1,674 14	
69,570 32	58,147 57	11,422 75	429 68	"	
312,551 35	249,406 65	63,144 70	"	112,551 35	
400,985 88	595,080 72	5,905 16	"	150,985 88	
45,057 07	45,057 97	"	154,962 05	"	
1,080,485 74	1,062,594 70	17,889 04	10,516 26	"	
547,594 29	550,686 05	10,907 36	52,405 71	"	
41,210 58	50,822 21	10,588 57	8,789 42	"	
"	"	"	60,000 "	"	
92,055 25	50,745 85	41,507 58	27,946 77	"	
5,544 35	5,146 40	2,507 95	"	5,444 35	
5,919 66	5,919 66	"	"	5,819 66	
52,524 79	51,485 99	1,058 80	7,475 21	"	
23,483 07	23,483 07	"	1,516 95	"	
2,458,135 57	2,295,561 82	164,571 55	555,042 01	274,475 58	
111,157,255 48	107,715,376 55	3,441,879 05	2,150,608 51	2,925,211 79	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 décembre 1849, Journal n° 365.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT.	110,582,650	"	"	110,582,650
SUIVE DES CAPITAUX ET REVENUS.				
TRÉSOR PUBLIC.				
Produits divers des prisons (pistolets, cantines, vente de vieux effets).	120,000	"	"	120,000
Intérêts de 13,458 obligations de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, provenant de l'emploi de l'encaisse de l'ancien cais- sier général, etc.	537,520	"	"	537,520
Intérêts des capitaux tenus en réserve jusqu'à la liquidation défi- nitive des créances mentionnées à l'art. 64 du traité conclu entre la Belgique et le royaume des Pays-Bas, le 5 novembre 1842.	299,500	"	"	299,500
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations.	480,000	"	"	480,000
— des actes des commissariats maritimes	50,000	"	"	50,000
— des droits de pilotage et de fanal	575,000	"	"	575,000
Intérêts attribués au trésor, sur les émissions de billets de banque de la société générale pour favoriser l'industrie nationale (loi du 22 mai 1848)	180,000	"	"	180,000
Moitié des intérêts du cautionnement de deux millions de francs de la société de la Dendre	42,750	"	"	42,750
Produit de la retenue de 1 p. % sur les traitements et remises .	240,000	"	"	240,000
				2,524,770
REMBOURSEMENTS.				
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.				
Prix d'instruments à l'usage des employés de l'administration des contributions, etc.	1,000	"	"	1,000
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux . .	100,000	"	"	100,000
				101,000
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.				
Recouvrement de reliquats de comptes arrêtés par la Cour des Comptes.	50,000	"	"	50,000
Bénéfice éventuel produit par la fonderie de canons à Liège, sur la fabrication d'armes de guerre à exporter pour l'étranger . . .	25,000	"	"	25,000
Frais de poursuites et d'instances	5,000	"	"	5,000
Recouvrements sur les communes, les hospi- ces et les acquéreurs de bois domaniaux, pour frais de régie de leurs bois	135,000	"	"	135,000
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers	6,000	"	"	6,000
Idem des provinces	7,000	"	"	7,000
Frais de justice en matière criminelle, cor- rectionnelle, de simple police, etc.	150,000	"	"	150,000
Frais d'entretien et de transport de mendiants, d'indigents, d'enfants trouvés, etc.	1,000	"	"	1,000
Frais de justice devant les conseils de disci- pline de la garde civique	100	"	"	100
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire	27,200	"	"	27,200
Annuités à payer par les propriétaires riverains du canal de la Campine (1 ^{re} et 2 ^{me} sections), du canal d'embranchement vers Turnhout et de la 1 ^{re} section du canal de Zelzate	148,500	"	"	148,500
Avances faites par le Ministère des Travaux publics	"	"	"	"
				554,000
A REPORTER.	113,563,020	"	"	113,563,020

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.			COMPARAISON des évaluations de recettes avec les droits constatés.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECOURUS pendant l'année 1850.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1851.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
111,157,255 48	107,715,376 55	5,441,876 95	2,150,608 51	2,025,211 79	Droits à recouvrer. " " " 80 70 " " " 15,838 84 " " " 15,959 00 Recouvrements. " " " 68,970 92 " " " 15,408 87 " " " 151,566 57 " " " 916,745 46 Droits constatés. " " " 68,970 92 " " " 15,489 65 " " " 117,935 21 " " " 351,685 06 a) Contributions directes. Enregistrement. Trésor public
115,040 51	2,004 "	110,955 51	8,050 49	"	
557,520 "	557,520 "	"	"	"	
284,608 46	148,556 03	136,052 43	14,891 54	"	
565,582 65	565,582 65	"	"	85,582 65	
36,441 12	27,050 98	9,410 14	15,558 88	"	
432,548 82	521,257 54	151,201 48	122,451 18	"	
255,005 57	255,005 57	"	"	75,005 57	
21,575 "	21,575 "	"	21,575 "	"	
a) 251,685 06	215,745 40	15,950 60	8,514 94	"	
2,405,816 17	2,000,167 01	405,649 16	187,542 05	150,588 20	
1,204 76	1,204 76	"	"	204 76	
103,756 10	96,363 45	7,372 65	"	5,736 10	
104,940 86	97,568 21	7,372 65	"	5,940 86	
167,653 "	149,599 94	18,053 06	"	117,653 "	
55,180 24	55,180 24	"	"	50,180 24	
2,859 95	2,859 95	"	2,140 05	"	
154,552 52	155,649 56	995 16	447 48	"	
10,618 45	9,091 15	1,527 28	"	4,618 45	
6,820 20	6,819 47	6 73	173 80	"	
559,211 18	148,004 53	191,116 65	"	189,211 18	
581 82	581 82	"	618 18	"	
6,624 15	4,758 27	1,865 86	"	6,524 15	
53,055 50	53,055 50	"	"	5,855 50	
"	"	"	148,300 "	"	
412 05	412 05	"	"	412 05	
757,352 82	545,000 08	212,352 74	151,079 51	554,432 33	
114,515,563 33	110,447,011 85	4,068,551 48	2,489,820 85	5,440,173 18	

*Suite du TABLEAU des évaluations de recettes et des droits constatés à la charge des
présentant la comparaison de ces droits avec*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES.			
	D'APRÈS LE BUDGET des Voies et Moyens. (Loi du 30 décembre 1849, Moniteur n° 363.)	D'APRÈS DES LOIS SPÉCIALES.		Total.
		Dates des lois.	Montant.	
REPORT.	115,565,020	•	•	115,565,020
SUITE DES REMBOURSEMENTS.				
TRÉSOR PUBLIC.				
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières	825,000	19 avril 1850.	2,000,000	2,825,000
Recettes accidentelles	290,000	•	•	290,000
Versements à faire par les sociétés anonymes, les concessionnaires de chemins de fer, de routes, de canaux et de ponts.	88,000	•	•	88,000
Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons	25,600	•	•	25,600
— — — pour le service des ponts et chaussées.	61,200	•	•	61,200
Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1849.	160,000	•	•	160,000
				5,447,800
	115,010,820	•	2,000,000	117,010,820
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.				
Produit des ventes de biens domaniaux autorisées par la loi du 5 février 1845.	900,000	•	•	900,000
Produit de la négociation des titres de la dette à 2½ p. 0/0 (loi du 20 juin 1849).	•	20 juin 1849.	5,054,667 30	5,054,667 30
Idem à 4 p. 0/0 (même loi)	•	id.	10,393,001 35	10,393,001 35
	900,000	•	16,547,668 60	17,247,668 60
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.	115,010,820	•	2,000,000	117,010,820
TOTAUX GÉNÉRAUX.	115,010,820	•	18,547,668 60	133,558,488 60

redevables de l'État, servant de base au règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850, les évaluations et les recouvrements effectués.

DROITS CONSTATÉS A LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT.			COMPARAISON des évaluat. de recettes avec les droits const.		Observations.
DROITS CONSTATÉS.	DROITS RECUEILLIS pendant l'année 1850.	DROITS restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier 1851.	EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
114,515,563 55	110,447,011 85	4,068,551 48	2,480,829 85	3,440,173 18	
1,480,505 57	200,422 10	1,285,045 18	1,558,034 05	"	
217,800 56	217,800 56	"	72,100 64	"	
a) 20,755 "	10,575 55	10,581 07	67,245 "	"	a) Ces produits ont été perçus par les soins de l'administration de l'enregistrement, qui les a renseignés dans sa comptabilité.
25,608 "	6,500 "	17,108 "	"	8 "	
b) 82,041 08	40,199 50	52,841 58	"	20,841 08	
92,500 "	"	92,500 "	67,500 "	"	
1,025,078 81	484,304 58	1,458,774 43	1,545,570 27	20,849 08	
116,456,442 14	110,031,516 25	5,505,125 91	4,055,400 12	5,461,022 26	
450,940 87	450,940 87	"	469,059 15	"	
5,954,667 56	507,005 19	5,447,664 17	"	"	
10,503,001 53	1,516,878 14	9,076,123 19	"	"	
16,778,609 56	2,254,882 20	14,523,727 50	469,059 15	"	
116,456,442 14	110,031,516 25	5,505,125 91	4,055,400 12	15,461,022 26	
			4,504,459 25	15,461,022 26	
133,215,051 70	115,186,198 45	20,028,853 27	1,045,456 99		

Reste à
recouvrer.
—
4,435 35
58,408 95
32,841 58

Recouvre-
ments.
—
16,624 88
52,574 92
40,199 50

Droits
constatés.
—
21,037 94
60,983 17
82,041 08

b) Enregistrement.
Trésor public

422

TABLEAU

DES

CRÉDITS SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850.

TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		CRÉDITS TRANSFÉRÉS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR, pour des dépenses arriérées du service ordinaire.
Ministère de la Justice . . .	15 mai 1846 (art. 30).	Constructions, réparations et loyer de locaux fr. 585 98 Constructions nouvelles, réparation et entretien des bâtiments . . . 81,690 25
Ministère des Travaux publics	Id.	Ponts et chaussées; bâtiments civils; canaux, rivières, polders; ports et côtes 115,611 97 Chemin de fer. — Travaux et fournitures 158,862 92
Ministère des Finances	Id.	Travaux d'appropriation des nouveaux magasins servant d'entrepôt.
		CRÉDITS POUR LE SERVICE ORDINAIRE.
Dettes publiques	20 juin 1849 . . . (Monit. n° 174.)	Budget primitif.
Dotations	50 décembre 1849. (Monit. n° 365.)	Budget primitif
	25 juin 1849 . . . (Monit. n° 177.)	Budget primitif.
Ministère de la Justice.	19 avril 1850 . . . (Monit. n° 111.)	Fabrication de toiles destinées à l'exportation
Ministère des Affaires Étrangères	20 juin 1849 . . . (Monit. n° 192.) 2 janvier 1850 . . . (Monit. n° 5.)	Budget primitif. Augmentation au chap. VII, art. 51, du Budget, complément du paiement des primes pour construction de navires de mer pendant les années 1849 et 1850.
	21 juin 1849 . . . (Monit. n° 174.)	Budget primitif.
	21 juin 1849 . . . (Monit. n° 175.)	Maintien du travail agricole, industriel et artistique, etc.
Ministère de l'Intérieur	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 157.)	Travaux à l'hôtel provincial de Liège
	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 157.)	École spéciale du génie civil à Gand fr. 12,447 Achat d'armes et d'armures pour le musée royal d'antiquités et d'armures 2,813 50
	15 janvier 1850 . . . (Monit. n° 19.)	Budget primitif.
Ministère des Travaux publics	Arrêté royal du 18 mars 1850 . . . (Monit. n° 81.)	Transfert du Budget du Département des Finances, du crédit nécessaire pour les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de l'entrepôt général d'Anvers, attendu que ces attributions appartiennent au Département des Travaux publics.
	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 158.)	Établissement des télégraphes électriques.
	4 juin 1850 . . . (Monit. n° 158.)	Augmentation à l'art. 52 du chap. III du Budget, solde des dépenses résultant d'une transaction intervenue sur un procès entre l'État et les sieurs Legrand et Duez
		A REPORTER.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
82,270 21	"	82,270 21	"	"	"	82,270 21
252,474 89	"	252,474 89	"	"	"	252,474 89
1,584 50	"	1,584 50	"	"	"	1,584 50
330,335 60	"	330,335 60	"	"	"	330,335 60
35,762,138 77	"	35,762,138 77	"	"	"	35,762,138 77
3,404,422 75	"	3,404,422 75	"	"	"	3,404,422 75
12,089,518 97	"	13,589,518 97	"	"	"	13,589,518 97
"	1,500,000 "		"	"	"	
2,103,879 34	"	2,181,879 34	"	"	"	2,181,879 34
"	78,000 "		"	"	"	
5,977,315 33	"	6,644,133 75	"	"	"	6,644,133 75
"	500,000 "		"	"	"	
"	151,560 03		"	"	"	
"	15,260 59		"	"	"	
15,857,508 93	"	16,178,258 93	"	"	"	16,178,258 93
"	11,550 "		"	"	"	
"	250,000 "		"	"	"	
"	79,200 "		"	"	"	
75,174,782 09	2,585,570 42	77,760,352 51	"	"	"	77,760,352 51

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT.
Ministère de la Guerre. . .	18 février 1850. . . (<i>Monit.</i> n° 50.)	Budget primitif.
Ministère des Finances . . .	20 juin 1849 . . . (<i>Monit.</i> n° 175.)	Budget primitif.
	6 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 160.)	Augmentation aux chap. I ^{er} , art. 4 et 5; chap. III, art. 23 et 25 ^{4e} du Budget .
Non-Valeurs et Rembourse- ments	20 juin 1849 . . . (<i>Monit.</i> n° 174.)	Budget primitif.
	6 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 160.)	Remboursement aux anciens concessionnaires de la route de Huy à Tirlemont.
		CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX, transférés des exercices 1847, 1848 et 1849, SAVOIR : Transfert de l'exercice 1847 (suivant le projet de loi de règlement de cet exercice).
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 90.)	Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 90.)	Canal de Zelzaete, 2 ^e section
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
Ministère des Travaux pu- blics	17 juillet 1849. . . (<i>Monit.</i> n° 200.)	Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 90.)	
	15 mai 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Achèvement de l'entrepôt d'Anvers.
	15 mai 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	Canal de la Campine
	15 mai 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine
		Transfert de l'exercice 1848 (conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité).
Ministère de la Marine . . .	9 juillet 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 196.)	Acquisition de trois paquebots à vapeur, destinés à l'établissement d'un service pour le transport des voyageurs entre la Belgique et l'Angleterre.
	13 avril 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 106.)	Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation.
	16 mai 1845 . . . (<i>Monit.</i> n° 140.)	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
Ministère des travaux pu- blics	22 mars 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 83.)	
	18 mai 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 141.)	Chemin de fer
	17 juillet 1849. . . (<i>Monit.</i> n° 200.)	
	21 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 113.)	
	24 mai 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 147.)	
		A REPORTER. fr.

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
75,174,782 09	2,585,570 42	77,760,352 51	"	"	"	77,760,352 51
26,792,000 "	"	26,792,000 "	"	"	"	26,792,000 "
10,792,590 "	"	10,858,990 "	11,550 "	Arrêté royal du 18 mars 1850, <i>Moni- teur</i> n° 81.	11,550 "	10,827,440 "
"	46,600 "	"	"		"	"
1,918,000 "	"	2,024,463 51	"		"	2,024,463 51
"	106,463 51	"	"	"	"	"
114,677,172 09	2,738,655 75	117,415,805 82	11,550 "	"	11,550 "	117,404,255 82
24,275 06	"	24,275 06	"	"	"	24,275 06
167,714 50	"	167,714 50	"	"	"	167,714 50
9,666 90	"	9,666 90	"	"	"	9,666 90
13,813 46	"	13,813 46	"	"	"	13,813 46
132,211 92	"	132,211 92	"	"	"	132,211 92
22,676 05	"	22,676 05	"	"	"	22,676 05
22,636 34	"	22,636 34	"	"	"	22,636 34
253,778 55	"	253,778 55	"	"	"	253,778 55
448,025 57	"	448,025 57	"	"	"	448,025 57
2,065,000 90	"	2,065,000 90	"	"	"	2,065,000 90
3,139,799 25	"	3,139,799 25	"	"	"	3,139,799 25

Suite du TABLEAU DES CRÉDITS servant de base au

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS.	
	DATES DES LOIS.	OBJET.
		REPORT. fr.
		Transfert de l'exercice 1849 (conformément à l'art. 31 de la loi sur la comptabilité).
Ministère des Travaux publics	21 et 26 juin 1840. (N° 240 et 264, <i>Boffice</i> .)	Chemin de fer
	18 juin 1846 . . . (<i>Monit.</i> n° 174.)	
	28 mars 1847 . . . (<i>Monit.</i> n° 00.)	Canal de Deynze à Schipdonck
	17 avril 1848 . . . (<i>Monit.</i> n° 111.)	
	17 juillet 1849. . . (<i>Monit.</i> n° 200.)	
	18 juin 1846 . . . (<i>Monit.</i> n° 174.)	Écoulement des eaux du Haut-Escaut
	16 août 1846 . . . (<i>Monit.</i> n° 250.)	Chemin de fer
		CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX <i>votés dans le cours de l'exercice.</i>
Ministère de l'Intérieur	4 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 157.)	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes.
	4 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc
Ministère des Travaux publics	4 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de Zelzacte à la mer du Nord, entre St-Laurent et Damme
	4 juin 1850 . . . (<i>Monit.</i> n° 158.)	Canal de Deynze à Schipdonck
		RÉCAPITULATION.
		Crédits transférés de l'exercice antérieur
		— pour le service ordinaire
		— pour des services spéciaux transférés des exercices 1847, 1848 et 1849.
		— — — — — votés dans le cours de l'exercice

règlement provisoire du Budget de l'exercice 1850.

			CRÉDITS ANNULÉS.			CRÉDITS SERVANT DE BASE ou règlement provisoire DU BUDGET.
MONTANT D'APRÈS LE BUDGET primitif.	MONTANT D'APRÈS DES LOIS spéciales.	TOTAL.	MONTANT.	DATES DES LOIS.	TOTAL.	
5,139,799 25	•	5,139,799 25	•	•	•	5,139,799 25
85,139 45	•	85,139 45	•	•	•	85,139 45
252,254 30	•	252,254 30	•	•	•	252,254 30
295,066 06	•	295,066 06	•	•	•	295,066 06
19,267 18	•	19,267 18	•	•	•	19,267 18
5,791,526 33	•	5,791,526 33	•	•	•	5,791,526 33
450,000 •	•	450,000 •	•	•	•	450,000 •
500,000 •	•	500,000 •	•	•	•	500,000 •
150,000 •	•	150,000 •	•	•	•	150,000 •
350,000 •	•	350,000 •	•	•	•	350,000 •
1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	•	•	1,500,000 •
536,355 60	•	536,355 60	•	•	•	536,355 60
114,077,172 09	2,738,033 75	117,415,805 82	11,550 •	•	11,550 •	117,404,255 82
5,791,526 33	•	5,791,526 33	•	•	•	5,791,526 33
1,500,000 •	•	1,500,000 •	•	•	•	1,500,000 •
120,305,034 02	2,738,033 75	125,043,067 75	11,550 •	•	11,550 •	125,052,117 75

430

COMPTE PROVISOIRE

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1850,

AU 1^{er} JANVIER 1851.

BUDGET DE

Compte provisoire des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATION DES RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.		
IMPÔTS	{ Contributions directes, douanes et accises	64,219,950 »
	{ Enregistrement et domaines	21,116,000 »
	{ Enregistrement et domaines	4,580,000 »
PÉAGES	{ Travaux publics	3,200,000 »
	{ Marine	225,000 »
	{ Travaux publics	14,525,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	{ Enregistrement et domaines	2,516,700 »
	{ Trésor public.	2,524,770 »
	{ Contributions directes	101,000 »
REMBOURSEMENTS	{ Enregistrement et domaines	554,600 »
	{ Trésor public	3,447,800 »
		117,010,820 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.		
Produit des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 5 février 1843		900,000 »
— de la négociation des titres de la dette à 2 1/2 p. % (loi du 20 juin 1849).		5,054,067 30
— — — — à 4 p. % (même loi).		10,593,001 33
		17,247,068 69
REPORT DES TOTAUX CI-DESSUS.		117,010,820 »
		134,258,488 69
Recette à l'exercice 1850 :		
Des fonds affectés à des dépenses spéciales qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1849, et dont le transfert, avec la même affectation, est fait conformément aux art. 206 et 208 de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, sur l'exécution de la loi de comptabilité		85,139 45
Mais attendu qu'il n'a pas été fait emploi de ces fonds dans l'année de l'exercice (1850), il est fait en même temps déduction de la même somme, pour le report qui doit en avoir lieu à l'exercice suivant (1851), par application des dispositions précitées.		85,139 45
		134,258,488 69

Recettes, au 1^{er} janvier 1851.

450,940 87	430,940 87	.	460,050 15	"	450,940 87
5,954,607 36	507,003 19	5,447,604 17	"	"	5,954,607 36
10,393,001 33	1,316,878 14	9,076,125 19	"	"	10,393,001 33
16,778,609 56	2,254,882 20	14,525,727 36	460,050 15	.	16,778,609 56
116,456,442 14	110,951,316 23	5,505,125 01	1,885,608 04	1,511,250 18	116,456,442 14
133,215,051 70	113,186,108 43	20,028,853 27	2,554,667 17	1,511,250 18	133,215,051 70
			1,043,436 00		
					133,215,051 70

SUITE DU BUDGET DE

Compte provisoire des Dépenses.

MINISTÈRES ET SERVICES.

DÉPENSES ARRIÉRÉES DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR,

Transférées en vertu de l'article 50 de la loi sur la comptabilité.

Ministère de la Justice	
— des Travaux publics	
— des Finances	

DÉPENSES ORDINAIRES.

Dette publique.	
Dotations. {	
Liste civile	
Sénat	
Chambre des Représentants	
Cour des Comptes	
Ministère de la Justice	
— des Affaires Étrangères	
— de l'Intérieur.	
— des Travaux publics	
— de la Guerre	
— des Finances	
Non-Valeurs et Remboursements.	

Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux restés disponibles à la clôture des exercices 1847, 1848 et 1849,
et transférés à l'exercice 1850,

SAVOIR :

1° *Transfert de l'exercice 1847 (suivant le projet de loi du règlement de cet exercice).*

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS.

Canal de Zelzaete, 1 ^{re} section (lois du 28 mars 1847 et du 17 avril 1848)	
Canal de Zelzaete, 2 ^{me} section (lois du 28 mars 1847, du 17 avril 1848 et du 17 juillet 1849)	
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges (loi du 28 mars 1847)	
Achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 15 mai 1847)	
Canal de la Campine (loi du 15 mai 1847 et du 17 avril 1848)	
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	

A REPORTER. fr.

L'EXERCICE 1830.

au 1^{er} janvier 1831.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTE DISPONIBLE SUR LES ALLOCATIONS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1831.	Observations.
82,276 21	4,082 64	"	4,082 64	78,193 57	"	
252,474 80	"	"	"	252,474 80	"	
1,584 50	"	"	"	1,584 50	"	
336,355 60	4,082 64	"	4,082 64	332,272 96	"	
35,762,158 77	29,296,549 52	27,990,418 89	1,505,950 65	6,466,789 25	"	
2,751,522 75	2,751,522 75	2,751,522 75	"	"	"	
40,000 "	34,500 "	34,500 "	"	5,500 "	"	
464,000 "	377,755 46	311,011 20	66,744 26	86,944 54	"	
149,100 "	144,473 25	144,473 25	"	4,626 75	"	
15,589,518 97	9,167,165 40	7,092,082 19	2,074,153 50	4,422,585 48	"	
2,181,879 54	1,866,741 80	1,157,156 05	709,584 85	515,157 54	"	
6,644,155 75	5,682,107 90	4,644,848 14	1,037,259 76	962,025 85	"	
16,178,258 95	12,708,465 99	10,054,447 95	2,654,018 04	5,469,792 94	"	
26,792,000 "	25,220,189 15	11,885,965 58	15,356,225 77	1,571,810 85	"	
10,827,440 "	3,634,001 45	5,576,790 96	57,210 47	7,195,438 57	"	
2,024,463 31	658,419 74	651,667 86	26,751 88	1,366,045 57	"	
117,404,255 82	91,541,462 48	70,275,585 52	21,267,876 96	25,862,793 54	"	
24,275 06	"	"	"	24,275 06	24,275 06	
167,714 50	167,714 50	167,711 50	2 91	"	"	
9,666 00	9,666 00	9,666 00	"	"	"	
15,813 46	15,809 09	13,809 09	"	4 37	4 37	
132,211 02	1,520 "	1,520 "	"	130,691 02	130,691 02	
22,676 05	6,625 72	4,988 09	636 73	17,050 55	17,050 55	
570,557 89	198,556 21	197,696 57	630 04	172,021 68	172,021 68	

SUITE DU BUDGET DE

Suite du Compte provisoire des

MINISTÈRES ET SERVICES.

REPORT. fr.

2° Transfert de l'exercice 1848 (conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité).

MINISTÈRE DE LA MARINE.	Acquisition de trois paquebots à vapeur, destinés à l'établissement d'un service pour le transport des voyageurs entre la Belgique et l'Angleterre (loi du 9 juillet 1845)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Travaux aux chemins de fer de l'État, et extension du matériel d'exploitation (loi du 13 avril 1845)
	Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois du 16 mai 1845, du 22 mars 1848, du 18 mai 1848 et du 17 juillet 1849)
	Chemin de fer (lois du 21 avril et du 24 mai 1848)

3° Transfert de l'exercice 1849 (conformément à l'article 31 de la loi sur la comptabilité).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer (lois des 21 et 26 juin 1849)
	Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)
	Écoulement des eaux du Haut-Escaut (loi du 18 juin 1846).
	Chemin de fer (loi du 16 août 1846)

Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux, votés dans le cours de l'exercice.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	Travaux d'amélioration de la voirie vicinale et travaux d'assainissement dans les villes et communes (loi du 4 juin 1850)
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 4 juin 1850)
	Canal de Zelzaete à la mer du nord entre S ^t -Laurent et Damme (loi du 4 juin 1850)
	Canal de Deynze à Schipdonck (loi du 4 juin 1850)

RÉCAPITULATION

Dépenses arriérées de l'exercice antérieur
— ordinaires
— sur les crédits pour des services spéciaux, transférés des exercices 1847, 1848 et 1849
— — — — — votés dans le cours de l'exercice

Dépense à l'exercice 1850 :

De l'excédant de dépenses de l'exercice 1847, conformément au projet de loi du règlement de cet exercice
--

L'EXERCICE 1850.

Dépenses, au 1^{er} janvier 1851.

CRÉDITS accordés PAR LE BUDGET PRIMITIF et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant DES SERVICES FAITS. — DROITS CONSTATÉS et ordonnancés.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET JUSTIFIÉS.	RESTE A PAYER sur les DROITS CONSTATÉS et ORDONNANCÉS.	RESTE DISPONIBLE SUR LES ALLOCATIONS.	EXCÉDANTS DES ALLOCATIONS pour des SERVICES SPÉCIAUX, à transférer à l'exercice 1851.	Observations.
370,337 60	198,356 21	197,600 57	650 64	172,021 68	172,021 68	
22,656 54	"	"	"	a) 22,656 54	"	a) Cette portion de crédit étant de- venue sans ob- jet, on en pro- posera l'annula- tion par la loi de compte.
255,778 55	525 15	525 15	"	255,455 40	255,455 40	
448,025 57	570,147 04	566,523 11	3,624 85	77,877 65	77,877 65	
2,065,000 90	1,045,088 40	1,028,008 45	17,079 95	1,019,912 50	1,019,912 50	
85,159 45	"	"	"	85,159 45	85,159 45	
252,254 50	167,547 10	166,410 40	927 70	84,907 20	84,907 20	
295,066 06	75,050 70	75,050 70	"	220,055 56	220,055 56	
10,267 18	15,722 25	15,722 25	"	5,544 95	5,544 95	
3,701,526 35	1,871,905 82	1,849,725 70	22,272 12	1,919,550 51	1,896,894 17	
450,000 "	179,564 21	81,602 55	97,871 66	270,435 79	270,435 79	
500,000 "	555,248 52	525,862 51	29,386 01	254,751 48	254,751 48	
150,000 "	59,108 62	58,988 62	210 "	90,801 58	90,801 58	
550,000 "	115,726 12	115,726 12	"	216,275 88	216,275 88	
1,500,000 "	687,757 47	500,269 80	127,467 67	812,262 55	812,262 55	
350,535 60	4,082 64	"	4,082 64	352,252 96	"	
117,404,255 82	91,541,462 48	70,275,585 52	21,267,870 96	25,862,795 34	"	
3,701,526 35	1,871,905 82	1,849,725 70	22,272 12	1,919,550 51	1,896,894 17	
1,500,000 "	687,757 47	500,269 80	127,467 67	812,262 55	812,262 55	
125,052,117 75	94,105,278 41	72,683,579 02	21,421,699 59	28,926,859 54	2,700,156 70	
10,410,459 71	10,410,459 71	10,410,459 71	"	"	"	
155,451,577 40	104,524,758 12	83,105,058 75	21,421,699 59	28,926,859 54	2,700,156 70	

RÉSULTAT GÉNÉRAL

DU

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1850,

AU 1^{er} JANVIER 1851.

D'après la note explicative du compte provisoire de l'exercice 1850, les
ressources ordinaires et extraordinaires de cet exercice s'élèvent à . . fr. 133,215,054 70
et les besoins probables à 119,822,961 05

Excédant de ressources probables. . . fr. 13,392,090 65

Mais comme il est porté en dépense extraordinaire à cet exercice, le déficit
de l'exercice 1847, conformément au projet de loi du règlement de ce même
exercice, ci 10,419,459 71

l'excédant de ressources probables de l'exercice ne sera, en définitive, que de. 2,972,630 94

Ce boni résulte, ainsi qu'il suit, de la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice
1850, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à sa clôture,

SAVOIR :

Ressources réalisées. fr. 113,186,198 45
Payements effectués et justifiés 72,683,579 02
Excédant de dépenses de l'exercice 1847 10,419,459 71

ENSEMBLE. . . . fr. 83,103,038 73

SOLDE ACTIF au 1^{er} janvier 1851. . . . fr. 30,083,159 70

Restant à recouvrer sur les droits constatés . . fr. 20,028,853 27

Restant à payer pour solder les dépenses de l'exercice. 47,139,382 03

DIFFÉRENCE en diminution d'actif. . . fr. 27,110,528 76

Excédant de ressources sur l'ensemble des opérations de l'exercice, tel
qu'il est établi ci-dessus fr. 2,972,630 94

COMPARAISON

DES

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS DES RECETTES ET DÉPENSES

DES EXERCICES 1830 A 1850.



NOTE

SUR

LA COMPARAISON DES RÉSULTATS GÉNÉRAUX DES BUDGETS

DES

RECETTES ET DÉPENSES DES EXERCICES 1850 A 1850.

Depuis l'établissement du Gouvernement actuel jusqu'à l'époque où s'arrête le présent compte général, c'est-à-dire du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1850, l'administration des finances a eu à constater les résultats de l'exécution de vingt Budgets.

Les quatorze premiers, ceux des exercices 1850 à 1843, ont été définitivement réglés par la loi; les trois Budgets suivants, relatifs aux exercices 1844 à 1846, sont en voie de règlement, les projets de loi en ayant été soumis à la Chambre des Représentants, dans les séances respectives des 18 juillet 1849 et 7 mai 1850; le projet du règlement de l'exercice 1847 est en préparation et sur le point d'être déposé; enfin les Budgets des exercices 1848 à 1850, font l'objet des deux comptes définitifs et du compte provisoire actuellement rendus.

Le tableau que l'on publie ci-après expose la situation sommaire de chacun de ces Budgets, telle qu'elle est résultée des ressources et des besoins qui leur sont exclusivement propres; il compare les prévisions législatives avec les faits réalisés consignés dans les comptes rendus, et établit les résultats que ces prévisions et ces faits, considérés sous un point de vue général, présentaient au 1^{er} janvier 1851, résultats que l'on va faire connaître.

Les prévisions des Budgets généraux des exercices 1850 à 1850, se résument comme suit :

Recette	fr. 2,526,517,169 29
Dépense	2,652,131,932 51

Excédant de dépense. . . . fr. 105,614,763 22

Mais comme ces prévisions comprennent des allocations qui avaient été portées au Budget de la Dette publique de l'exercice 1852, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1851, et lesquelles doivent être considérées comme non avenues, ci fr.

37,546,340 74

Cet excédant n'est en réalité que de fr. 68,068,422 48

Les faits réalisés par suite de l'exécution de ces Budgets présentent les résultats suivants :

Recette	fr. 2,517,285,260 47
Dépense.	2,556,793,366 71

Excédant de dépense. . . . fr. 19,508,106 24

En comparant les résultats que présentent ces deux situations :

Excédant de dépense d'après les prévisions.	fr. 68,068,422 48
— — d'après les faits réalisés	19,508,106 24
on reconnaît que l'exécution des Budgets a déterminé une réduction du déficit constaté sur les dispositions législatives de	fr. 48,560,316 24

Ce dernier résultat ressort également, ainsi qu'il suit, du rapprochement des résultats généraux de la comparaison des prévisions législatives et des faits réalisés.

Excédant des évaluations de recettes sur les recouvrements effectués. fr.	9,231,908 82
Excédant des crédits sur les dépenses. fr.	93,338,565 80
dont il faut déduire, comme on l'a fait remarquer plus haut, les crédits alloués en vue de l'exécution du traité de 1831	37,546,340 74
	<u>57,792,225 06</u>
RÉSULTAT pareil à celui établi ci-dessus. fr.	<u>48,560,316 24</u>

Les excédants de recette ou de dépense que présentent les exercices 1830 à 1847, ayant été l'objet de reports successifs, il s'ensuit que les comptes actuellement rendus pour les trois exercices suivants, résument toute la gestion financière des Budgets pendant la période du 1^{er} octobre 1830 au 31 décembre 1850. C'est ainsi que l'excédant de dépense de fr. 19,508,106 24 c., qui se constate, ainsi qu'on l'a vu plus haut, sur l'ensemble des opérations des Budgets relatifs à cette période, résulte également de la combinaison des résultats respectivement offerts par les comptes définitifs des exercices 1848 et 1849 et le compte provisoire de l'exercice 1850,

SAVOIR :

L'exercice 1848, grevé du déficit de l'exercice 1845, présente pour résultat final un boni de	fr. 6,523,895 26
L'exercice 1849, grevé du déficit de l'exercice 1846, s'est clôturé par une insuffisance de ressources de . . .	» 26,380,613 19
L'exercice 1850, dont les charges se sont accrues par le transfert du déficit de l'exercice 1847, paraît devoir présenter, en définitive, un boni de	2,972,630 94
Après transfert à l'exercice 1851 : d'une part, des fonds affectés à des dépenses spéciales, restant à employer . .	85,139 45
Et d'autre part, des excédants de crédits pour des services spéciaux	» 2,709,156 70
	<u>9,581,663 63</u>
	<u>29,089,769 89</u>
Excédant de dépenses pareil à celui présenté par le tableau ci-après, comme résultat de l'exécution des Budgets de 1830 à 1850, ci.	fr. 19,508,106 24

ÉTAT COMPARATIF des résultats généraux des Budgets des

EXERCICES.	BUDGETS		MODIFICATIONS		BUDGETS		FAITS	
	VOTÉS PRIMITIVEMENT.		apportées AUX ÉVALUATIONS PRIMITIVES par des lois spéciales.		FIXÉS DÉFINITIVEMENT par les lois.		par suite de l'exécution conformément aux	
	RECETTE.	DÉPENSE.	Augmentation OU DIMINUTION de recette. A. ou B.	Augmentation OU DIMINUTION de dépense. A. ou B.	RECETTE.	DÉPENSE.	RECETTE.	
1830. 1 ^{er} trimestre.	29,807,149 98	31,280,097 41	"	"	29,807,149 98	31,280,097 41	29,807,149 98	
1831.	120,025,460 21	122,606,475 83	"	"	120,025,460 21	122,606,475 83	120,025,460 21	
1832.	157,616,185 30	209,125,966 01	"	B. 2,030,544 15	157,616,185 30	207,095,421 38	157,616,185 30	
1833.	91,384,690 90	102,988,940 75	"	B. 5,547,000 "	91,384,690 90	99,441,940 75	93,550,419 54	
1834.	100,874,520 67	97,423,580 31	D. 2,452,972 68	A. 5,601,590 11	98,421,547 99	103,024,970 42	100,852,507 75	
1835.	94,256,519 80	89,188,445 35	"	A. 5,189,740 51	94,256,519 80	92,378,185 86	93,894,077 28	
1836.	103,518,761 21	105,319,947 66	"	A. 1,667,480 59	105,318,761 21	104,987,598 25	106,020,078 86	
1837.	101,931,968 84	105,820,918 01	"	A. 4,177,701 53	101,931,968 84	107,908,619 54	104,487,766 09	
1838.	121,411,010 41	121,885,570 85	"	A. 1,849,906 98	121,411,010 41	123,753,477 83	124,668,599 86	
1839.	120,192,557 23	120,995,903 78	"	A. 7,793,917 90	120,192,557 23	128,789,821 68	115,934,235 20	
1840.	170,821,058 98	162,517,346 25	"	A. 6,434,034 64	170,821,058 98	168,731,530 87	169,468,951 52	
1841.	101,464,665 64	105,830,186 47	"	A. 15,617,459 14	101,464,665 64	117,467,625 61	101,545,027 81	
1842.	128,207,032 55	128,806,851 60	A. 50,000 "	A. 5,580,589 88	128,257,052 55	152,587,421 48	126,785,972 42	
1843.	126,799,654 18	114,029,692 10	"	A. 8,125,095 04	126,799,654 18	122,182,787 74	123,485,145 66	
1844.	194,519,270 67	194,779,796 67	"	A. 6,659,150 39	194,519,270 67	201,458,927 06	198,810,508 75	
1845.	128,624,685 61	151,609,069 66	"	A. 4,298,499 69	128,624,685 61	135,907,569 53	129,855,951 97	
1846.	115,426,681 56	118,125,915 20	"	A. 5,990,975 12	115,426,681 56	124,116,888 52	114,064,045 37	
1847.	115,657,555 12	120,121,218 49	"	A. 8,864,156 49	115,657,555 12	128,085,574 98	115,528,065 84	
1848.	156,516,166 91	127,095,561 55	A. 290,000 "	A. 13,483,995 16	156,656,166 91	140,577,536 49	146,117,886 25	
1849.	116,821,520 06	112,577,979 73	A. 800,000 "	A. 5,566,095 66	117,621,520 06	118,944,075 41	113,871,457 58	
1850.	152,258,488 69	117,595,877 52	A. 2,000,000 "	A. 2,727,085 75	154,258,488 69	120,522,961 05	153,215,051 70	
Fonds et excédants de crédits pour des ser- vices spéciaux trans- férés à l'exercice 1851.	85,159 45	2,709,156 70	"	"	85,159 45	2,709,156 70	85,159 45	
			D. 2,452,972 68	B. 5,577,544 15				
			A. 5,140,060 "	A. 101,455,199 16				
	2,525,850,141 97	2,556,254,277 48	A. 687,027 52	A. 95,877,655 03	2,526,517,169 29	2,652,151,932 21	2,517,355,260 47	
					105,614,763 22			
					37,546,340 74			
					68,068,422 48			

A diminuer les allocations portées éventuellement au Budget de la Dette publique de 1852, pour l'exécution des art. 41 et 42 du traité du 15 novembre 1851, lesquelles doivent être considérées comme non avenues

Reste excédant de dépenses, d'après le vote des Chambres législatives fr.

recettes et dépenses des exercices 1850 à 1850 inclusivement.

RÉALISÉS		DIFFÉRENCES				EXCÉDANTS		Observations.
tion des Budgets, et comptes rendus.		ENTRE LES ÉVALUATIONS ET LES FAITS RÉALISÉS.				D'APRÈS LES COMPTES RENDUS.		
DÉPENSE.	RECETTE		DÉPENSE					
	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.	En plus DU BUDGET.	En moins DU BUDGET.	En RECETTE.	En DÉPENSE.		
31,280,097 41	"	"	"	"	"	1,478,947 43	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.	
119,913,608 69	"	"	"	3,393,867 14	811,851 52	"	Idem.	
163,032,598 28	"	"	"	47,440,823 60	"	6,036,412 98	Idem.	
97,197,080 36	1,965,728 44	"	"	2,244,860 39	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.	
100,664,570 95	2,430,730 76	"	"	2,360,399 47	187,736 80	"	Idem.	
89,922,856 54	"	342,442 52	"	2,455,320 32	3,971,220 74	"	Idem.	
102,915,034 43	2,701,317 65	"	"	2,071,465 82	3,104,144 43	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.	
106,104,247 49	2,535,797 25	"	"	1,894,372 05	"	1,610,481 40	Idem.	
121,336,863 49	3,257,589 45	"	"	2,376,614 31	3,311,536 37	"	Idem.	
124,293,314 74	"	4,258,102 03	"	4,496,506 94	"	8,339,079 54	Idem.	
166,007,068 61	"	1,352,107 46	"	2,744,312 26	3,461,882 91	"	Idem.	
114,976,787 76	"	121,637 83	"	2,490,837 86	"	13,633,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1846.	
129,392,923 75	"	1,471,080 13	"	2,994,495 73	"	2,606,953 33	Idem.	
120,049,248 61	"	3,316,508 52	"	2,135,539 23	3,433,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.	
195,185,657 29	4,291,938 06	"	"	6,235,269 77	3,624,851 44	"	Le règlement en est proposé par un projet de loi déposé en la séance de la Chambre des Représ. du 7 mai 1850.	
134,389,349 89	1,231,266 30	"	"	1,518,219 46	"	4,533,397 92	Idem.	
122,732,090 29	637,361 84	"	"	1,363,889 03	"	8,638,955 92	Idem en la séance du 14 juillet 1851.	
127,572,374 99	"	2,120,389 28	"	1,412,999 99	"	14,044,511 15	Résultats du compte définitif.	
135,060,592 37	"	10,518,280 36	"	5,816,761 12	11,057,291 18	"	Idem.	
112,207,069 13	"	3,749,882 48	"	3,677,004 28	1,604,368 43	"	Idem.	
119,822,961 05	"	1,043,436 99	"	500,000	13,392,090 65	"	Résultats du compte provisoire.	
2,702,136 70	"	"	"	"	"	2,624,017 25		
2,636,793,366 71	19,070,858 78	22,302,767 60	"	95,338,565 80	47,960,871 64	67,468,977 88		
	9,231,908 82			95,338,565 80				
Excédant de dépenses résultant de l'exécution des Budgets. fr.					19,508,106 24			

442

COMPTE

DES

OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS.



446

NOTE

SUR LE COMPTE DES OPÉRATIONS CONCERNANT LES EXERCICES CLOS.

Le règlement général sur l'Administration des Finances, du 24 octobre 1824, n'ayant pourvu, par aucune de ses dispositions, à l'apurement des dépenses des exercices clos, il devait, dès lors, y être suppléé par la loi de compte qui avait ainsi à déterminer, chaque fois, l'époque à laquelle les créances liquidées et ordonnancées, restant à payer à la clôture d'un exercice, seraient définitivement prescrites au profit du trésor. Cette marche est celle qui a été suivie à l'égard des exercices 1830 à 1843, les seuls régis par ce règlement dont les comptes ont été arrêtés par la Législature.

La loi du 13 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, est venue, depuis, combler cette lacune qui existait dans la législation antérieure. Par son art. 36, un délai de cinq ans, qui court du 1^{er} janvier de l'année qui donne son nom à l'exercice, a été fixé pour la prescription des ordonnances liquidées sur les Budgets, à l'exception, toutefois, de celles frappées de saisie-arrêt ou d'opposition dont le montant doit être versé, à l'expiration de ce délai, dans la caisse des consignations, suivant l'art. 37.

Ces dispositions ayant été déclarées obligatoires à partir du 1^{er} janvier 1847, par l'arrêté royal du 27 décembre précédent, la prescription de l'art. 36 sera applicable, pour la première fois, le 1^{er} janvier 1852.

D'après les principes du droit commun, elle atteindra non-seulement les ordonnances de l'exercice 1847 qui resteront à payer à cette époque, mais encore celles des exercices antérieurs non réglés par la loi et qui, par conséquent, n'ont pu être l'objet de la prescription particulière dont il est parlé plus haut.

Ces exercices non réglés sont ceux de 1844, 1845 et 1846, et à l'exception cependant de 1844, dont les ordonnances en circulation à la fin de l'année 1848 ont été annulées par mesure d'ordre et portées en recette réelle au compte de l'exercice 1847, ils étaient, comme celui-ci, encore en cours d'apurement au 1^{er} janvier 1850. Les exercices suivants de 1848 et 1849, qui se sont clos le 31 octobre 1850, n'ont commencé leur période d'apurement que le 1^{er} novembre de cette année.

Le compte que l'on publie ci-après a donc pour objet de faire connaître la situation au 1^{er} janvier 1851, des créances restant à payer sur ces exercices, telle qu'elle est résultée des opérations constatées depuis leur clôture.

Cette situation se résume comme suit :

EXERCICE 1845.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 décembre 1847).	fr.	445,259 98
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1848,		
1849 et 1850		392,374 52
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	fr.	<u>52,885 66</u>

EXERCICE 1846.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 décembre 1848). fr.	234,024 71
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les années 1849 et 1850	167,728 56
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1851. fr.	<u>66,296 15</u>

EXERCICE 1847.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 décembre 1849). fr.	154,614 77
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant l'année 1850 . .	54,736 18
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1851. fr.	<u>99,878 59</u>

EXERCICE 1848.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1850). fr.	251,903 10
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les mois de novembre et décembre de cette année	43,408 16
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1851. fr.	<u>208,494 94</u>

EXERCICE 1849.

Ordonnances en circulation à l'époque de sa clôture (31 octobre 1850). fr.	439,922 54
Payements faits en atténuation de ces créances, pendant les mois de novembre et décembre de cette année	225,094 40
Ordonnances restant à payer au 1 ^{er} janvier 1851. fr.	<u>214,828 14</u>



COMPTE
DES
OPÉRATIONS SUR LES EXERCICES CLOS.

EXERCICES EN COURS D'APUREMENT DE 1845, 1846, 1847, 1848 ET 1849.

SITUATION AU 1^{er} JANVIER 1851.

EXERCICE

SITUATION des dépenses restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 décembre 1847)	PAYEMENTS EFFEC		
		EN 1848.	EN 1849.	
Dette publique	30,065 72	2,200 21	882 07	
Dotations. — Chambre des Représentants	211 04	"	"	
Ministère de la Justice	52,802 05	44,932 54	"	
— de l'Intérieur	25,026 62	21,570 55	533 "	
— des Travaux publics	300,053 "	287,250 15	11,795 52	
-- de la Marine.	1,152 00	1,152 00	"	
— de la Guerre.	15,078 60	15,073 66	"	
— des Finances.	8,200 91	4,750 26	"	
Non-Valeurs et Remboursements.	878 38	24 27	412 72	
	445,250 98	377,862 53	13,023 11	

1845.

à payer au 1^{er} janvier 1851.

TUES ET JUSTIFIES.		ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	OBSERVATIONS.
EN 1850.	TOTAL.		
138 08	5,220 96	36,744 76	
"	"	211 04	
750 "	45,082 34	7,210 50	
"	22,112 55	3,814 07	
"	200,046 47	1,007 53	
"	1,152 00	"	
"	15,973 06	5 05	
"	4,750 26	3,450 05	
"	430 00	441 30	
888 08	392,574 32	52,885 66	

EXERCICE

SITUATION des dépenses restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 décembre 1848).	PAYEMENTS EFFECTUÉS ET	
		EN 1849.	EN 1850.
Dette publique	97,561 96	56,469 11	565 11
Ministère de la Justice.	21,961 52	11,249 54	245 50
— des Affaires Étrangères.	105 70	"	"
— de l'Intérieur	52,956 26	47,205 27	3,592 35
— des Travaux publics	38,555 55	28,570 67	6,595 45
— de la Marine.	1,184 98	1,144 98	"
— de la Guerre.	75 70	2 96	"
— des Finances.	21,235 66	11,814 91	43 99
Non-Valeurs et Remboursements.	591 51	452 94	"
	234,024 71	156,890 18	10,838 38

1846.

à payer au 1^{er} janvier 1851.

JUSTIFIÉS.	ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	OBSERVATIONS.
TOTAL.		
57,052 22	40,520 74	
11,492 84	10,468 08	
-	105 79	
50,797 60	2,158 60	
34,966 12	3,380 41	
1,144 08	40 "	
2 98	72 74	
11,858 90	9,574 76	
432 94	158 37	
167,728 50	66,296 15	

EXERCICE

SITUATION des dépenses restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 décembre 1849).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1850.
Dette publique.	45,843 52	1,734 87
Ministère de la Justice	24,108 80	620 99
— des Affaires Étrangères	103 75	•
— de l'Intérieur	10,051 04	3,212 07
— des Travaux publics.	33,814 98	27,186 18
— de la Guerre	822 96	•
— des Finances	23,994 59	4,044 45
Non-Valeurs et Remboursements	864 03	386 03
	130,605 76	39,785 17
SERVICES SPÉCIAUX.		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Amélioration du régime des eaux du sud de Bruges (loi du 28 mars 1847)	60 •	•
Canal de Zelzaete, 2 ^e section (lois du 28 mars 1847, du 17 avril 1848 et du 17 juillet 1849)	876 31	876 31
Achèvement de l'entrepôt d'Anvers (loi du 15 mai 1847).	5,055 06	5,055 96
Construction d'un canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine (loi du 15 mai 1847)	9,018 74	9,018 74
	15,011 01	14,951 01
Report des totaux ci-dessus.	130,605 76	39,785 17
	154,014 77	54,736 18

1847.

à payer au 1^{er} janvier 1851.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	OBSERVATIONS.
44,108 95 25,487 90 103 75 4,838 07 6,628 80 822 96 19,550 16 478 .	
99,818 59	
60 . " " .	
60 . 99,818 59	
99,878 50	

EXERCICE

SITUATION des dépenses restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1850 (novemb. et décemb.)
Dettes publiques	45,827 01	1,082 52
Ministère de la Justice	21,578 88	1,584 56
— des Affaires Étrangères	100 18	"
— de l'Intérieur	86,550 80	18,604 00
— des Travaux publics	21,665 21	10,955 57
— de la Guerre	5,208 02	154 19
— des Finances	22,294 02	8,757 77
Non-Valeurs et Remboursements	820 05	"
	205,643 07	41,119 11
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX, transférés de l'exercice 1845.		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Travaux aux chemins de fer de l'État et extension du matériel d'exploitation (loi du 15 avril 1845).	87 75	"
Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (loi du 16 mai 1845)	108 16	"
Continuation des travaux du canal de la Campine (loi du 24 septembre 1845)	1 "	"
Construction des chemins de fer (loi du 29 septembre 1842)	85 84	"
Création et amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg (loi du 29 septembre 1842)	11 75	"
	294 48	"
SERVICES SPÉCIAUX.		
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc (lois du 22 mars 1848, du 18 mai 1848 et du 17 juillet 1849)	47,965 55	2,289 05
RÉCAPITULATION.		
Dépenses ordinaires	205,643 07	41,119 11
Dépenses sur les crédits pour des services spéciaux, transférés de l'exercice 1845.	294 48	"
Dépenses extraordinaires et services spéciaux	47,965 55	2,280 05
	251,903 10	43,408 16

1848.

à payer au 1^{er} janvier 1851.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	OBSERVATIONS.
44,744 49 19,704 52 100 18 07,945 00 10,707 84 5,073 85 13,536 25 020 95	
162,523 06	
87 75 108 16 1 " " 85 84 11 75	
204 48	
45,676 50	
162,523 06 204 48 45,676 50	
208,404 04	

EXERCICE

SITUATION des dépenses restant

MINISTÈRES ET SERVICES.	ORDONNANCES en circulation qui restaient à payer à la clôture de l'exercice (31 octobre 1850).	PAYEMENTS effectués et justifiés en 1850 (novemb. et décemb.)
Dette publique	47,706 25	2,950 58
Ministère de la Justice	76,503 02	51,858 52
— des Affaires Étrangères	5,805 20	5,650 "
— de l'Intérieur	170,565 88	84,555 41
des Travaux publics.	111,590 97	65,664 81
-- de la Guerre	11,765 66	1,476 67
— des Finances	10,546 61	12,147 54
Non-valeurs et Remboursements	1,748 01	855 47
	455,889 58	225,004 40
DÉPENSES SUR LES CRÉDITS POUR DES SERVICES SPÉCIAUX, <i>transférés de l'exercice 1846.</i> MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Chemin de fer (lois des 21 et 26 juin 1840).	5,052 17	"
Canal de Deynze à Schipdonck (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847 et 17 avril 1848)	100 79	"
	6,052 96	"
REPORT des totaux ci-dessus.	455,889 58	225,004 40
	459,922 54	225,004 40

1849.

à payer au 1^{er} janvier 1851.

ORDONNANCES en circulation restant encore à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	OBSERVATIONS.
44,815 85	DE LA RECETTE OPÉRÉE SUR L'EXERCICE EN COURS D'APUREMENT.
24,664 70	D'après le compte définitif de l'exercice 1849, il restait à recouvrer, à l'époque de la clôture de cet exercice, sur les droits constatés à charge des redevables de l'État, ci fr. 680,846 38
175 20	Pendant les mois de novembre et décembre 1850, il a été recouvré sur ces droits et porté en recette extraordinaire au compte de l'exercice 1850,
95,012 47	Savoir :
45,726 16	Impôts. enregistrement et domaines fr. 211 52
	Péages. — — 100 "
	Remboursements. — — 2,290 29
	TOTAL. 2,601 81
10,286 99	De sorte qu'il reste encore à recouvrer et à renseigner ultérieurement, s'il y a lieu, sur les droits constatés au profit de l'exercice 1849, ci fr. 678,244 57
7,199 27	
914 54	
228,795 18	
5,052 17	
100 79	
0,032 06	
228,795 18	
234,828 14	

460

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1850,

*Suivi de la situation de la dette flottante et des divers services publics et spéciaux,
ainsi que de la situation de l'actif et du passif de l'administration des finances,
au 1^{er} janvier 1851.*



NOTE

SUR LE COMPTE DE TRÉSORERIE.



Le compte du service de trésorerie, pour l'année 1850, expose les opérations qui ont modifié la situation des effets à payer, des comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances, ainsi que des créances actives; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; l'excédant qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les valeurs de caisse et de portefeuille formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

A ce compte sont annexés des états de développement, qui ont notamment pour objet d'établir la situation générale de chaque spécialité de service, ainsi que celle des comptables dépositaires des valeurs de caisse et de portefeuille, en rapprochant entre elles les opérations de l'année et en les combinant avec les soldes des gestions précédentes.

Il est appuyé, en outre, d'un bilan ou résumé des écritures tenues en exécution de l'art. 5 de la loi du 15 mai 1846, sur la comptabilité de l'État, et des articles 189 et suivants de l'arrêté royal du 15 novembre 1849, lequel présente le résultat, par exercice et par nature principale de service, des opérations développées dans les comptes des Budgets et dans le compte de trésorerie, et qui ont produit l'actif et le passif de l'administration des finances au 1^{er} janvier 1851. Dans ce bilan, les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1850 sont mises en regard des résultats de la situation au 1^{er} janvier de cette année, et expliquent les augmentations ou diminutions qui établissent la situation à l'époque où s'arrête le compte.

Ces tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués, en faisant précéder cet exposé de la définition des matières qui entrent dans le service de la trésorerie.

CRÉANCES PASSIVES.



Les créances ou dettes passives à rembourser par le service de trésorerie, résultent des émissions d'effets à payer, ainsi que des dépôts de fonds effectués, tant pour le compte des correspondants du trésor que pour celui des correspondants des comptables des finances.

Les effets à payer sont : 1^o les bons du trésor ou titres de la dette flottante dont l'émission a lieu en vertu de la loi du Budget des Voies et Moyens et de lois spéciales, soit pour faciliter le service du trésor, soit pour subvenir momentanément à des dépenses extraordinaires; 2^o les mandats délivrés par les agents du service de la dette publique en paiement des arrérages de rentes et des intérêts des capitaux inscrits en nom sur le grand-livre de la même dette, ainsi que les mandats émis pour remboursement en capital et intérêts des bons du trésor

échus; 3° les coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée; 4° les mandats à ordre que le Ministre délivre sur la caisse de l'État, pour disposer des fonds nécessaires aux services particuliers de la trésorerie.

Les renseignements relatifs à l'émission des effets à payer de la première catégorie (bons du trésor) sont basés sur des opérations matérielles; ceux concernant les effets des trois autres catégories représentent des opérations d'ordre dans les écritures de la trésorerie, au moyen desquelles on constate, d'une part, l'acquittement de la créance qui a eu lieu par le fait de la remise du mandat à l'ayant droit, et, d'autre part, les fonds tenus en réserve pour le paiement du mandat mis en circulation, c'est-à-dire qu'en même temps que l'on dégrève le service que la créance concerne spécialement, on en charge, par contre, le service des effets à payer sur lequel s'impute la dépense lorsqu'elle a lieu réellement.

Les *correspondants du trésor* s'entendent des fonds reçus en compte courant pour les divers services publics et spéciaux qui se rattachent directement ou indirectement à l'exécution des lois de finances; ils se divisent en trois catégories, savoir : 1° *Divers services publics*, qui comprennent notamment les services distincts chargés de l'amortissement des emprunts, des cautionnements de toute nature et du paiement à l'étranger des intérêts de la dette publique; 2° *Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre*, qui sont des sommes versées pour des services spéciaux qui s'exécutent en dehors du Budget et dont on ne dispose, toutefois, qu'en vertu d'ordonnances liquidées par la Cour des Comptes; 3° *Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre*, se composant uniquement de fonds étrangers à l'État, tels que les recouvrements effectués pour le compte des provinces, des diverses caisses de pensions et autres institutions particulières, des gouvernements étrangers, des sociétés concessionnaires de chemins de fer, etc., et dont le remboursement n'a lieu qu'en vertu d'une autorisation ou d'un mandat du Ministre.

Les *correspondants des comptables des finances* représentent les fonds recouvrés par les préposés aux recettes de l'État ou consignés entre leurs mains pour le compte de tiers, et qui ne se distinguent des autres fonds de tiers, portés parmi les correspondants du trésor, qu'en ce que les comptables qui les reçoivent, les remboursent sans l'intervention du Ministre, au moyen de prélèvements faits sur leurs recettes courantes; tels sont les impôts communaux, les consignations, le produit d'amendes diverses, les articles d'argent confiés à la poste, etc.

Les créances passives que l'on vient de définir présentent la situation ci-après,

SAVOIR :

Effets à payer.

Au 1^{er} janvier 1850, il y avait en circulation :

Bons du trésor.	fr. 28,245,531 25	} 29,689,893 81½
Mandats de la dette publique	710,665 82	
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	677,882 69½	
Mandats du Ministre des Finances	55,814 03	

Pendant l'année 1850, il a été émis :

Bons du trésor	fr. 14,598,968 75	} 47,963,483 33
Mandats de la dette publique	19,009,423 90	
Coupons d'intérêts échus, etc.	9,683,892 50	
Mandats du Ministre des Finances	4,671,198 18	

A REPORTER. fr. 47,963,483 33 29,689,893 81½

REPORT. . . . fr. 47,963,483 33 29,689,893 81½

Et il a été remboursé :

Bons du trésor	fr. 15,434,000	n	} 49,098,457 95
Mandats de la dette publique	19,427,171	88	
Coupons d'intérêts échus, etc.	9,711,734	74	
Mandats du Ministre des Finances	4,525,531	33	

Les remboursements ayant ainsi excédé les émissions de l'année 1850
de fr. 1,134,974 62

Au 1^{er} janvier 1851, il ne restait plus en circulation des effets à payer que
pour une somme de. fr. 28,554,919 19½

Savoir :

Bons du trésor	fr. 27,410,300	n
Mandats de la dette publique	292,917	84
Coupons d'intérêts échus sur les titres au porteur de la dette consolidée	650,020	45½
Mandats du Ministre des Finances.	201,480	90
Fr. 28,554,919 19½		

Correspondants du trésor.

Au 1^{er} janvier 1850, il y avait en caisse pour leur compte :

Divers services publics	fr.	16,486,135	07½	} 19,778,041 85½
Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et				
Dépenses pour ordre		166,070	64	
Fonds de tiers.		3,125,836	12	

Pendant l'année 1850, il a été reçu :

Divers services publics	fr. 14,880,884	69	} 24,275,342 28
Fonds spéciaux	786,417	89	
— de tiers	8,606,039	70	

Et il a été payé :

Divers services publics	fr. 17,371,518	44	} 26,378,196 12
Fonds spéciaux	623,140	75	
— de tiers	8,383,536	93	

Les opérations de l'année 1850 se résumant ainsi en un excédant de
dépense sur la recette de fr. 2,104,853 84

Au 1^{er} janvier 1851, le solde en faveur des correspondants du trésor ne
s'élevait plus qu'à fr. 17,673,187 99½

Savoir :

Divers services publics	fr. 13,993,501	32½
Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	329,347	78
Fonds de tiers	3,348,338	89
Fr. 17,673,187 99½		

Correspondants des comptables des Finances.

Au 1 ^{er} janvier 1850, il y avait en dépôt pour leur compte fr.	6,906,711 88
Pendant l'année 1850, il a été reçu	5,904,190 50
et il a été payé.	<u>5,973,792 79</u>

Les opérations de l'année 1850 ayant ainsi déterminé une atténuation de passif de	<u>69,602 29</u>
---	------------------

Au 1 ^{er} janvier 1851, l'avoir des correspondants des comptables des finances n'était plus que de	<u>6,837,109 59</u>
---	---------------------

Considérées dans leur ensemble, les créances passives de la trésorerie qui, au 1 ^{er} janvier 1850, s'élevaient à fr.	56,374,647 55
--	---------------

SAVOIR :

Effets à payer fr.	29,689,893 81 $\frac{1}{2}$
Correspondants du trésor	19,778,041 85 $\frac{1}{2}$
— des comptables.	<u>6,906,711 88</u>

Fr. 56,374,647 55

ont été atténuées, pendant l'année 1850, à concurrence d'une somme de fr.	3,309,430 75
---	--------------

SAVOIR :

Effets à payer fr.	1,134,974 62
Correspondants du trésor	2,104,853 84
— des comptables.	<u>69,602 29</u>

Fr. 3,309,430 75

De sorte qu'au 1 ^{er} janvier 1851, il ne restait plus à rembourser que. . fr.	<u>53,065,216 78</u>
---	----------------------

SAVOIR :

Effets à payer fr.	28,554,919 19 $\frac{1}{2}$
Correspondants du trésor	17,673,187 99 $\frac{1}{2}$
— des comptables	<u>6,837,109 59</u>

Fr. 53,065,216 78

CRÉANCES ACTIVES.

Les créances ou dettes actives à recouvrer par le service de trésorerie, proviennent d'avances faites pour des services publics ou en vertu de conventions particulières, du placement à intérêt, pour le compte du trésor, des fonds de la caisse des dépôts et consignations ainsi que d'autres fonds déposés; de débits de comptables, et finalement du déficit qui a été constaté dans la comptabilité de l'administration du trésor public sur l'ensemble de ses opérations pendant la gestion du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1849.

Au 1 ^{er} janvier 1850, les créances actives s'élevaient à une somme de fr.	21,575,175 29
Pendant l'année 1850, elles ont été atténuées par les remboursements, de fr.	10,286,506 06
et augmentées, par de nouvelles avances, de	9,513,466 86
Les recettes ayant ainsi excédé les dépenses, de fr.	973,059 20
au 1 ^{er} janvier 1851, les créances actives à recouvrer ne présentaient plus qu'un total de fr.	20,602,136 09

MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.

Les opérations ainsi dénommées sont, à proprement parler, les envois de numéraire que les comptables des administrations de l'enregistrement et des postes se font entre eux, à titre de subsides, pour effectuer le remboursement des consignations et des articles d'argent dont le transport a été confié à la poste, ou pour acquitter d'autres dépenses assignées sur leur caisse.

On a de plus rangé parmi ces opérations les virements de compte qui ont lieu dans la comptabilité générale des finances, pour déterminer l'excédant des versements opérés dans la caisse de l'État sur les récépissés produits par les parties versantes, excédant qui constitue une recette réelle, mais dont l'imputation n'a pu encore être établie à défaut de renseignements.

En ce qui concerne les envois de numéraire ou subsides des comptables à leurs collègues, la comptabilité ne constatait, de ce chef, aucun solde ou fonds en route, à l'époque du 1^{er} janvier 1850.

Les mouvements de l'année se résumant comme suit :

Fonds envoyés	{ par les comptables de l'enregistrement . fr. 139,932 39 } — des postes. 119,022 » }	258,954 39
Fonds reçus	{ par les comptables de l'enregistrement . fr. 139,932 39 } — des postes. 119,022 » }	258,954 39

Il en résulte qu'au 1^{er} janvier 1851, il ne restait également aucuns fonds envoyés à constater en recette par les comptables destinataires.

Quant au mouvement des récépissés de versements délivrés par le caissier de l'État, voici la situation que présentent ces opérations :

Au 1^{er} janvier 1850, il restait des versements à régulariser dans les écritures de la trésorerie pour une somme de fr. 2,093,850 77

Pendant l'année 1850, il a été versé dans la caisse de l'État fr. 127,814,579 63

Les récépissés produits en dépense par les parties versantes se sont élevés à fr. 127,443,460 35

Les opérations de l'année 1850 ayant ainsi déterminé un accroissement du solde ci-dessus, à concurrence de fr.	371,119 30
au 1 ^{er} janvier 1851, les versements, demeurés sans imputation à défaut de la production des récépissés, montaient à. fr.	2,464,970 07

BUDGETS.

Cette partie du bilan de l'administration des finances présente la situation du trésor, telle qu'elle est résultée des faits réellement accomplis pour le service des Budgets. Cette situation se résume comme il suit :

Le compte général, rendu pour l'année 1849, constatait, sur l'ensemble des opérations des Budgets, un solde actif, au 1 ^{er} janvier 1850, de fr.	19,846,139 34	
auquel il doit être ajouté, pour le montant des dépenses portées par anticipation aux comptes des exercices périmés de 1842 à 1844, et dont l'acquittement n'a eu lieu qu'en 1850.	201 30	} 19,846,340 64
Pendant l'année 1850 (<i>voir</i> la note sur le compte rendu des opérations de cette année), les paiements ont excédé les recouvrements de . . . fr.	8,872,577 94	
En conséquence, au 1 ^{er} janvier 1851, le service de trésorerie n'était plus grevé, à raison du service des Budgets, que d'une somme de fr.	10,973,962 70	

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Les valeurs de caisse et de portefeuille représentent, *Savoir* :

1^o Les encaisses constatés par les comptes de gestion de tous les comptables chargés de la perception des impôts et revenus publics, ainsi que du caissier de l'État (*voir* le tableau litt. *L*) ;

2^o Les paiements effectués sur les ordonnances collectives en cours de dépôt et en portefeuille, chez les agents du service de trésorerie dans les provinces (directeurs du trésor), tels que la situation en est établie dans les comptes rendus par ces agents et arrêtés par la Cour des Comptes (*voir* le tableau litt. *M* et l'état modificatif y annexé) ;

3^o Les dépenses faites par les divers comptables, soit à titre d'avance, soit en vertu d'ordonnances d'ouverture de crédit, ainsi que les autres dépenses constatées par la comptabilité générale des finances, dont les pièces justificatives sont en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes (*voir* le tableau litt. *N*).

Au 1^{er} janvier 1850, l'actif de la trésorerie, du chef de ces diverses valeurs, se composait comme suit :

Encaisses des comptables { Numéraire fr.	17,699,066 88	} 22,822,104 70
des finances { Pièces de dépenses.	5,123,037 82	
Pièces de dépenses en portefeuille chez les directeurs du trésor. fr.	2,547,565 04	
— en cours de régularisation sur les Budgets.	51,370,193 91	
TOTAL. fr.	56,739,663 65	

Au 1^{er} janvier 1851, cet actif présentait la situation suivante :

Encaisses des comptables	{ Numéraire . 15,156,320 96	} 20,772,921 48
des finances	{ Pièces de dépenses . 5,616,600 52	
Pièces de dépenses en portefeuille chez les directeurs du trésor.		2,565,758 96
Pièces de dépenses en cours de régularisation sur les Budgets		22,763,533 02
TOTAL fr.		45,902,013 46

En conséquence, les variations qu'ont éprouvées, pendant l'année 1850, les valeurs de caisse et de portefeuille, se résument en une diminution de

Cette diminution de fr. 10,837,650 19 c' explique les différences constatées plus haut par les divers rapprochements des recettes et dépenses de l'année 1850,

SAVOIR :

Les paiements faits en atténuation des créances passives excèdent les recettes en augmentation des mêmes créances de fr. 3,309,430 75

Les opérations des Budgets offrent pour résultat un excédant de paiements sur les recettes de 8,872,377 94

ENSEMBLE un excédant de dépense de fr. 12,181,808 69

Par contre :

Les recettes faites en atténuation des créances actives ont été supérieures aux paiements faits en augmentation des mêmes créances de fr. 973,039 20

Les fonds versés dans la caisse de l'État excèdent les récépissés de versements régularisés dans les écritures de la trésorerie de 371,119 30

ENSEMBLE un excédant de recette de fr. 1,344,158 50

Différence pareille à celle établie ci-dessus par la comparaison des valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1850. fr. 10,837,650 19

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,
AU 1^{er} JANVIER 1851.

Le rapprochement des différents résultats que l'on vient d'expliquer déterminent ainsi qu'il suit la situation générale de l'administration des finances à l'époque du 1^{er} janvier 1851.

	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1850.		RÉSULTATS des opérations de l'année 1850.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1851.	
	ACTIF.	PASSIF.	EXCÉDANT des recettes.	EXCÉDANT des paiements.	ACTIF.	PASSIF.
<i>Créances passives</i> (Dettes diverses à rembourser)	"	56,374,647 53	"	3,309,430 75	"	53,065,216 78
<i>Créances actives</i> (Avances, créances et débits à recouvrer)	21,575,175 29	"	973,039 20	"	20,602,136 09	"
<i>Mouvements de fonds</i> (Excédant des fonds versés dans la caisse de l'État sur les récépissés de versements régularisés dans les écritures de la trésorerie)	"	2,093,850 77	371,119 30	"	"	2,464,970 07
<i>Budgets</i> (Excédant à charge du service de trésorerie qui ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques).	"	10,846,540 64	"	8,872,377 94	"	10,973,962 70
	21,575,175 29	78,314,838 94	1,344,158 50	12,181,808 69	20,602,136 09	66,504,149 55
<i>Valeurs de caisse et de portefeuille</i> (Encaisses des comptables et dépenses diverses à régulariser sur les Budgets)	50,730,063 65	"	10,837,650 19		45,002,013 46	"
	78,314,838 94	78,314,838 94			66,504,149 55	66,504,149 55

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1850.



COMPTE DE

ÉTAT GÉNÉRAL des recettes et

INDICATION des états de développement.		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1880.			
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépenses.	TOTAL.	
LITT. L.	Comptables dépositaires des valeurs.	Receveurs des contributions directes, douanes et accises	544,977 60	5,588,740 35	4,133,723 95
		Receveurs de l'enregistrement et des domaines	188,529 42	1,455,026 19	1,621,555 61
		Percepteurs des postes	50,086 25	101,265 50	140,351 35
		Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer de l'État	"	"	"
		Caissier de l'État	10,926,475 65	"	10,926,475 65
— M.		Directeurs du trésor dans les provinces.	"	2,547,565 04	2,547,565 04
— N.		Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes	"	51,570,193 01	51,570,193 91
			17,099,066 88	59,040,596 77	56,759,665 65
RECETTE.					
<i>Recettes en augmentation des créances passives.</i>					
— A.		Bons du trésor remis à divers	fr. 14,598,968 75		
— B.	Émissions d'effets à payer.	Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats	19,009,423 90	
— C.			Coupons d'intérêts, etc.	9,685,892 50	47,965,485 55
— D.			Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	4,671,198 18	
— E.		Divers services publics	14,880,884 69		
— F.	Recette pour le compte des correspondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	786,417 89	24,275,512 28	78,141,016 11
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre	8,606,059 70		
— H.	Recette pour le compte des correspondants des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre		5,904,190 50	
<i>Recettes en atténuation des créances actives</i>					
— I.		Remboursements par divers			10,286,506 06
<i>Mouvements de fonds.</i>					
— K.		Fonds reçus			128,075,554 04
					275,240,719 86

TRÉSORERIE.

des paiements de l'année 1850.

INDICATION des états de développement.		DÉPENSE.			
Payements en atténuation des créances passives.					
Litt. A.	Remboursements d'effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	15,434,000 "	49,098,457 95	
— B.		Dispositions faites sur le caissier de l'État en paiement de créances liquidées et im- putées sur le Budget de la Dette publique.	Mandats		10,427,171 88
— C.			Coupons d'inté- rêts, etc.		9,711,754 74
— D.		Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses	4,525,551 55		
— E.		Divers services publics	17,371,518 44		
— F.	Dépense pour le compte des cor- respondants du trésor.	Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dé- penses pour outre	623,140 75	26,378,196 12	
— G.		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le rembourse- ment a lieu avec l'intervention du Ministre	8,585,550 95		
— H.	Dépense pour le compte des cor- respondants des comptables des finances	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'in- tervention du Ministre	5,973,792 79		
Payements en augmentation des créances actives.					
— I.	Avances à divers			9,315,466 80	
Mouvements de fonds.					
— K.	Fonds remis et récupérés de versement produits en dépense			127,702,414 74	
Budgets et services spéciaux.					
— O.	Excédants des paiements sur les recettes de l'année			8,872,577 94	
VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1 ^{er} JANVIER 1851.					
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES de dépense.	TOTAL.	
— L.	Comptables dépo- sitaires des va- leurs.	Receveurs des contributions directes, doua- nes et accises	790,325 45	3,660,755 26	4,451,078 69
		Receveurs de l'enregistrement et des do- maines	197,813 27	1,160,380 53	1,358,195 60
		Percepteurs des postes	77,777 52	127,740 13	205,517 65
		Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer de l'État	42,555 08	667,726 80	710,081 88
		Caissier de l'État	14,048,049 66	"	14,048,049 66
— M.	Directeurs du trésor dans les provinces	"	2,365,758 06	2,365,758 06	
— N.	Administration du trésor public, S/C de dépenses acquittées en cours de régularisation sur les Budgets près des Départe- ments ministériels et de la Cour des Comptes	"	22,765,355 02	22,765,355 02	
		15,156,320 96	50,745,602 50	45,902,015 46	45,902,015 46
273,240,719 80					

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Bons du

SITUATION AU

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1850 28,245,531 25

		Anvers.	Brabant.	Flandre occident.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxem- bourg.	Namur.	TOTAL.
Bons émis pendant chaque mois.	Janvier 1850.	105,000 »	872,500 »	162,000 »	77,000 »	57,500 »	190,000 »	44,500 »	4,000 »	65,500 »	1,076,000 »
	Février —	93,000 »	872,500 »	72,000 »	44,500 »	23,000 »	231,000 »	33,500 »	11,500 »	85,000 »	1,468,000 »
	Mars —	252,500 »	648,500 »	68,500 »	44,500 »	36,500 »	218,500 »	44,000 »	10,000 »	55,000 »	1,378,000 »
	Avril —	129,500 »	921,000 »	108,000 »	24,500 »	47,000 »	136,500 »	43,500 »	1,500 »	24,500 »	1,456,000 »
	Mai —	78,500 »	229,000 »	46,000 »	37,000 »	26,000 »	110,500 »	61,000 »	5,000 »	44,500 »	638,500 »
	Juin —	19,500 »	302,000 »	29,000 »	33,000 »	27,000 »	81,500 »	12,000 »	5,000 »	31,500 »	540,500 »
	Juillet —	245,000 »	1,393,500 »	5,500 »	33,500 »	18,500 »	263,000 »	40,500 »	1,000 »	17,000 »	2,017,500 »
	Août —	14,000 »	496,000 »	56,000 »	25,500 »	8,000 »	152,000 »	10,500 »	3,500 »	52,500 »	798,000 »
	Septembre —	9,000 »	279,000 »	16,500 »	14,500 »	10,000 »	63,000 »	14,000 »	35,500 »	14,500 »	458,000 »
	Octobre —	215,000 »	528,500 »	50,000 »	61,000 »	25,500 »	86,000 »	38,500 »	16,000 »	50,000 »	1,070,500 »
	Novembre —	12,000 »	585,500 »	58,500 »	49,000 »	29,500 »	110,500 »	17,000 »	18,500 »	48,000 »	928,500 »
	Décembre —	41,000 »	1,644,500 »	80,500 »	106,000 »	71,500 »	159,500 »	24,000 »	9,500 »	65,500 »	2,180,000 »
		1,212,000 »	8,872,500 »	752,500 »	550,000 »	380,000 »	1,784,000 »	408,000 »	121,000 »	509,500 »	14,586,500 »
A ajouter, pour accorder aux les écritures centrales du trésor public, les som- mes versées en 1850, pour des bons émis en 1849.		»	»	»	12,468 75	»	»	»	»	»	12,468 75

42,844,500 »

Montant, par taux d'intérêts, des bons émis, pendant l'année.

{ à 4 1/2 p. 0/0
à 4 p. 0/0

CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
628,500 »	28,147 50	656,647 50
15,961,000 »	594,110 »	16,555,110 »
14,586,500 »	622,257 50	15,208,757 50

PASSIVES.

et au remboursement d'effets à payer.
(trésor.)

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

1^{er} JANVIER 1851.

		Anvers.	Brabant.	Flandre occident.	Flandre orientale.	Hainaut.	Liège.	Limbourg.	Luxem- bourg.	Namur.	TOTAL.
Bons remboursés pendant chaque mois.	Janvier 1850.	81,500 »	947,000 »	76,500 »	46,000 »	51,500 »	138,500 »	39,500 »	11,000 »	25,500 »	1,408,000 »
	Février —	82,500 »	732,500 »	20,000 »	30,500 »	16,000 »	223,500 »	28,000 »	4,500 »	34,500 »	1,172,000 »
	Mars —	569,500 »	493,000 »	17,000 »	39,000 »	5,500 »	164,500 »	10,000 »	6,000 »	13,000 »	1,320,500 »
	Avril —	277,000 »	843,000 »	99,000 »	7,000 »	7,500 »	87,500 »	22,500 »	500 »	17,500 »	1,366,500 »
	Mai —	232,500 »	264,500 »	1,000 »	7,500 »	5,000 »	65,500 »	42,500 »	500 »	2,000 »	621,000 »
	Juin —	12,500 »	278,000 »	7,000 »	2,000 »	10,000 »	53,500 »	6,000 »	1,500 »	16,000 »	386,500 »
	Juillet —	174,000 »	2,018,000 »	70,000 »	34,000 »	21,500 »	269,500 »	41,000 »	11,000 »	52,000 »	2,691,000 »
	Août —	14,000 »	570,500 »	12,000 »	27,000 »	18,500 »	146,000 »	12,000 »	8,000 »	45,000 »	820,000 »
	Septembre —	9,000 »	281,000 »	18,500 »	26,500 »	11,500 »	63,000 »	12,000 »	43,500 »	20,000 »	485,000 »
	Octobre —	239,500 »	447,500 »	48,000 »	49,000 »	25,500 »	88,500 »	59,000 »	13,000 »	30,000 »	1,000,000 »
	Novembre —	11,500 »	887,000 »	64,500 »	51,000 »	30,000 »	111,000 »	20,500 »	18,500 »	60,500 »	1,254,500 »
	Décembre —	24,000 »	2,379,500 »	85,500 »	63,000 »	75,500 »	148,000 »	51,000 »	13,000 »	59,500 »	2,879,000 »
		1,727,500 »	10,148,500 »	519,000 »	382,500 »	279,000 »	1,559,000 »	315,000 »	128,000 »	375,500 »	15,434,000 »

Solde des bons restant en circulation et à payer au 1^{er} janvier 1851 a). 27,410,500 »

42,844,500 »

a) Dans ce résultat, comme dans celui qui est constaté au commencement de l'année, se trouvent compris, les bons du trésor, sans intérêts, remis à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles, en échange des 12,000,000 de francs de billets de banque qu'elle a versés dans la caisse de l'État, en vertu de l'art. 7 de la loi du 22 mai 1848.

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats sur des crédits ouverts chez le caissier

SITUATION AU

OBJET DES CRÉDITS OUVERTS.	SOLDES DISPONIBLES au 1 ^{er} janvier 1850.	OPÉRATIONS DE			
		RECETTE.			
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des mandats.			
		A émettre en paiement des arrérages de rentes et intérêts liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.			ÉMIS en remboursement des bons du trésor, en capital et intérêts.
		DATES des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.	
Remboursement, à Bruxelles, des bons du trésor, en capital et intérêts	805 .	"	"	"	10,655,925 .
Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	"	1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	150,000 . 150,000 .	300,000 .	"
Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	"	1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	425,280 . 425,280 .	846,560 .	"
Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. % en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité.	654,937 35	1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	2,751,320 59 2,751,320 30	5,502,640 78	"
Arrérages des inscriptions nominatives de rentes dérivant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1850.	520 .	1 ^{er} janvier. 1 ^{er} juillet.	84,340 . 84,340 .	168,680 .	"
Idem dérivant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, à émettre en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846.	1,110 .	1 ^{er} février. 1 ^{er} août.	208,665 . 200,010 .	408,675 .	"
Idem dérivant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 26 juin 1840.	11,204 40	1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	150,910 20 171,124 20	322,034 40	"
Idem dérivant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40, à 5 p. %, autorisé par la loi du 29 septembre 1842.	1,562 40	1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	54,764 96 57,411 96	72,176 92	"
Idem dérivant des obligations à 4 1/2 p. %, émises en vertu de la loi de conversion du 21 mars 1844.	7,799 02 1/2	1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	170,739 56 177,602 25	348,341 81	"
Idem dérivant de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. %, autorisé par la loi du 22 mars 1844.	7,987 57 1/2	1 ^{er} mai. 1 ^{er} novembre.	187,295 62 197,094 37	384,389 90	"
Différences de capital sur les obligations 5 p. % : soumises à la conversion décrétée par la loi du 21 mars 1844.	24 .	"	"	"	"
Intérêts, du 1 ^{er} février 1845 au 1 ^{er} février 1847 sur la dette d'un capital nominal de 7,624,000 francs, à 5 p. %, créée pour la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution (loi du 24 décembre 1846, art. 2, § 2).	6,360 .	"	"	"	"
Intérêts (prorata) des emprunts 5 p. % décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	38,206 07	"	"	"	"
	710,665 82			8,353,408 00	10,655,925 .

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

et au remboursement d'effets à payer.
de l'État, pour le service de la Dette publique.)

1^{er} JANVIER 1851.

L'ANNÉE 1850.				SOLDES		Observations.
TOTAL DE LA RECETTE, y compris les soldes disponibles au commencement de l'année.	DÉPENSE.			DISPONIBLES		
	MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales, pour établir recette au profit du trésor, des arrérages dont la prescription est ac- quise pour cause de non-paiement, dans les délais fixés.	TOTAL DE LA DÉPENSE.	au 1 ^{er} janvier 1851.		
10,656,820 "	10,655,395 "	"	10,655,395 "	a) 3,425 "	a) Les bons du trésor échus antérieu- rement au 1 ^{er} janvier 1851, pour les- quels des mandats n'ont pas été émis, s'élèvent à fr. 783,847 50 En y ajoutant le solde ci-contre, qui représente le montant des mandats en circulation 3,425 "	
300,000 "	300,000 "	"	300,000 "	"	on obtient le solde disponible au 31 dé- cembre 1850, des crédits ouverts chez le caissier de l'Etat, pour le rembour- sement des bons du trésor à effectuer à Bruxelles fr. 787,972 50	
846,560 "	846,560 "	"	846,560 "	"		
6,157,578 15	5,906,642 95	1,477 62	5,908,120 57	229,457 56		
169,200 "	108,840 "	"	168,840 "	360 "		
409,785 "	409,425 "	"	409,425 "	360 "		
535,298 80	522,777 80	"	522,777 80	10,521 "		
73,730 32	71,151 12	"	71,151 12	2,608 20		
356,140 83 $\frac{1}{2}$	345,428 80	"	345,428 80	10,712 03 $\frac{1}{2}$		
592,577 56 $\frac{1}{2}$	375,569 97	"	375,569 97	16,807 59 $\frac{1}{2}$		
24 "	8 "	"	8 "	16 "		
6,360 "	1,560 "	"	1,560 "	4,800 "		
38,206 07	24,355 62	"	24,355 62	13,850 45		
19,720,089 72	19,425,694 26	1,477 62	19,427,171 88	292,917 84		

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Coupons d'intérêts échus et titres au porteur)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COUPONS ET DES TITRES AU PORTEUR DE LA DETTE PUBLIQUE.	COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et titres au porteur remboursables restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1850.	OPÉRATIONS			
		RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris les coupons échus et les titres en circulation au commencement de l'année.
		Par virement dans les écritures centrales du trésor public, pour constater le montant des intérêts et des rembourse- ments liquidés et imputés sur le Budget de la Dette publique.	DATE des échéances.	MONTANT par semestre.	MONTANT par année.
Coupons de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 18 juin 1836.	6,480 "		1 ^{er} janvier.	598,780 "	796,900 "
			1 ^{er} juillet.	398,120 "	
Coupons des obligations s'élevant au capital de 95,442,852 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, émises en vertu de la loi du 22 mars 1844, n° 42 (Conversion).	220,853 88		1 ^{er} mai.	1,845,810 "	3,669,851 25
			1 ^{er} novembre.	1,824,041 25	
Coupons de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44.	214,717 31 $\frac{1}{2}$		1 ^{er} mai.	1,665,560 "	3,314,486 25
			1 ^{er} novembre.	1,649,126 25	
Coupons des emprunts, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %, décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848.	235,453 50		1 ^{er} novembre.	"	1,888,400 "
Obligations et coupons de l'emprunt 5 p. $\frac{1}{2}$ % 1832 (Converti)	378 "		"	"	4,725 "
Obligations 5 p. $\frac{1}{2}$ %, 1848, émises sans jouissance d'intérêts	"		"	"	9,530 "
TOTAUX	677,882 69 $\frac{1}{2}$			9,085,892 50	10,361,775 19 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

et au remboursement d'effets à payer.
remboursables de la dette publique.)

1^{er} JANVIER 1851.

DE L'ANNÉE 1850.					COUPONS D'INTÉRÊTS ÉCHUS et titres au porteur remboursables restant en circulation et à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	Observations.
DÉPENSE.						
PAR LE CAISSIER de l'État.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.		TOTAL DES VIREMENTS.	TOTAL DE LA DÉPENSE.		
	Pour établir au crédit de MM. de Rothschild frères, à Paris, les coupons acquittés par leurs soins.	Pour établir recette au profit du trésor et de ses correspondants, des intérêts des titres au porteur acquis pour leur compte.				
154,260 •	107,280 •	557,760 •	645,040 •	799,500 •	4,080 •	
2,350,226 25	1,559,020 •	7,155 •	1,546,175 •	3,696,401 25	a) 194,505 88	a) Ce résultat comprend une somme de fr. 27,218 88 c ² , qui a été liquidée en plus que les be- soins, pour le paiement des in- térêts pendant la période du 1 ^{er} mai 1845 au 1 ^{er} mai 1847, et dont il sera fait recette au profit du trésor en 1851.
2,821,145 44	475,400 •	27,410 25	500,908 25	3,322,051 09	207,151 87 $\frac{1}{2}$	
1,888,458 •	•	•	•	1,888,458 •	255,595 50	
25 20	138 60	•	158 60	165 80	4,039 20	
5,580 •	•	•	•	5,580 •	4,150 •	
7,219,494 89	1,919,028 60	572,551 25	2,492,250 85	9,711,754 74	650,020 45 $\frac{1}{2}$	

ÉTAT des opérations relatives à l'émission
(Mandats directs du Ministre des

SITUATION AU

IMPUTATION DES MANDATS.		MANDATS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1850.
Avances à régulariser sur le Budget de l'État		
<i>Payements en atténuation de créances passives.</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	
	Divers services publics. { Administration des postes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
<i>Payements en augmentation de créances actives.</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	
	Divers services publics. { Administration des postes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
55,814 05		
<i>Payements en atténuation de créances passives.</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	
	Divers services publics. { Administration des postes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
<i>Payements en augmentation de créances actives.</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	
	Divers services publics. { Administration des postes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
55,814 05		
<i>Payements en atténuation de créances passives.</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	
	Divers services publics. { Administration des postes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
<i>Payements en augmentation de créances actives.</i>	Correspondants du trésor. { Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'agents comptables et de contribuables.	
	Divers services publics. { Administration des postes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger.	
55,814 05		

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

et au remboursement d'effets à payer.
Finances sur le caissier de l'État.)

1^{er} JANVIER 1851.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.				MANDATS	Observations.
RECETTE.		DÉPENSE.		restant	
Par virement dans les écritures cen- trales du trésor public, pour consta- ter le montant des mandats émis.	TOTAL DE LA RECETTE, y compris les mandats en circulation au commencement de l'année.	MANDATS acquittés PAR LE CAISSIER de l'État.	EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1851.		
14,188 95					
959,345 92					
21,352 94					
157,624 43					
259,900 "					
48,951 49					
29,341 75					
71,093 23					
497,453 54					
169,372 51					
109,069 15					
21,515 10	4,671,198 18	4,727,012 23	4,525,551 33	201,480 90	
65,174 54					
261,862 33					
1,107,116 84					
44,810 "					
3,813 75					
92,521 57					
585 74					
10,000 "					
432,800 "					
3,528 85					
219,597 75					

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Divers ser

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SOLDES EN CAISSE au 1 ^{er} janv. 1850.	OPÉRATIONS DE			
		RECETTE.			Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
		Par des versements directs pour le compte de l'administration du trésor public.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 3 et 4).	
1.	2.	3.	4.	5.	6.
Caisse d'amortissement, S/C de crédits ouverts sur le caissier de l'État, pour effectuer le rachat des titres de la dette publique	870,408 14	"	4,647,605 95	4,647,605 95	5,524,014 07
Caisse d'amortissement, S/C de réserves pour concourir au remboursement des emprunts 5 p. $\frac{1}{2}$ p., art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844.	5,788,150 42	"	"	"	5,788,150 42
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnement d'agents comptables et de contribuables.	9,690,464 05	810,280 63	"	810,280 63	10,505,753 66
Caisse des dépôts et consignations, S/C de cautionnements d'entrepreneurs, adjudicataires et agents commerciaux. . .	"	556,820 50	"	556,820 50	556,820 50
De Rothschild frères, à Paris, L/C courant.	85,488 08 $\frac{1}{2}$	"	0,058,815 69	0,058,815 69	9,144,305 77 $\frac{1}{2}$
Administration des postes, S/C d'effets à encaisser à l'étranger	"	"	21,352 04	21,352 04	21,352 04
Département des Travaux publics, S/C de fonds réservés sur le produit de l'emprunt du 18 juin 1850, pour le rachat de la Sambre canalisée	10,517 54	"	"	"	10,517 54
La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, à Bruxelles, S/C du placement de l'encaisse de l'ancien caissier général, au 1 ^{er} octobre 1850.	26,205 06	"	"	"	26,205 06
Excédants constatés dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces	98 "	"	"	"	98 "
TOTAUX.	10,480,135 07 $\frac{1}{2}$	1,153,110 15	13,727,774 56	14,880,884 69	51,367,010 76 $\frac{1}{2}$

PASSIVES.

pour le compte des correspondants du trésor.
vices publics.)

1^{er} JANVIER 1851.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

L'ANNÉE 1850.			SOLDE		Observations.
DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1851.		
Par	Par virement	Total	EN CAISSE.	AVANCE	
LE CAISSIER	dans les				
de l'État.	écritures centrales	DE LA DÉPENSE.	DU TRÉSOR.		
7.	du	9.	10.	11.	12.
	trésor public.				
4,668,742 44	"	4,668,742 44	a) 855,271 65	"	a) Si à ce solde de fr. 855,271 65 on ajoute les sommes dues à la caisse d'amortissement à la date du 31 décembre 1850, savoir : 1 ^o Par la Dette publique, pour avances de frais de courtage fr. 5,246 98 2 ^o Par la caisse des dépôts et consignations 23 96 Fr. 5,270 94 Et si, d'un autre côté, on en retranche le solde dont elle est débitrice à la même date envers la maison de Rothschild, de Paris, ci. 1,437 95 3,832 99 on obtient le même résultat que celui présenté par le compte spécial de la caisse d'amortissement, ci fr. 3,832 99
"	"	"	5,788,156 42	"	b) En comparant ce solde, ci. 9,530,215 65 avec celui qui est accusé par le compte spécial de la caisse des dépôts et consignations, ci 9,639,494 69 on trouve une différence en plus à ce dernier de 129,280 96
46,194 11	959,345 92	985,540 03	b) 9,530,215 65	"	Cette différence résulte de ce que la caisse des dépôts comprend en recette à 1850 des versements dont l'imputation n'a été établie dans les écritures du trésor public que pendant l'année suivante, ci fr. 134,234 92
336,820 50	"	336,820 50	"	"	Tandis que, de son côté, l'administration du trésor public a en plus dans son encaisse le restant à payer sur les cautionnements dont le remboursement a été ordonné antérieurement à la remise du service à la caisse des dépôts (16 avril 1849). 4,955 96
4,520,200	7,058,764 53	11,558,964 53	"	c) 2,214,660 75 1/2	Reste la différence ci-dessus de fr. 129,280 96
"	21,352 94	21,352 94	"	"	c) Voir pour les détails le tableau ci-annexé.
"	"	"	d) 10,317 34	"	d) La somme réservée sur le produit de l'emprunt à 4 p. 0/0 du 18 juin 1836, s'élevait à fr. 1,000,000 Il a été payé en 1836 fr. 500,000 — en 1843 250,000 — en 1845 114,682 66 — en 1847 100,000 — en 1848 25,000 TOTAL des paiements faits. 989,682 66
"	"	"	e) 26,203 06	"	Par conséquent, il reste disponible la somme indiquée ci-contre de fr. 40,317 34
98	"	98	"	"	e) Ce solde, qui est dû à la Société générale, s'explique ainsi qu'il suit : 1 ^o Somme placée en excédant de l'encaisse fixée par l'arrêt de la Cour des Comptes du 26 janvier 1847, ci fr. 18,565 86 2 ^o Différence entre le produit de la vente faite par la Société générale, d'un capital nominal de 5,133,760 francs, en obligations 5 0/0, soit fr. 5,075,842 80 Et le prix de l'achat qu'elle a fait pour le remplacement desdites obligations 5 p. 0/0, d'un capital nominal de 5,712,000 francs en obligations 4 p. 0/0, soit 5,085,680 Ci, pour cette différence. 7,837 20
9,372,055 05	7,909,405 39	17,371,518 44	16,210,162 08	2,214,660 75 1/2	Ensemble une somme pareille au solde dont il s'agit fr. 26,203 06
			13,995,501 32 1/2		

RÉSUMÉ des opérations portées au compte courant de l'administration
pendant

DÉBIT.

Revirement du montant des arrérages à payer, en Belgique, sur les inscriptions nominatives des emprunts ci-après,

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. %, contracté en 1838.	Semestre au 1 ^{er} février 1850.	fr. 208,665	°
	— au 1 ^{er} août —	200,010	°
		408,675	°
Emprunt à 5 p. %, contracté en 1840.	Semestre au 1 ^{er} mai —	150,910	20
	— au 1 ^{er} novembre —	171,124	20
		322,034	40
Emprunt à 5 p. %, contracté en 1842.	Semestre au 1 ^{er} mai —	54,704	96
	— au 1 ^{er} novembre —	37,411	96
		72,176	92
		802,886	32

Remises de fonds par le caissier de l'État 4,520,200 °

Revirement d'une partie du prix de la négociation, faite par leurs soins, de pièces d'or des Pays-Bas retirées de la circulation, ensuite de l'arrêté royal du 14 juin 1850, *Moniteur* n° 166, qui en a fait cesser le cours légal en Belgique 4,000,000 °

8,520,200 °

Revirement des sommes payées par le caissier de l'État, pour coupons d'intérêts.

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. %, contracté en 1838	732,120	°
— à 5 p. %, — en 1840	1,170,023	40
— à 5 p. %, — en 1842	288,779	40
	2,190,922	80

Revirement du montant d'une obligation de l'emprunt 5 p. %, 1852, remboursée par le caissier de l'État, et qui est imputable sur les fonds d'amortissement remis à M^l. de Rothschild 1,008 °

Revirement du restant disponible des fonds mis à leur disposition, pour l'amortissement de l'emprunt 5 p. %, 1852 4,725 °

Revirement pour constater, en recette, au profit du trésor, le montant de coupons 3 p. % et 5 p. % dont la prescription est acquise pour cause de non-paiement dans les délais fixés 4,540 75

Remise leur faite d'effets à encaisser pour le compte de l'administration des postes 21,352 94

Intérêts à 4 p. %, calculés en faveur du trésor, sur les opérations de l'année. 13,528 74

Fr. 11,358,964 55

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

du trésor public avec la maison de Rothschild frères, à Paris,
l'année 1850.

CRÉDIT.

SOLDE CRÉDITEUR A NOUVEAU. fr. 85,488 08½

Intérêts de la dette publique à payer par leur entremise, en conformité des contrats d'emprunt,

SAVOIR :

Emprunt à 5 p. %, contracté en 1858.	Semestre au 1 ^{er} février 1850	718,605 .	
	— au 1 ^{er} août —	700,170 .	
			1,427,775 .
Emprunt à 5 p. %, contracté en 1840.	Semestre au 1 ^{er} mai —	2,075,753 20	
	— au 1 ^{er} novembre —	2,060,220 60	
			4,135,962 80
Emprunt à 5 p. %, contracté en 1842.	Semestre au 1 ^{er} mai —	605,003 10	
	— au 1 ^{er} novembre —	690,061 56	
			1,380,054 52
			6,947,792 32

Intérêts de la dette publique acquittés par leurs soins, en vertu d'arrangements particuliers,

SAVOIR :

Emprunt à 4 p. %, contracté en 1836.	107,280 .
— à 4½ p. %, — en 1844.	473,400 .
Dette à 4½ p. %, résultant de conversion	1,359,020 .
Coupons d'intérêts de l'emprunt 5 p. % 1852, existant dans la circulation, quoique d'une échéance postérieure à l'époque de la conversion de cet emprunt, mais dont le montant a été remboursé au trésor par les porteurs, lors de l'échéance de leurs titres	158 60
	1,919,928 60
Remboursement fait en capital et intérêts de bons du trésor payables à Paris	42,525 .
Commissions allouées pour le paiement des intérêts précités, perte de change résultant du paiement, à Londres, des coupons d'intérêts des emprunts 5 p. % et autres frais relatifs au service de la dette publique.	125,797 02
Dispositions sur eux, en des mandats du Ministre des Finances, pour des remboursements à faire à l'office des postes de France	22,545 69
Contre-partie de la somme portée à leur débit, en 1849, pour établir recette, au profit du trésor, des coupons d'intérêts 5 p. % frappés de prescription pour cause de non-paiement dans les cinq années de leur échéance, ces coupons ayant ultérieurement été admis par la Cour des Comptes	220 06
	9,058,815 60

SOLDE DÉBITEUR A NOUVEAU. 2,214,660 75½

Fr. 11,558,964 55

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds spéciaux rattachés au Budget

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS SPÉCIAUX. 1.	SOLDE au 1 ^{er} janvier 1850.		OPÉRATIONS			
	EN CAISSE. 2.	AVANCE DU TRÉSOR. 3.	RECETTE.			TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1850. 7.
			Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 4.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public. 5.	TOTAL (colonnes 4 et 5). 6.	
Subsides offerts par des provinces, des communes et des particuliers, pour construction de routes (loi du 10 mars 1838) . . .	•	73,500 57	•	531,051 48	531,051 48	257,541 01
Parts des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux (loi du 10 avril 1841)	3,832 24	•	•	845 44	845 44	4,677 08
Fonds pour mesures relatives aux défrichements, aux irrigations et à la colonisation de la Campine et ailleurs (lois des 20 décembre 1846 et 25 mars 1847)	188,877 86	•	87,513 37	78 34	87,591 71	276,469 57
Fonds pour le maintien du travail industriel, agricole et artistique, etc. (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849).	45,000 •	•	103,323 36	203,605 90	366,929 26	411,029 26
Fonds pour encouragements à l'industrie (Remploi d'avances liquidées sur le Budget du Département de l'Intérieur de l'exercice 1848, chapitre XVII, art. 1 ^{er})	1,870 11	•	•	•	•	1,870 11
	259,580 21	73,500 57				
TOTAUX.	160,070 64		250,836 73	535,581 16	786,417 89	952,488 53

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

pour le compte des correspondants du trésor.
des Recettes et Dépenses pour ordre.)

1^{er} JANVIER 1851.

DE L'ANNÉE 1850.					SOLDE	Observations.
DÉPENSE.					EN CAISSE	
RESTANTS à payer sur les dépenses ordonnées au 1 ^{er} janvier 1850	DÉPENSES ordonnées pendant l'année 1850.	TOTAL (colonnes 8 et 9).	PAYEMENTS effectués ET JUSTIFIÉS en 1850.	RESTANTS à payer sur les dépenses ordonnées au 1 ^{er} janvier 1851.	au 1 ^{er} janvier 1851. — (Colonnes 7 et 11.)	
8.	9.	10.	11.	12.	13.	
4,416 95	100,120 04	164,536 97	163,503 27	943 70	93,048 64	
•	4,547 81	4,547 81	•	4,547 81	4,077 08	
14,056 51	181,263 52	195,319 83	186,509 13	8,810 70	89,060 44	
35,000 •	336,393 58	371,393 58	271,547 21	100,046 17	140,582 05	
800 •	901 14	1,791 14	1,091 14	100 •	178 97	
54,273 44	683,315 69	737,589 13	623,140 75	114,448 38	329,347 78	

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées
(Fonds de tiers)

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE		OPÉRATIONS			
	au 1 ^{er} janvier 1880.		RECETTE.			
	EN CAISSE.	AVANCE DU TRÉSOR.	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions di- rectes, etc.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistre- ment, etc.	Par les agents comptables de l'exploitation des chemins de fer.	Par des versements directs pour le compte de l'administration du trésor public.
	9.	5.	4.	5.	6.	7.
Fonds provinciaux.	1,014,650 12	"	3,062,810 97	448,474 76	"	957,591 78
Fonds locaux. — Versements des communes, pour être affectés par l'autorité provinciale, à des dépenses locales	60,280 92	"	"	"	"	377,080 80
Masse d'habillement et d'équipement de la douane	58,766 59	"	"	"	"	191,884 31
Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée	"	9,690 56	"	"	"	265,554 27
Idem du Départem ^t de la Justice	7,921 "	"	"	"	"	52,721 05
Idem — des Affaires Étrangères.	4,800 64	"	"	"	"	29,018 94
Idem — de l'Intérieur	5,454 94	"	"	"	"	79,031 72
Idem — des Finances	113,987 77½	"	260,304 20	60,810 27	"	165,775 82
Idem — des Travaux publics.	217 54½	"	"	"	"	206,125 26
Idem de l'ordre judiciaire	510 45	"	"	"	"	128,690 81
Idem des professeurs de l'enseignement supé- rieur	2,176 13	"	"	"	"	24,266 50
Caisses provinciales de prévoyance des insti- tuteurs primaires	468,842 62	"	"	"	"	140,850 92
Caisse centrale de prévoyance des instituteurs et professeurs urbains	15,495 66	"	"	"	"	78,037 60
Caisse spéciale de pensions en faveur des mi- litaires rengagés par l'entremise du Dépar- tement de la Guerre	105,750 51	"	"	145,714 60	"	12,663 "
Recettes effectuées par l'entremise de l'admi- nistration des chemins de fer de l'État, pour le compte des sociétés concessionnaires, etc., avec lesquelles elle est en relation. .	"	"	"	"	1,625,548 18	"
Fonds spécial de la province de Liège, prove- nant de centimes additionnels, pour le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	378,597 60	"	"	"	"	"
Fonds des souscriptions pour l'érection d'un monument au Congrès national et à la Constitution	"	"	"	"	"	28,043 10
Fonds des souscriptions pour le monument à élever à la mémoire de S. M. la Reine. .	"	"	"	"	"	102,062 19
Fonds de toute autre nature, versés dans les caisses du trésor, pour le compte de tiers.	110 "	"	"	"	"	45,546 12
	3,135,555 48	9,699 36				
TOTAUX.	3,125,856 12		5,325,124 17	654,099 63	1,625,548 18	2,890,580 99

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

pour le compte des correspondants du trésor.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1851.

DE L'ANNÉE 1850.						SOLDE		Observations.
			DÉPENSE.			au 1 ^{er} janvier 1851.		
Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 8.	TOTAL (colonnes 4 à 8).	Total De la recette, y compris le solde en caisse, ou déduction faite de l'avance au commencement de l'année. 10.	Par dispositions des agents du trésor sur la caisse de l'État. 11.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 12.	Total DE LA DÉPENSE. 13.	EN CAISSE. 14.	AVANCE DU TRÉSOR. 15.	
9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.	16.	
78,186 60	4,547,075 11	6,461,703 23	4,040,554 15	"	4,040,554 15	1,821,149 10	"	Voir pour les développements, l'annexe n° 1.
"	577,086 80	437,373 72	560,822 57	"	560,822 57	70,551 15	"	Idem annexe n° 2.
"	101,884 51	250,050 00	"	164,851 00	164,851 00	85,818 91	"	
"	265,554 27	253,854 91	"	259,900 "	259,900 "	"	6,045 09	
"	52,721 05	60,642 05	"	48,951 40	48,951 40	11,690 56	"	
"	20,648 04	54,458 58	"	29,341 75	29,341 75	5,116 85	"	
"	79,051 72	82,486 66	"	71,695 23	71,695 23	10,795 43	"	
"	484,890 29	508,878 06½	"	497,435 54	497,435 54	101,444 72½	"	
"	206,125 26	206,540 80½	"	169,572 51	169,572 51	36,968 29½	"	
"	128,696 81	129,207 24	"	109,069 15	109,069 15	20,138 09	"	
"	24,266 30	26,442 45	"	21,515 10	21,515 10	4,929 53	"	
27,135 "	176,901 92	645,854 54	47,212 90	"	47,212 90	508,621 55	"	
"	78,037 60	95,531 26	"	65,174 54	65,174 54	28,556 72	"	
"	158,577 00	264,108 11	"	261,862 55	261,862 55	2,245 78	"	
"	1,625,548 18	1,625,548 18	"	1,107,116 84	1,107,116 84	426,251 54	"	
8,655 25	8,655 25	587,250 85	"	587,250 85	587,250 85	"	"	
52 05	28,075 15	28,075 15	"	"	"	28,075 15	"	
100 83	102,253 02	102,253 02	"	"	"	102,253 02	"	
"	45,346 12	45,456 12	"	45,456 12	45,456 12	"	"	
						3,354,385 98	6,045 09	
114,177 75	8,606,050 70	11,751,875 82	5,054,580 00	5,528,947 24	8,585,536 03	3,548,538 80		

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1850.			OPÉRATIONS		
	D'après LES ÉCRITURES des agents du trésor.	A y ajouter les re- cettes constatées en 1849 par le trésor public, mais dont la transcription par une ouverture de crédit n'a eu lieu qu'en 1850.	TOTAL.	RE		
				Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par DES TRAITEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public.
1.	2.	3.	4.	5.	6.	7.
Anvers	8,748 58	02,558 45	71,086 81	288,058 05	51,425 96	115,420 80
Brabant	532,780 51	110,067 92	451,856 55	815,461 66	177,862 27	658,510 54
Flandre occidentale	450,276 56	108,492 88	558,760 24	407,752 32	72,420 85	5,777 77
— orientale.	101,298 05	94,900 53	106,190 48	411,622 05	59,478 78	7,512 89
Hainaut	27,812 28	71,010 48	08,822 70	316,575 65	"	5,158 92
Liège	26,048 20	75,248 75	09,897 04	326,685 17	"	3,810 29
Limbourg	52,216 50	10,157 08	71,574 57	95,850 17	"	155,578 85
Luxembourg	105,100 51	49,869 51	152,978 02	101,018 88	17,055 12	5,655 85
Namur.	120,982 04	85,662 55	215,645 27	211,587 22	90,255 78	24,378 78
TOTAUX.	1,252,882 41	681,747 71	1,914,650 12	5,002,819 07	448,474 76	957,501 78

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

recettes et dépenses effectuées sur fonds provinciaux.

DE L'ANNÉE 1850.				SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1851.			Observations.
CETTE.			DÉPENSE.	D'après les écritures centrales de l'administration du trésor public.	DÉCOMPOSITION de l'excédent ci-contre		
Par virement dans les écritures centrales du trésor public.	TOTAL (colonnes 5 à 8).	TOTAL DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le cahier de l'Etat.		RÉSULTAT présenté pour les écritures des agents du trésor.	RECETTES constatées en 1850, mais dont la transcription par une ouverture de crédit n'a eu lieu qu'en 1851.	
8.	9.	10.	11.		12.	13.	
							15.
39,500 69	404,815 40	565,900 50	450,555 46	135,544 84	78,779 99	56,564 85	a) La dépense renseignée ici comprend en trop une somme de 40 c., qui a fait l'objet d'un versement effectué en 1851, par le directeur du trésor.
"	1,051,854 47	2,103,691 "	a) 1,025,185 47	478,507 55	306,835 99	111,655 54	
"	485,050 94	1,042,720 18	501,115 77	481,609 41	578,516 95	105,089 48	
"	458,614 02	654,814 10	448,205 35	206,008 77	128,089 51	78,519 26	
"	321,534 57	420,557 55	356,243 87	64,115 46	"	64,115 46	
8,885 01	559,379 57	450,270 41	582,085 40	57,195 01	"	57,195 01	
"	229,258 02	500,612 39	246,540 55	54,072 06	57,151 05	16,921 01	
30,000 "	241,705 85	304,684 47	b) 271,545 08	125,158 79	76,556 67	46,782 12	
"	326,001 78	559,647 05	519,082 82	220,564 25	151,069 74	68,594 49	
78,188 60	4,547,075 11	0,401,705 25	4,640,554 15	1,821,140 10	1,217,717 88	605,451 22	

DÉVELOPPEMENT des opérations relatives aux

PROVINCES.	SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1850.	OPÉRATIONS DE L'AN	
		RECETTE.	
		Par des VERSEMENTS DIRECTS, pour le compte de l'administration du trésor public.	Total, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.
Anvers	1,550 82	21,901 22	23,241 04
Brabant	402 50	62,821 24	63,223 74
Flandre occidentale	27,265 75	140,778 87	168,044 62
— orientale	23,547 66	62,215 50	85,563 02
Hainaut	1,831 63	19,611 34	21,442 97
Liège	"	5,920 06	5,920 06
Limbourg	1,066 63	19,424 27	20,490 90
Luxembourg	4,197 24	51,564 85	55,562 09
Namur	835 60	13,049 50	13,885 28
TOTAUX.	60,286 92	577,086 80	457,373 72

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

recettes et dépenses effectuées sur fonds locaux.

NÉE 1850.	. SOLDE	OBSERVATIONS.
DÉPENSES. — PAYEMENTS effectués par des dispositions des agents du trésor sur le caissier de l'État.	EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1851.	
22,720 95	520 11	
55,551 22	9,872 52	
135,153 10	32,011 52	
67,987 65	17,575 37	
19,529 30	2,115 58	
5,896 06	24 »	
20,067 80	425 10	
28,780 25	6,781 86	
13,556 10	520 09	
366,822 57	70,551 15	

ÉTAT LITT. H.

CRÉANCES

ÉTAT des recettes et dépenses effectuées pour le
(Fonds de tiers

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES FONDS DÉPOSÉS.	SOLDE EN CAISSE ou 1 ^{er} janvier 1850. 2.	OPÉRA			
		RECETTE.			
		Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 3.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 4.	Par les COMPTABLES de l'administration des postes. 5.	Par les agents comptables de l'exploitation des chemins de fer. 6.
Répartition du produit d'amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (<i>Caisse du contentieux</i>).	"	205,105 24	"	"	"
Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies et confiscations.	18,203 37	8,026 86	"	"	"
Frais d'expertises pour l'assiette de la contribution personnelle.	"	51,144 84	"	"	"
Impôts et produits recouvrés au profit des communes . . .	2,587,240 82	2,689,056 87	"	"	"
Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie.	1,610,455 92	"	1,570,167 55	"	"
Consignations de toute nature.	2,800,754 57	"	798,704 87	"	"
Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats à vue.	"	"	"	790,477 44	"
Primes ou remises en cas d'exportation, sur les prix des tarifs pour le transport des marchandises	"	"	"	"	11,586 85
TOTAUX.	6,906,711 88	2,983,595 81	2,168,932 42	790,477 44	11,586 85

PASSIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

compte des correspondants des comptables des finances.
déposés au trésor.)

1^{er} JANVIER 1851.

TIONS DE L'ANNÉE 1850.							SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1851	Observations.
		DÉPENSE.						
TOTAL (colonnes 3 à 6).	Total DE LA RECETTE, y compris le solde en caisse au commencement de l'année.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par les COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par les COMPTABLES de l'administration des postes.	Par les agents comptables de l'exploitation des chemins de fer.	Total DE LA DÉPENSE.		
1.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.	15.
205,165 24	205,165 24	169,998 05	"	"	"	169,998 05	35,167 10	
8,026 86	26,320 45	17,252 28	"	"	"	17,252 28	9,088 15	
51,144 84	51,144 84	29,885 60	"	"	"	29,885 60	1,259 15	
2,680,056 87	5,070,306 69	2,604,561 55	"	"	"	2,604,561 55	2,471,945 34	
1,570,167 55	2,980,601 47	"	1,615,528 58	"	"	1,615,528 58	1,567,072 89	
798,764 87	5,680,490 44	"	785,974 45	"	"	785,974 45	2,905,525 01	
790,477 44	790,477 44	"	"	754,812 41	"	754,812 41	55,665 05	
11,586 85	11,586 85	"	"	"	"	"	11,586 85	
5,904,190 50	12,810,902 38	2,821,477 57	2,397,503 01	754,812 41	"	5,075,792 79	6,857,109 59	

ÉTAT des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.		SOLDE			
		au 1 ^{er} janvier 1850.			
		DÉBITEUR.	CRÉITEUR.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement et des domaines.	Par DES VERSEMENTS directs pour le compte de l'administration du trésor public.
1.		2.	3.	4.	5.
Avances pour le service public.	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	"	"	452,800	"
	Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers	18,952 39	"	"	41,503 20
	De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique.	12,721 80	"	"	"
	Trésor public, S/C d'avances pour droits de timbre, apposé sur les certificats de vie à produire par les pensionnés	3,456 00	"	"	"
	Gouverneurs des provinces, L/C de formules timbrées de certificats de vie, déposées chez eux pour être distribuées aux pensionnés.	4,702 50	"	"	3,328 50
	Ancienne caisse de retraite des employés des Finances, S/C d'avances du trésor	815,950 77	"	"	"
	Trésor public, S/C de rachat de capitaux de la dette publique, à 2 1/2 p. %, affectés à la garantie de la gestion de comptables en déficit	48,437 15	"	"	"
	Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor, pour dépenses urgentes du service de la Marine.	"	"	"	"
	Banque de Belgique, S/C de la négociation de la monnaie d'or anglaise, mise hors de cours, en vertu de l'arrêté royal du 28 septembre 1849	1,530,000	"	"	1,530,000
	Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de la négociation de la monnaie d'or anglaise	"	3,328 85	"	"
Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.	De Rothschild, frères, à Paris, L/C de la négociation des pièces d'or des Pays-Bas, mises hors de cours en vertu de l'arrêté royal du 14 juin 1850	"	"	"	730,000
	Trésor public, S/C de la négociation de la monnaie prussienne, versée par l'administration du chemin de fer rhénan, pour solde des décomptes internationaux	"	"	"	165,171 01
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements	15,506,677 54	"	"	"
	Fonds spécial de la province de Liège, provenant de centimes additionnels pour le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, S/C de placements	578,544 94	"	"	"
	Trésor public, S/C du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires.	457,052 55	"	"	"
Créances à charge de divers.	Encaisse de l'ancien caissier général, au 1 ^{er} octobre 1850, S/C de placement	750,294 71	"	"	505,554 71
	Trésor public, S/C d'avances pour favoriser l'exportation des produits cotonniers, en vertu des conventions conclues, le 24 octobre 1859, avec la banque de l'industrie, à Anvers.	467,045 26	"	"	"
	Trésor public, S/C d'avances à l'industrie cotonnière, en vertu de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1 ^{er} juin 1847.	200,000	"	7,130	7,920
	Directeur de la fabrication des monnaies, S/C d'avances sur dépôt de matières d'or et d'argent.	287,660 85	"	"	87,660 85
	Divers, L/C d'avances sur dépôt de titres de l'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en 1844	2,787,971 14	"	"	150,465 25
Créances à charge des comptables.	Anciens agents des domaines. Exercice 1850	77,520 61	"	"	1,075 15
	La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, S/C de fonds enlevés chez son agent à Turnhout, en 1851.	161,958 50	"	"	"
	Déficits constatés dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces	"	"	"	11,081 87
Créances à charge de la recette portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 50 septembre de cette année		80,750 75	"	"	"
		21,378,504 14	3,328 85	430,050	3,210,559 42
		21,575,175 20			

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1851.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1850.								SOLDE
RECETTE.			DÉPENSE.					DÉBITEUR
Par virement dans les écritures centrales du trésor public. 6.	TOTAL (colonnes 4 à 6).	Total, DE LA RECETTE, y compris le solde créditeur au commencement de l'année. 8.	Par les COMPTABLES de l'administration des contributions directes. 9.	Par LE CAISSIER de l'État. 10.	Par virement dans les écritures centrales du trésor public 11.	TOTAL (colonnes 9 à 11).	Total, y compris les soldes débiteurs au commencement de l'année. 13.	au 1 ^{er} janvier 1851. 14.
"	452,800 "	452,800 "	"	"	452,800 "	452,800 "	452,800 "	"
"	41,503 20	41,503 20	"	"	22,570 81	22,570 81	41,503 20	"
2,191,930 80	2,191,930 80	2,191,930 80	"	2,232,487 80	20,597 "	2,258,884 80	2,271,006 00	70,075 80
3,978 "	3,978 "	3,978 "	"	"	3,813 75	3,813 75	7,270 05	3,292 05
"	5,328 50	5,328 50	"	"	4,510 85	4,510 85	9,213 35	3,884 85
"	"	"	"	"	"	"	815,956 77	815,956 77
"	"	"	"	"	"	"	48,457 13	48,457 13
"	"	"	"	"	10,000 "	10,000 "	10,000 "	10,000 "
"	1,530,000 "	1,530,000 "	"	"	"	"	1,530,000 "	"
"	"	3,528 85	"	"	3,528 85	3,528 85	3,528 85	"
4,040,348 56	4,779,348 56	4,779,348 56	"	6,087,950 81	210,597 75	6,507,348 56	6,507,348 56	1,528,000 "
3,414 34	106,586 25	106,586 25	"	106,586 25	"	106,586 25	106,586 25	"
"	"	"	"	"	"	"	13,506,077 34	13,506,077 34
378,344 94	378,344 94	378,344 94	"	"	"	"	378,344 94	"
"	"	"	"	"	92,521 57	92,521 57	549,574 12	549,574 12
"	505,354 71	505,354 71	"	"	"	"	750,294 71	224,940 "
"	"	"	"	"	"	"	407,045 26	407,045 26
"	15,050 "	15,050 "	"	"	"	"	200,000 "	184,950 "
"	87,660 85	87,660 85	"	"	"	"	287,660 85	200,000 "
"	136,463 25	136,463 25	"	"	"	"	2,787,971 14	2,651,507 89
"	1,075 13	1,075 13	"	"	"	"	77,520 01	76,445 48
"	"	"	"	"	"	"	161,958 50	161,958 50
"	11,081 87	11,081 87	" 08	11,101 54	"	11,101 42	11,101 42	10 55
"	"	"	"	"	"	"	89,750 75	89,750 75
0,027,016 64	10,286,506 00	10,289,854 91	" 08	8,498,126 20	815,340 58	9,313,466 86	30,891,971 "	20,602,136 09

a) A voir ci-après les explications sur les soldes débiteurs au 1^{er} janvier 1851, constatés par le présent tableau.

CRÉANCES

Suite de l'État des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.		REPORT du SOLDE DÉBITEUR au 1 ^{er} janv. 1881.
Avances pour le service public.	Caisse des dépôts et consignations, S/C de subsides du trésor pour le remboursement des consignations	"
	Département des Travaux publics, S/C de traites pour effectuer des remboursements aux offices des postes étrangers.	"
	De Rothschild frères, à Paris, L/C de coupons d'intérêts, payables chez eux et dont l'acquittement a eu lieu en Belgique	70,675 80
	Trésor public, S/C d'avances pour droits de timbre apposé sur les certificats de vie, à produire par les pensionnés	3,292 63
	Gouverneurs des provinces, L/C de formules timbrées de certificats de vie, déposées chez eux pour être distribuées aux pensionnés	3,884 85
	Trésor public, S/C d'avances à l'ancienne caisse de retraite des employés des Finances	815,956 77
	Trésor public, S/C de rachat de capitaux de la dette publique, à 2 1/2 p. 0/0, affectés à la garantie de la gestion de comptes en déficit	48,457 15
	Département des Affaires Étrangères, S/C d'avances du trésor pour dépenses urgentes du service de la Marine.	10,000 "
	Banque de Belgique, S/C de la négociation de la monnaie d'or anglaise, mise hors de cours, en vertu de l'arrêté royal du 28 septembre 1849.	"
	Directeur de la fabrication des monnaies, S/C de la négociation de la monnaie d'or anglaise.	"
	De Rothschild frères, à Paris, L/C de la négociation des pièces d'or des Pays-Bas, mises hors de cours, en vertu de l'arrêté royal du 14 juin 1850.	1,528,000 "
	Trésor public, S/C de la négociation de la monnaie prussienne, versée par l'administration du chemin de fer rhénan pour solde des décomptes internationaux	"
	Caisse des dépôts et consignations, S/C de placements.	13,506,677 54
Créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.	Fonds spéciaux de la province de Liège, provenant de centimes additionnels pour le canal de Maestricht à Bois-le-Duc, S/C de placements	"
	Trésor public, S/C du placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	549,574 12
A REPORTER. fr.		10,545,518 66

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORIER
POUR L'ANNÉE 1850.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1851.

OBSERVATIONS.

Ce solde se décompose ainsi qu'il suit :

Coupons de l'emprunt 3 p. % 1838, payés par le caissier de l'État, du 16 au 31 décembre 1850	fr. 12,795
— — 5 p. % 1840, — — — — —	52,743 60
— — 5 p. % 1842, — — — — —	14,137 20
SOMME ÉGALE.	fr. 79,675 80

Ce solde représente la valeur de 7,317 formules de certificats de vie revêtues du timbre de 45 centimes, lesquelles sont déposées à l'administration du trésor public.

Ce solde représente la valeur de 8,635 formules de certificats de vie, en dépôt chez les gouverneurs.

Ces avances ont été ultérieurement régularisées, en vertu de la loi de crédit du 10 juin 1851, *Moniteur* n° 170, qui alloue un crédit de pareille somme.

Ces capitaux ont été réalisés en 1852.

Remboursé, en 1851, par une ordonnance liquidée sur l'allocation compétente du Budget.

Remboursé en 1851.

Ce solde représente le montant des fonds de cautionnements et consignations qui ont été placés en rentes sur l'État.

Le produit des fonds publics, à l'achat desquels cette somme a été appliquée, sert à couvrir les intérêts à 4 p. %, alloués par le trésor, sur l'avoir disponible des caisses provinciales de prévoyance, instituées par arrêté royal du 31 décembre 1842.

CRÉANCES

Suite de l'État des opérations concernant les avances

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES AVANCES ET CRÉANCES DU TRÉSOR.		REPORT du SOLDE DÉBITEUR au 1 ^{er} janv. 1851.
	REPORT. fr.	10,545,518 66
	Encaisse de l'ancien caissier général au 1 ^{er} octobre 1850, <i>S/C</i> de placement	224,040 »
Suite des créances à charge des fonds et valeurs en dépôt au trésor.		
Créances à charge de divers.	Trésor public, <i>S/C</i> d'avances pour favoriser l'exportation des produits cotonniers, en vertu des conventions conclues, le 24 octobre 1850, avec la Banque de l'Industrie, à Anvers	467,045 26
	Trésor public, <i>S/C</i> d'avances à l'industrie cotonnière, en vertu de la convention conclue avec la ville de Gand, le 1 ^{er} juin 1847	184,950 »
	Directeur de la fabrication des monnaies, <i>S/C</i> d'avances sur dépôt de matières d'or et d'argent.	200,000 »
	Divers, <i>L/C</i> d'avances sur dépôt de titres de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0, contracté en 1844.	2,651,507 89
Créances à charge des comptables.	Anciens agents des domaines. Exercice 1830.	76,445 48
	La Société générale pour favoriser l'industrie nationale, <i>S/C</i> de fonds enlevés chez son agent, à Turnhout, en 1831.	161,958 50
	Déficits constatés dans la comptabilité des directeurs du trésor dans les provinces.	19 55
Créance à charge de la recette, portée dans le compte du Budget de l'exercice 1850, pour le solde en caisse des comptables des administrations des recettes, au 30 septembre de cette année		89,750 75
		20,602,136 00

ACTIVES.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

du trésor et ses créances à charge de divers.

1^{er} JANVIER 1851.

OBSERVATIONS.

Cette créance, qui a été apurée en 1851, à l'aide du produit des obligations 4 p. %, réalisées en vertu de la loi du 20 juin 1849, s'explique ainsi qu'il suit :

1 ^o Ensuite de la convention du 8 novembre 1833, relative à l'encaisse de l'ancien caissier général, au 1 ^{er} octobre 1830, la Société générale a appliqué à l'achat d'un capital nominal de 13,405,392 francs, en obligations belges 5 p. %, au taux de 96.14 3/4 p. %, une somme de fr.	12,989,618 82
L'encaisse précitée n'ayant été fixée, par arrêt de la Cour des Comptes du 26 janvier 1837, qu'à celle de	12,971,252 96
La Société générale avait droit au remboursement de la différence de	18,365 86
2 ^o La loi du 25 mai 1838 ayant autorisé le Gouvernement à prélever sur cet encaisse les sommes nécessaires pour rembourser les capitaux appartenant aux provinces, qui s'y trouvaient compris, il a été négocié, le 31 juillet suivant, un capital de 1,302,840 francs desdites obligations, qui, au taux de 101.15 p. %, ont produit une somme de	1,317,947 11
Sur ce produit il a été attribué à l'Etat, à titre de bénéfice.	85,515 17
De manière qu'il n'est resté affecté à ces remboursements que la somme représentant le prix d'acquisition au taux de 96.14 3/4 p. %, soit	1,302,431 94
Les remboursements effectués s'étant élevés à	1,529,262 67

Savoir :

Fonds provinciaux.	fr. 1,481,112 71
Fonds locaux.	48,149 96
	Fr. 1,529,262 67

Le trésor s'est constitué en avance de ce chef de 966,830 75

3^o D'après ce qui précède, il ne restait plus en dépôt à la Société générale qu'un capital de 12,102,532 francs en obligations 5 p. %, représentant, au taux de leur acquisition, soit à 96.14 3/4 p. %, une valeur effective de fr. 11,727,186 88.

Ces valeurs ont été remplacées par des titres de la dette à 4 p. %, de la manière suivante :

Le 31 décembre 1838, la Société générale a négocié un capital de 5,133,760 francs, obligations 5 p. %, qui a produit 5,075,842 80

Par contre, elle a acheté, afin de remploi de ce produit, un capital de 5,712,000 francs, obligations 4 p. %, pour la somme de 5,083,680 »

Il lui était dû, de ce chef, la différence placée en plus de 7,857 20

Le 31 octobre 1839, le capital de 6,966,792 francs, restant des obligations 5 p. %, a été vendu pour 7,088,710 80

Sur ce produit il a été appliqué, à l'achat d'un capital de 7,726,000 francs, obligations 4 p. %, une somme de 7,088,605 »

L'excédant a été versé dans la caisse de l'Etat, ci. 105 86

4^o Comme on vient de le dire, à l'exception de cette dernière différence, qui a été versée dans la caisse de l'Etat, tout le produit de la vente du capital de 12,102,532 francs, obligations 5 p. %, a été remployé à l'acquisition d'un capital de 13,438,000 francs, obligations 4 p. %, soit une somme de 12,164,447 80

Mais attendu que les dites obligations 5 p. % n'avaient coûté que 11,727,186 88

et que, par conséquent, c'était cette dernière somme que l'on était censé remployer, on a fait le virement, au profit de l'Etat, à titre de bénéfice réalisé sur cette opération, de la différence de 457,260 92

ENSEMBLE une somme égale au solde débiteur au 1^{er} janvier 1850, de 750,294 71

Le prélèvement fait sur le produit des obligations 4 p. %, négociées en 1850, étant de 505,354 71

Il reste pour le solde débiteur au 1^{er} janvier 1851, la somme indiquée ci-contre de 224,940 »

Ces avances ont été ultérieurement régularisées, en vertu de la loi du 3 janvier 1852, qui alloue un crédit de pareille somme.

— — — — — en vertu de la loi du 9 juin 1851, allouant un crédit de 200,000 francs.

Cette avance a été remboursée, à savoir : 180,000 francs en 1851 et 50,000 francs en 1852.

Les titres déposés en garantie de cette créance s'élèvent au capital nominal de 5,279,750 francs.

On s'occupe du règlement de cette créance, dont on proposera l'imputation à charge du Budget des Non-Valeurs et Remboursements.

Cette créance se rattache au compte actuellement soumis à la Cour des Comptes, de la gestion de la Société générale, en sa qualité de caissier de l'Etat, pendant la période du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1850.

Soldé, en 1851, par un versement dans la caisse de l'Etat.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer dans les explications qui accompagnent le compte rendu de l'exercice 1850, l'encaisse numéraire des comptables, au 30 septembre 1850, formant le 1^{er} article de la recette de cet exercice, n'a pu, à cause des événements de l'époque, être établi que d'une manière approximative; il a donc paru naturel d'imputer à charge de ce solde le déficit qui a été trouvé dans la comptabilité de l'administration du trésor public sur l'ensemble de ses opérations, pendant la période du 1^{er} octobre 1850 au 31 décembre 1849, et pour l'apurement duquel il sera nécessaire de demander un crédit au Budget des Non-Valeurs et Remboursements.

ÉTAT Litt. K.

MOUVEMENTS DE FONDS DES

ÉTAT présentant le mouvement de fonds

SITUATION AU

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE au 1 ^{er} janvier 1890. 2.	OPÉRA			
		RECETTE.			
		Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement. 3.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes. 4.	Par LE CAISSIER de l'État 5.	TOTAL (colonnes 3 à 5). 6.
Receveurs de l'enregistrement et des domaines . . .	"	130,932 30	"	"	130,932 30
Percepteurs des postes	"	"	110,022 "	"	110,022 "
Caissier de l'État. (Récépissés de versement délivrés par ses agents)	2,003,850 77	"	"	127,814,370 05	127,814,370 05
TOTAUX	2,003,850 77	130,932 30	110,022 "	127,814,370 05	128,073,534 04

COMPTABLES ENTRE EUX.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

entre les comptables des Finances.

1^{er} JANVIER 1851.

TIONS DE L'ANNÉE 1850.							SOLDE EN CAISSE
DÉPENSE.							
Total DE LA RECETTE, y compris le solde au commencement de l'année.	Par LES COMPTABLES de l'administration des contributions directes.	Par LES COMPTABLES de l'administration de l'enregistrement.	Par LES COMPTABLES de l'administration des postes.	Par les AGENTS COMPTABLES de l'exploitation des chemins de fer.	Par l'administration du trésor public, pour les récépissés de ver- sements relatifs aux recettes qu'elle a con- statées dans l'inter- vention des compa- bles.	Total DE LA DÉPENSE.	ou 1 ^{er} janvier 1851.
7.	8.	9.	10.	11.	12.	13.	14.
139,932 50	"	139,932 30	"	"	"	139,932 50	"
119,022 "	"	"	119,022 "	"	"	119,022 "	"
129,908,430 42	53,860,653 31	28,201,822 28	2,025,065 70	15,926,253 07	27,429,065 99	127,445,460 55	2,464,970 07
150,167,584 81	153,860,653 31	28,541,754 07	2,144,687 70	15,926,253 07	27,429,065 00	127,702,414 74	2,464,970 07

ÉTAT LITT L.

*ÉTAT présentant le mouvement des valeurs de caisse
pendant*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	Valeurs de caisse et de portefeuille, AU 1 ^{er} JANVIER 1850.		RECETTE pendant l'année 1850
	NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSES.	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises.	544,977 60	3,588,746 55	71,841,675 07
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	188,520 42	1,455,020 10	55,156,458 03
Percepteurs des postes	50,086 25	101,265 30	4,014,191 84
Agents comptables de l'exploitation des chemins de fer a)	-	"	10,630,815 60
Caissier de l'État.	16,926,475 65	"	127,814,570 65
	17,099,066 88	5,125,037 82	
	22,822,104 70		255,446,718 79

et de portefeuille chez les comptables des Finances,
l'année 1850.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

TOTAL au 31 décembre 1850.	DÉPENSE justifiée PENDANT L'ANNÉE 1850.	Valeurs de caisse et de portefeuille, AU 1 ^{er} JANVIER 1851.		OBSERVATIONS.
		NUMÉRAIRE.	PIÈCES DE DÉPENSES.	
75,975,509 60	71,524,320 91	700,325 43	3,660,753 26	a) Les valeurs de caisse et de portefeuille, au 1 ^{er} janvier 1850, sont comprises dans la recette de l'année 1850.
34,758,015 64	55,599,820 04	107,815 27	1,160,380 33	
4,154,545 57	5,049,025 72	77,777 52	127,740 15	
16,639,815 60	15,929,731 72	42,355 08	667,726 80	
144,741,055 28	130,693,003 02	14,048,049 60	"	
		15,156,520 96	5,616,600 52	
276,268,825 49	255,495,002 01	20,772,921 48		

*ÉTAT présentant le mouvement des valeurs
dans les*

DÉSIGNATION DES RÉSIDENCES DES DIRECTEURS DU TRÉSOR.	PIÈCES DE DÉPENSES en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1850.	PAYEMENTS effectués PENDANT L'ANNÉE 1850.
Anvers (pour la province d'Anvers)	248,174 71	10,888,545 79
Bruxelles(— de Brabant)	844,064 06	53,888,859 20
Bruges (— de la Flandre occidentale)	50,980 72	7,284,351 .
Gand (— de la Flandre orientale)	159,513 40	8,270,579 96
Mons (— de Hainaut)	460,246 17	8,455,960 32
Liège (— de Liège)	448,537 78	11,266,822 80
Hasselt (— de Limbourg)	220,013 32	3,565,560 32
Arlon (— de Luxembourg)	110,180 66	2,801,682 03
Namur (— de Namur)	154,490 55	4,812,863 93
	2,671,210 57	90,215,114 28

de portefeuille chez les directeurs du trésor
provinces.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

TOTAL au 31 décembre 1850.	PAYEMENTS justifiés PENDANT L'ANNÉE 1850.	PIÈCES DE DÉPENSES en portefeuille au 1 ^{er} janvier 1851.	OBSERVATIONS.
11,130,720 45	10,882,584 10	254,556 55	
55,755,005 26	52,799,753 85	955,249 41	
7,521,551 72	7,212,866 60	108,465 12	
8,430,095 50	8,412,592 62	17,500 74	
8,905,206 49	8,470,705 87	454,502 62	
11,715,500 58	11,526,715 67	588,644 91	
3,785,582 04	3,695,416 17	87,966 47	
2,911,862 09	2,800,122 02	51,740 67	
4,947,365 48	4,725,566 84	225,996 64	
92,884,524 65	a) 90,583,921 74	2,500,402 91	

a) Le chiffre formant le montant des justifications produites par les neuf directeurs du trésor, pendant l'année 1850, se décompose de la manière suivante,

Savoir :

Payements faits sur ordonnances partielles et collectives imputées sur le Budget de l'État.	fr. 40,971,309 09
— — — { sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre fr. 464,486 92 }	510,681 05
— — — { sur les fonds des cautionnements des comptables 46,194 11 }	
— Sur ordonnances d'ouverture de crédit imputés sur le Budget de l'État.	fr. 27,864,010 07
— — — imputés sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre	194,817 56
— Sur fonds provinciaux	4,640,534 13
— Sur fonds locaux	366,822 57
— Sur le fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires	47,212 99
— Sur bons du trésor { Capital fr. 5,245,000 » }	5,507,245 »
— — — { Intérêts 262,245 » }	
— En numéraire sur les fonds des caisses spéciales de pensions des veuves et orphelins, et sur les fonds des cautionnements	1,281,171 30
Remboursement pour régularisation d'une différence en plus constatée dans le portefeuille du directeur du trésor à Bruxelles, au 31 décembre 1849	98 »
Ensemble une somme égale aux payements justifiés pendant l'année 1850.	fr. 90,583,921 74

ANNEXE N° 1
A L'ÉTAT LITT MÉTAT MODIFICATIF des valeurs de portefeuille chez les
et à la fin de l'année 1850, pourVALEURS DE PORTFOLLE au 1^{er} janvier 1850

fr 2,671,210 37

A AUGMENTER

1^o De l'excédant au 31 décembre 1849, des paiements effectués par les comptables des administrations des recettes du chef des mandats du trésor, émis sur leur caisse, se ceux constatés jusqu'à la même époque, par les directeurs du trésor dans les provinces, résultat qui s'établit ainsi qu'il suit, savoir

Payements portés en compte, pendant l'année 1850, par les comptables des recettes	
Receveurs des contributions directes, douanes et accises	fr 3 970,370 45
— de l'enregistrement et des domaines	531 507 69
Percepteurs des postes	1,049,325 01
	<u>7 560,403 75</u>

Payements constatés par les directeurs du trésor pendant la même année

Dans la province d'Anvers	779,971 76
— de Brabant	1,032 941 40
— de la Flandre occidentale	958 045 02
— — orientale	1,035 661 54
— de Hainaut	1,166 814 20
— de Liège	795 572 87
— de Limbourg	456 129 52
— de Luxembourg	607,975 91
— de Namur	556 762 56

Total fr 7,590 565 56

dont il faut retrancher les dépenses constatées par virement dans les écritures des directeurs précités, mais non encore mandatées sur les receveurs, résultat qui s'établit de la manière suivante

Solde disponible, au 1 ^{er} janvier 1850, du fonds de retenues, par suite de saisies arrêts	fr 1,775 94
Solde disponible, au 1 ^{er} janvier 1850, des retenues attribuées aux directeurs du trésor (Arrêté royal du 22 décembre 1849, n° 50)	1,151 29
	<u>2 925 23</u>

Solde disponible, au 1^{er} janvier 1851, du fonds de retenues par suite de saisies-arrests

Solde disponible, au 1 ^{er} janvier 1851, des retenues attribuées aux directeurs du trésor (Arrêté royal du 22 décembre 1849, n° 50)	fr 2,319 32
	850 30
	<u>3 169 62</u>

244 50
7 590,568 99

De sorte que l'excédant dont il s'agit et dont les directeurs du trésor n'ont passé écriture que pendant l'année 1850 lors de l'envoi des pièces justificatives, s'élève à

2,905 24

2^o Du débit, au 1^{er} janvier 1850 de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition par l'intermédiaire du directeur du trésor dans cette ville, à l'effet de faire des avances, sans intérêt aux petits pensionnés de l'Etat

25 500 »

2,724,615 61

A DIMINUER

1^o Des pièces justificatives des paiements faits en numéraire à charge des fonds de pensions des veuves et orphelins et du fonds des éruditionnés, attendu que l'administration du trésor public avait déjà fait dépense, dans sa comptabilité des mandats délivrés sur la caisse de l'Etat, en faveur des directeurs du trésor, pour réaliser les sommes qu'ils étaient chargés de payer, savoir

Dans la province d'Anvers	fr 6 570 10
— de Brabant	18 859 57
— de la Flandre occidentale	4,058 92
— — orientale	,
— de Hainaut	1 247 »
— de Liège	5 050 25
— de Limbourg	1,351 25
— de Luxembourg	2,114 »
— de Namur	1,614 75
	<u>40 805 64</u>

2^o Des dépenses constatées par virement dans les écritures des directeurs du trésor, mais non encore assignées par eux sur les caisses de l'Etat et des receveurs des impôts, savoir

a Solde disponible, au 1 ^{er} janvier 1850, du fonds de retenues par suite de saisies arrêts sur ordonnances payables par assignation, sur le caissier de l'Etat	9 051 52
b Solde disponible au 1 ^{er} janvier 1850, du fonds de retenues par suite de saisies-arrests sur ordonnances payables par mandats sur les receveurs des impôts	1,775 94
c Solde disponible, au 1 ^{er} janvier 1850 des retenues attribuées aux directeurs du trésor, par l'arrêté royal du 22 décembre 1849 n° 50	1,151 29
	<u>11 956 55</u>

3^o Du montant des assignations échangées contre des pièces comptables et non encore payées, par le caissier de l'Etat, à la époque du 1^{er} janvier 1850

124 488 58

177,270 37

fr 2 547,365 04

directeurs du trésor dans les provinces, au commencement
en établir la situation réelle.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

VALEURS DE PORTEFEUILLE au 1^{er} janvier 1851 fr. 2,500,402 91

A AUGMENTER :

Du débet, au 1^{er} janvier 1851, de la Société royale de Philanthropie de Bruxelles, du chef des fonds mis à sa disposition, par l'intermédiaire du directeur du trésor dans cette ville, pour servir à faire des avances, sans intérêt, aux petits pensionnés de l'Etat 25,000 •

2,525,402 91

A DIMINUER :

1° Des pièces justificatives des paiements faits en numéraire, à charge des fonds de pensions des veuves et orphelins et du fonds des cautionnements, attendu que l'administration du trésor public avait déjà fait dépense, dans sa comptabilité, des mandats délivrés sur la caisse de l'Etat, en faveur des directeurs du trésor, pour réaliser les sommes qu'ils étaient chargés de payer,

Savoir :

Dans la province d'Anvers	5,541 •
— de Brabant	5,726 79
— de la Flandre occidentale	4,075 •
— — orientale	5,121 58
— de Hainaut	1,489 80
— de Liège	7,576 50
— de Limbourg	1,220 55
— de Luxembourg	1,846 41
— de Namur	5,535 94
	33,740 57

2° Des dépenses constatées par virement dans les écritures des directeurs du trésor, mais non encore assignées par eux sur les caisses de l'Etat et des receveurs des impôts,

Savoir :

a. Solde disponible, au 1 ^{er} janvier 1851, du fonds de retenues, par suite de saisies-arrêts sur ordonnances payables par assignations sur le caissier de l'Etat	13,201 82
b. Solde disponible, au 1 ^{er} janvier 1851, du fonds de retenues, par suite de saisies-arrêts sur ordonnances payables par mandats, sur les receveurs des impôts.	2,519 52
c. Solde disponible, au 1 ^{er} janvier 1851, des retenues attribuées aux directeurs du trésor, par l'arrêté royal du 22 décembre 1819, n° 59	850 50
	16,571 44

3° Du montant des assignations échangées contre des pièces comptables et non encore payées par le caissier de l'Etat, au 1^{er} janvier 1851 109,551 74

4° Du montant d'une erreur commise par le directeur du trésor, à Liège, dans une assignation laquelle présente une différence en moins avec la pièce comptable contre laquelle elle a été échangée, de 20

159,643 05

Fr. 2,565,758 96

ÉTAT présentant le mouvement des assignations délivrées sur le
en échange de pièces comptables,

DÉSIGNATION DES AGENCES.	ASSIGNATIONS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1850.	ASSIGNATIONS émises pendant l'année 1850.	TOTAL au 31 décembre 1850.
Anvers	15,960 08	0,221,825 •	0,237,785 08
Malines.	080 42	579,164 78	579,845 20
Turnhout	126 •	84,580 27	84,506 27
Bruxelles	27,879 57	29,878,742 70	29,906,622 07
Louvain.	4,527 05	1,420,470 82	1,450,998 47
Nivelles.	4,585 29	168,006 77	142,390 06
Bruges	16,458 87	5,217,940 55	5,254,599 42
Courtrai	2,157 06	307,858 55	509,996 21
Furnes	•	60,025 50	60,025 50
Ypres	247 40	575,098 85	575,346 25
Gand	15,098 41	6,500,298 85	6,515,397 26
Audenaerde	1,000 48	510,644 78	512,245 26
Termonde	999 16	502,530 41	503,529 57
Mons	8,458 55	5,252,965 15	5,241,421 48
Charleroy	1,457 05	421,850 17	425,267 20
Tournay	1,185 76	1,454,352 07	1,455,538 45
Liège	5,080 71	9,000,115 85	9,005,194 56
Huy	956 56	508,104 90	509,041 55
Verviers.	1,580 44	141,705 06	145,093 40
Hasselt	815 71	3,025,294 52	3,026,108 23
Tongres	7,987 42	61,020 40	69,007 82
Arlon	4,210 97	2,020,757 25	2,035,948 22
Marche.	252 60	69,450 45	69,689 05
Neufchâteau	•	52,020 25	52,020 25
Namur	1,654 79	5,752,580 28	5,754,055 07
Dinant	578 62	286,440 75	287,019 57
Philippeville	385 65	170,515 31	170,698 06
TOTAUX.	124,488 58	81,487,584 70	81,612,075 08

caissier de l'État, par les directeurs du trésor dans les provinces,
pendant l'année 1850.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

ASSIGNATIONS payées pendant l'année 1850.	ASSIGNATIONS restant EN CIRCULATION et à payer au 1 ^{er} janvier 1851.	OBSERVATIONS.
9,236,487 07	1,296 01	
579,837 20	8 .	
84,306 26	110 01	
20,882,072 07	23,649 40	
1,429,077 17	1,921 50	
140,803 08	1,586 08	
5,230,828 18	3,571 24	
508,861 44	1,154 77	
59,823 39	200 .	
573,294 57	51 08	
6,284,745 15	30,652 11	
302,176 54	10,068 72	
503,470 97	58 00	
5,230,862 38	1,559 10	
423,013 12	254 08	
1,452,030 64	3,505 79	
9,897,071 88	7,222 68	
308,991 55	50 .	
142,468 50	624 90	
3,023,514 32	2,593 91	
66,134 38	2,873 44	
2,025,532 28	8,415 94	
60,686 45	2 60	
52,929 23	.	
3,726,753 14	7,281 95	
286,200 97	818 40	
170,677 91	21 05	
81,502,541 54	109,531 74	

*ÉTAT présentant le mouvement des pièces de dépenses en cours de
et de la Cour des Comptes,*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1 ^{er} janvier 1850.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1850.
<i>Avances des receveurs des contributions directes, douanes et accises, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	Gestion 1846 1,000 "	"
<i>— 1849 et 1850.</i>	6,878,291 02	8,862,254 76
<i>Avances des receveurs de l'enregistrement et des domaines, à régulariser sur les Budgets de l'État</i>	Gestion 1844 30,535 "	"
<i>— 1845</i>	30,981 33	"
<i>— 1846</i>	4,456 14	"
<i>— 1847</i>	127,212 64	"
<i>— 1848, 1849 et 1850.</i>	2,694,931 20	2,329,254 67
<i>Dépenses des receveurs des contributions directes, douanes et accises, sur ordonnances liquidées préalablement</i>	"	565 02
<i>Dépenses, avec l'intervention des directeurs du trésor dans les provinces, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les Budgets de l'État.</i>		
Ministère de la Justice. Exercice 1848	266,569 43	"
— — — 1849	1,022,257 71	1,815 37
— — — 1850	"	854,711 05
— des Affaires Étrangères. Exercice 1850	"	79,851 25
— — (Marine). Exercice 1848	810,755 04	"
— — (id.). — 1849	599,681 17	47,697 76
— — (id.). — 1850	"	537,181 16
— de l'Intérieur. Exercice 1848.	296,469 83	34,210 64
— — — 1849.	458,835 70	150,794 04
— — — 1850.	"	826,501 61
— des Travaux publics. Exercice 1848.	2,097 16	11 59
— — — 1849.	2,177,355 56	586,027 70
— — — 1850.	"	5,025,855 52
— de la Guerre. Exercice 1849.	14,516,144 97	709,097 38
— — — 1850.	"	20,454,554 42
<i>Dépenses, avec l'intervention des directeurs du trésor, sur ordonnances d'ouverture de crédit, imputées sur les allocations pour des services spéciaux.</i>		
Ministère des Travaux publics. Chemin de fer (lois des 21 et 26 juin 1840)	85,139 45	"
— — Construction d'un canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-duc (loi du 16 mai 1845)	12,087 59	"
— — Idem (lois des 22 mars 1848, 18 mai 1848 et 17 juillet 1849)	120,126 03	28,821 89
— — Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut (lois des 18 juin 1846, 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	299,161 94	"
— — Chemin de fer (loi du 16 août 1846)	9,881 22	5,602 10
— — Amélioration des eaux du sud de Bruges (loi du 28 mars 1847)	9,666 90	"
— — Canal de Zelzate, 2 ^e section (lois des 28 mars 1847, 17 avril 1848 et 17 juillet 1849)	5,241 10	"
— — Chemin de fer (lois des 21 avril et 24 mai 1848)	104,062 54	82,528 91
— de l'Intérieur. Amélioration de la voirie vicinale (loi du 4 juin 1850).	"	61,000 "
A REPORTER	30,551,476 47	59,055,884 52

*régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1850.*

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

TOTAL au 31 décembre 1850.	PIÈCES régularisées et admisées en compte pendant l'année 1850.	Pièces de dépenses en cours de régularisa- tion près des Départe- ments ministériels et de la Cour des Comptes, au 1 ^{er} Jan- vier 1851.	OBSERVATIONS.
1,000 »	»	1,000 »	
15,740,545 78	11,564,815 77	4,175,750 01	
50,555 »	50,555 »	»	
30,081 55	30,081 55	»	
4,450 14	4,295 81	142 55	
127,212 64	125,878 04	1,555 70	
5,024,185 87	5,798,502 11	1,225,683 76	
565 02	565 02	»	
206,569 43	206,569 45	»	
1,024,055 08	1,024,055 08	»	
854,711 95	»	854,711 95	
79,851 25	19,045 54	59,887 91	
810,755 04	810,755 04	»	
647,578 95	647,578 95	»	
557,181 16	»	557,181 16	
550,680 47	280,680 47	50,000 »	
589,627 74	589,827 74	8,800 »	
826,501 61	279,078 51	547,225 30	
5,008 55	5,008 55	»	
2,565,581 06	2,542,002 91	21,288 15	
3,625,855 52	2,094,065 01	1,529,168 51	
15,225,242 55	15,225,242 55	»	
20,454,534 42	7,917,020 80	12,516,613 55	
85,159 45	»	85,159 45	
12,987 59	12,567 88	419 71	
157,947 92	80,490 »	77,457 92	
200,161 94	79,102 64	219 969 50	
15,485 52	12,508 78	2,974 54	
9,666 90	9,666 90	»	
5,241 10	5,241 10	»	
186,591 45	147,708 79	58,882 66	
61,000 »	»	61,000 »	
60,607,560 00	47,592,755 12	22,014,607 87	

*Suite de l'État présentant le mouvement des pièces de dépenses en cours de
et de la Cour des Comptes,*

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	Pièces de dépenses en cours de régularisation près des Départements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1 ^{er} janvier 1850.	PIÈCES acquittées pendant l'année 1850.
REPORT. fr.	30,551,476 47	59,055,884 52
<i>Dépenses, avec l'intervention des directeurs du trésor, sur ordonnances d'ouverture de crédits, imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre.</i>		
Ministère de l'Intérieur. Part des communes dans les frais de confection des atlas des chemins vicinaux (loi du 10 avril 1841).	52 69	608 32
— Maintien du travail industriel, agricole et artistique (lois des 18 avril 1848 et 21 juin 1849)	33,000 »	194,149 24
<i>Dépenses diverses, imputables sur les Budgets de l'État.</i>		
Intérêts de la dette publique	»	24,177,572 40
Frais divers relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement de la dette publique	81,470 63	182,008 27
— aux emprunts décrétés par les lois des 20 février et 6 mai 1848	47,500 »	700 »
Commissions et frais des bons du trésor	50,461 25	498 65
Frais d'administration de la caisse de l'État	276,279 93	200,000 »
Remboursements divers de l'administration du trésor public	»	3,819 31
Avances diverses de l'administration du trésor public	»	12,529 14
Déficits des receveurs des contributions directes, douanes et accises	586,745 50	»
— des percepteurs des postes	1,588 58	»
— des agents comptables de l'exploitation des chemins de fer	»	3,478 65
	31,450,152 91	63,851,568 50
Intérêts des bons du trésor	a) 59,959 »	771,917 88
	51,570,193 91	64,603,286 58

régularisation, sur les Budgets, près des Départements ministériels
pendant l'année 1850.

DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

TOTAL au 31 décembre 1850.	PIÈCES régularisées et admisées en compte pendant l'année 1850.	Pièces de dépenses en cours de régularisa- tion près des Dépar- tements ministériels et de la Cour des Comptes, au 1 ^{er} jan- vier 1851.	OBSERVATIONS.
60,607,360 00	47,592,753 12	22,014,607 87	
701 01	52 60	668 52	
229,140 24	158,621 14	70,528 10	
24,177,372 40	24,168,042 40	9,330 .	
263,558 90	152,372 60	111,166 30	
48,000 .	48,000 .	"	
50,050 00	50,461 25	498 05	
476,279 93	276,279 93	200,000 .	a) Ces soldes, au lieu d'être débiteurs, comme ceux qui les précèdent, sont créditeurs; ils représentent des intérêts régularisés par anticipation et doivent, par conséquent, faire l'objet d'une déduction.
3,819 31	"	3,819 31	b) L'exactitude de ce résultat se reconnaît ainsi qu'il suit,
12,520 14	11,200 14	1,320 .	Savoir :
386,743 56	"	386,743 36	Le montant des pièces régularisées portées au présent état, s'élève à fr. 73,210,147 27
1,588 58	"	1,588 58	Si, d'une part, on en retranche les dépenses imputées sur les fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre, ci . 158,653 83
5,478 65	"	5,478 65	et si, d'autre part, on y ajoute :
95,261,321 41	72,457,772 27	22,803,749 14	1° Les paiements faits sur ordonnances partielles et collectives et admis en compte à charge du Budget de l'Etat (voir l'état litt. M, présentant le mouvement des valeurs de portefeuille chez les directeurs du trésor), ci . 49,971,309 09
711,958 88	752,575 .	a) 40,416 12	2° Les ordonnances émises en faveur du trésor et de la caisse d'amortissement, et dont la dépense a été constatée par virement dans les écritures centrales du trésor public, ci . 5,260,220 14
95,973,480 29	b) 73,210,147 27	22,765,535 02	on trouve une somme pareille au montant des paiements effectués et justifiés à charge des Budgets de l'Etat, pendant l'année 1850 . . . fr. 128,283,022 67

Présentant la situation au 1^{er} janvier 1850, les opérations

DÉSIGNATION DES SERVICES.				Situation au 1 ^{er} janvier 1850.		Opérations de		
				ACTIF.	PASSIF.	RECETTES.		
BUDGETS.								
Budget de l'exercice	1848			.	12,892,940 64	475,215 18		
—	1849			.	17,001,905 52	5,751,400 18		
—	1850			10,419,459 71	.	115,186,198 45		
—	1851			.	85,139 45	.		
Budget clos de l'exercice 1842, son compte d'ordonnances en circulation				.	139 88	.		
—	1843			.	58 12	.		
—	1844			.	3 50	.		
—	1845			.	55,774 54	.		
—	1846			.	77,154 55	.		
—	1847			.	154,614 77	.		
—	1848			.	.	.		
—	1849			.	.	.		
				10,419,459 71	50,265,800 55			
SERVICE DE TRÉSORERIE.					10,846,540 64			
Créances passives.	Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers		.	28,245,551 25	14,598,068 75		
		Dispositions faites sur le caissier de l'État, en paiement de créances liquidées et imputées sur le Budget de la Dette publique.		Mandats	710,665 82	19,009,425 90		
				Coupons d'intérêts.	677,882 60½	9,685,892 50		
	Correspondants du trésor.	Mandats émis en paiement de dépenses constatées à charge des recettes pour le compte des correspondants du trésor, ainsi que pour avances diverses		.	55,814 05	4,071,198 18		
		Divers services publics		.	16,486,155 07½	14,880,884 60		
		Fonds spéciaux rattachés au Budget des Recettes et Dépenses pour ordre		.	166,070 64	736,417 89		
	Correspondants des comptables des Finances.	Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu avec l'intervention du Ministre		.	5,125,856 12	8,606,059 70		
		Fonds de tiers déposés au trésor et dont le remboursement a lieu sans l'intervention du Ministre.		.	6,006,711 88	5,904,190 50		
	Créances actives				21,575,175 20	.	10,236,506 06	
	MOUVEMENT DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES DES FINANCES.				.	2,093,850 77	128,073,554 04	
				21,575,175 20	78,514,858 94	555,911,050		
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.				56,750,665 65	.	10,857,050 19		
				78,514,858 94	78,514,858 94			

TION DES FINANCES,

de l'année 1850, et la situation au 1^{er} janvier 1851.DÉVELOPPEMENTS
DU COMPTE DE TRÉSORERIE
POUR L'ANNÉE 1850.

l'année 1850.	Situation au 1 ^{er} janvier 1851.		OBSERVATIONS.
	PAYEMENTS.	ACTIF. PASSIF.	
6,500,550 46	•	a) 6,775,796 56	a) Y compris fr. 251,003 10 c ^e ordonnances en circulation et à payer à la clôture de l'exercice.
48,674,140 15	b) 25,020,090 65	•	b) Non compris fr. 459,923 54 c ^e ordonnances en circulation et à payer à la clôture de l'exercice.
72,685,570 02	•	50,085,150 70	
•	•	85,150 45	
159 88	•	•	
58 12	•	•	
5 30	•	•	
888 68	•	52,885 66	
10,838 58	•	66,206 15	
54,756 18	•	99,878 59	
45,408 16	45,408 16	•	
225,004 40	225,004 40	•	
	20,180,195 21	57,163,155 91	
		10,973,962 70	
15,434,000 •	•	27,410,500 •	
10,427,171 88	•	292,917 84	
9,711,754 74	•	650,020 45 $\frac{1}{2}$	
4,525,551 53	•	201,480 00	
17,371,518 44	•	15,005,501 52 $\frac{1}{2}$	
623,140 75	•	529,547 78	
8,585,556 95	•	5,548,558 89	
5,073,702 70	•	6,837,109 59	
9,515,466 86	20,602,136 00	•	
127,702,414 74	•	2,464,970 07	
346,740,580 19	20,602,136 00	66,504,149 55	
	45,002,013 40	•	
	66,504,149 55	66,504,149 55	

516

COMPTE

De la Dette Publique

POUR L'EXERCICE 1850.



518

NOTE

SUR

LE COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1850.

Le compte de la dette publique présente la situation des différentes natures de dettes.

DETTE ORDINAIRE.

Rentes créées sans expression de capital.

Dettes à 2 1/2 p. %.

Dettes résultant de la conversion de l'emprunt de 100,800,000 francs, autorisée par la loi du 21 mars 1844, n° 43. — Rente 4 1/2 p. %, 1^{re} série.

Emprunt de 84,656,000 francs, autorisé par la loi du 22 mars 1844, n° 44. — Rente 4 1/2 p. %, 2^e série.

Dettes de 7,624,000 francs, créée en vertu des lois du 1^{er} mai 1842 (Bull. offic. n° 250) et du 24 décembre 1846 (Moniteur nos 360-361). — Rente 5 p. %.

Un capital de 9,000,000 de francs, faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés en 1848. — Rente 5 p. %.

Dettes flottantes (bons du trésor).

Pensions de toute nature.

Rentes viagères.

DETTE EXTRAORDINAIRE.

Créée pour la construction du chemin de fer, des routes, canaux et entrepôts.

Emprunt de francs 30,000,000 » de capital, rente 4 p. %.

— de — 50,850,800 » — — 3 »

— de — 86,940,000 » — — 5 »

— de — 28,621,718 40 — — 5 »

Dettes résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^{ts} et de la consolidation de 10,000,000 de francs de la dette flottante. — Rente 4 1/2 p. %, 1^{re} série.

Un capital de 28,513,940 francs, faisant partie de la dette de 37,513,940 francs, résultant des emprunts décrétés en 1848. — Rente 5 p. %.

Divers tableaux dont se compose ce compte font connaître :

Pour la dette à 2 1/2 p. 0/0 : la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés pour le paiement des intérêts des capitaux inscrits, contenant les paiements faits du 1^{er} janvier 1845 au 31 décembre 1850, les restants à payer et les intérêts à annuler en vertu de l'article 2277 du Code civil. (*Voir tableau n° 1.*)

Pour la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, résultant de conversion : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1848, 1849 et 1850. (*Tableaux n°s 2, 3 et 4.*)

Pour l'emprunt de 84,656,000 francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1848, 1849 et 1850. (*Tableaux n°s 5, 6 et 7.*)

Pour les pensions : leurs différentes natures, la situation, au 1^{er} janvier 1850, du montant et du nombre des pensions existantes, le mouvement et les motifs d'accroissement et de décroissement des pensions, la situation des crédits accordés pour le paiement pendant l'année 1850, ainsi que la situation, au 1^{er} janvier 1851, du montant et du nombre des pensions existantes. (*Tableaux n°s 8 et 9.*)

Pour les rentes viagères : la désignation des classes, les époques de la naissance des rentiers inscrits, la situation, au 1^{er} janvier 1850, du nombre des rentiers inscrits et du montant des rentes à payer, le mouvement pendant l'année 1850, en augmentation ou en diminution, et enfin la situation au 1^{er} janvier 1851. (*Tableau n° 10.*)

Pour l'emprunt de 50,000,000 de francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1848, 1849 et 1850. (*Tableaux n°s 11, 12 et 13.*)

Pour l'emprunt de 50,850,800 francs et la dette de 7,624,000 francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1848, 1849 et 1850. (*Tableaux n°s 14, 15 et 16.*)

Pour l'emprunt de 86,940,000 francs : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1848, 1849 et 1850. (*Tableaux n°s 17, 18 et 19.*)

Pour l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^s : le montant du capital et des intérêts aux diverses époques d'échéance, la situation du fonds d'amortissement et la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés par les Budgets des exercices 1848, 1849 et 1850. (*Tableaux n°s 20, 21 et 22.*)

Les principaux résultats des tableaux du compte de la dette publique se résument, au 1^{er} janvier 1851, ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE PARTIE.

GRAND-LIVRE DES RENTES CRÉÉES SANS EXPRESSION DE CAPITAL.

Deux inscriptions seulement figurent sur ce grand-livre :

L'une de 846,560 francs de rente annuelle inaliénable, créée au profit du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, en exécution du § 1^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, et représentant le prix des avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 19 avril 1839.

L'autre de 300,000 francs de rente annuelle, créée au profit de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 1010), et formant le prix de la cession faite à l'État belge de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.

Par arrêté du collège des bourgmestre et échevins de la ville de Bruxelles, en date du 11 juillet 1843, cette inscription de 300,000 francs de rente a été immobilisée et spécialement affectée en faveur de la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, au service des intérêts et à l'amortissement de l'emprunt de 14,000,000 de francs, contracté, le 4 janvier 1843, par la ville de Bruxelles avec ladite Société générale.

Les deux rentes ci-dessus énoncées, ensemble de 1,146,560 francs, ont été créées et inscrites sur le grand-livre, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 1843. Les arrérages en sont exigibles par semestre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année.

GRAND-LIVRE DE LA DETTE PUBLIQUE A 2 1/2 POUR CENT.

La dette constituée à l'intérêt de deux et demi pour cent dérive de l'exécution de l'article 63 du traité du 5 novembre 1842, dont les §§ 2 à 7 inclus ont donné lieu à l'inscription sur le grand-livre des capitaux mentionnés ci-après :

§ 2 de l'article 63 du traité. — Ancien livre auxiliaire.	fr.	24,475,767	20
§ 3 du même article. — Un capital de fr. 9,386,664 54 c ^s , divisé comme suit :			
A et B. Au profit de corporations et établissements publics et de comptables belges.			
		7,266,666	66
C. {	Au profit de la caisse de retraite des fonctionnaires et employés du département des recettes (conformément à l'art. 7, § 1 ^{er} , de la convention du 19 juillet 1843). . .	941,798	»
	Au profit du fonds des veuves et orphelins des officiers de l'armée de terre (conformément à l'art. 7, § 3, de ladite convention).	967,194	80
	Au profit du fonds (dit <i>leges</i>) des veuves et orphelins des employés appartenant à l'administration générale (conformément à l'art. 7, § 4, de la susdite convention) . .	211,005	08
A REPORTER.		fr.	33,862,431 74
131			

REPORT. fr. 33,862,431 74

§ 4 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour achever les liquidations mentionnées à l'art. 64 du traité du 5 novembre 1842.	14,814,800 »
§ 5 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement belge, pour satisfaire aux réclamations concernant le fonds d'agriculture mentionné à l'art. 66 du traité du 5 novembre 1842.	2,116,400 »
§ 6 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement.	169,312,000 »
§ 7 du même art. 63. — Au profit du Gouvernement des Pays-Bas et à la libre disposition de ce Gouvernement, au 1 ^{er} juillet 1844, ou à racheter par le Gouvernement belge, conformément au paragraphe suivant dudit article	169,312,000 »
TOTAL.	fr. 389,417,631 74

Dont il a été racheté, conformément au § 8 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, un capital nominal de 169,312,000 »

RESTE. fr. 220,105,631 74

Ce capital de fr. 220,105,631 74 c^t formait le solde, au 1^{er} janvier 1851, de 1809 comptes ouverts au grand-livre de la dette publique à 2 1/2 p. 0/0.

Les intérêts de ce capital s'élèvent à la somme de fr. 5,502,640 78 c^t l'an, payable par moitié le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet.

Aucune dotation n'est affectée jusqu'à présent à l'amortissement de cette dette.

Le tableau ci-joint n° 1, présente la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits alloués pour le payement des intérêts de la dette à 2 1/2 p. 0/0, par les Budgets des exercices 1845 à 1850.

DETTE A 4 1/2 POUR CENT,

Résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

La dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, s'élève à 95,442,852 francs de capital nominal, répartie comme suit :

DETTE ORDINAIRE. 1 ^o	Fr. 84,541,652	»	restant de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0.	} dont la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0 a été autorisée par la loi du 21 mars 1844.
DETTE EXTRAORD. 2 ^o	» 1,580,200	»	restant de l'emprunt de 1,481,481 fr. 48 c ^t , à 5 p. 0/0.	
IDEM. 3 ^o	» 9,721,000	»	qui ont servi à convertir en dette consolidée une valeur effective de 10,000,000 de francs de la dette flottante, en conformité de l'article 3 de ladite loi.	

Fr. 95,442,852 »

Il a été émis pour le capital de cette dette :

21,750 obligations au porteur de 2,000 francs.	fr.	43,500,000	»
47,598 — — de 1,000 —	fr.	47,598,000	»
3,000 — — de 500 —	fr.	1,500,000	»
Ensemble 72,348 obligations représentant un capital de . . .	fr.	92,598,000	»

Il faut ajouter à cette somme le capital nominal de . . . fr. 2,844,852 »
montant des inscriptions nominatives qui ont été transférées d'office sur
le grand-livre de la dette publique à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, aux termes de
l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 (*Bull. offic. n° 43*).

TOTAL ÉGAL.	fr.	95,442,852	»
---------------------	-----	------------	---

Les obligations dont il s'agit portent intérêt à 4 1/2 p. 0/0 l'an, à partir du 1^{er} novembre 1844. Elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables, le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Paris, à Bruxelles, à Anvers et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives au grand-livre de la dette publique; ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1850, que, par suite du transfert d'office effectué en vertu de l'art. 9 de l'arrêté royal du 21 mars 1844 et des conversions d'obligations au porteur en inscriptions nominatives, qui ont eu lieu depuis lors, il existait sur ledit grand-livre des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 555,204 51 c^t de rente, représentant un capital nominal de fr. 7,895,453 56 c^t.

Les dépenses qu'occasionne cette dette se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
4 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt, soit. fr. 4,294,927 44

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. 0/0 du même
capital, soit 954,428 52

ENSEMBLE.	fr.	5,249,355 76
-------------------	-----	--------------

Quoique le capital de la dette se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des capitaux amortis doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de ladite dette.

L'amortissement se fait par le Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. Son action est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes, le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation d'amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, sont tenus en réserve pour être employés au rachat d'une partie du capital après l'époque du 1^{er} mai 1852, et ce conformément au § 3 de l'art. 8 de la loi du 21 mars 1844.

Aux termes de l'art. 6 de la même loi, l'exercice du droit de *remboursement au pair* des obligations de la présente dette est *suspendu* pendant huit ans, à partir du 1^{er} mai 1844.

Les obligations au porteur et les inscriptions nominatives amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette annulation, qui est portée à la connaissance du public par un avis inséré au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de ladite dette, pour les années 1845 à 1850, ont été réparties de la manière suivante (*voir les tableaux n°s 2 et 3*):

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1845 à 1847. fr.	12,669,789 53	3,084,326 58	15,754,115 91
Année au 1 ^{er} novembre 1848. . . .	4,110,761 74	1,158,594 02	5,249,355 76
— — 1849. . . .	4,076,625 57	1,172,750 39	5,249,355 76
— — 1850. . . .	4,018,193 06	1,251,162 70	5,249,355 76
Fr.	24,875,369 70	6,626,813 49	31,502,183 19

Le fonds d'amortissement pour ces six années consiste en une somme de fr. 6,626,813 49 c', qui a servi à amortir un capital de fr. 7,159,047 85 c', ce qui a réduit le capital de la dette à fr. 88,283,784 17 c'.

Les frais relatifs à la même dette se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme de 15,000 francs, conformément à l'article 2 de la loi du 21 mars 1844*).

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement.

3° Des frais divers, tels que frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 4 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés pour cette dette par les Budgets des exercices 1848 à 1850.

EMPRUNT DE 84,636,000 FRANCS.

Rente 4 $\frac{1}{2}$ p. %, 2^{me} série.

L'emprunt de 84,636,000 francs de capital, à 4 $\frac{1}{2}$ p. %, a été créé, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} mai 1844, en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel* n° 44) et conformément à l'arrêté royal du 16 juin même année, n° 195. Il a été réalisé à raison de 104 p. % du capital nominal et a produit une somme effective de 88,042,240 francs.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés, jusqu'à concurrence de la somme de 84,656,000 francs, au rachat, au prix de 50 p. $\frac{0}{100}$, de l'inscription de 169,312,000 francs de capital, portée au grand-livre de la dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, litt. P, vol. 1, n° 52, au nom du Gouvernement du royaume des Pays-Bas, et représentant le capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842, approuvé par la loi du 3 février 1843 (*Bull. offic.* n° 24).

La différence entre le produit de l'emprunt et la somme payée au Gouvernement des Pays-Bas, soit 3,386,240 francs, a été portée en recette au profit du trésor dans le compte de l'exercice 1844.

Pour le capital du susdit emprunt, il a été émis les obligations suivantes :

1°	16,000	obligations de 2,000 francs de capital.	fr.	32,000,000	»
2°	51,100	— de 1,000 —		51,100,000	»
3°	2,512	— de 500 —		1,256,000	»
4°	1,200	— de 250 —		300,000	»

Ensemble	70,812	obligations représentant un capital nominal de	fr.	84,656,000	»
----------	--------	--	-----	------------	---

Ces obligations portent intérêt à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, à Bruxelles, à Anvers et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces inscriptions, dont les arrérages sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt, peuvent être reconstituées en titres au porteur, conformément aux dispositions de l'arrêté royal du 4 mai 1846 (*Moniteur belge* du 6 mai 1846, n° 126).

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$, 2^{me} série, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1850, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 394,188 75 c^a de rente, représentant un capital nominal de 8,759,750 francs.

Les dépenses qu'occasionne l'emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ du capital de l'emprunt, soit	fr.	3,809,520	»
--	-----	-----------	---

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{100}$ du même capital, soit		423,280	»
--	--	---------	---

ENSEMBLE	fr.	4,232,800	»
--------------------	-----	-----------	---

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi des sommes consacrées à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits par les soins du Gouvernement, à Bruxelles ou à Anvers. L'action de l'amortissement est suspendue lorsque les obligations sont cotées au-dessus du pair aux bourses de ces deux villes : le pair se composant du capital nominal, augmenté des arrérages échus du semestre courant.

Les fonds de la dotation dudit amortissement qui, par suite de ce qui précède, restent sans emploi, doivent servir à la réduction de la dette flottante jusqu'à son entière extinction, et ultérieurement à telle autre destination à désigner par la loi.

Le remboursement au pair des obligations ne peut avoir lieu avant le 1^{er} mai 1852.

Les obligations amorties sont détruites en public, à l'expiration des semestres, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances et en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de cette opération, qui est annoncée au public par un avis publié au *Moniteur belge*.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1844 à 1850, ont été réparties de la manière suivante, en exécution de l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844, n° 44, et de l'art. 4 de l'arrêté royal du 16 juin 1844, n° 195 (voir les tableaux n°s 5 et 6) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT de la DETTE FLOTTANTE.	AMORTISSEMENT de L'EMPRUNT.	TOTAL.
Années 1844 à 1847 fr.	13,260,555 "	495,826 67	1,051,418 33	14,814,800 "
Année au 1 ^{er} novembre 1848.	5,740,501 25	"	492,208 75	4,252,800 "
— — 1849.	5,724,621 87	"	508,178 15	4,252,800 "
— — 1850.	5,698,876 24	"	535,925 76	4,252,800 "
Fr.	24,455,554 36	495,826 67	2,585,818 97	27,515,200 "

Le fonds d'amortissement pour ces sept années consiste en une somme totale de fr. 3,079,645 64 c, dont fr. 495,826 67 c ont été appliqués à la réduction de la dette flottante, et fr. 2,585,818 97 c ont servi à amortir, pour l'emprunt, un capital de fr. 2,891,729 11 c, ce qui a réduit son capital primitif à fr. 81,764,270 89 c.

Les frais relatifs au même emprunt se composent :

1° De la commission de paiement sur les coupons d'intérêt payés à Paris (*cette dépense ne peut excéder une somme annuelle de 15,000 francs, conformément à l'art. 2 de la loi du 22 mars 1844*) ;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement ;

3° Des frais divers, tels que frais d'insertions dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 7 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés pour le susdit emprunt, par les Budgets des exercices 1848 à 1850.

DETTE DE 7,624,000 FRANCS,*Réunie, le 1^{er} janvier 1847, au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs.*

(Rente 3 p. %.)

Voir ci-après la deuxième partie.

UN CAPITAL DE 9,000,000 DE FRANCS,*Faisant partie de la dette de 37,513,040 francs, résultant des emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (Moniteur n° 58 et 158.)*

(Rente 5 p. %.)

Voir ci-après la deuxième partie.

DETTE FLOTTANTE.

Aux termes de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), le Gouvernement est autorisé, pour faciliter le service du trésor, à émettre des bons portant intérêt. Le chiffre de l'émission ou du maintien en circulation des bons du trésor émis, est fixé, chaque année, par la loi du Budget des Voies et Moyens.

Des bons du trésor sont aussi émis, en vertu de lois spéciales, pour des travaux d'utilité publique ou pour des dépenses urgentes non prévues par les Budgets. Les capitaux des bons créés de ces deux chefs, qui sont considérés comme emprunts temporaires, sont convertis plus tard en dette consolidée.

L'arrêté royal du 20 juin 1847 (*Moniteur* du 23 du même mois, n° 174) et celui du 5 octobre 1848 (*Moniteur* n° 282), établissent le mode d'émission des bons du trésor, et un avis de M. le Ministre des Finances détermine les conditions auxquelles l'émission a lieu.

A la date du 31 décembre 1849, il y avait en circulation des bons du trésor non échus pour un capital de fr. 28,047,500 »

Il en a été émis, pendant l'année 1850, en vertu de la loi du 16 février 1833 (*Bull. offic.* n° 157), de celle du 30 décembre 1849 (*Moniteur* n° 365), des lois du 4 juin 1850 (*Moniteur* n° 157 et 158) et de la loi du 6 juin 1850 (*Moniteur* n° 160), jusqu'à concurrence d'un capital de 14,586,500 »

ENSEMBLE. fr. 42,634,000 »

Les bons échus, pendant la même année, se sont élevés à la somme de 28,047,500 »

RESTANT au 1^{er} janvier 1851. fr. 14,586,500 »

Conformément à l'art. 5 de la loi ci-dessus rappelée du 16 février 1833, il est rendu, à la fin de chaque année, un compte spécial aux Chambres, de toutes les opérations relatives à la négociation des bons du trésor.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Les pensions à charge du Budget de la Dette publique ont été accordées en vertu :

- a. De l'arrêté-loi du 22 février 1814 (inséré au *Staats-Courant*) sur les *pensions militaires*;
- b. De l'arrêté-loi du 14 septembre 1814 (*Journal officiel* n° 91) sur les *pensions civiles*;
- c. De la loi du 30 avril 1815 (*Staatsblad* n° 33) sur les *pensions de l'ordre militaire de Guillaume*;
- d. De la loi du 29 septembre 1815 (*Journal officiel* n° 32) sur les *pensions des frères de l'ordre du Lion belge*;
- e. De l'arrêté royal du 21 août 1816, n° 77, sur les *pensions ecclésiastiques*;
- f. De l'arrêté royal du 23 septembre 1816, n° 63, sur les *pensions des professeurs des universités*;
- g. De l'arrêté royal du 29 mai 1822, n° 19, sur les *pensions de l'ancienne caisse de retraite du Département des Finances*, lesquelles ont été mises à la charge du trésor public par l'art. 58 de la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157);
- h. De l'arrêté du Gouvernement provisoire du 6 novembre 1830 (*Bull. offic.* n° 30) et de la loi du 11 avril 1835 (*Bull. offic.* n° 195) sur les *pensions civiles*;
- i. De l'arrêté du régent, en date du 12 juillet 1831, assimilant aux pensions militaires les gratifications ou secours sur le fonds dit de *Waterloo*;
- k. De la loi du 11 juillet 1832 (*Bull. offic.* n° 314) sur les *pensions de l'ordre Léopold*;
- l. De la loi du 24 mai 1838 (*Bull. offic.* n° 195), des lois du 27 mai 1840 (*Bull. offic.* nos 195 et 198) et de celle du 19 mai 1845 (*Moniteur* n° 141) sur les *pensions militaires*;
- m. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 158) sur les *pensions des Ministres*, abrogée par celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50);
- n. De la loi du 21 juillet 1844 (*Bull. offic.* n° 157) et de celle du 17 février 1849 (*Moniteur* n° 50) sur les *pensions civiles et ecclésiastiques*.

DEUXIÈME PARTIE.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS.

(Rente 4 p. %/.)

L'emprunt de 30,000,000 de francs de capital, à l'intérêt de 4 p. %, a été créé avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} juillet 1836, en vertu de la loi du 18 juin 1836, n° 327, et conformément à l'arrêté royal du 5 juillet même année (*Bulletin officiel* n° 331). Il a été réalisé au prix de 92 p. % du capital nominal, et a produit, déduction faite des divers frais, une somme effective de fr. 27,364,163 74 c^s.

Il a été spécialement affecté :

1° Au remboursement des bons du trésor, émis en 1834, pour la construction du chemin de fer, en vertu de la loi du 1^{er} mai 1834;

2° Au remboursement de 1,490,000 francs de bons du trésor, émis par suite de la transaction, approuvée par la loi du 26 septembre 1835, relative à la rétrocession de la Sambre canalisée, et au paiement du million de francs tenu en réserve, en exécution de l'article 10 de ladite transaction;

3° Jusqu'à concurrence du complément dudit capital, à la construction de routes nouvelles, pavées et ferrées, conformément à la loi du 2 mai 1836, et à la continuation des travaux du chemin de fer décrété par la loi du 1^{er} mai 1834, dans la proportion des besoins respectifs de ces travaux.

L'emprunt est divisé en 30,000 obligations de 1,000 francs chacune, lesquelles portent intérêt à 4 p. % l'an; ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels payables au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année, à Bruxelles et à Anvers, à Londres et à Paris, et dans tous les chefs-lieux de province et d'arrondissement du royaume.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives d'un même total et représentant les mêmes numéros, au grand-livre de la dette publique. Ces obligations, une fois inscrites au grand-livre, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 4 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} janvier 1851, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 229,040 francs de rente, représentant un capital nominal de 5,726,000 francs.

Les dépenses qu'occasionne cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement;

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à 4 p. %	
du capital de l'emprunt, soit	fr. 1,200,000 »
La dotation annuelle de l'amortissement est de 1 p. % du même capital	
(au moins), soit	300,000 »
ENSEMBLE	fr. 1,500,000 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'emploi de la dotation affectée à l'amortissement s'effectue au moyen de rachats faits à la bourse; ce mode d'amortissement n'a lieu que lorsque les rachats peuvent s'effectuer au pair ou au-dessous du pair; en cas contraire, l'amortissement se fait publiquement au Ministère des Finances à Bruxelles, par tirages au sort; le remboursement des obligations sorties a lieu au pair, à l'expiration du semestre dans lequel le tirage a eu lieu. Les numéros de ces obligations sont insérés à trois reprises différentes et au moins un mois avant l'expiration du semestre, dans un journal de chacune des villes de Bruxelles et d'Anvers, avec invitation aux porteurs de venir recevoir le remboursement: passé cette époque, lesdites obligations cessent de porter intérêt pour les porteurs, et les coupons ultérieurs doivent être rapportés avec l'obligation, sans être exigibles.

Le Gouvernement peut ne point user de la faculté du tirage au sort susmentionné; dans ce cas, les fonds affectés à l'amortissement, pendant l'année, peuvent recevoir une autre destination.

Le tirage au sort pour l'amortissement, ainsi que l'annulation des obligations rachetées ou remboursées, se font publiquement par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance et d'un membre de la Cour des Comptes. Il est dressé procès-verbal de ces opérations.

Il a été appliqué au paiement des intérêts et à l'amortissement dudit emprunt, pour les années 1837 à 1850, une somme de 21,750,000 francs, répartie comme suit (voir les tableaux n°s 11 et 12):

	INTÉRÊTS.		AMORTISSEMENT.		TOTAL.
Années 1837 à 1847	fr. 12,746,260	»	4,503,740	»	17,250,000
Année 1848	986,520	»	513,480	»	1,500,000
— 1849	972,480	»	527,520	»	1,500,000
— 1850	953,120	»	546,880	»	1,500,000
	Fr. 15,658,380	»	6,091,620	»	21,750,000

Le fonds d'amortissement pour ces quatorze années consiste en une somme de 6,091,620 fr. qui a servi à amortir un capital de fr. 6,794,678 63 c^s, ce qui a réduit le capital de l'emprunt à fr. 23,205,321 37 c^s.

Les frais relatifs à cet emprunt se composent :

1° De la commission de paiement d'un demi pour cent sur les coupons d'intérêt payés à Paris et à Londres;

2° De la commission et du courtage relatifs à l'amortissement;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion dans les journaux d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 13 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits alloués pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1848 à 1850.

EMPRUNT DE 50,850,800 FRANCS ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS.

(Rente 3 p. %)

L'emprunt de 2,002,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 40 c^s, un capital de 50,850,800 francs, à l'intérêt de 3 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1838, n° 188; a été contracté le 21 juin 1838, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} août 1838, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part. Il a été réalisé aux taux de 75 1/2 p. % du capital nominal et a produit, déduction faite de la commission et des divers frais, une somme effective de fr. 35,778,035 70 c^s.

Les fonds provenant de cet emprunt ont été spécialement affectés :

1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du trésor, émis en vertu de la loi du 12 novembre 1837, n° 593, pour les besoins respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées;

2° A la continuation des travaux du chemin de fer.

Il a été émis, pour le capital de l'emprunt :

3,200 obligations de 4,000 francs de capital	 fr.	12,800,000 »
10,275 — de 2,000 —		20,550,000 »
17,500 — de 1,000 —		17,500,000 »
1 — de 800 —		800 »
Ensemble 30,976 obligations représentant un capital de	 fr.	50,850,800 »

La dette de 7,624,000 francs, à 3 p. %, a été créée avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} février 1843, en exécution de la loi du 1^{er} mai 1842 (*Bulletin officiel* n° 250), sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution.

Aux termes de la loi du 24 décembre 1846 (*Moniteur* n° 360-361) et de l'arrêté royal du 26 décembre même année (*Moniteur* n° 363), ce capital de 7,624,000 francs a été réuni au capital restant de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. %, et il jouit des mêmes conditions d'amortissement.

La dotation d'amortissement, à 1 p. % du capital de cette nouvelle dette, a été allouée à partir du 1^{er} janvier 1847.

Les obligations portent intérêt à 3 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} février et le 1^{er} août de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 40 c^s; soit à Francfort, en monnaie du pays, au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrrages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre des rentes 3 p. %, faite à l'échéance du 1^{er} août 1850, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de 375,750 francs de rente, représentant un capital de 12,525,000 francs.

Les dépenses qu'occasionnent les deux dettes 3 p. % se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement,

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
3 p. % du capital de l'emprunt et de la dette réunis, soit fr. 1,754,244 »

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % des mêmes
capitaux, soit. 584,748 »

ENSEMBLE. fr. 2,338,992 »

Quoique le capital se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt et de la dette.

Aux termes du contrat d'emprunt, la moitié au moins de la somme destinée à l'amortissement doit être employée chaque semestre, au moyen de rachats faits à la bourse de Paris, par les soins de MM. De Rothschild frères. Les rachats pour l'autre moitié peuvent être effectués soit à la bourse de Bruxelles ou à celle d'Anvers, soit à la bourse de Paris, par MM. De Rothschild frères, selon qu'il est déterminé par M. le Ministre des Finances de Belgique.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. De Rothschild frères; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes et l'autre est détruite, séance tenante, en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles en signent procès-verbal. Il est donné connaissance au public de cette opération par un avis inséré dans les journaux.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement pour les années 1839 à 1850, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat (voir les tableaux nos 14 et 15) :

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1839 à 1847 . . . fr.	12,820,830 »	5,644,291 33	18,465,121 33
Année au 1 ^{er} août 1848 . . .	1,493,610 »	845,382 »	2,338,992 »
— — 1849 . . .	1,466,475 »	872,517 »	2,338,992 »
— — 1850 . . .	1,427,775 »	911,217 »	2,338,992 »
Fr.	17,208,690 »	8,273,407 33	25,482,097 33

Le fonds d'amortissement pour ces douze années consiste en une somme de fr. 8,273,407 33 c, qui a servi à amortir un capital de fr. 11,910,695 56 c, ce qui a réduit le capital de l'emprunt et de la dette réunis à fr. 46,564,104 44 c.

Les frais relatifs aux mêmes dettes consistent :

- 1° Dans la commission de 1 p. % allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;
- 2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 40 c^t par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;
- 3° Dans les frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris sur les sommes destinées au paiement des intérêts et aux rachats pour l'amortissement;
- 4° Dans les frais divers, tels que frais d'insertion, dans différents journaux, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 16 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés pour les deux dettes dont il s'agit, par les Budgets des exercices 1848 à 1850.

EMPRUNT DE 86,940,000 FRANCS.

(Rente 5 p. %, 2^{me} série.)

La loi du 26 juin 1840, n° 264, a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un *capital effectif* de 82,000,000 de francs.

Aux termes de cette loi, les fonds empruntés devaient être et ont été affectés comme suit :

- | | | |
|----|----------------|---|
| 1° | Fr. 57,666,000 | » à la continuation des lignes décrétées du chemin de fer; |
| 2° | — 12,000,000 | » à l'extinction des douze millions de bons du trésor, émis en vertu de la loi du 28 décembre 1839, n° 885, pour les besoins proportionnels et respectifs des travaux du chemin de fer et des routes pavées et ferrées; |
| 3° | — 3,349,600 | » à solder le prix des 4,000 actions du chemin de fer rhénan, dont l'acquisition a été autorisée par la loi du 1 ^{er} mai 1840, n° 113; |
| 4° | — 3,945,866 31 | à acquitter les créances dues au 31 décembre 1839, pour parfaire les dépenses autorisées par les lois du 21 mai 1836, n° 213, et du 1 ^{er} juin 1838, n° 204, pour construction de routes pavées et ferrées; |
| 5° | — 5,038,533 69 | à éteindre, jusqu'à due concurrence, les bons du trésor émis par suite des autorisations accordées par les lois du 25 mai 1837, n° 129, du 1 ^{er} janvier 1839, n° 1, et du 29 décembre 1839, n° 888. |

Fr. 82,000,000 »

L'emprunt créé par le Gouvernement en vertu de la loi précitée du 26 juin 1840, s'élève à 3,450,000 livres sterling, soit, au change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling, 86,940,000 francs de capital nominal, portant intérêt à 5 p. %, à partir du 1^{er} mai 1840.

Ce capital nominal a été négocié comme suit :

Fr.	20,160,000	•	soit livres sterling	800,000	•	au prix de 06 p. $\frac{1}{2}$ %, à la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, suivant contrat du 21 septembre 1840.
—	58,052,000	•	—	1,510,000	•	au prix de 97 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, à ladite Société générale pour un tiers, et aux maisons De Rothschild frères, à Paris, et M ^{rs} . Rothschild et fils, à Londres, pour les deux tiers restants, par contrat du 10 novembre 1840.
—	28,728,000	•	—	1,140,000	•	au prix de 100 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %, auxdits contractants, dans la même proportion, conformément aux stipulations du contrat précité en date du 10 novembre 1840.
Fr.	86,940,000	•	soit livres sterling	3,450,000	•	

Les sommes provenant de ces trois parties de l'emprunt s'élèvent ensemble à fr. 82,063,771 58 c^s, déduction faite de la commission et des frais divers. Sur cette somme, 82,000,000 de francs ont été affectés aux dépenses ci-dessus rappelées; le restant a fait l'objet d'une recette accidentelle au profit du trésor.

Il a été émis pour le capital de cet emprunt :

	11,186 obligations de 2,520 francs, montant ensemble à . fr.	28,188,720 »
	58,285 — de 1,008 — : .	58,751,280 »
Ensemble	69,471 obligations, représentant un capital de . . . fr.	86,940,000 »

Ces obligations portent intérêt à 5 p. % l'an; elles sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit à Bruxelles, Anvers et Paris, en francs, soit à Londres, en livres sterling, au change fixe de fr. 25 20 c^t, soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique; ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1850, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 342,248 40 c^t, de de rente 5 p. 0/0, représentant un capital de 6,844,968 francs.

Les dépenses qu'occasionne le susdit emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement,

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
 5 p. % du capital de l'emprunt, soit fr. 4,347,000 »

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même capital, soit 869,400 »

ENSEMBLE. . . . fr. 5,216,400 »

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit chaque année, la somme applicable au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

L'amortissement se fait par les soins du Gouvernement belge et par l'agent ou les agents de change désignés par lui à cet effet. La moitié au moins dudit amortissement doit s'effectuer à la bourse de Paris. Il s'opère par voie de rachat au cours du jour, sans que le Gouvernement soit tenu de racheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement est suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement s'était interdit, pendant six années, à compter du 1^{er} novembre 1840, la faculté de rembourser au pair les obligations dudit emprunt.

Les obligations amorties sont annulées publiquement à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. de Rothschild; elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes, et l'autre est détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles dressent procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré dans les journaux.

Aux termes de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bull. offic. n° 42*), les fonds de la dotation d'amortissement de l'emprunt, qui, en conformité des stipulations du contrat, ne sont pas employés au rachat de la dette, sont tenus en réserve jusqu'à ce qu'il soit loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1841 à 1850, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat et de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*voir les tableaux n°s 17 et 18*):

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1841 à 1847 fr.	30,369,301 20	6,145,498 80	36,514,800 »
Année au 1 ^{er} novembre 1848 . . .	4,250,651 60	985,748 40	5,216,400 »
— — — 1849 . . .	4,187,723 40	1,028,676 60	5,216,400 »
— — — 1850 . . .	4,155,962 80	1,082,437 20	5,216,400 »
Fr.	42,921,639 »	9,242,361 »	52,164,000 »

Le fonds d'amortissement pour ces dix années consiste en une somme de 9,242,361 francs, dont fr. 4,797,580 27 c^s ont été employés à amortir un capital nominal de fr. 5,082,403 57 c^s, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à fr. 81,857,596 43 c^s.

La différence, soit fr. 4,444,780 75 c^s, a été tenue en réserve.

Les frais relatifs audit emprunt se composent :

1° De la commission d'un pour cent, allouée à MM. De Rothschild, tant sur les intérêts de l'emprunt que sur le montant des sommes employées à son amortissement;

2° De la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 20 c^s par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Des frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour pertes de change entre ces deux places, frais d'insertion, dans les journaux de Bruxelles, Anvers, Paris et Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 19 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1848 à 1850.

EMPRUNT DE FR. 28,621,718 40 C.

(Rente 5 p. %, 5^{me} série.)

La loi du 29 septembre 1842 (*Bulletin officiel* n° 827) a autorisé le Gouvernement à ouvrir un emprunt, en une ou plusieurs fois, jusqu'à concurrence d'un capital effectif de 29,250,000 francs.

Aux termes de cette loi, les fonds empruntés devaient être et ont été affectés comme suit :

- 1° Fr. 24,000,000 » à l'achèvement du chemin de fer, dont 17,000,000 de francs pour les lignes décrétées, 3,500,000 francs pour les bâtiments et clôtures des stations, et 3,500,000 francs pour le matériel de locomotion;
- 2° — 2,000,000 » à la création et à l'amélioration des voies de communication dans la province de Luxembourg;
- 3° — 1,500,000 » au parachèvement de l'entrepôt d'Anvers;
- 4° — 1,750,000 » au creusement d'un canal, à petite dimension, du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, moyennant le concours des communes et des propriétés intéressées, et d'après un tracé et aux conditions à déterminer par une loi, préalablement à toute exécution.

Fr. 29,250,000 »

L'emprunt, créé en vertu de ladite loi du 29 septembre 1842, a été réalisé au prix de 104 ³/₄ p. %; il s'élève, déduction faite de la commission et des frais divers, à fr. 28,621,718 40 c., soit, au change fixe de fr. 25 20 c. par livre sterling, liv. st. 1,135,782 9^s 6^d de capital nominal, portant intérêt à 5 p. %. Il a été contracté, le 8 octobre 1842, par le Gouvernement belge, d'une part, et MM. De Rothschild frères, banquiers à Paris, et Nathan-Meyer Rothschild et fils, banquiers à Londres, d'autre part, avec jouissance des intérêts à partir du 1^{er} novembre 1842.

Pour le capital dudit emprunt, il a été émis :

1,000 obligations de fr. 2,520	» ci	fr. 2,520,000	»
25,894 — — 1,008	»	26,101,152	»
1 — — 566 40		566 40	
Ensemble 26,895 obligations, représentant un capital de.		fr. 28,621,718 40	

Ces obligations sont accompagnées de coupons semestriels, payables le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre de chaque année, soit à Paris, Bruxelles ou Anvers, en francs; soit à Londres,

en livres sterling, au change fixe de fr. 25 20 c^t; soit à Francfort, en monnaie du pays et au change du jour.

Les propriétaires d'obligations au porteur ont la faculté de les faire convertir en inscriptions nominatives sur le grand-livre de la dette publique. Ces obligations, une fois converties, sont annulées et ne peuvent être reconstituées en titres au porteur. Les arrérages des inscriptions nominatives sont payables aux mêmes époques que les coupons d'intérêt.

Il résulte de la balance du grand-livre, faite à l'échéance du 1^{er} novembre 1850, qu'à cette époque il existait des inscriptions nominatives pour une somme de fr. 74,823 92 c^t de rente 5 p. %, représentant un capital de fr. 1,496,478 40 c^t.

Les dépenses résultant de cet emprunt se divisent en trois catégories :

La première comprend les dividendes à payer chaque semestre ;

La deuxième résulte de la formation du fonds d'amortissement,

Et la troisième provient des frais relatifs au paiement des intérêts et à l'amortissement.

La somme destinée au paiement des intérêts s'élève annuellement à
5 p. % du capital de l'emprunt, soit fr. 1,451,085 92

La dotation annuelle de l'amortissement est fixée à 1 p. % du même
capital, soit 286,217 18

ENSEMBLE. fr. 1,717,303 10

Quoique le capital de l'emprunt se trouve réduit par l'amortissement, la somme destinée au paiement des intérêts reste invariable, attendu que l'intérêt des obligations amorties doit être ajouté successivement au fonds d'amortissement, et l'accroître progressivement jusqu'à l'extinction totale de l'emprunt.

Aux termes du contrat, l'amortissement de l'emprunt doit se faire par les soins du Gouvernement belge, soit par l'intermédiaire de MM. De Rothschild frères, soit par les agents de change désignés à cet effet par le Ministre des Finances. La moitié au moins dudit amortissement doit s'effectuer à la bourse de Paris. Il s'opère par voie de rachat au cours du jour, sans que le Gouvernement soit tenu d'acheter à un taux plus élevé que la proportion du pair net. En cas d'élévation du cours au-dessus de ladite proportion, l'action de l'amortissement est suspendue jusqu'au moment où elle peut avoir lieu à des taux équivalents ou inférieurs au pair net.

Le Gouvernement a la faculté d'augmenter l'importance de l'amortissement, lorsque les rachats peuvent se faire dans la proportion fixée.

Les obligations amorties sont annulées publiquement, à Bruxelles, semestre par semestre, par un fonctionnaire délégué du Département des Finances, en présence du délégué de la commission de surveillance, d'un membre de la Cour des Comptes et d'un représentant de MM. De Rothschild frères. Elles sont coupées en deux moitiés, dont l'une est remise à la Cour des Comptes et l'autre est détruite en présence des personnes ci-dessus désignées, lesquelles dressent procès-verbal de cette annulation, qui est annoncée au public par un avis inséré dans les journaux.

Aux termes de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*Bulletin offic. n° 42*), les fonds de la dotation d'amortissement de l'emprunt qui, en conformité des stipulations du contrat, ne sont pas employés au rachat de la dette, sont tenus en réserve jusqu'à ce qu'il soit loisible au Gouvernement d'opérer le remboursement du capital.

Les sommes applicables au paiement des intérêts et à l'amortissement de cet emprunt, pour les années 1843 à 1850, ont été réparties de la manière suivante, en exécution du contrat et de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (*voir les tableaux n° 20 et 21.*)

	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	TOTAL.
Années 1843 à 1847 fr.	7,154,100 »	1,432,415 50	8,586,515 50
Année au 1 ^{er} novembre 1848. . .	1,416,759 12	300,543 98	1,717,303 10
— — 1849. . .	1,401,003 12	316,299 98	1,717,303 10
— — 1850. . .	1,586,054 52	331,248 58	1,717,303 10
Fr.	41,357,916 76	2,380,508 04	43,738,424 80

Le fonds d'amortissement pour ces huit années consiste en une somme de fr. 2,380,508 04 c, dont fr. 1,037,132 35 c ont été employés à amortir un capital nominal de fr. 1,150,894 54 c, ce qui a réduit le capital primitif de l'emprunt à fr. 27,470,823 86 c.

La différence, soit fr. 1,343,375 69 c, a été tenue en réserve.

Les frais relatifs à l'emprunt dont il s'agit consistent :

1° Dans la commission de 1 p. ‰, allouée à MM. De Rothschild, sur le montant semestriel de la totalité des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt;

2° Dans la somme à bonifier pour différence entre le change fixe de fr. 25 20 c par livre sterling et le change du paiement des coupons acquittés à Londres;

3° Dans les frais divers, tels que frais de transport d'espèces de Bruxelles à Paris, remises pour perte de change entre ces deux places, frais d'insertion, dans les journaux de Bruxelles, Anvers, Paris et Londres, d'annonces relatives à l'amortissement, etc.

Le tableau n° 22 ci-joint présente la situation, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits accordés pour cet emprunt par les Budgets des exercices 1848 à 1850.

UN CAPITAL DE 11,401,200 FRANCS.

Faisant partie de la dette de 95,442.852 francs, à 4 1/2 p. ‰, résultant de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844 (Bulletin officiel n° 42).

Voir ci-devant la première partie.

DÉTTE DE 37,513,940 FRANCS,

Résultant des emprunts décrétés par les lois du 26 février et du 6 mai 1848 (Moniteur n° 58 et 128).

(Rente 5 p. %)

Le capital de cette dette est réparti comme suit :

DÉTTE ORDINAIRE.	Fr. 9,000,000	» alloués au Département de la Guerre par la loi du 15 avril 1848 (Moniteur n° 109), pour les dépenses extraordinaires et éventuelles de ce Département, jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848.
DÉTTE EXTRAORDINAIRE.	» 15,822,000	» affectés au remboursement du capital des bons du trésor, échus jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848 et émis pour travaux de chemins de fer et canaux.
IDEM.	» 12,691,940	» affectés à divers travaux d'utilité publique.
ENSEMBLE . . .	Fr. 37,513,940	»

En résumant le compte de la dette publique, on trouve qu'à l'époque du 1^{er} janvier 1851, il présentait le résultat suivant :

PREMIÈRE PARTIE.**DÉTTE ORDINAIRE.**

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
Rentes créées sans expression de capital fr.	—	1,146,580	—	—
Dette à 2 1/2 p. %	220,105,651 74	5,502,640 78	—	220,105,651 74
Dette résultant de conversion (loi du 21 mars 1844, rente 4 1/2 p. %)	84,541,652	5,795,375 44	6,326,560 68	78,015,271 54
Emprunt de 84,656,000 francs (rente 4 1/2 p. %)	84,656,000	5,809,520	2,891,729 11	81,764,270 89
Dette de 7,824,000 francs (rente 3 p. %)	7,824,000	228,720	482,780 80	7,141,219 20
Partie de la dette de 37,513,940 francs, créée en 1848 (rente 5 p. %)	9,000,000	450,000	—	9,000,000
Dette flottante	14,586,500	—	—	14,586,500
Pensions de toute nature	—	5,417,832	—	—
Rentes viagères	—	4,676 06	—	—
Fr.	420,513,763 74	20,355,322 28	9,700,870 57	410,612,893 17

DEUXIÈME PARTIE.**DETTE EXTRAORDINAIRE,***Créée pour construction des chemins de fer, routes, canaux, etc.*

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE.	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Emprunt de fr. 50,000,000 » (rente 4 p. $\frac{0}{10}$) . . fr.</i>	50,000,000 »	1,200,000 »	6,794,678 63	25,205,321 37
— 50,850,800 » (rente 5 p. $\frac{0}{10}$) . . .	50,850,800 »	1,525,524 »	11,427,914 76	59,422,885 24
— 86,040,000 » (rente 5 p. $\frac{0}{10}$) . . .	86,040,000 »	4,347,000 »	5,082,405 57	81,857,596 45
— 28,621,718 40 (rente 5 p. $\frac{0}{10}$) . . .	28,621,718 40	1,451,085 92	1,150,804 54	27,470,825 86
<i>Dette résultant de la conversion de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^t, et de 10,000,000 de francs de la dette flottante (rente 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$)</i>	11,101,200 »	499,554 »	832,687 17	10,268,512 85
<i>Partie de la dette de 37,515,940 francs, créée en 1848 (rente 5 p. $\frac{0}{10}$)</i>	28,515,940 »	1,425,697 »	»	28,515,940 »
Fr.	236,027,658 40	10,428,800 92	25,288,578 67	210,759,079 75

RÉCAPITULATION.

	CAPITAL NOMINAL.	RENTE	CAPITAL AMORTI.	RESTE A AMORTIR.
<i>Première partie fr.</i>	420,313,765 74	20,555,322 28	9,700,870 57	410,612,895 17
<i>Deuxième partie</i>	236,027,658 40	10,428,800 92	25,288,578 67	210,759,079 75
<i>Situation au 1^{er} janvier 1851 fr.</i>	656,341,422 14	30,784,185 20	34,989,449 24	621,351,972 90
<i>Au 1^{er} janvier 1850, la rente à payer était de fr.</i>		28,668,982 20		
<i>DIFFÉRENCE en faveur de la situation précédente. . . fr.</i>		2,115,201 »		

Cette différence en faveur de la situation précédente provient :

D'une part, d'une augmentation de 2,127,904 francs, sur les pensions de toute nature, résultant de ce que les pensions civiles et ecclésiastiques, payées précédemment sur le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent, sont, depuis le 1 ^{er} janvier 1850, à charge du Budget de la Dette publique, en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849 (<i>Moniteur</i> n° 50), ci	fr.	2,127,904 »
et d'autre part, d'une diminution de 12,705 francs, sur les intérêts de la dette de 37,515,940 francs, à 5 p. $\frac{0}{10}$, dont le montant, au 1 ^{er} janvier 1850, avait été fixé à un capital approximatif de 37,768,000 francs, ci.		12,705 »
Somme égale.	fr.	2,115,201 »

ANNEXES

AU

COMPTE DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1850.



TABLEAU N° 1.

DETTE PUBLIQUE. — GRAND-LIVRE

SITUATION, au 1^{er} janvier 1851, de l'emploi des crédits

SEMESTRES ÉCHUS.	CRÉDITS ACCORDÉS.	PAYEMENTS					
		En 1845.		En 1846.		En 1847.	
		Du 1 ^{er} janvier au 30 juin.	Du 1 ^{er} juillet au 31 decemb.	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin.	Du 1 ^{er} juillet au 31 decemb.	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin.	Du 1 ^{er} juillet au 31 decemb.
1 ^{er} semestre 1845.	2,751,520 59	"	2,727,006 75	15,785 11	5,651 75	1,510 22	1,814 96
2 ^{me} — —	2,751,520 59	"	"	2,602,936 21	47,550 81	2,542 07	2,567 89
1 ^{er} — 1846.	2,751,520 59	"	"	"	2,751,511 92	9,508 22	2,725 36
2 ^{me} — —	2,751,520 59	"	"	"	"	2,757,510 37	7,846 32
1 ^{er} — 1847.	2,751,520 59	"	"	"	"	"	2,756,637 18
2 ^{me} — —	2,751,520 59	"	"	"	"	"	"
1 ^{er} — 1848.	2,751,520 59	"	"	"	"	"	"
2 ^{me} — —	2,751,520 59	"	"	"	"	"	"
1 ^{er} — 1849.	2,751,520 59	"	"	"	"	"	"
2 ^{me} — —	2,751,520 59	"	"	"	"	"	"
1 ^{er} — 1850.	2,751,520 59	"	"	"	"	"	"
2 ^{me} — —	2,751,520 59	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	35,015,844 68	"	2,727,006 75	2,706,021 52	2,782,485 48	2,750,561 48	2,751,389 71

DE LA DETTE A 2 1/2 POUR CENT.

accordés pour le payement des intérêts des capitaux inscrits.

FAITS						TOTAL	RESTE	INTÉRÊTS
En 1848.		En 1849.		En 1850.		DES PAYEMENTS faits du 1 ^{er} janvier 1845 au 31 déc. 1850.	A PAYER.	prescrits.
Du 1 ^{er} janvier au 30 juin.	Du 1 ^{er} juillet au 31 décemb.	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin.	Du 1 ^{er} juillet au 31 décemb.	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin.	Du 1 ^{er} juillet au 31 décemb.			
638 59	570 45	172 91	1,112 71	482 22	"	2,750,751 65	588 70	588 70
639 85	608 19	174 46	4,401 92	435 19	319 68	2,750,955 85	504 54	504 54
788 50	1,009 88	207 95	4,375 75	503 39	248 05	2,750,850 89	465 50	"
2,052 19	1,307 59	506 45	1,110 79	503 50	955 55	2,750,782 45	557 94	"
9,209 40	2,051 50	548 89	187 15	1,816 22	954 56	2,750,704 70	615 05	"
2,756,254 10	8,198 05	1,746 46	948 54	2,210 42	851 16	2,750,218 45	1,101 96	"
"	2,752,007 51	12,525 72	1,662 70	2,556 59	569 19	2,750,219 80	1,100 89	"
"	"	2,757,062 42	7,545 55	5,582 88	1,141 44	2,740,850 07	1,490 32	"
"	"	"	2,750,855 71	15,076 80	2,470 47	2,748,402 98	2,917 41	"
"	"	"	"	2,755,107 82	14,122 50	2,747,520 18	4,000 21	"
"	"	"	"	"	2,758,525 85	2,758,525 85	12,796 54	"
"	"	"	"	"	"	"	2,751,520 59	"
2,740,582 50	2,746,749 91	2,755,825 24	2,751,998 40	2,700,175 92	2,758,756 11	50,258,546 89	2,777,207 70	955 50

TABLEAU N° 2.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,852

Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844 et résultant

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	87,179,000 »	85,501,500 »
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	4,571,097 11	5,448,925 11
	91,750,097 11	90,950,425 11
Capital amorti	5,802,754 89	4,402,406 89
TOTAUX.	95,442,852 »	95,442,852 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,901,527 50	1,925,785 75
— des inscriptions nominatives et des récépissés fractionnaires	102,849 68	122,600 81
	2,064,377 18	2,046,584 56
6 mois d'intérêt du capital amorti	85,086 54	101,079 16
TOTAUX.	2,147,463 72	2,147,463 72

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
85,568,000 »	82,998,000 »	82,056,000 »	81,068,500 »	
5,550,425 11	7,286,925 11	7,588,425 11	7,895,455 56	
90,898,425 11	90,284,925 11	89,624,425 11	88,961,955 56	
4,544,406 89	5,157,906 89	5,818,406 89	6,480,898 44	
95,442,832 »	95,442,832 »	95,442,832 »	95,442,832 »	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,020,780 »	1,867,455 »	1,845,810 »	1,824,041 25	
124,454 56	165,955 81	170,759 56	177,602 25	
2,045,214 56	2,031,410 81	2,016,540 56	2,001,645 50	
102,240 16	116,052 91	150,914 16	143,820 22	
2,147,465 72	2,147,465 72	2,147,465 72	2,147,465 72	

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1847.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1848.
1 ^{er} mai 1848.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 3,692,734 89 c ⁵)
	—
1 ^{er} novembre 1848.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 4,492,406 89 c ⁵)
	ANNÉE 1849.
1 ^{er} mai 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 4,544,406 89 c ⁵)
	—
1 ^{er} novembre 1849.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 5,157,906 89 c ⁵)
	ANNÉE 1850.
1 ^{er} mai 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 5,818,406 89 c ⁵)
	—
1 ^{er} novembre 1850.	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de fr. 6,480,898 44 c ⁵)

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
2,869,333 59 } 214,992 79 }	3,084,326 38	3,107,603 51	99 23
477,214 16 } 83,086 54 } 1,158,594 02 477,214 16 } 101,079 16 }	1,368,239 87	83 22	
477,214 16 } 102,249 16 } 1,172,730 59 477,214 16 } 116,032 91 }	1,559,839 56	87 55	
477,214 16 } 130,914 16 } 1,231,162 70 477,214 16 } 145,820 22 }	1,343,363 09	91 65	
6,626,813 49	7,139,047 83	92 57	

TABLEAU N° 4.

DETTE PUBLIQUE. — DETTE DE 95,442,832

*Créée avec jouissance du 1^{er} novembre 1844 et résultant*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1851, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1848.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848.	
	Loi du 29 décembre 1847, chap. I ^{er} , art. 13 et 14.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,249,555 76.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts.	4,104,574 20	"
Amortissement	1,144,981 56	"
Commission de paiement des intérêts à Paris.	"	10,000 "
Courtage relatif à l'amortissement	"	817 12
Transport d'espèces et frais divers	"	2,997 95
TOTAUX.	5,249,555 76	13,815 07
SOMMES DISPONIBLES.	"	1,184 95

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

de la conversion autorisée par la loi du 21 mars 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1848, 1849 ET 1850.

EXERCICE 1840.		EXERCICE 1850.		Observations.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1840.		Service du 1 ^{er} novembre 1849 au 31 octobre 1850.		
Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.		Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 13 et 14.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 4,574,465 15.	Fr. 12,500.	Fr. 5,240,555 76.	Fr. 15,000.	
5,594,887 18	"	4,018,193 06	"	
979,575 95	"	1,251,162 70	"	
"	10,000 "	"	"	
"	967 22	"	601 20	
"	1,515 "	"	"	
4,574,465 15	12,482 22	5,240,555 76	601 20	
"	17 78	"	14,598 80	

TABLEAU N° 5.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	77,853,750 »	76,783,500 »
— des inscriptions nominatives.	5,476,250 »	6,140,000 »
	83,310,000 »	82,923,500 »
Capital amorti	1,346,000 »	1,721,500 »
TOTAUX.	84,656,000 »	84,656,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	1,751,250 57 ⁵	1,727,673 75
— des inscriptions nominatives.	125,215 62 ⁵	158,352 50
	1,874,475 »	1,886,026 25
6 mois d'intérêt du capital amorti	50,285 »	58,753 75
TOTAUX.	1,904,760 »	1,904,760 »

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
76,670,250 "	74,877,250 "	74,016,000 "	75,294,500 "	
6,257,250 "	7,754,000 "	8,524,250 "	8,759,750 "	
82,907,500 "	82,631,250 "	82,540,250 "	82,054,250 "	
1,748,500 "	2,024,750 "	2,515,750 "	2,601,750 "	
84,656,000 "	84,656,000 "	84,056,000 "	81,656,000 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,725,080 62 ^s	1,684,738 12	1,603,560 "	1,649,126 25	
140,558 12 ^s	174,465 "	187,293 62	197,094 57	
1,865,418 75	1,859,203 12	1,852,655 62	1,846,220 62	
39,341 25	45,556 88	52,104 68	58,559 58	
1,904,760 "	1,904,760 "	1,904,760 "	1,904,760 "	

TABLEAU N° 6.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

Créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1844 A 1847. Dotation de l'amortissement 1,481,480 » Intérêt du capital amorti 63,765 » 1,545,245 »
	ANNÉE 1848. 1^{er} mai 1848. . . { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 1,546,000 francs). 50,285 » 1^{er} novembre 1848. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 1,721,500 francs). 38,733 75 492,298 75
	ANNÉE 1849. 1^{er} mai 1849. . . { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 1,748,500 francs). 39,541 25 1^{er} novembre 1849. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 2,024,750 francs) 45,536 88 508,178 13
	ANNÉE 1850. 1^{er} mai 1850. . . { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 2,315,750 francs). 52,104 38 1^{er} novembre 1850. { 1/4 p. % du capital de l'emprunt 211,640 » { 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/4 p. % de 2,601,750 francs). 58,559 38 553,925 76

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

D'AMORTISSEMENT.

SOMMES EMPLOYÉES A LA RÉDUCTION de		CAPITAL NOMINAL amorti	PRIX MOYEN	Observations.
LA DETTE FLOTTANTE. (Loi du 27 mars 1844.)	L'EMPRUNT.	AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	pour cent.	
493,826 67	1,031,418 33	1,063,592 78	98 87	
»	492,298 73	637,837 58	74 84	
»	508,178 13	594,507 90	83 48	
»	533,923 76	575,990 83	92 70	
493,826 67	2,583,818 97	2,891,729 11	89 42	

TABLEAU N° 7.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 84,656,000

*Créé avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1851, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1848.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848.	
	Loi du 29 décembre 1847, chap. I ^{er} , art. 15 et 16.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais. Fr. 15,000.
Intérêts.	3,757,482 50	"
Amortissement	495,317 50	"
Commission de paiement des intérêts à Paris	"	10,000 "
Courtage relatif à l'amortissement	"	385 75
Transport d'espèces et frais divers	"	"
TOTAUX.	4,252,800 "	10,385 75
SOMMES DISPONIBLES.	"	2,616 25

FRANCS DE CAPITAL, A 4 1/2 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1844.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1848, 1849 ET 1850.

EXERCICE 1849. Service du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1849.		EXERCICE 1850. Service du 1 ^{er} novembre 1849 au 31 octobre 1850.		Observations.
Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.		Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 15 et 16.		
Intérêts et amortissement. Fr. 3,527,553 55.	Frais. Fr. 10,855 55.	Intérêts et amortissement. Fr. 4,252,800.	Frais. Fr. 13,000.	
3,102,815 62	"	5,698,876 24	"	
424,517 71	"	555,925 76	"	
"	10,000 "	"	"	
"	420 91	"	260 43	
"	300 "	"	"	
3,527,333 33	10,720 91	4,232,800 "	260 43	
"	112 42	"	12,759 57	

TABLEAU N° 8.

EXERCICE 1850. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier

NATURE DES PENSIONS.	MONTANT DES PENSIONS.			NOMBRE DE PENSIONS.		
	SITUATION	MOUVEMENT		SITUATION	MOUVEMENT	
	au 1 ^{er} janv. 1850.	Accroissem.	Décroissem.	au 1 ^{er} janv. 1851.	au 1 ^{er} janv. 1850.	Accroissem. Décroissem.
Ecclesiastiques, ci-devant tiercées.	155,011	"	20,566	114,445	255	" 36
Civiles, accordées avant 1850	95,268	524	10,752	85,040	225	3 15
Civiques	152,750	"	4,255	128,475	360	" 15
Veuves et Orphelins de l'ancienne caisse de retraite	509,247	28,715	19,577	518,585	1,000	42 45
Militaires	2,395,672	122,452	111,725	2,406,401	5,252	166 202
De l'Ordre de Léopold	24,000	200	800	25,400	240	2 8
Civiles* du Départem ^t	de la Marine.	24,209	955	2,597	22,765	27 1 5
	des Affaires Étrang ^{es}	25,165	"	"	25,165	6 " "
-- du Départem ^t de la Justice.	Ecclesiastiques	110,857	8,525	10,010	109,550	189 17 15
	Civiles.	135,676	5,657	25,817	117,516	145 9 17
-- du Département de l'Intérieur.		200 255	6,712	9,494	197,451	101 5 7
-- -- des Travaux publics.		95,727	8,965	1,709	102,891	195 24 5
-- -- de la Guerre		21,551	2,409	"	23,760	23 4 "
-- -- des Finances		1,546,425	69,588	92,955	1,525,058	1,652 89 102
-- de la Cour des Comptes.		5,281	"	"	5,281	2 " "
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernem ^t		7,685	"	"	7,685	35 " "
Secours sur le fonds de Waterloo.		10,860	"	292	10,568	127 " 4
	5,471,575	254,694	308,235	5,417,852	9,852	562 470
		Décroissement : Fr. 55,541.				Décroissement : 108 pensions.

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

1851, des pensions inscrites.

SITUATION au 1 ^{er} janv. 1851.	MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
210	.	56 pensions éteintes par décès.	
215	5 pensions accordées par réversion.	15 pensions éteintes par décès.	
547	.	{ 1 pension éteinte. 12 — — par décès.	
907	{ 1 pension majorée. 40 — accordées par réversion. 1 — nouvellement accordée	{ 1 pension annulée par suite de mariage. 1 — révisée et augmentée. 10 — éteintes. 55 — — par décès.	
5,216	{ 2 pensions accordées sous l'empire 5 — qui ont été majorées 150 — nouvellement accordées	{ 2 pensions annulées. 7 — augmentées. 195 — nouvellement accordées.	
234	2 pensions nouvellement accordées	{ 4 pensions éteintes par décès. 4 dont les titulaires sont nommés sous-lieut.	
25	1 pension nouvellement accordée	{ 1 pension annulée. 2 — éteintes par décès.	
6			
105	17 pensions nouvellement accordées	13 pensions éteintes par décès.	
137	9 pensions nouvellement accordées	17 pensions éteintes par décès.	
90	{ 2 pensions majorées 5 — nouvellement accordées	{ 2 pensions révisées. 5 — éteintes par décès.	
212	{ 22 pensions nouvellement accordées 2 — majorées	{ 2 pensions révisées. 5 — éteintes par décès.	
27	4 pensions nouvellement accordées.		
1,650	{ 6 pensions révisées et augmentées. 85 — nouvellement accordées	{ 98 pensions nouvellement accordées. 5 — révisées et augmentées. 1 — dont le titulaire est rentré en fonctions.	
2			
55			
125		4 pensions éteintes par décès.	
9,724			

TABLEAU N° 9.

EXERCICE 1850. — DETTE PUBLIQUE.

SITUATION, au 1^{er} janvier 1851, des crédits

NATURE DES PENSIONS.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS			
	du 20 juin 1849, n° 174, pour l'exercice 1850.	MOUVEMENT pendant l'année 1850.		du 4 juin 1850, n° 159, pour l'exercice 1851.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Ecclesiastiques, ci-devant tiercées	145,000	•	15,000	150,000
Civiles, accordées avant 1850	94,000	•	0,000	88,000
Civiques	139,000	•	0,000	130,000
Veuves et Orphelins de l'ancienne caisse de retraite	518,000	•	0,000	512,000
Militaires	2,428,740	16,260	•	2,445,000
De l'Ordre de Léopold.	25,000	1,000	•	24,000
Civiles du Département {	de la Marine	25,000	1,000	26,000
	des Affaires Étrangères	26,000	5,000	31,000
— — {	Ecclesiastiques	111,000	•	111,000
	Civiles	150,000	•	141,000
— — de la Justice.				
— — de l'Intérieur	210,000	•	•	210,000
— — des Travaux publics	106,000	9,000	•	115,000
— — de la Guerre	24,000	2,000	•	26,000
— — des Finances	1,510,000	•	•	1,510,000
— de la Cour des Comptes	8,000	•	2,000	6,000
Militaires décorés sous l'ancien Gouvernement	8,000	•	1,000	7,000
Secours sur le fonds de Waterloo	11,000	•	•	11,000
	5,556,740	34,260	48,000	5,523,000
Diminution : Fr. 13,740				

— PENSIONS DE TOUTE NATURE.

accordés pour le payement des pensions.

MONTANT DES PENSIONS.				Observations.
PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1850.	MOUVEMENT pendant l'année 1850.		PENSIONS existantes AU 1 ^{er} JANVIER 1851.	
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
135,011	»	20,566	114,445	
93,208	524	10,752	83,040	
132,750	»	4,255	128,475	
509,247	28,715	10,577	518,583	
2,305,072	122,452	111,725	2,406,401	
24,000	200	800	23,400	
24,209	955	2,397	22,765	
25,165	»	»	25,165	
110,837	8,525	10,010	109,350	
135,076	5,657	25,817	117,516	
200,253	0,712	9,494	197,451	
95,727	8,963	1,700	102,891	
21,351	2,409	»	23,760	
1,546,423	60,588	92,952	1,523,058	
3,281	»	»	3,281	
7,685	»	»	7,685	
10,860	»	202	10,568	
5,471,573	254,694	308,255	5,417,952	

Diminution :

Fr. 53,541

TABLEAU N° 10.

DETTE PUBLIQUE. —

SITUATION au

DÉSIGNATION DES CLASSES.	ÉPOQUE de la NAISSANCE DES RENTIERS Inscrits ET NOMBRE PAR ÉPOQUE, au 1 ^{er} janvier 1850.		SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1850.	
			NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.
1 ^{re} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR UNE TÊTE. . . .	De 1751 à 1760	3	27	3,660 19
	De 1761 à 1770	8		
	De 1771 à 1780	8		
	De 1781 à 1790	7		
	De 1791 à	1		
2 ^{me} CLASSE. — INSCRIPTIONS SUR QUATRE TÊTES .	De 1771 à 1780	1	2	1,015 87
	De 1781 à 1790	1		
TOTAUX.			29	4,676 06

RENTES VIAGÈRES.

1^{er} janvier 1851.

MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1850.				SITUATION AU 1 ^{er} JANVIER 1851.		Observations.
AUGMENTATION.		DIMINUTION.		NOMBRE des RENTIERS INSCRITS.	MONTANT des RENTES.	
NOMBRE des TITRES PRÉSENTÉS.	MONTANT des RENTES À PAYER.	NOMBRE des DÉCÈS NOTIFIÉS.	MONTANT des RENTES ÉTEINTES.			
»	»	»	»	27	3,660 19	a) Cette rente avait été constituée sur six têtes ; elle est payable en entier jusqu'au décès du dernier vivant.
»	»	»	a) »	2	1,015 87	
»	»	»	»	29	4,676 06	

TABLEAU N° 11.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} JUILLET 1848.	1 ^{er} JANVIER 1849.
Capital des obligations au porteur	25,402,000 »	25,007,000 »
— des inscriptions nominatives.	1,441,000 »	1,470,000 »
	24,843,000 »	24,483,000 »
Capital amorti	5,157,000 »	5,517,000 »
TOTAUX.	30,000,000 »	30,000,000 »

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} JUILLET 1848.	1 ^{er} JANVIER 1849.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	468,040 »	460,140 »
— des inscriptions nominatives.	28,820 »	29,520 »
	496,860 »	489,660 »
6 mois d'intérêt du capital amorti	103,140 »	110,340 »
TOTAUX.	600,000 »	600,000 »

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} JUILLET 1849.	1 ^{er} JANVIER 1850.	1 ^{er} JUILLET 1850.	1 ^{er} JANVIER 1851.	
20,292,000 "	19,959,000 "	19,906,000 "	17,807,000 "	
4,176,000 "	4,217,000 "	4,217,000 "	5,726,000 "	
24,468,000 "	24,156,000 "	24,125,000 "	25,533,000 "	
5,552,000 "	5,844,000 "	5,877,000 "	6,467,000 "	
30,000,000 "	30,000,000 "	30,000,000 "	30,000,000 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} JUILLET 1849.	1 ^{er} JANVIER 1850.	1 ^{er} JUILLET 1850.	1 ^{er} JANVIER 1851.	
405,840 "	398,780 "	398,120 "	356,140 "	
83,520 "	84,340 "	84,340 "	114,520 "	
489,360 "	485,120 "	482,460 "	470,660 "	
110,640 "	116,880 "	117,540 "	129,340 "	
600,000 "	600,000 "	600,000 "	600,000 "	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

Créé avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — <i>Semestre au</i>	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1837 A 1847. Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti ANNÉE 1848.
1 ^{er} juillet 1848 . .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 5,157,000 francs)
1 ^{er} janvier 1849. .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 5,517,000 francs).
1 ^{er} juillet 1849 . .	ANNÉE 1849. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 5,532,000 francs)
1 ^{er} janvier 1850. .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 5,844,000 francs)
1 ^{er} juillet 1850 . .	ANNÉE 1850. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 5,877,000 francs)
1 ^{er} janvier 1851. .	{ 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 p. % de 6,467,000 francs).

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1856.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	Observations.
3,450,000 »	} 4,505,740 »	4,716,311 92	95 49	
1,055,740 »				
150,000 »	}			
103,140 »				
	515,480 »	814,955 21	65 01	
150,000 »	}			
110,340 »				
150,000 »	}			
110,640 »				
	527,520 »	623,971 10	84 54	
150,000 »	}			
116,880 »				
150,000 »	}			
117,540 »				
	546,880 »	639,440 40	85 52	
150,000 »	}			
129,540 »				
6,091,620 »		6,794,678 63	89 65	

TABLEAU N° 15.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 30,000,000

*Créé avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1851, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1848.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848.	
	Loi du 29 décembre 1847, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.	
	Intérêts et amortissement. Fn. 1,500,000.	Frais. Fn. 3,000.
Intérêts.	986,520 "	"
Amortissement	515,480 "	"
Commission de paiement des intérêts à Paris.	"	410 80
Courtage relatif à l'amortissement	"	500 30
Transport d'espèces et frais divers	"	598 58
TOTAUX.	1,500,000 "	1,509 77
SOMMES DISPONIBLES.	"	1,490 25

DE FRANCS DE CAPITAL, A 4 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} juillet 1836.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1848, 1849 ET 1850.

EXERCICE 1849.		EXERCICE 1850.		Observations.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1849.		Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1850.		
Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.		Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 5 et 6.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 1,500,000.	Fr. 3,000.	Fr. 1,500,000.	Fr. 3,000.	
972,480 "	"	482,460 "	"	
527,520 "	"	267,540 "	"	
"	525 "	"	"	
"	335 97	"	"	
"	854 16	"	55 16	
1,500,000 "	1,715 13	750,000 "	55 16	
"	1,284 87	750,000 "	2,966 84	

TABLEAU N° 14.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
Capital des obligations au porteur	50,156,000 .	58,071,000 .
— des inscriptions nominatives.	11,075,000 .	11,274,000 .
	50,229,000 .	49,545,000 .
Capital amorti	8,245,800 .	9,129,800 .
TOTAUX.	58,474,800 .	58,474,800 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	587,540 .	571,065 .
— des inscriptions nominatives.	166,095 .	169,110 .
	753,435 .	740,175 .
6 mois d'intérêt du capital amorti	125,687 .	136,947 .
TOTAUX.	877,122 .	877,122 .

FRANCS DE CAPITAL, A 3 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT, LE 1^{er} JANVIER 1847.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
57,200,000 "	54,515,000 "	53,096,000 "	53,044,000 "	
11,844,000 "	14,518,000 "	15,911,000 "	15,554,000 "	
49,134,000 "	43,651,000 "	47,907,000 "	47,278,000 "	
9,540,800 "	9,845,800 "	10,567,800 "	11,196,800 "	
58,474,800 "	58,474,800 "	58,474,800 "	58,474,800 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} FÉVRIER	1 ^{er} AOÛT.	1 ^{er} FÉVRIER.	1 ^{er} AOÛT.	
559,350 "	514,695 "	509,940 "	509,160 "	
177,660 "	214,770 "	208,665 "	200,010 "	
737,010 "	729,465 "	718,605 "	709,170 "	
140,112 "	147,657 "	158,517 "	167,952 "	
877,122 "	877,122 "	877,122 "	877,122 "	

TABLEAU N° 15.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 3 P. %

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1839 A 1847.
	Dotation de l'amortissement Intérêt du capital amorti
1 ^{er} février 1848.	ANNÉE 1848. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 8,243,800 francs).
	— { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 9,129,800 francs).
1 ^{er} août 1848 . .	ANNÉE 1849. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 9,340,800 francs).
	— { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 9,843,800 francs).
1 ^{er} février 1849.	ANNÉE 1850. { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 10,567,800 francs)
	— { 1/2 p. % du capital de l'emprunt. 6 mois d'intérêt du capital amorti (1 1/2 p. % de 11,196,800 francs)
1 ^{er} août 1850 . .	

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	PRIX MOYEN pour cent.	<i>Observations.</i>
4,621,045 53 } 1,023,246 " }	5,644,291 53	7,658,626 07	73 89
292,374 " } 123,687 " } 292,374 " } 136,947 " }	843,582 "	1,443,517 41	58 37
292,374 " } 140,112 " } 292,374 " } 147,657 " }	872,517 "	1,432,290 64	60 92
292,374 " } 158,517 " } 292,374 " } 167,952 " }	911,217 "	1,396,461 44	63 25
8,273,407 33	11,910,695 56	69 46	

TABLEAU N° 16.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 50,850,800

Contracté avec jouissance

ET DETTE DE 7,624,000 FRANCS DE CAPITAL, A 5 P. %

SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1851, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1848.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848.	
	Loi du 29 décembre 1847, chap. I ^{er} , art. 7 et 8.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 2,558,992.	Frais. Fr. 59,000.
Intérêts	1,470,922 50	»
Amortissement	859,000 50	»
Commission sur les intérêts	»	14,700 25
— et courtage relatifs à l'amortissement	»	8,928 15
Perte de change	»	12,226 02
Transport d'espèces et frais divers	»	1,824 »
TOTAUX	2,558,992 »	57,778 »
SOMMES DISPONIBLES.	»	1,222 »

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} août 1858,L'AN, RÉUNIE A CET EMPRUNT LE 1^{er} JANVIER 1847.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1848, 1849 ET 1850.

EXERCICE 1849.		EXERCICE 1850.		Observations.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 juillet 1849.		Service du 1 ^{er} août 1849 au 31 juillet 1850.		
Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.		Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 7 et 8.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
FR. 1,364,412.	FR. 22,750.	FR. 2,558,902.	FR. 39,000.	
852,300 "	"	1,427,775 "	"	
512,112 "	"	911,217 "	"	
"	8,523 "	"	14,277 75	
"	5,285 80	"	4,516 07	
"	"	"	"	
"	1,874 62	"	"	
1,364,412 "	15,685 42	2,558,902 "	18,794 42	
"	7,066 58	"	20,205 58	

TABLEAU N° 17.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 86,940,000

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	81,990,288 .	80,087,112 .
— des inscriptions nominatives	2,078,156 .	4,161,528 .
	84,077,424 .	84,248,640 .
Capital amorti	1,062,576 .	2,691,560 .
TOTAUX.	86,940,000 .	86,940,000 .

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	2,040,082 20	2,002,177 80
— des inscriptions nominatives	74,453 40	104,038 20
	2,124,435 60	2,106,216 .
6 mois d'intérêt du capital amorti	49,064 40	67,284 .
TOTAUX.	2,173,500 .	2,173,500 .

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
79,097,256 "	78,107,904 "	76,912,920 "	75,564,216 "	
4,027,104 "	3,576,672 "	6,056,408 "	6,844,968 "	
84,024,500 "	85,484,576 "	82,949,528 "	82,409,184 "	
2,015,640 "	5,455,424 "	5,990,672 "	4,550,816 "	
86,040,000 "	86,940,000 "	86,940,000 "	86,940,000 "	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
1,977,451 40	1,952,697 60	1,922,825 "	1,889,105 40	
123,177 60	154,416 80	150,910 20	171,124 20	
2,100,609 "	2,087,114 40	2,073,735 20	2,060,229 60	
72,891 "	86,385 60	99,766 80	115,270 40	
2,173,500 "	2,173,500 "	2,173,500 "	2,173,500 "	

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.		SOMMES EMPLOYÉES à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	Observations.
6,083,800 »	}	6,143,498 80	1,700,718 07	1,688,413 89
59,698 80				
434,700 »	}	983,748 40	983,748 40	1,214,626 11
49,064 40				
434,700 »	}	1,028,676 60	1,028,676 60	1,086,974 85
67,284 »				
434,700 »	}	1,028,676 60	1,028,676 60	1,086,974 85
72,891 »				
434,700 »	}	1,082,437 20	1,082,437 20	1,092,388 72
86,385 60				
434,700 »	}	1,082,437 20	1,082,437 20	1,092,388 72
99,766 80				
434,700 »	}	1,082,437 20	1,082,437 20	1,092,388 72
115,270 40				
		9,242,361 »		
		4,444,780 73		
		4,797,580 27	4,797,580 27	5,082,403 57

143

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE 86,940,000

*Contracté avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1851, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1848.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848.	
	Loi du 29 décembre 1847, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.	
	Intérêts et amortissement. Fr. 5,210,400.	Frais. Fr. 150,000.
Intérêts.	4,222,700 40	"
Amortissement	993,690 60	"
Commission sur les intérêts	"	42,227 00
— et courtage relatifs à l'amortissement.	"	9,081 58
Perte de change	"	21,051 54
Transport d'espèces et frais divers	"	51,540 76
TOTAUX.	5,216,400 "	103,709 77
SOMMES DISPONIBLES.	"	26,290 23

FRANCS DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} mai 1840.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1848, 1849 ET 1850.

EXERCICE 1849.		EXERCICE 1850.		Observations.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1849.		Service du 1 ^{er} novembre 1849 au 31 octobre 1850.		
Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 9 et 10.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 4,547,000.	Fr. 108,535 55.	Fr. 5,216,400.	Fr. 150,000.	
3,487,520 40	"	4,135,062 80	"	
859,479 60	"	1,082,457 20	"	
"	54,875 20	"	41,559 62	
"	7,890 86	"	4,455 81	
"	25,100 55	"	"	
"	10,652 95	"	"	
4,347,000 "	85,499 56	5,216,400 "	45,775 45	
"	22,855 77	"	84,226 57	

TABLEAU N° 20.

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE FR. 28,621,718

Contracté avec jouissance

MONTANT DU CAPITAL DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
Capital des obligations au porteur	27,850,880 »	27,214,488 »
— des inscriptions nominatives.	685,258 40	959,758 40
	28,536,138 40	28,154,246 40
Capital amorti	105,600 »	467,472 »
TOTAUX.	28,621,718 40	28,621,718 40

MONTANT DES INTÉRÊTS DE L'EMPRUNT,

	ANNÉE 1848.	
	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.
6 mois d'intérêt des obligations au porteur	695,772 »	680,362 20
— des inscriptions nominatives.	17,130 96	23,493 96
	712,902 96	703,856 16
6 mois d'intérêt du capital amorti	2,640 »	11,686 80
TOTAUX.	715,542 96	715,542 96

40 C^e DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1842.

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
26,810,352 •	26,683,272 •	26,413,128 •	26,141,976 •	
1,252,238 40	1,285,262 40	1,590,598 40	1,496,478 40	
28,071,590 40	27,968,534 40	27,803,726 40	27,638,454 40	
350,128 •	653,184 •	817,092 •	985,261 •	
28,621,718 40	28,621,718 40	28,621,718 40	28,621,718 40	

A DIVERSES ÉPOQUES D'ÉCHÉANCE.

ANNÉE 1849.		ANNÉE 1850.		Observations.
1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	1 ^{er} MAI.	1 ^{er} NOVEMBRE.	
670,485 80	667,081 80	660,528 20	653,549 40	
31,505 96	32,131 56	34,764 96	37,411 96	
701,789 76	699,213 36	695,093 16	690,961 36	
13,753 20	16,529 60	20,449 80	24,581 60	
715,542 96	715,542 96	715,542 96	715,542 96	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE FR. 28,621,718

Contracté avec jouissance

SITUATION DU FONDS

TERMES D'AMORTISSEMENT. — Semestre au	FONDS D'AMORTISSEMENT.
	ANNÉES 1845 A 1847.
	Dotation de l'amortissement
	Intérêt du capital amorti
	ANNÉE 1848.
1 ^{er} mai 1848 . . .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. 0/0 de 103,600 francs)
	—
1 ^{er} novembre 1848.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. 0/0 de 467,472 francs)
	.
	ANNÉE 1849.
1 ^{er} mai 1849 . . .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. 0/0 de 550,128 francs)
	—
1 ^{er} novembre 1849.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. 0/0 de 653,184 francs)
	ANNÉE 1850.
1 ^{er} mai 1850 . . .	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. 0/0 de 817,992 francs)
	—
1 ^{er} novembre 1850.	{ 1/2 p. 0/0 du capital de l'emprunt
	{ 6 mois d'intérêt du capital amorti (2 1/2 p. 0/0 de 983,264 francs)
A déduire du montant du fonds d'amortissement la somme de fr. 1,343,373 69 c ^t , tenue en réserve, en exécution de l'art. 8, § 4, de la loi du 21 mars 1844 (<i>Bulletin officiel</i> n° 42), ci	

40 C^s DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1842.

D'AMORTISSEMENT.

MONTANT.	SOMMES EMPLOYÉES à L'AMORTISSEMENT.	CAPITAL NOMINAL amorti AU MOYEN DES SOMMES ci-contre.	<i>Observations.</i>
1,431,085 90 } 1,329 60 }	1,432,415 50	89,059 81	88,822 76
143,108 59 } 2,640 » } 143,108 59 } 11,686 80 }	300,543 98	300,543 98	378,649 24
143,108 59 } 13,753 20 } 143,108 59 } 16,329 60 }	316,299 98	316,299 98	350,447 89
143,108 59 } 20,449 80 } 143,108 59 } 24,581 60 }	331,248 58	331,248 58	332,974 65
2,380,508 04 1,343,375 69			
1,057,152 55	1,057,152 55	1,150,894 54	

DETTE PUBLIQUE. — EMPRUNT DE FR. 28,621,718

*Contracté avec jouissance*SITUATION, AU 1^{er} JANVIER 1851, DE L'EMPLOI DES CRÉDITS

NATURE DES PAYEMENTS.	EXERCICE 1848.	
	Service du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1848.	
	Loi du 29 décembre 1847, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.	
	Intérêts et amortissement. FR. 1,717,505 10.	Frais. FR. 45,000.
Intérêts.	1,413,054 72	"
Amortissement	504,248 38	"
Commission sur les intérêts	"	14,150 54
— et courtage relatifs à l'amortissement	"	3,584 50
Perte de change	"	8,232 27
Transport d'espèces et frais divers	"	10,851 74
TOTAUX.	1,717,303 10	36,799 05
SOMMES DISPONIBLES.	"	8,200 95

40 C^t DE CAPITAL, A 5 POUR CENT L'AN,

du 1^{er} novembre 1842.

ACCORDÉS PAR LES BUDGETS DES EXERCICES 1848, 1849 ET 1850.

EXERCICE 1849.		EXERCICE 1850.		Observations.
Service du 1 ^{er} janvier au 31 octobre 1849.		Service du 1 ^{er} novembre 1849 au 31 octobre 1850.		
Loi du 30 décembre 1848, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.		Loi du 20 juin 1849, chap. 1 ^{er} , art. 11 et 12.		
Intérêts et amortissement.	Frais.	Intérêts et amortissement.	Frais.	
Fr. 1,431,085 92.	Fr. 37,500.	Fr. 1,717,303 10.	Fr. 45,000.	
1,167,073 20	"	1,586,054 52	"	
264,012 72	"	331,248 58	"	
"	11,670 72	"	15,860 54	
"	2,745 27	"	1,716 38	
"	9,160 85	"	"	
"	6,840 72	"	"	
1,431,085 92	50,417 56	1,717,303 10	15,576 92	
"	7,082 44	"	29,425 08	

